

# **Programme de l'Assemblée**



# **Programme de l'Assemblée**

*Neuvième Assemblée*

*Porto Alegre, février 2006*

Traduit de l'anglais  
Service linguistique du COE

Maquette de la couverture: Marie Arnaud Snakkers

ISBN 2-8254-1475-1

© 2006 WCC Publications, Conseil œcuménique des Églises  
150 route de Ferney, B.P. 2100  
1211 Genève 2, Suisse  
Site web: <http://www.wcc-coe.org>

Printed in France by Lussaud  
85200 Fontenay-le-Comte

# Table des matières

vii Introduction *Samuel Kobia*

## COMMENT L'ASSEMBLEE TRAVAILLE

### **1 Les participants à l'Assemblée**

- 1 Vie en communauté
- 1 Catégories de participants
- 4 Présidents du COE

### **5 Programme de l'Assemblée**

- 5 Bureau du Comité central
- 6 Horaire de l'Assemblée

### **7 Vie spirituelle de l'Assemblée**

- 7 Vie de prière
- 8 Etude biblique

### **10 Séances plénières de l'Assemblée**

### **13 Entretiens œcuméniques**

### **15 Domaines d'activité de l'Assemblée**

- 15 Comités de l'Assemblée
- 17 Réunions régionales et confessionnelles
- 18 Comité des questions d'actualité
- 21 Le travail du Comité des désignations

### **23 Le Mutirão à l'Assemblée**

- 25 Horaire du Mutirão

## DOCUMENTS

### **26 Documents d'orientation**

- 26 Lignes directrices pour la conduite des réunions
- 44 Constitution et Règlement du Conseil œcuménique des Églises
- 76 Rapport final de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE
- 116 Quand la solidarité chrétienne est rompue

**119 Documents de l'Assemblée**

- 119 Appelés à être l'Église une
- 124 Une autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre:  
Appel AGAPE – Appel à l'amour et à l'action
- 130 Appel au renouvellement de l'engagement à mi-chemin de la Décennie  
«vaincre la violence», 2001-2010 – Les Églises en quête de réconciliation  
et de paix
- 133 Profil financier du COE: Histoire récente et tendances actuelles

**142 Entretiens œcuméniques**

- 142 Introduction
- 148 Un contexte religieux et culturel en mutation
- 154 Un contexte ecclésial et œcuménique en mutation
- 160 Un contexte international et politique en mutation
- 166 Un contexte social et économique en mutation

**174 Documents de référence**

- 174 Identité chrétienne et pluralité religieuse
- 185 Forum chrétien mondial
- 190 Groupe mixte consultatif COE/pentecôtistes (GMC) 2000-2005:  
Extraits du rapport présenté à la Neuvième Assemblée
- 196 A mi-chemin de la Décennie «vaincre la violence» 2001-2010:  
Les Églises en quête de réconciliation et de paix

**202 Glossaire**

## Introduction

Le présent *Programme de l'Assemblée* contient plusieurs textes et documents clés destinés aux délégués et autres participants à la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE), organisée à Porto Alegre, Brésil, du 14 au 23 février 2006.

Cet ouvrage vient s'ajouter aux documents remis aux participants pour les aider à trouver leur chemin à l'Assemblée, tels que *Sources d'eau vive*, recueil d'études bibliques préparées pour l'Assemblée, et *De Harare à Porto Alegre*, compte rendu illustré des activités du COE de 1998 à 2006. À leur arrivée à l'Assemblée, les participants recevront *Em tua graça*, recueil de prières et musique choisies pour l'Assemblée. À Porto Alegre également, ils recevront des informations sur les Églises qui accueillent l'Assemblée. Le *Manuel* de l'Assemblée qui leur sera distribué leur donnera des détails sur le calendrier journalier et le logement, et formulera des suggestions utiles pour la vie commune à Porto Alegre.

Le *Programme de l'Assemblée* contient des informations importantes visant à aider les participants à comprendre la nature et le but du Conseil œcuménique des Églises en tant que «communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit» (article I de la Constitution du COE, p. 44).

Les participants sont encouragés à se familiariser, assez tôt avant l'Assemblée, avec les textes contenus dans ce *Programme de l'Assemblée*, à approcher leur tâche dans la prière, à lire attentivement les documents et à y réfléchir, en particulier à la lumière de la vie et du témoignage de leur Église, et de leur propre contexte. Ils sont également invités à prendre avec eux à Porto Alegre ce guide qui leur sera utile chaque jour.

### **Qu'est-ce qu'une Assemblée?**

L'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises est le lieu où se réunissent les Églises membres du COE pour réaffirmer les liens de leur communauté fraternelle et prendre conseil les unes des autres. Depuis la Première Assemblée tenue à Amsterdam en 1948, lors de laquelle le COE a été fondé officiellement, les Assemblées ont été des moments clés de la vie des Églises et de l'histoire du Conseil. Elles se sont réunies environ tous les sept ans: à Evanston (Etats-Unis) en 1954, à la Nouvelle-Delhi (Inde) en 1961, à Upsal (Suède) en 1968, à Nairobi (Kenya) en 1975, à Vancouver (Canada) en 1983, à Canberra (Australie) en 1991, à Harare (Zimbabwe) en 1998 et, maintenant, à Porto Alegre (Brésil) en 2006.

L'Assemblée se compose des personnes déléguées par les Églises membres du Conseil en qualité de représentants officiels. Le Comité central, en concertation avec les Églises, décide du nombre de délégués de chaque Église. Alors que seuls ces délégués officiels des Églises membres ont le droit de participer à la prise de décisions, ils sont accompagnés de divers autres participants que le Comité central a invités à assister à l'Assemblée. Certains d'entre eux ont le droit de parole, mais non celui de participer à la prise de décisions. On trouvera de plus amples détails à ce sujet aux pages 1-3.

L'Assemblée a trois fonctions principales:

Premièrement, en tant que réunion la plus représentative en son genre, elle est l'occasion de célébrer et de réaffirmer les engagements mutuels que les Églises membres et les partenaires œcuméniques ont pris par l'intermédiaire du COE. C'est un moment privilégié qui s'offre aux Églises, représentées par leurs délégués et toutes les personnes réunies à l'Assemblée, de réaffirmer leur confession de Jésus Christ, de prier ensemble et d'exprimer leur intention de continuer à rechercher l'unité visible de l'Église. Pour ancrer ces célébrations et ces engagements dans les réalités du monde d'aujourd'hui, chaque Assemblée a un thème. Le thème choisi pour Porto Alegre, «Trans-forme le monde, Dieu, dans ta grâce», est une prière qui a guidé les préparatifs et qui encourage la réflexion. A l'Assemblée, ce thème sera étudié chaque jour dans la prière et dans les études bibliques, les discussions et les délibérations.

Deuxièmement, l'Assemblée offre aux Églises l'occasion de prendre connaissance du travail accompli par le COE, ses membres et ses partenaires au cours des sept années écoulées depuis la dernière Assemblée. Divers matériels, parmi lesquels *De Harare à Porto Alegre* et plusieurs des documents publiés dans le présent *Programme de l'Assemblée*, fournissent des informations utiles sur le travail du COE. Les participants sont invités à assister à la plénière sur le thème «De Harare à Porto Alegre» le 14 février, lors de laquelle un compte rendu des activités du Conseil sera présenté.

Troisièmement, l'Assemblée, organe législatif suprême du COE, définit les orientations et lignes directrices qui inspireront les activités du Conseil dans les années à venir. Elle doit aussi élire parmi les délégués les membres du Comité central (150 au maximum) qui seront chargés de guider le travail du COE jusqu'à la prochaine Assemblée. Enfin, l'Assemblée élit les présidentes et présidents du COE.

### **Comment l'Assemblée travaille-t-elle?**

Etant donné la dimension de l'Assemblée et le temps limité dont elle dispose pour accomplir chacune de ces trois fonctions, le programme a été conçu de manière à permettre une progression efficace des travaux, selon des procédures facilitant une participation aussi large que possible.

L'Assemblée commencera et terminera chaque jour par une réunion de prière commune. A la suite de la prière du matin, l'étude biblique offrira aux participants l'occasion de réfléchir au passage de l'Écriture choisi pour la journée, dans le contexte de la vie de leurs Églises et de leurs expériences quotidiennes.

Les plénières thématiques présenteront certaines des principales questions auxquelles les Églises sont confrontées aujourd'hui, telles que la justice économique, l'action en vue de vaincre la violence, l'unité de l'Église, et l'identité chrétienne dans le contexte de la pluralité religieuse. Les délégués et autres participants prendront part à des entretiens œcuméniques dans desquels ils approfondiront le dialogue sur vingt-deux questions spécifiques liées aux mutations rapides des contextes religieux, œcuménique, politique, social et économique où les Églises et les chrétiens sont appelés à agir.

Les comités de l'Assemblée prépareront des rapports à l'adresse de l'Assemblée, concernant les orientations et la direction du Conseil à l'avenir. Les délégués rechercheront un consensus sur les recommandations des comités durant les séances de décision à la fin de l'Assemblée.

Le *Mutirão*, ensemble d'ateliers accompagnant l'Assemblée, offrira aux membres d'Églises et aux partenaires l'occasion de rendre un témoignage qui viendra enrichir l'Assemblée.



L'Assemblée aura de nombreuses occasions de participer à la vie et au témoignage de ses Églises hôtes. Cette démarche atteindra son sommet le 19 février, jour où les participants seront invités à célébrer le culte avec les paroisses locales. Une plénière sur l'Amérique latine et une célébration culturelle suivront. En outre, des centaines de personnes d'Amérique latine se joindront à l'Assemblée dans le cadre du *Mutirão*, ce qui encouragera un large échange de témoignages et d'expressions culturelles avec les Églises et les habitants de la région.

Les différents éléments – ou composantes – de l'Assemblée sont décrits aux pages 1 à 25. Les participants sont invités à lire attentivement ces pages et à assister à la plénière d'orientation du 14 février, au cours de laquelle le programme de l'Assemblée et la procédure de consensus seront expliqués en détail.

### **Quels sont les documents à lire?**

Les documents publiés dans le présent *Programme de l'Assemblée* devraient être lus attentivement dans la cadre de la préparation à l'Assemblée. Ils aideront les participants à comprendre les questions que traitera l'Assemblée et la manière dont elle fonctionnera.

#### *Documents d'orientation*

Ces documents sont essentiels pour comprendre la nature et le but du Conseil œcuménique des Églises et la manière dont l'Assemblée fonctionnera à Porto Alegre. La Constitution et le Règlement du COE contiennent d'importants amendements et changements soumis à la décision ou à la confirmation de l'Assemblée. Les «Lignes directrices pour la conduite des réunions» aideront les participants à se familiariser avec la procédure de consensus utilisée aux réunions du COE. Le document «Quand la solidarité chrétienne est rompue» est conçu comme un pacte de respect et de souci de l'autre durant l'Assemblée.

#### *Documents de l'Assemblée*

Ces documents seront utilisés durant l'Assemblée ou étudiés en vue d'une décision. L'Assemblée est invitée à prendre en considération et à adopter l'invitation «Appelés à être l'Église une» (pp. 119-23). Tant le document «Appel AGAPE – Appel à l'amour et à l'action» que celui intitulé «Appel au renouvellement de l'engagement à mi-chemin de la Décennie 'vaincre la violence'» seront utilisés durant les plénières consacrées à la justice économique et à l'action des jeunes pour vaincre la violence. Le profil financier sera également soumis à la décision de l'Assemblée.

#### *Entretiens œcuméniques*

L'introduction et les vingt-deux descriptions servent d'amorce aux entretiens œcuméniques. L'aperçu théologique (pp. 142-48) qui introduit les descriptions des entretiens est une réflexion sur le thème de l'Assemblée, à la lumière du monde en mutation rapide dans lequel nous vivons et auquel nous rendons témoignage.

#### *Documents de référence*

Ces documents fournissent une information de base sur l'identité chrétienne et la pluralité religieuse, ainsi que sur les activités des Églises durant les cinq premières années de la Décennie «vaincre la violence». Ils donnent aussi une information générale sur le travail accompli par le Conseil pour promouvoir les relations entre Églises et les liens œcuméniques. Les comptes rendus des travaux préparatoires à un Forum

chrétien mondial et des débats du Groupe mixte consultatif du COE et des pentecôtistes devraient être lus parallèlement au *Huitième rapport du Groupe mixte de travail de l'Église catholique romaine et du Conseil œcuménique des Églises*, déjà envoyé à tous les participants.

### **Espérances et attentes**

Dans toutes les étapes de la préparation de cette Assemblée, de nombreuses espérances et attentes ont contribué à façonner le programme, à documenter l'ordre du jour et à en déterminer la composition. Peut-être les espérances et attentes les plus significatives sont-elles celles qui se réfèrent au contexte dans lequel l'Assemblée se réunira, à l'apparition d'une phase nouvelle de l'œcuménisme et au désir de renforcer la voix des jeunes dans le mouvement œcuménique.

Cette Assemblée sera la première à se dérouler en Amérique latine. Les témoignages des Églises et les défis auxquels sont confrontées les sociétés de ce continent serviront de base au travail de l'Assemblée au Brésil. Ayant visité la région à la fin de 2004, j'ai senti se manifester une grande espérance en matière de renouveau politique et économique, alors que tant de gens s'efforcent de guérir les blessures provoquées par des décennies de régime militaire.

Le rôle du COE, qui a tenu à exprimer son soutien et sa solidarité avec les populations d'Amérique latine en ces temps difficiles, est reconnu et accueilli avec une profonde reconnaissance. Beaucoup voient l'Assemblée comme un moment propice pour rendre témoignage au monde et remercier le COE de son attitude de solidarité critique en ces heures de grande détresse.

Cette Assemblée sera aussi une plate-forme à partir de laquelle le pèlerinage œcuménique des Églises de traditions protestante, pentecôtiste et catholique en Amérique latine pourrait inspirer aux Églises d'autres régions la vision de nouveaux horizons œcuméniques.

La 9<sup>e</sup> Assemblée marque une phase nouvelle de l'œcuménisme, une «accession à la majorité» pour les membres du Conseil œcuménique. Les délégués s'engageront sur la voie de la prise de décisions par la méthode du consensus, en quête de nouvelles manières de parvenir à une entente sur les déclarations et décisions importantes de l'Assemblée. En outre, la discussion de ces dernières années sur l'œcuménisme au 21<sup>e</sup> siècle fait apparaître que ce seront les engagements et expériences communs, plutôt que la qualité commune de membre, qui façonneront notre avenir œcuménique.

Le Comité central a voulu faire de cette Assemblée la plus jeune de l'histoire du Conseil œcuménique des Églises. Comme on le dit souvent, les jeunes ne sont pas simplement l'avenir de l'Église, ils sont aussi l'Église d'aujourd'hui. Ils seront certainement les responsables de l'Église et du mouvement œcuménique de demain. Si nous sommes déterminés à construire notre avenir, nous devons être tout aussi déterminés à permettre aux jeunes d'aider à montrer la voie.

Les jeunes joueront un rôle essentiel à Porto Alegre. Il y aura plus d'une centaine de jeunes délégués, représentants et conseillers. 150 jeunes seront présents en tant que stewards. Un camp de jeunesse accueillera quelque 150 participants du Brésil et d'Amérique latine. Le *Mutirão* associera un nombre encore plus grand de jeunes à la vie de l'Assemblée. Conscient qu'une «assemblée de jeunes» ne se mesure pas seulement en chiffres, le Comité central a invité tous les participants inscrits âgés de 18 à 30 ans à se joindre aux délégués dans les entretiens œcuméniques – de manière à leur donner une voix en un moment capital des discussions.

Les Assemblées sont souvent des tournants dans la vie du Conseil œcuménique, et Porto Alegre laissera certainement sa marque dans l'histoire œcuménique. Alors que vous vous apprêtez à participer à l'Assemblée, je recommande cet ouvrage, parallèlement aux autres documents qui vous ont été envoyés par courrier, à votre attention approfondie et à votre travail de préparation. Je vous demande aussi, dans cette perspective, de vous concerter avec les membres de votre Église, afin de faire en sorte que votre présence à Porto Alegre rende témoignage des préoccupations, espérances et prières de la communauté qui vous envoie et qui vous accueillera à votre retour, au terme de votre voyage.

Samuel Kobia  
Secrétaire général



## Les participants à l'Assemblée

L'Assemblée réunira près de 3000 responsables ecclésiastiques, membres d'Églises et partenaires œcuméniques de presque toutes les traditions chrétiennes du monde. Il s'agit d'un des plus larges rassemblements mondiaux de ce genre.

### Vie en communauté

Un rassemblement de personnes de cultures et de traditions ecclésiastiques si diverses est une expérience unique de la richesse des dons et de la grâce de Dieu au milieu de nous. Pour beaucoup de participants, l'élément essentiel d'une Assemblée est l'occasion qu'elle offre de rencontrer des gens du monde entier, de partager des récits et un témoignage commun, et de vivre concrètement l'extraordinaire diversité du corps du Christ.

Une telle diversité, toutefois, peut aussi créer des malentendus, des frustrations, voire des conflits dans un contexte œcuménique. Pour empêcher cela, chaque participant est invité à se montrer patient et sensible face à toutes les personnes qu'il rencontre. Chaque participant, chaque participante a une langue, une culture, une tradition et une expérience qui lui sont propres et qu'il ou elle va partager pour le bien de tous. «Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Matthieu 22,39).

Les lignes directrices relatives à la prise de décisions par consensus (pp. 26-43) ainsi que le document d'orientation «Quand la solidarité chrétienne est rompue» (pp. 116-18) exposent d'importants principes sur la manière d'encourager et de protéger la vie communautaire à l'Assemblée.

### Catégories de participants

Chaque participant, chaque participante a un rôle spécifique à jouer à l'Assemblée. L'article IV du Règlement du COE (pp. 52-56) donne une définition formelle de ces rôles.

Tous les participants porteront un badge indiquant leur nom, leur Église et leur pays d'origine, ainsi que leur rôle ou leur catégorie. Ces catégories sont les suivantes:

- **Délégués** (environ 728) des Églises membres du COE: 85% des délégués sont nommés directement par les Églises membres; jusqu'à 15% peuvent être nommés par elles sur demande du Comité central pour assurer divers équilibres dans la composition de l'Assemblée (les détails de ce processus figurent à l'article IV du Règlement du COE). Les délégués des Églises membres sont les seules personnes ayant le droit de participer à la prise de décisions à l'Assemblée.
- Les **membres du Bureau et du Collège présidentiel du COE**, élus à l'Assemblée de Harare en 1998, peuvent assister à l'Assemblée avec droit de parole (et droit de participer à la prise de décisions s'ils ont été choisis comme délégués de leur Église).
- Plusieurs membres du **Comité central** sortant, élu pour la période de 1998 à 2006, seront présents, soit en tant que délégués de leur Église soit en qualité de participants ayant le droit de parole.

*Participants ayant aussi le droit de parole à l'Assemblée:*

- **Représentants** des Églises membres associées du COE (Églises comptant moins de 25 000 membres).
- Les Églises membres et les Églises membres associées sont invitées par le Comité central à désigner un **conseiller de délégation**; cette personne, chargée des affaires œcuméniques au sein de son Église, accompagnera la délégation de celle-ci tout au long de l'Assemblée.
- Le Comité central invite à titre de **conseillers** un nombre limité de personnes qui ont une contribution particulière à apporter aux délibérations de l'Assemblée ou qui ont pris part aux activités du COE.
- Les **représentants délégués** sont envoyés par des communions chrétiennes mondiales, des organismes œcuméniques régionaux ou nationaux, des organisations œcuméniques internationales et des partenaires spécialisés qui sont en relations de travail avec le COE.
- Les **observateurs délégués** sont officiellement désignés par des Églises qui ne sont pas membres du COE mais qui ont des relations de travail avec lui; les groupes les plus importants de cette catégorie viennent de l'Église catholique romaine et de diverses Églises pentecôtistes.

*Participants habilités à assister aux séances de l'Assemblée (sans toutefois avoir le droit de participer à la prise de décisions ni le droit de parole, à moins qu'ils ne soient spécifiquement invités à prendre la parole par le président):*

- **Observateurs** envoyés par des organisations œcuméniques ou des Églises qui ne sont pas membres du COE et qui ne sont pas représentées par un observateur délégué ou un représentant délégué. Participent également à titre d'observateurs les responsables d'Églises membres qui sont présents à l'Assemblée mais ne sont pas délégués de leur Église.
- **Invités:** conviés à titre individuel.
- Les **participants au Mutirão** sont des personnes venues à Porto Alegre du monde entier, et en particulier de toute l'Amérique latine, pour participer et apporter une contribution à la vie de l'Assemblée. Il peut s'agir d'individus, de paroisses, de groupes d'étudiants ou de partenaires œcuméniques. Certains se borneront à participer, alors que d'autres proposeront des ateliers, des célébrations culturelles et autres activités.
- **Stewards:** environ 150 jeunes du monde entier, âgés de 18 à 30 ans, qui donnent leur temps et leur énergie pour aider l'Assemblée dans son travail, mais aussi pour prendre part à une expérience de formation œcuménique et renforcer la voix des jeunes.
- **Personnel du COE:** environ 100 personnes employées par le COE, qui sont présentes pour faciliter le bon déroulement du programme de l'Assemblée et assurer des services administratifs, financiers, logistiques et médiatiques.
- **Personnel coopté:** personnes invitées à seconder le personnel du COE et les stewards dans le fonctionnement de l'Assemblée.
- **Membres des comités d'accueil**, aux niveaux national et local, et bénévoles à l'œuvre dans divers **groupes de travail** qui, depuis plusieurs années, aident à préparer l'Assemblée et qui assumeront diverses tâches à l'Assemblée.

- Plus d'une centaine de **représentants accrédités des médias**, qui couvrent l'Assemblée à des fins journalistiques: rédacteurs, journalistes de radio et de télévision, photographes et techniciens.
- **Partenaires et fournisseurs de services**: personnes employées par les entreprises mandatées pour répondre aux besoins logistiques et techniques de l'Assemblée.

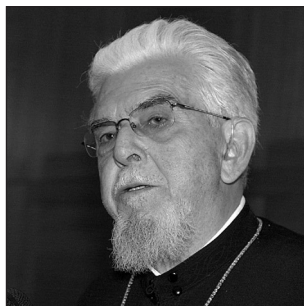
## Présidents du COE



*Mme Agnes Abuom  
Église anglicane du Kenya*



*L'évêque Jabez Bryce  
Église anglicane d'Aotearoa/  
Nouvelle-Zélande et de Polynésie*



*Son Eminence le métropolitite  
Chrysostome d'Éphèse  
Patriarcat œcuménique de Constantinople*



*M. Moon Kyu Kang  
Église presbytérienne  
de la République de Corée*



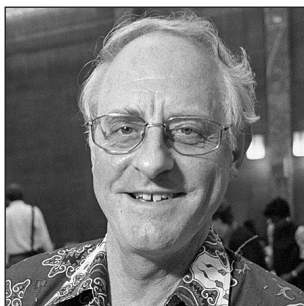
*La pasteure Kathryn Bannister  
1998 – Juin 2004  
Église méthodiste unie [Etats-Unis]*



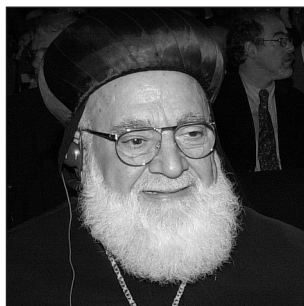
*La pasteure Bernice Powell Jackson  
Juin de 2004 – 2006  
Église unie du Christ [Etats-Unis]*



*L'évêque Federico J. Pagura  
Église évangélique méthodiste d'Argentine*



*L'évêque Eberhardt Renz  
Église évangélique d'Allemagne*

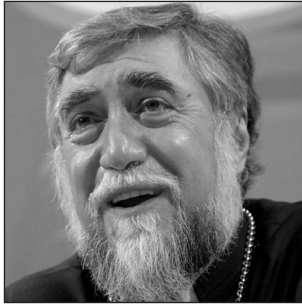


*Sa Sainteté Mar Ignatius Zakka Ier Iwas  
Patriarcat orthodoxe syrien d'Antioche  
et de tout l'Orient*



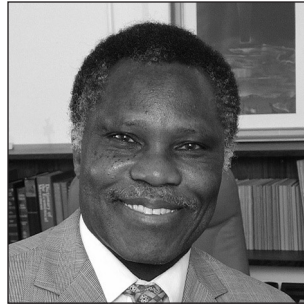
## Bureau du Comité Central

*Président:  
Sa Sainteté Aram 1<sup>er</sup>  
Église apostolique  
arménienne (Cilicie)*



*Vice-présidente:  
M<sup>me</sup> Sophia O.A. Adinyira  
Église de la province  
d'Afrique occidentale  
[Ghana]*

*Vice-présidente:  
M<sup>me</sup> Marion S. Best  
Église unie  
du Canada*



*Secrétaire général:  
le pasteur Samuel Kobia  
Église méthodiste  
du Kenya*

### COMMENT L'ASSEMBLÉE TRAVAILLE

---

## Programme de l'Assemblée

Aussi riche que divers, le programme de l'Assemblée comporte plusieurs éléments rattachés entre eux – communauté, célébration, discussion, prise de décisions, prière. La 9<sup>e</sup> Assemblée doit inspirer les Églises et le mouvement œcuménique et les encourager à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle. Pratiquant une nouvelle approche du discernement par le consensus, elle sera aussi marquée par la mondialisation et les mutations que celle-ci engendre sur notre planète où les Églises et les chrétiens sont appelés à témoigner.

L'Assemblée tout entière sera soutenue par une profonde vie spirituelle de prière et d'études bibliques quotidiennes. Les plénières thématiques et les entretiens œcuméniques permettront aux participants d'évoquer les grands problèmes auxquels les Églises sont confrontées de nos jours. Les séances administratives réservées aux délégués et autres participants officiels seront consacrées à l'organisation, aux programmes et aux priorités futures du Conseil œcuménique des Églises. Un programme ouvert à tous sous le nom de *Mutirão* offrira aux Églises, partenaires œcuméniques et autres participants la possibilité d'échanger leurs expériences dans le cadre d'ateliers, d'expositions et d'autres présentations.

Dans les pages qui suivent, on trouvera des explications détaillées sur le programme de l'Assemblée, concernant notamment les domaines suivants:

- Vie spirituelle – prières et études bibliques quotidiennes
- Séances plénières – exposés, questions administratives et présentations thématiques
- Entretiens œcuméniques – discussions sur des sujets importants
- Domaines d'activité – procédure de consensus, comités, déclarations, désignations
- *Mutirão* – ateliers, expositions, célébrations

Le calendrier de l'Assemblée (p. 6) donne une vue d'ensemble de son déroulement. Un horaire quotidien sera distribué sur place.

Projet déc 2005	Dieu, dans ta grâce, transforme...											
	le monde		la terre		nos sociétés		nos vies		nos Églises		notre témoignage	
08:30 09:00	Mardi 14 février	Mercredi 15 février	Jeudi 16 février	Vendredi 17 février	Samedi 18 février	Dimanche 19 février		Lundi 20 février	Mardi 21 février	Mercredi 22 février	Jeudi 23 février	
09:15 10:30	Plénière d'orientation	Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	CULTE avec les Églises hôtes		Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	Plénière de décision Rapports	
10:30	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause			Pause	Pause	Pause	Pause	
11:00 12:30	De Harare Porto Alegre	Affaires admi- nistratives: Constitution Procédures Comités	Entretiens écuméniques	Entretiens écuméniques	Entretiens écuméniques			Entretiens écuméniques	Plénière: Dieu, dans ta grâce	Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	
12:30 15:00	Déjeuner chaque jour entre 12.00 et 15.00											
15:00 16:30	Plénière d'ouverture	Plénière: Rapport du président	Plénière: Justice économique	Plénière: L'identité chrétienne et la pluralité religieuse	Plénière: Vaincre la violence	Pléniaire: Amérique latine (16:30)		Plénière de décision Elections	Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	
16:30	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause			Pause	Pause	Pause	Pause	
17:00 18:15	Plénière d'ouverture (18:00)	Plénière: Rapport du secrétaire général	Affaires admi- nistratives: Constitution Membres Désignations	Réunions régionales	Réunions confession- nelles	Dîner et célébration avec les Églises d'Amérique latine		Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	Plénière de décision Rapports	
18:45 19:15		Prière	Prière	Prière	Prière			Prière	Prière	Prière	Réunion du Comité Central	
19:30		Dîner	Dîner	Dîner	Dîner			Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	

**Mutirão et comités**

## Vie spirituelle de l'Assemblée

La totalité de l'Assemblée constitue une expérience spirituelle faite de prière, de rencontre, de réflexion et de discernement. Cette vie spirituelle se fonde sur le thème de l'Assemblée – «Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce» – qui est lui-même une prière prononcée devant Dieu.

### Vie de prière

La 9<sup>e</sup> Assemblée sera une «assemblée priante». Les participants se réuniront chaque matin et chaque soir pour une prière en commun sous une grande tente. Après la prière matinale, les délégués se réuniront en petits groupes pour l'étude biblique, tandis que les participants au *Mutirão* iront dans des groupes plus importants. Il pourra y avoir des services eucharistiques proposés par diverses traditions ecclésiales à la chapelle de l'université. L'Assemblée sera étroitement liée à la vie de l'Église locale de Porto Alegre, et des paroisses du monde entier prieront parallèlement à l'Assemblée en utilisant des documents trouvés sur son site internet.

La vie de prière de l'Assemblée a été préparée par le Comité des cultes, dont les membres travaillent depuis deux ans. En tenant compte de l'avis formulé dans le rapport de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes (cf. pp. 75-115), le Comité s'est efforcé de proposer une vie de prière satisfaisante pour toutes les traditions ecclésiales.

Dans le cadre des prières quotidiennes et des études bibliques, les participants examineront le thème de l'Assemblée dans son ensemble, de la façon suivante:

- Transforme **notre monde**, Dieu, dans ta grâce (14 et 15 février)
- Transforme **la terre**, Dieu, dans ta grâce (16 février)
- Transforme **nos sociétés**, Dieu, dans ta grâce (17 février)
- Transforme **nos vies**, Dieu, dans ta grâce (18 et 21 février)
- Transforme **nos Églises**, Dieu, dans ta grâce (20 février)
- Transforme **notre témoignage**, Dieu, dans ta grâce (22 et 23 février)

### *Célébration d'ouverture*

La célébration d'ouverture aura lieu le 14 février à 18 heures. Elle réunira les 5000 participants à l'Assemblée et des membres des Églises locales. La prédication proposera une réflexion théologique sur le thème «Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce».

### *Prière matinale*

La prière commencera chaque matin à 8 h 30, sous la tente des cultes; elle sera précédée d'un temps réservé au chant et au rassemblement. Le chœur de l'Assemblée répétera à 7 h 30. On peut trouver les prières et les chants dans «Em tua graça », recueil de louanges et de prières distribué lors de l'Assemblée. Veuillez apporter votre exemplaire avec vous chaque jour et soyez prêts à apprendre de nouvelles mélodies du monde entier.

### *Prière du soir*

A la fin de la journée, l'Assemblée se réunira à 18 h 45 pour la prière du soir. Lorsqu'elles seront de caractère confessionnel, ces prières se dérouleront conformément aux diverses traditions ecclésiales concernant les offices du soir. Les prières du soir interconfessionnelles auront un caractère thématique.

### *Chapelle de l'université*

La chapelle de l'université catholique pontificale peut être utilisée tout au long de l'Assemblée pour la prière et la méditation personnelle. Elle accueillera également des offices eucharistiques célébrés par différentes confessions, soit à midi, soit tôt le matin. C'est le Comité des cultes de l'Assemblée qui coordonne les services à la chapelle. Ces services seront annoncés dans le journal de l'Assemblée. Ils seront organisés de manière à s'accorder avec l'ordre du jour.

### *Célébrations avec les paroisses locales*

Les paroisses de Porto Alegre et des environs sont invitées à se joindre à l'Assemblée à l'occasion des célébrations d'ouverture et de clôture, ainsi que pour les prières quotidiennes. Le dimanche 19 février, les participants à l'Assemblée sont invités à se joindre aux paroisses locales pour les services et pour un moment de partage. D'autres informations à ce sujet seront données au cours de l'Assemblée.

### *Célébration de clôture*

L'Assemblée se terminera par la prière l'après-midi du jeudi 23 février. Ce rassemblement final permettra aux participants de repartir chez eux avec une espérance renouvelée dans le pouvoir que Dieu a de transformer le monde. Les horaires pour cet office seront précisés au cours de l'Assemblée.

## **Etude biblique**

L'étude biblique, traduisant la grande diversité des participants et de leurs Églises, leur permettra de travailler sur le thème de l'Assemblée à la lumière des textes bibliques, tout en échangeant leurs propres expériences dans le domaine de la vie et de la foi. Après la prière matinale, on se réunira de 9 h 15 à 10 h 30 pour l'étude biblique.

Au sein d'une telle diversité œcuménique, l'invitation à lire la Bible en commun est un appel à l'ouverture réciproque, à la disponibilité au témoignage de l'Écriture et à la puissance de l'Esprit Saint. C'est le moment où l'on discerne ensemble les signes de la grâce de Dieu dans les textes, dans nos vies et dans le monde. L'étude biblique incitera les participants à assimiler ce qu'ils auront fait et entendu au cours de l'Assemblée et à découvrir les possibilités de transformation que Dieu nous offre.

Les réflexions qui se trouvent dans «Sources d'eau vive – Etudes bibliques sur la grâce et la transformation» ont été publiées en vue de la préparation des participants à l'Assemblée et à l'usage des paroisses du monde entier. Chaque jour, des participants mettront l'accent sur l'un des deux textes bibliques retenus pour chaque réflexion.

Les délégués, représentants délégués, observateurs délégués, observateurs, conseillers et invités se retrouveront dans les groupes foyers de 10 à 15 personnes. Chaque groupe aura un/e président/e dont le rôle consistera à encourager chaque membre à apporter sa contribution. Ces groupes ne prépareront pas de rapport, ce sont des lieux de partage et de documentation en vue d'une participation éclairée à l'Assemblée.

Les participants au *Mutirão* se joindront à un groupe anglophone, lusophone ou hispanophone pour étudier les mêmes textes à partir de toute une gamme de perspectives basées sur le contexte et l'expérience, ainsi que d'enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontés les mouvements sociaux et les initiatives populaires. Un équipe de 3 personnes dans chacun de ces groupes linguistiques animera ces sessions.

Les groupes d'étude biblique et les lieux des réunions seront communiqués au moment de l'arrivée à l'Assemblée.

## Séances plénières de l'Assemblée

### Séance d'ouverture et réunions d'orientation

Lors de la séance du mardi 14 février auront lieu l'accueil des participants et l'ouverture officielle de l'Assemblée. La séance débutera à 15 h et sera suivie de prières à 18 h.

Le mardi matin, les participants sont encouragés à assister aux réunions d'orientation suivantes:

- *Plénière d'orientation* – de 9 h 15 à 10 h 30, les délégués et autres participants officiels sont invités à une plénière d'orientation où on examinera l'ordre du jour de l'Assemblée et la procédure de consensus.
- *Orientation sur le Mutirão* – de 9 h 15 à 10 h 30, les participants au *Mutirão* sont invités à une séance d'orientation où on examinera le calendrier du *Mutirão*.
- «*De Harare à Porto Alegre*» – de 11 h à 12 h 30, tous les participants sont invités à une présentation des principales activités du COE depuis la 8<sup>e</sup> Assemblée.

### Rapports du président et du secrétaire général

Le mercredi 15 février, l'Assemblée réunie en plénière prendra connaissance de deux rapports importants. Le premier (de 15 h à 16 h 30) sera présenté par Sa Sainteté Aram Ier, président du Comité central du Conseil œcuménique des Églises et catholiques de l'Église apostolique arménienne (Cilicie). Le second (de 17 h à 18 h 15) sera celui du pasteur Samuel Kobia, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, de l'Église méthodiste du Kenya.

### Plénières administratives

Au cours des séances administratives des 15 et 16 février, la procédure de consensus élaborée en vue de l'Assemblée sera introduite officiellement. On trouvera les détails de cette procédure aux pages 26-43. On présentera aux délégués la proposition de révision de la Constitution du Conseil œcuménique des Églises, qui figure aux pages 44-75. On leur présentera également les noms des personnes proposées pour faire partie des comités de l'Assemblée et les présider, ainsi que diverses dispositions relatives à la procédure de désignation décrite aux pages 21-22.

### Plénières de décision

Au cours de la seconde semaine de l'Assemblée, les comités présenteront leurs rapports et recommandations en vue de leur examen en plénière. L'ordre de leur présentation sera annoncé par le Comité directeur pendant l'Assemblée. On trouvera d'autres renseignements sur les comités de l'Assemblée aux pages 15-17.

### Plénières thématiques

Une série de séances plénières thématiques seront consacrées à des questions fondamentales pour mettre en évidence l'importance qu'elles revêtent à l'heure actuelle

pour les Églises et le mouvement œcuménique. Les sujets évoqués en plénières seront repris dans les entretiens œcuméniques, les comités et les ateliers organisés dans le cadre du *Mutirão*. Voici ces questions:

***Justice économique – Un monde sans pauvreté est possible!***

*Jeudi 16 février 2006, de 15 h à 16 h 30*

Après un bref examen de l'injustice économique dans les perspectives biblique et socio-économique, la plénière sera consacrée à la présentation d'un certain nombre de solutions élaborées par les Églises pour remplacer le système économique actuel, ainsi qu'au processus AGAPE (Une autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre), série de colloques et d'études lancée depuis la dernière Assemblée. L'Assemblée sera appelée à répondre par la prière, en s'inspirant de l'appel AGAPE figurant aux pages 124-28.

***Identité chrétienne et pluralité religieuse***

*Vendredi 17 février 2006, de 15 h à 16 h 30*

L'objectif de cette plénière est de renouveler la réflexion œcuménique au sein des Églises sur la pluralité religieuse et ses implications théologiques et autres. Il s'agit également d'approfondir le dialogue sur la perception et la signification de l'identité chrétienne dans les différents contextes et cultures, ainsi que sur les rapports entre la conception propre et le témoignage dans diverses situations de pluralité religieuse. Pour de la documentation sur ce sujet, voir «Identité chrétienne et pluralité religieuse», pages 174-84.

***La démarche des jeunes pour vaincre la violence: vivre une culture de paix***

*Samedi 18 février 2006, de 15 h à 16 h 30*

Cette plénière mettra en évidence l'esprit et l'énergie suscités par la Décennie du COE «vaincre la violence» (DVV 2001-2010) et présentera des témoignages sur les initiatives locales, régionales et nationales prises à ce propos dans différentes régions. On essaiera de cerner les défis de la seconde moitié de la Décennie, tandis que les Églises et la communauté œcuménique seront invitées à renouveler leur engagement en sa faveur, en s'inspirant de l'appel figurant aux pages 130-32. On trouvera un rapport sur les cinq premières années de la Décennie aux pages 196-206.

***Amérique latine***

*Dimanche 19 février 2006, de 16 h 30 à 18 h*

Préparée par le Conseil des Églises d'Amérique latine (CLAI) et le Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil (CONIC) avec la collaboration du COE, cette plénière présentera aux participants l'histoire, la culture et la spiritualité de l'Amérique latine, ainsi qu'une réflexion sur des moments critiques de l'histoire de la région (crises économiques, régimes militaires) et la manière dont les Églises y ont réagi. Il s'agit de faire découvrir la réalité complexe et dynamique des Églises d'Amérique latine et leurs contributions au mouvement œcuménique, tout en définissant les défis à venir. Cette plénière sera suivie d'une soirée culturelle latino-américaine.

***L'unité de l'Église – affirmation d'un avenir commun***

*Lundi 20 février 2006, de 11 h à 12 h 30*

Cette plénière affirmera que la quête de l'unité de l'Église est la conséquence directe de l'unité déjà donnée en Christ et du règne du Christ sur nous et nos vies. Une

table ronde de participants orthodoxes, catholiques romains et protestants étudiera le texte «Appelés à être l'Église une», élaboré en vue de l'Assemblée afin d'aider les Églises dans leur quête de l'unité de foi, de vie, de témoignage et d'action. La plénière, qui donnera l'occasion d'entendre des Églises qui ne sont pas membres du COE, essaiera d'explorer l'avenir de la quête de l'unité visible et la manière dont elle peut s'ouvrir à un grand nombre de partenaires œcuméniques. L'invitation «Appelés à être l'Église une», qui figure aux pages 119-23, sera présentée à l'Assemblée pour adoption.

***«Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce»***

*Mardi 21 février 2006, de 11 h à 12 h 30*

Cette plénière examinera le thème de l'Assemblée et ses multiples dimensions dans diverses perspectives théologiques, pastorales et ecclésiales. On présentera ensuite une première version du message de l'Assemblée et on s'efforcera d'y apporter une contribution, fondée sur les déclarations de l'Assemblée.



## Entretiens œcuméniques

Les entretiens œcuméniques ont pour objectif d'inviter les délégués à un dialogue suivi sur une série de questions qui revêtent une grande importance pour les Églises, le mouvement œcuménique et le monde en général. Ils doivent permettre à l'Assemblée d'approfondir sa réflexion sur la manière dont les Églises peuvent poursuivre ensemble leur quête de l'unité et leur engagement en faveur de la justice.

Au cours de trois rencontres de 90 minutes chacune, les 16, 17 et 18 février, les délégués et autres participants officiels se rencontreront pour débattre de vingt-deux questions ou défis différents face aux contextes en mutation du monde actuel:

- le contexte religieux et culturel en mutation
- le contexte ecclésial et œcuménique en mutation
- le contexte international et politique en mutation
- le contexte social et économique en mutation.

Chacun des entretiens se déroulera selon un rythme similaire. Lors de la première rencontre, les participants examineront les tendances actuelles et les «signes des temps». Au cours de la deuxième rencontre, ils témoigneront de la manière dont les Églises réagissent face aux défis actuels. Lors de la troisième rencontre, ils envisageront les possibilités d'une réponse œcuménique fondée sur les impératifs théologiques et bibliques.

Les entretiens œcuméniques sont très importants pour la vie de l'Assemblée, car ils sont susceptibles d'orienter les directions que prendra à l'avenir le Conseil œcuménique des Églises. Chaque entretien sera présidé par un délégué et deux rapporteurs (également délégués). Des experts seront invités à apporter leur contribution. Les entretiens ne doivent pas aboutir à des rapports, mais les notes prises par les rapporteurs au cours des discussions seront conservées et pourront être utilisées plus tard. Les membres des comités de l'Assemblée assistent aux entretiens en tant qu'observateurs auditeurs et font rapport à leurs comités respectifs sur les grandes lignes de chacun des entretiens.

Pour donner du poids à la voix des jeunes à l'Assemblée, tous les participants âgés de 18 à 30 ans sont invités à se joindre aux délégués et aux autres participants officiels et à prendre part aux entretiens œcuméniques.

On trouvera ci-dessous la liste des entretiens œcuméniques. Une introduction détaillée avec description de chacun de ces vingt-deux entretiens figure aux pages 142-73.

### **Un contexte religieux et culturel en mutation (pages 148-54)**

1. La mission: des communautés de guérison et de réconciliation
2. La pluralité religieuse, à la fois bienvenue et redoutée
3. Une communauté de femmes et d'hommes: apprendre des femmes comment être l'Église
4. La sexualité humaine: le corps et l'âme, le monde et l'Église

5. Garder la foi dans le cyber-monde: communautés chrétiennes et nouvelles technologies
6. Les personnes handicapées: une Église de tous et pour tous

**Un contexte ecclésial et œcuménique en mutation (pages 154-59)**

7. Défis sur le chemin de l'unité: à la recherche d'une réponse œcuménique pour aujourd'hui
8. De nouvelles formes d'œcuménisme
9. Défis pour la diaconie aujourd'hui: à la recherche d'une réponse œcuménique
10. Mémoire et renouveau dans la recherche de formation œcuménique
11. Les jeunes et la transformation du paysage œcuménique

**Un contexte international et politique en mutation (pages 160-65)**

12. Cheminer dans la vérité, parler avec puissance
13. Protéger la vie des peuples et la dignité humaine
14. Réponses des Églises face aux nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité humaine
15. Edifier des communautés hospitalières: faire face à la migration
16. Vie publique, religion et politique: ambiguïtés et possibilités

**Un contexte social et économique en mutation (pages 166-73)**

17. Le scandale de la pauvreté et de l'inégalité croissante
18. Vaincre la menace qui pèse sur la santé de l'humanité dans le contexte du VIH et du sida
19. Témoigner du caractère sacré de la vie: la bioéthique et les défis inhérents aux nouvelles technologies
20. Coexister au sein de la création de Dieu: prendre soin des ressources de la terre
21. La question du racisme: une priorité pour les Églises?
22. Tolérance zéro pour la violence à l'encontre des femmes et des enfants

## Domaines d'activité de l'Assemblée

Dans le cadre d'une transformation profonde de son éthique et de sa culture et dans la perspective de la 9<sup>e</sup> Assemblée, le Comité central du Conseil œcuménique des Églises a adopté une nouvelle procédure: la prise de décisions par consensus. Ce modèle encourage une écoute réciproque fondée sur la prière, et l'approfondissement de la compréhension entre les traditions ecclésiales. Le consensus fait une plus large place à la concertation, à l'examen, au questionnement et à la réflexion inspirée par la prière, et est moins rigide que les procédures de vote habituelles – sans toutefois abolir entièrement le vote. Cette innovation devrait renforcer la participation, le dialogue et l'engagement entre les participants et au sein des Églises membres.

Lors de la plénière administrative du 15 février, l'Assemblée sera officiellement initiée à la procédure de consensus, telle qu'elle figure dans les «Lignes directrices pour la conduite des réunions», aux pages 26-43. Ces lignes directrices débutent par l'exposé du fondement théologique de la procédure, décrivent le rôle des délégués et des autres participants, expliquent comment on peut formuler ses préoccupations et expose la manière de parvenir au consensus. Les participants sont invités à sa familiariser avec la procédure de consensus avant de se rendre à l'Assemblée.

Les délégués recevront des cartes de consensus bleues et orange lors de leur arrivée. Ces cartes sont utilisées lors des séances de décision pour indiquer le sentiment de l'assemblée et permettre au président d'évaluer le niveau de consensus. Les lignes directrices expliquent comment se servir de ces cartes.

Les lignes directrices décrivent les différentes catégories de séances:

- *Séances générales*: il s'agit de séances officielles où on ne prend aucune décision, comme la séance plénière d'ouverture du 14 février.
- *Séances de délibération*: consacrées à des présentations de rapports ou de propositions et aux discussions. Il s'agit d'écouter les expériences, les points de vue et les idées de chacun, afin de préparer le terrain à la prise de décisions. Au nombre de ces séances figurent les plénières thématiques, les entretiens œcuméniques et les réunions régionales et confessionnelles.
- *Séances de décision*: consacrées à la prise de décisions. Seuls les délégués peuvent participer au processus de prise de décisions. Au nombre de ces séances figurent les séances administratives des 15 et 16 février et les plénières de décision de la deuxième semaine de l'Assemblée, où sont présentés les rapports des comités.

Pendant l'Assemblée, des personnes ayant l'expérience du processus de consensus seront à disposition pour conseiller les délégués, les présidents et les autres participants. Il y aura un bureau permanent du consensus, dont l'emplacement et les heures d'ouverture seront annoncés à l'Assemblée.

### Comités de l'Assemblée

Lors de la plénière de décision du 15 février, l'Assemblée élira six comités composés de délégués. Ces comités sont chargés de préparer une bonne partie des objets sur lesquels l'Assemblée devra prendre des décisions. Les comités examinent le travail

accompli depuis la dernière Assemblée, proposent les futures orientations du programme et élaborent des déclarations sur des questions d'actualité. Les comités préparent également l'élection des nouvelles instances dirigeantes et un projet de message de l'Assemblée.

Le Comité exécutif a préparé des listes de candidats aux comités de l'Assemblée, sur la base des recommandations formulées par les Églises membres. Ces désignations seront proposées à l'Assemblée. Il est possible de soumettre au Comité directeur des noms de candidats supplémentaires, par écrit et avec la signature de six délégués au moins et 24 heures avant la plénière du 15 février. Ces demandes écrites doivent être remises au secrétaire général du COE.

Le Comité central a nommé le Comité des cultes de l'Assemblée et le Comité permanent sur le consensus et la collaboration.

#### *Comité des désignations*

Sur la base des recommandations des Églises membres et des réunions régionales et confessionnelles de délégués, ce comité propose des noms en vue de l'élection des présidents et des nouveaux membres du Comité central, choisis parmi les délégués. On trouvera une explication détaillée de la procédure de désignation aux pages 21-22.

#### *Comité du message*

Ce comité est chargé de suivre attentivement ce qui se passe à l'Assemblée – dans sa vie de prière, les groupes d'études bibliques, les séances plénières, les entretiens œcuméniques et le *Mutirão*. Sur la base de ce qu'il a entendu, le comité élabore et présente en vue de son adoption par l'Assemblée un texte qui résume le vécu et les attentes des personnes réunies à Porto Alegre. Ce message doit être une source d'inspiration pour l'engagement œcuménique des chrétiens et des Églises et offrir un témoignage chrétien clair et convaincant au monde entier.

#### *Comité des finances*

Il examine la situation financière du COE au cours des sept dernières années et les perspectives pour la période à venir et propose au futur Comité central des lignes directrices générales en matière de finances. On trouvera aux pages 133-41 le rapport financier pour la période 1999-2005.

#### *Comité d'orientation du programme*

Il examine les évaluations et les rapports élaborés depuis la 8<sup>e</sup> Assemblée et prépare un rapport formulant ses recommandations au sujet des activités futures, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

#### *Comité d'examen des directives*

Il présente à l'Assemblée des recommandations en vue des décisions qu'elle doit prendre au sujet des rapports du président et du secrétaire général et des relations avec les Églises membres et d'autres partenaires et examine les amendements à la Constitution et au Règlement du COE.

#### *Comité des questions d'actualité*

Il élabore et présente en vue de leur adoption des projets de déclarations sur un certain nombre de questions liées à la situation internationale ainsi qu'à l'engagement œcuménique en faveur de la paix, des droits de la personne et de la justice. On trouvera aux pages 18-20 une explication détaillée sur la manière dont les questions d'actualité sont traitées à l'Assemblée.

### *Comité directeur*

Il réunit les membres du Bureau et les présidents du COE, les présidents des comités de l'Assemblée et d'autres délégués. Sa composition est précisée à l'art. IV.5 du Règlement du COE, qui figure aux pages 55-56.

### *Comité des cultes de l'Assemblée*

Responsable de l'intense vie spirituelle de l'Assemblée, ce comité organise les cultes quotidiens préparés par ses soins et coordonne les autres services de prière qui se déroulent dans le cadre de l'Assemblée.

### *Comité permanent sur le consensus et la collaboration*

Il conseille l'Assemblée pour l'aider à respecter l'esprit du mandat, des préoccupations et de la dynamique de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE.

## **Réunions régionales et confessionnelles**

Les 17 et 18 février, les délégués et autres participants officiels sont invités à assister aux réunions régionales et confessionnelles.

Lors des réunions régionales, les délégués examineront la composition du futur Comité central ainsi que les désignations proposées par les Églises membres. On cherchera au niveau de la région des candidats supplémentaires à proposer au Comité des désignations. Le ou les membres de celui-ci chargés de la liaison avec chaque région transmettront ces propositions au Comité des désignations.

Chaque groupe aura aussi la possibilité de discuter des questions qui préoccupent les Églises de la région, y compris les questions d'actualité qui pourraient figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Lors des réunions confessionnelles, chaque famille confessionnelle discutera de l'état actuel et futur du mouvement œcuménique. Les groupes examineront comment renforcer la quête de l'unité visible au sein des familles d'Églises. Ils parleront aussi du rôle unique que le COE devrait jouer au sein du mouvement œcuménique ainsi que du rôle des différentes organisations confessionnelles.

Les familles confessionnelles examineront aussi la composition du futur Comité central et les désignations émanant des Églises membres. Chaque famille confessionnelle pourra proposer des candidats supplémentaires au Comité des désignations.

## Comité des questions d'actualité

### **Dispositions concernant les déclarations publiques**

Les déclarations publiques constituent l'un des moyens par lesquels le COE réagit aux questions critiques du monde actuel. Les dispositions réglant ces déclarations figurent à l'article XIII du Règlement du COE:

Dans l'exercice de ses fonctions et par l'intermédiaire de son Assemblée ou de son Comité central, le Conseil œcuménique peut publier des déclarations sur tout événement ou problème auquel lui-même ou ses Églises membres ont à faire face. Bien que de telles déclarations puissent avoir une grande portée et exercer une influence considérable du fait qu'elles expriment l'opinion d'un organisme chrétien aussi largement représentatif que le Conseil œcuménique, elles n'ont pourtant d'autorité que celle que leur confèrent la vérité et la sagesse dont elles témoignent. La publication de telles déclarations ne peut en aucun cas signifier que le Conseil œcuménique en tant que tel a, ou pourrait avoir, une autorité constitutionnelle quelconque sur ses Églises membres, ou qu'il a le droit de parler en leur nom.

La politique est une réalité à laquelle on ne peut échapper et les chrétiens ont le devoir de s'y intéresser. En conséquence, on attend des Églises qu'elles se préoccupent des affaires du monde. Lors de l'Assemblée d'Amsterdam en 1948, le cadre des questions d'actualité a été défini d'une manière qui demeure valable aujourd'hui: *le Conseil considère comme une de ses responsabilités essentielles d'adresser, quand l'occasion se présente, un message à ses membres sur des sujets touchant la pensée et l'action où l'attention de tous est requise.*

### **Le COE réagit aux interpellations politiques**

Une déclaration publique peut prendre diverses formes: rapports de colloques et évaluations de situation, lettres pastorales et appels aux Églises membres, résolutions, interventions auprès d'organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ou appels lancés à ceux-ci.

Les déclarations publiques ne constituent qu'une forme de réaction à la situation internationale parmi d'autres dont dispose le COE; dans bien des cas, d'autres démarches peuvent apparaître plus efficaces: visites pastorales aux Églises connaissant des situations difficiles ou critiques, discussions avec des gouvernements, interventions auprès d'organismes intergouvernementaux, envoi de délégations pour étudier des problèmes ou des situations spécifiques et faire rapport à leur sujet, interventions confidentielles auprès de gouvernements, soutien et manifestations de solidarité à des Églises et des groupes d'action. Toutes ces démarches reposent sur l'examen permanent de l'évolution des événements qui affectent la vie et le témoignage des Églises dans leurs contextes particuliers et de la communauté des Églises dans son ensemble.

### **Critères de choix des sujets**

Le Comité central a défini les principaux critères de choix des questions pouvant faire l'objet de déclarations publiques:

- les domaines et questions dans lesquels le COE se trouve engagé directement et depuis longtemps;
- les questions nouvelles constituant une source de préoccupation internationale et sur lesquelles il convient d'attirer l'attention des Églises pour qu'elles prennent des mesures à leur égard;
- les situations politiques critiques dont l'évolution exige que le COE fasse connaître son avis et exprime sa voix spirituelle et morale;
- le souhait des Églises qui attendent du COE qu'il se prononce;
- la nécessité de déterminer les grandes orientations et le mandat du personnel du COE.

Les déclarations publiques donnent des éléments d'orientation aux Églises membres pour leurs propres interventions sur des questions d'actualité, et peuvent favoriser l'expression d'une voix plus unie. Elles suggèrent une ligne de conduite pour la formulation d'interventions auprès des gouvernements, des organisations intergouvernementales et d'autres structures de décisions politiques. Elles guident les activités de programme en même temps qu'elles reflètent les expériences de celles-ci. Le travail du COE sur les armes légères, par exemple, a commencé par des activités de programme intenses qui ont inspiré une récente déclaration publique du Comité exécutif en 2005, alors que dans le domaine des armes nucléaires une ferme déclaration a été publiée en 1948 déjà, suivie par des activités de programme. De ce fait, une étroite coordination est nécessaire à l'Assemblée entre le Comité des questions d'actualité et le Comité d'orientation du programme, ainsi que le Comité d'examen des directives, en particulier quand on travaille sur les questions d'actualité qui impliquent de nouvelles orientations générales.

Reflète de toutes les préoccupations politiques du Conseil, les déclarations publiques se réfèrent à des domaines tels que la guerre et la paix, l'économie, l'écologie et les droits de la personne. Dans ce contexte, elles peuvent aborder les questions de violation de tous les droits – économique, sociaux et culturels, aussi bien que civils et politiques.

Les questions d'actualité sont portées à l'attention de l'Assemblée en suivant un processus long, attentif et transparent impliquant la participation de la Commission des Églises pour les affaires internationales, du Bureau du COE, du Comité exécutif et du Comité central, afin d'assurer autant que possible l'adhésion des membres du COE au contenu du message, et la qualité de celui-ci. Les deux principales réunions de préparation de l'ordre du jour de ces questions ont été la session de la CEAI en juin 2005 et celle du Comité exécutif en septembre 2005. La tâche du personnel, des groupes du personnel (tels que le Groupe de travail stratégique sur la défense des causes de dimension mondiale) et de différentes rencontres (par exemple les Semaines d'action auprès de l'ONU) est d'écouter, de discuter et de formuler des suggestions sur les questions qui devraient être considérées en priorité parmi les questions d'actualité.

### **Déroulement des opérations à l'Assemblée**

A Porto Alegre, l'approbation de l'Assemblée est demandée lors d'une des premières séances administratives, lors de laquelle les délégués sont informés des procédures et délais à respecter pour proposer d'autres sujets sur lesquels ils voudraient que l'Assemblée s'exprime. Pour limiter le nombre des propositions formulées à ce

moment, on peut décider qu'une question d'actualité particulière, si elle est proposée par les délégués, devrait être soutenue par 10 à 15 Églises membres.

Le Comité des questions d'actualité examine ensuite ces propositions à la lumière des critères mentionnés plus haut et choisit les sujets sur lesquels il recommande de formuler une déclaration, en prenant en considération les limites de temps et autres imposées au travail de l'Assemblée. Les sujets retenus devraient avoir une portée internationale et œcuménique évidente. Le Comité des questions d'actualité ne proposera pas de retenir des sujets ou des situations dont le secrétaire général, les membres du Bureau ou les Comités exécutif ou central peuvent se préoccuper dans le cours normal des affaires. Il ne proposera pas non plus de formuler des déclarations sur des sujets à propos desquels d'autres formes d'intervention seraient plus appropriées.

Le Comité des questions d'actualité élabore des projets de texte qui sont soumis pour approbation à l'Assemblée dans le cadre d'une plénière administrative.



## Le travail du Comité des désignations

L'une des principales tâches d'une Assemblée du Conseil œcuménique des Églises consiste à élire parmi ses délégués les membres du nouveau Comité central, qui dirigeront le COE jusqu'à la prochaine Assemblée.

Le Règlement du COE prévoit l'élection d'un Comité des désignations de l'Assemblée, chargé (1) de proposer des noms pour l'élection des présidents du Conseil œcuménique des Églises et (2) d'établir la liste des personnes parmi lesquelles seront choisis les membres du nouveau Comité central.

L'Assemblée est appelée à élire 8 présidents au maximum, qui doivent être «des personnes dont l'expérience et la réputation œcuméniques sont largement reconnues par les partenaires œcuméniques du Conseil œcuménique dans leurs régions respectives». Les noms soumis à l'examen du Comité des désignations sont proposés avant l'Assemblée par les organisations œcuméniques régionales et les réunions régionales de préparation à l'Assemblée. Les présidents sont membres ex officio du Comité central.

La Constitution du COE précise que le nombre des membres du Comité central, choisis au sein des Églises membres, ne doit pas dépasser 150, y compris 5 issus des Églises membres qui ne répondent pas au critère du nombre des membres (appelées auparavant «Églises membres associées»).

Les Églises ont été invitées à proposer des candidats au Comité central, choisis parmi les délégués à l'Assemblée. Les Églises d'une même région sont encouragées à se consulter, étant entendu qu'une candidature soutenue par plus d'une Église aura plus de poids. On a signalé aux Églises que, normalement, le Comité des désignations peut appeler chacun de leurs délégués à faire partie du nouveau Comité central.

Dans le choix de ses candidats, le Comité des désignations est guidé par les principes suivants:

- les aptitudes personnelles des candidats pour la tâche à laquelle ils seront appelés;
- la nécessité d'une représentation confessionnelle juste et adéquate;
- la nécessité d'une représentation géographique et culturelle juste et adéquate;
- la nécessité d'une représentation juste et adéquate des intérêts majeurs du Conseil œcuménique;
- la recevabilité générale des propositions auprès des Églises auxquelles appartiennent les personnes proposées;
- la limitation à sept du nombre des candidatures au Comité central pour chaque Église membre;
- la représentation adéquate des laïcs – hommes, femmes et jeunes;
- la participation appropriée de personnes handicapées, de membres de populations autochtones et de personnes issues de minorités raciales et ethniques.

Conformément à la pratique établie, la composition du Comité central doit refléter celle de l'Assemblée. Cette exigence concerne non seulement la représentation des confessions et religions mais aussi celle des femmes, des jeunes et des laïcs. Pour assurer la composition équilibrée de l'Assemblée et son caractère inclusif, les objectifs

suiuants ont été fixés, dans la ligne de ceux déjà visés précédemment: 50% de femmes, 25% de jeunes, 50% de laïcs, 25% d'orthodoxes.

Sur la base de ces principes et pour faciliter la tâche du Comité des désignations, les Églises ont été priées de proposer des listes de candidats établies par ordre de préférence plutôt que des noms isolés, en veillant, dans la mesure du possible, à ce que les critères de représentativité formulés dans le Règlement soient respectés. Le Comité des désignations s'efforcera de tenir compte des vœux des Églises, tout en sachant qu'il ne pourra pas suivre toutes les recommandations.

De cette manière, le Comité des désignations disposera, dès le début de ses travaux à l'Assemblée, de nombreuses informations concernant les candidats éventuels. Sa tâche consistera donc essentiellement à choisir des candidats dans ces listes, de manière à assurer une représentation équilibrée à tous points de vue. Pour faciliter l'accomplissement de cette tâche extrêmement délicate, le Comité consultera, si nécessaire, des délégués des Églises membres et des diverses régions.

Les délégués auront aussi l'occasion de proposer des noms pour le futur Comité central. La procédure précise et les délais seront expliqués lors de la séance plénière au cours de laquelle le Comité des désignations présentera son premier rapport. Au cours de cette même séance, il présentera également un premier profil du futur Comité central (sans mentionner de noms), qui sera soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée. Ensuite, une première liste de noms fera l'objet d'une discussion générale. En dehors de la plénière, les délégués peuvent proposer au Comité des désignations des modifications en vue de remplacer des noms précis. Toute modification doit respecter les critères énoncés plus haut (région, sexe, âge, etc.) et doit être signée par six délégués de la région concernée.

Le Comité des désignations examinera ces propositions en gardant à l'esprit les critères à respecter pour une représentation équilibrée énoncés plus haut. Sur cette base, il établira une seconde liste qui sera présentée en plénière et soumise au vote de l'Assemblée.

A la suite de son élection, le nouveau Comité central tiendra une brève réunion pour choisir parmi ses membres un comité des désignations chargé de proposer la liste des membres du Bureau et des membres du Comité exécutif. Vers la fin de l'Assemblée, le nouveau Comité central tiendra une nouvelle réunion pour procéder à ces élections et examiner les questions administratives qui devront être réglées avant sa première session ordinaire, prévue du 30 août au 6 septembre 2006.

## Le *Mutirão* à l'Assemblée

Comme le nombre des délégués officiels à l'Assemblée sera relativement modeste (moins de 800), le *Mutirão* permettra une participation beaucoup plus large. Il enrichira le programme de l'Assemblée et renforcera la vie spirituelle de celle-ci.

### **Qu'est-ce que le *Mutirão*?**

Le terme «*mutirão*» est un mot brésilien d'origine autochtone et s'applique à la fois à un lieu de rencontre et à la possibilité de travailler ensemble en vue d'un objectif commun. Au Brésil, par exemple, les membres de communautés pauvres «font un *mutirão*» pour construire une maison ensemble: ils s'assurent qu'ils ont les outils nécessaires et des personnes compétentes et que la communauté est disposée à unir ses forces pour une réalisation concrète.

A l'Assemblée, le *Mutirão* offrira un espace de réflexion, de célébration et d'exposition. Il accueillera des débats organisés par des Églises et des organisations œcuméniques du monde entier sur toutes sortes de sujets. Le *Mutirão* fera une place particulière à l'Amérique latine et aux Caraïbes, puisqu'il y aura de nombreux participants de ces régions, ainsi qu'aux jeunes.

### **Qui participera au *Mutirão*?**

Le *Mutirão* est ouvert à toute personne, paroisse ou organisation qui souhaite accompagner l'Assemblée dans un esprit de partage, de célébration et de formation œcuméniques.

### **Quelle sera la contribution du *Mutirão* à l'Assemblée?**

Le *Mutirão* offre des ateliers, des séminaires, des manifestations culturelles et des expositions à tous les participants à l'Assemblée. Il offre aussi la possibilité d'approfondir les réflexions sur le thème de l'Assemblée et les plénières thématiques. Les délégués sont encouragés à participer aux activités du *Mutirão* et à enrichir de leurs réflexions les processus de prise de décisions.

Partie intégrante de l'Assemblée, les ateliers proposés dans le cadre du *Mutirão* sont destinés à enrichir et accompagner les délibérations de l'Assemblée. Ces réflexions et débats inspireront les activités de nombreuses Églises et organisations œcuméniques participant au *Mutirão*.

### **Que feront les participants au *Mutirão*?**

Les participants au *Mutirão* auront part à la vie très riche de la communauté du COE par le biais des prières, des études bibliques, des plénières, des séminaires, des ateliers et des manifestations culturelles.

- Après la prière du matin, les participants au *Mutirão* se joindront à un groupe de langue anglaise, portugaise ou espagnole pour une étude biblique dans ces langues, animée par une équipe de 3 personnes faisant usage des textes publiés en vue de l'Assemblée.

- Lors des plénières thématiques, quelques participants au *Mutirão* prendront place dans la salle, tandis que les autres suivront les discussions dans une autre salle où ils bénéficieront de commentaires.
- A la mi-journée, de 12 h 45 à 13 h 15, le *Mutirão* offrira l'occasion d'écouter un bate-papo – entretien avec un responsable œcuménique – ou de suivre un concert, une représentation de théâtre de rue, des activités sportives ou des danses.
- De 13 h 30 à 14 h 45, on pourra participer à l'un des 15 ateliers du *Mutirão* – 10 en anglais, 5 en espagnol ou en portugais, avec interprétation dans certains cas. Un plus petit nombre d'ateliers seront proposés aux participants au *Mutirão* pendant les séances administratives.
- Pendant les entretiens œcuméniques, le *Mutirão* offrira 3 séances de formation œcuménique avec interprétation dans la salle des plénières.
- Le *Mutirão* comprendra un pavillon d'exposition permettant à plus de 100 Églises et organisations de se faire connaître.
- Les Églises brésiliennes accueilleront 8 «espaces» destinés aux femmes, aux jeunes, aux populations autochtones, aux enfants, aux personnes d'origine africaine et aux personnes handicapées, ainsi qu'à l'examen de questions inter-religieuses.
- Un café théologique, organisé par l'École de théologie de São Leopoldo (EST) proposera des discussions quotidiennes avec des théologiens présents à l'Assemblée.
- Le *Mutirão* offre aussi des espaces aux groupes et organisations qui souhaiteraient tenir des réunions informelles.
- Près de 150 jeunes d'Amérique latine participeront au *Mutirão* dans le cadre d'un camp de jeunesse.

Le *Mutirão* œcuménique accueillera aussi les délégués et représentants officiels à l'Assemblée, élargissant ainsi le cercle des participants. Il représente une occasion de s'informer, de rencontrer des gens venus de régions et de traditions différentes, de célébrer et de réfléchir ensemble aux manières d'être des agents de la présence transformatrice de Dieu dans le monde.

Le calendrier du *Mutirão* montre le déroulement des journées de ceux qui y participeront. Un horaire plus détaillé des ateliers et autres manifestations sera distribué à l'Assemblée.

Projet 12/05	Dieu, dans ta grâce, transforme...							notre témoignage								
	le monde		la terre		nos sociétés		nos vies		nos Églises		Mardi 21 février		Mercredi 22 février		Jeudi 23 février	
08:30 09:00	Lundi 13 février	Mardi 14 février	Mercredi 15 février	Jeudi 16 février	Vendredi 17 février	Samedi 18 février	Dimanche 19 février	Lundi 20 février	Mardi 21 février	Mercredi 22 février	Jeudi 23 février					
09:15																
09:15 10:30		Introduction au Mutirão	Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	Culte avec les Églises locales	Etude biblique	Etude biblique	Etude biblique	Ateliers ou plénière administrative	Ateliers ou plénière administrative	Ateliers ou plénière administrative	Ateliers ou plénière administrative	Ateliers ou plénière administrative	Ateliers ou plénière administrative
10:30		Ouverture des expositions	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
11:00 12:30		De Harare à Porto Alegre (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique	Présentation: formation œcuménique
12:30 15:00																
15:00 16:30		Plénière d'ouverture	Ateliers ou rapport président (présence et commentaires)	Plénière: justice économique (présence et commentaires)	Plénière: pluralité religieuse (présence et commentaires)	Plénière: vaincre la violence (présence et commentaires)	Plénière: Amérique latine (16:30)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)
16:30		Fermeture des expositions (17:15)	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
17:00 18:30		Prénière d'ouverture (18:00)	Ateliers ou rapport du secrétaire général (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers	Ateliers	Dîner et célébration avec les Églises d'Amérique latine	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)	Ateliers ou plénière administrative (présence et commentaires)
18:30			Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions	Fermeture des expositions
18:45 19:15			Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière	Prénière
19:30			Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner

Mise en place des expositions

### Ateliers et présentations culturelles

# Lignes directrices pour la conduite des réunions du Conseil œcuménique des Églises

*L'article relatif à la conduite des réunions et les présentes lignes directrices sont formulés de manière à s'appliquer à une session de l'Assemblée du COE. Ils valent par analogie pour toutes les réunions des organes du COE.*

## 1. Procédure de consensus

Le Conseil œcuménique des Églises (COE) est en train de changer la procédure qui régit ses réunions. Il passe du style parlementaire à la prise de décision par consensus. [Pour des explications sur les raisons de ce changement, voir l'annexe 1: Historique du changement de procédure.]

Il espère que le consensus, adopté comme procédure normale pour toutes ses réunions, l'aidera à:

- en simplifier autant que possible le déroulement;
- en assurer la transparence;
- faire une plus grande place à la participation et au dialogue dans toutes les réunions;
- limiter le risque de voir un participant ou un groupe dominer le débat;
- diriger les débats avec courtoisie, respect et aisance lorsque, sur des questions qui touchent au cœur des convictions chrétiennes, les participants ont des points de vue différents, auxquels ils sont profondément attachés;
- discipliner les débats et prendre des décisions en temps voulu;
- examiner d'autres options constructives;
- encourager la prise de décision, en limitant le pouvoir d'un petit nombre d'y faire obstruction lorsque la plupart des participants sont parvenus à un accord;
- veiller à ce que les présidents de séance puissent faire avancer le débat dans le sens qu'entrevoit la réunion dans son ensemble;
- renforcer la capacité des Églises réunies dans la communauté fraternelle du COE de témoigner et de servir ensemble.

Le déroulement des réunions de tous les organes du COE est régi par le Règlement du COE, notamment par l'article XX révisé, Conduite des réunions, qui fait autorité en la matière. Les présentes lignes directrices sont conçues pour le compléter, aider les participants à apprécier ce que peut apporter le changement de procédure et expliquer certaines autres caractéristiques du COE.

## 2. Fondement théologique

Le COE est appelé à rendre témoignage de l'unité dans un monde marqué par des tensions, des antagonismes, des conflits, des guerres et des rumeurs de guerre (cf. Matthieu 24,6). Dans de telles circonstances, il peut rendre témoignage non seulement par ses programmes et ses résolutions, mais aussi par la conduite de ses débats. Il peut

modeler son Règlement et ses procédures de manière à exprimer une foi «agissant par l'amour» (Galates 5,6), ce qui veut dire que les Églises membres et les représentants de ces Églises se traitent avec respect et s'attachent à s'édifier les uns les autres dans l'amour (cf. Corinthiens 13,1-6; 14,12).

Certaines Églises de par le monde et certaines composantes du COE lui-même ont estimé que la prise de décision par consensus correspondait mieux que la procédure parlementaire à la nature de l'Église telle qu'elle est décrite dans le Nouveau Testament. Dans 1 Corinthiens 12,12-27, saint Paul parle des parties du corps, qui ont besoin les uns des autres. Un corps qui fonctionne bien intègre les dons de tous ses membres. De même, c'est en faisant un usage optimal des aptitudes, de l'histoire, de l'expérience, de l'engagement et de la tradition spirituelle de tous ses membres qu'une organisation œcuménique fonctionne le mieux.

La procédure de consensus laisse plus de place à la consultation, à l'exploration, au questionnement et à la réflexion dans la prière, et elle est moins rigide que le vote formel. En favorisant la coopération plutôt que le débat contradictoire, elle aide les participants à l'Assemblée (à la commission ou au comité) à rechercher ensemble la voie du Christ. Plutôt que d'essayer de l'emporter dans le débat, les participants sont encouragés à se soumettre les uns aux autres et à chercher à «comprendre bien quelle est la volonté du Seigneur» (Ephésiens 5,17).

Le modèle consensuel de prise de décision favorise aussi l'écoute de l'autre dans le recueillement et un approfondissement de la compréhension entre les traditions ecclésiales. En même temps, il demande de la discipline de la part des participants et des présidents de séance. Il doit aussi y avoir des règles. Mais le but est de parvenir à un avis commun plutôt que de dégager la volonté de la majorité. Lorsque le consensus est déclaré, tous ceux qui ont participé peuvent affirmer avec confiance: «Le Saint Esprit et nous-mêmes, nous avons décidé...» (Actes 15,28).

### 3. Edification de la communauté

Pour obtenir des résultats consensuels, il faut une culture telle que tous soient prêts à rechercher ensemble la volonté de Dieu dans l'humilité et disponibles à l'inspiration du Saint Esprit. Comme le COE est une communauté fraternelle d'Églises qui ont leur base commune en Jésus Christ qu'elles confessent comme Dieu et Sauveur<sup>1</sup>, chaque Assemblée qui se réunit est une nouvelle occasion d'affirmer et d'exprimer la richesse des relations à l'intérieur de cette communauté fondée en Christ. Par l'intermédiaire de ceux qu'elles ont nommés pour les représenter, les Églises membres «s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu»<sup>2</sup>. Cela suppose que chacun ait conscience de ce que les autres participants apportent à la réunion et sache apprécier leur contribution. En nous efforçant, à partir de points de vue souvent très différents, de discerner la volonté de Dieu sur un sujet donné, nous reconnaissons que chaque personne a reçu de Dieu des dons et une perception uniques et que toutes les contributions sont dignes de respect et de considération.

Une Assemblée rassemble des personnes venues de nations, de cultures et de traditions ecclésiales très différentes. Il faut du temps pour instaurer la confiance et établir des relations constitutives d'une vraie koinonia. En reconnaissant la Seigneurie du

---

<sup>1</sup> Constitution du COE, article premier

<sup>2</sup> *Ibid*

Christ et en écoutant ensemble quotidiennement la parole de Dieu lors de la prière et de l'étude biblique, nous resserrons nos liens communautaires. Nous célébrons aussi notre diversité et notre unité en Jésus Christ en apprenant à mieux nous connaître pendant les repas, les séances de travail et les moments de détente, les conversations impromptues et les prières improvisées tout au long de l'Assemblée. Un climat de confiance s'établit peu à peu.

#### **4. Petits groupes**

Chaque membre d'une Assemblée fait partie d'un petit groupe d'étude biblique qui sera son «foyer» pendant tout le temps de la session. Cette petite cellule lui offrira une occasion précieuse de faire l'expérience de la koinonia en lui permettant:

- de nouer les liens fraternels dont chacun a besoin pour se sentir soutenu et accompagné tout au long de l'Assemblée;
- de se sentir en sécurité, dans un groupe où l'on peut se faire part de ses préoccupations, se confier, demander la prière des autres et les sonder sur des questions délicates; et
- de découvrir que les divergences théologiques peuvent être enrichissantes et que les a priori et idées toutes faites n'ont plus leur place au moment où se créent des liens d'amitié.

Au cours des séances plénières, on pourra recourir à un autre type de petit groupe. De temps en temps, il peut être utile d'avoir un moment de discussion, avec ceux qui sont assis autour de la même table par exemple (ce qui est possible pendant les sessions du Comité central) ou avec deux ou trois personnes s'exprimant dans la même langue et assises non loin de vous dans la grande salle plénière. Des questions complexes peuvent s'éclairer après un bref moment de partage, et des façons novatrices d'aborder un dilemme apparemment insoluble peuvent déboucher sur une solution inédite lorsque la plénière reprend.

#### **5. Catégories de séance**

Au début de chaque séance, la personne qui la préside annonce s'il s'agit d'une séance générale, d'une séance de délibération ou d'une séance de décision. Il peut être parfois nécessaire de passer d'une catégorie à l'autre au cours de la même séance de l'Assemblée. Lorsque cela se produit, le président de séance peut annoncer une brève pause pour laisser les participants se recueillir dans la prière ou chanter un cantique.

##### *a) Séance générale.*

Les séances générales sont réservées aux cérémonies et constituent la partie officielle de l'Assemblée. Il n'y a ni débat ni prise de décision et le contenu en est déterminé à l'avance par le Comité central ou le Comité directeur de l'Assemblée.

##### *b) Séance de délibération.*

Ce genre de séance vise à éclairer sur des rapports ou des propositions. Tous les participants (les délégués, plus d'autres personnes qui ont le droit de s'exprimer mais pas de participer à la prise de décision) peuvent intervenir lors d'une séance de délibération quand le président leur donne la parole. Celui-ci encourage les participants à explorer des voies très différentes au travers de questions et de commentaires. Ainsi l'Assemblée est mise au courant des options possibles puis tente de discerner la voie à suivre.



Si le temps le permet et si tous ceux qui le souhaitent ont pu s'exprimer, les participants peuvent avoir la possibilité d'intervenir plus d'une fois dans le débat. Les participants signifient au président leur désir de prendre la parole, soit par une demande écrite qu'ils lui font parvenir par un steward, soit en se tenant debout derrière l'un des microphones en attendant que le président leur donne la parole.

Dans certains cas, le président de séance donnera la parole à ceux qui ont fait la queue pour s'exprimer, avant de répondre à toutes les demandes écrites. Les participants qui ont demandé à prendre la parole et souhaitent encore le faire peuvent se joindre à la file des personnes qui attendent leur tour de parler. Le président de séance peut utiliser la dernière partie d'une séance de délibération pour donner la parole à ceux dont il n'a pas pu satisfaire plus tôt la demande écrite.

Il n'est pris aucune décision pendant une séance de délibération, si ce n'est pour traiter, le cas échéant, d'une motion d'ordre ou d'une proposition relative à la procédure, ou passer à une séance de décision si, de l'avis général, il convient de régler une question donnée pendant la séance en cours.

### *c) Séance de décision.*

Seuls les délégués ont le droit de prendre la parole dans les séances de décision. (Ils auront été éclairés par d'autres participants lorsque le sujet aura été présenté lors d'une séance de délibération antérieure et se verront ainsi faciliter la prise de décision). On attend des interventions qu'elles dégagent peu à peu une proposition, chaque intervenant gardant en mémoire les points de vue des autres intervenants et veillant à discerner le sentiment général sur la façon dont il convient que l'Assemblée progresse.

Comme une proposition initiale peut être modifiée au cours de la discussion, on veillera à ce que le libellé retenu à chaque étape soit bien clair dans l'esprit de chacun et à laisser, pour ce faire, le temps nécessaire à l'interprétation. Le ou la secrétaire<sup>3</sup> de la séance a un rôle important à jouer auprès du président ou de la présidente de séance pour l'aider dans cette tâche.

Pour les rares points de l'ordre du jour pour lesquels il est spécifié dans le Règlement qu'il faut appliquer la procédure de vote, le Règlement donne des indications sur la manière de procéder<sup>4</sup>. Dans les rares cas où, lors d'une séance de décision, les participants ne peuvent parvenir à un résultat consensuel, la réunion peut choisir aussi de trancher par un vote formel une question urgente donnant lieu à de nettes divergences<sup>5</sup>.

## **6. Rôle des présidents de séance**

Plusieurs personnes se partagent la tâche de présider les séances pendant une session de l'Assemblée. Les présidents de séance sont désignés avant l'Assemblée par le Comité central sortant et, si nécessaire, pendant l'Assemblée par son Comité directeur<sup>6</sup>. Chaque président est censé avoir été initié à la procédure de consensus et bien connaître la philosophie et le mode de fonctionnement du COE.

---

<sup>3</sup> Personne désignée par le Comité directeur pour suivre la discussion lors d'une séance de décision, prendre note du libellé du consensus à mesure qu'il s'élabore, en particulier du libellé définitif des décisions adoptées, et pour aider le président de séance à discerner l'émergence d'un consensus. Le secrétaire aide également le président de séance à veiller à ce que le libellé final accepté pour une proposition soit traduit et communiqué aux délégués avant qu'une décision soit prise. Normalement, les secrétaires sont désignés parmi les délégués. Article XX.5. du Règlement

<sup>4</sup> Article XX.10 du Règlement

<sup>5</sup> Article XX.9.e) et 9.f) du Règlement

Le président de séance a pour tâches:

- de présider de manière à aider l'Assemblée à être assez ouverte pour discerner la volonté de Dieu;
- d'encourager la réunion à parvenir à un avis commun; et
- de veiller à ce que la manière dont sont conduits les débats réponde aux besoins et aux objectifs du COE.

Ce faisant, le président est censé:

- faciliter les échanges et le développement des idées en encourageant les intervenants à s'exprimer en toute confiance et sincérité;
- faire respecter et soutenir tous ceux qui participent;
- chercher des indications sur la façon dont les délégués accueillent chaque intervention et dégager le sentiment général à mesure qu'il se manifeste;
- résumer la discussion de temps en temps pour aider l'Assemblée à se diriger vers un résultat consensuel;
- encourager des modifications constructives d'une proposition qui tiennent compte de points de vue exprimés dans des interventions antérieures;
- inviter les participants, si nécessaire, à discuter quelques minutes avec leurs voisins;
- tester l'accord en train de se dégager dans des séances de décision, pour déterminer si la réunion est prête à prendre une décision par consensus.

Le rôle du président de séance, qui facilite sans prendre parti, est crucial pour diriger les débats vers un résultat consensuel. A cette fin, le président:

- convoque la séance en précisant dans quelle catégorie elle est classée;
- si l'on change de catégorie en cours de séance, annonce ce changement et peut alors interrompre brièvement la séance pour un moment de recueillement et de prière ou le chant d'un cantique;
- encourage l'expression d'un éventail assez large de points de vue en choisissant les intervenants parmi ceux qui ont indiqué leur désir d'intervenir par une demande écrite ou en faisant la queue derrière le microphone;
- s'entretient fréquemment pendant toute la séance avec le ou la secrétaire pour veiller à ce que le libellé d'une variation acceptée d'une proposition soit porté à la connaissance des participants dans une traduction adéquate;
- ne participe pas aux délibérations (à moins que des dispositions soient prises pour qu'il n'assume pas la présidence au moment de la prise de décision concernant une question particulière);
- a le droit de voter en qualité de délégué de son Église lors d'un vote formel, mais n'a pas voix prépondérante en cas de partage égal des voix;
- lève la séance.

---

<sup>6</sup> Article XX.3. du Règlement

## 7. Etablissement des orientations et de l'ordre du jour

### a) Orientations du programme

Pour les activités de programme du COE, les orientations de base sont données d'abord par le Comité d'orientation du programme de l'Assemblée, puis, dans l'intervalle des Assemblées, développées par le Comité du programme du Comité central. Entre les Assemblées, les Comités d'examen des directives permettent au Comité central de prendre lui aussi des initiatives en transmettant de nouvelles propositions au Comité d'orientation du programme ou à des organes consultatifs spécifiques (telles les commissions du COE).

Le Comité permanent sur le consensus et la collaboration (qui résulte des travaux de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE) est un autre organe qui exerce des fonctions consultatives auprès du Comité central et de son Comité exécutif. Dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée, il contribue à piloter le programme et à veiller à l'équilibre général des travaux du COE et, pendant les Assemblées, conseille le Comité directeur.

### b) Ordre du jour administratif

L'ordre du jour administratif d'une session de l'Assemblée est proposé par le Comité central (par l'intermédiaire du Comité de planification de l'Assemblée) à la première séance de décision de l'Assemblée. Tout délégué peut proposer l'inscription d'un point par l'intermédiaire du Comité central (avant la session) ou du Comité directeur, à qui il incombe de déterminer pendant la session de l'Assemblée quand les modifications de l'ordre du jour doivent être soumises à la plénière pour approbation.

Chacun des organes directeurs du COE est responsable de questions administratives spécifiques:

- *Assemblée*: élection des présidents du COE, élection des membres du Comité central, révision de la Constitution, adoption des orientations de programme, réception des comptes du Comité central
- *Comité central*: élection du Bureau (président, vice-présidents, secrétaire général), élection du Comité exécutif, désignation des membres des commissions et des groupes consultatifs; nomination des cadres supérieurs; budget et politique financière; politique relative aux programmes
- *Comité exécutif*: décisions d'ordre administratif, nomination des membres du personnel de programme (à l'exception des cadres supérieurs).

Normalement, l'établissement de l'ordre du jour administratif d'une Assemblée ou du Comité central est placé sous la surveillance du Bureau et du Comité exécutif, qui veille à ce qu'un ordre du jour annoté, avec des documents à l'appui, soit mis à la disposition des participants bien avant la session. Certains points de moindre importance peuvent être inscrits d'emblée à l'ordre du jour d'un sous-comité, ce qui évite de les inscrire sur une liste en plénière puis de les renvoyer devant le sous-comité où ils seront étudiés plus en détail. Pour que tous les participants soient informés de l'ensemble des questions à examiner, ils reçoivent tous l'ordre du jour annoté des différents groupes de référence ou sous-comités. Ainsi, ceux qui ne participent pas aux travaux d'un sous-comité mais ont des préoccupations ou des suggestions à formuler sur

<sup>7</sup> Rule XX.6.a, 6.c.

un point de son ordre du jour peuvent en faire part au sous-comité avant que la question ne revienne en plénière pour la prise de décision.

Comment, lorsqu'on est membre d'un organe directeur, inscrire une question à l'ordre du jour administratif d'une Assemblée? Cette question est traitée ci-après dans la section 8, «Rôle des délégués et des participants», à la rubrique intitulée «Comment faire part de préoccupations».

## **8. Rôle des délégués et des participants**

### *a) Comment intervenir*

Lorsqu'une personne souhaite intervenir dans une séance plénière, elle le signale au président de la séance et attend qu'il lui donne la parole. Pour demander la parole, elle peut soit adresser une demande écrite (en indiquant son nom, le nom de son Église, son pays et l'objet de son intervention) par l'intermédiaire d'un steward, soit se placer en file derrière un microphone lorsque le président invite les participants à le faire.

Lorsqu'ils sont invités à s'exprimer, les participants adressent leur intervention au président de séance. Ils indiquent leur nom, leur Église, leur pays, la langue qu'ils préfèrent et (en séance de délibération) s'ils sont délégués ou participent à la réunion à d'autres titres. S'ils s'expriment dans une des langues de travail du COE, l'interprétation simultanée sera assurée. S'ils parlent une autre langue, c'est à eux d'assurer l'interprétation de leur intervention.

Les interventions sont limitées à trois minutes pour permettre d'entendre autant d'interventions que possible au cours d'une même séance. Les intervenants devraient avoir une idée précise de ce qu'ils comptent dire et exposer leurs principaux arguments aussi brièvement que possible.

### *b) Comment faire part de préoccupations*

Tout participant peut, hors séance, faire part de préoccupations à un membre du Comité directeur. Ces préoccupations peuvent porter sur le caractère approprié d'une proposition, son rang de priorité à l'ordre du jour ou la manière de la traiter. Il peut s'agir aussi de suggestions concernant des points à ajouter à l'ordre du jour proposé<sup>7</sup>.

Pendant une séance de délibération, il est possible, au cours de la discussion, de faire des suggestions, si nécessaire, sur la procédure à suivre pour traiter d'une question. (Pendant les séances de délibération, c'est la procédure de consensus qui s'applique.)

Pendant une séance de décision, un(e) délégué(e) peut:

- soulever des questions quant à la procédure;
- contester les résultats d'un vote s'il y a un doute à ce sujet. On procède alors immédiatement au décompte des voix;
- demander un scrutin par bulletin secret; pour que le scrutin puisse avoir lieu, cette demande doit être appuyée et acceptée à la majorité des deux tiers;
- contester la décision d'un président de séance sur une motion d'ordre. Dans ce cas, le président demande immédiatement et sans discussion aux délégués s'ils se rallient à sa décision. Les délégués présents se prononcent sur cette question en appliquant soit la procédure de consensus, soit la procédure de vote (selon la procédure de décision alors appliquée).

<sup>7</sup> Article XX.6.a) et c) du Règlement

Dans une séance de délibération ou de décision, si un participant considère qu'un point soulevé en séance est contraire à la conception ecclésiologique<sup>8</sup> propre de son Église, il existe une procédure pour porter cette préoccupation à l'attention de l'Assemblée<sup>9</sup>.

c) *Comment écouter et réagir (éthique de la participation)*

La procédure de consensus suppose que tous se laissent guider par l'Esprit Saint en écoutant chaque intervention. Ainsi les participants essaient d'être constructifs et d'avancer en se servant autant que possible des éclairages apportés par les interventions précédentes et en gardant toujours à l'esprit l'objectif, qui est de discerner pour l'Assemblée une voie sur laquelle elle puisse s'entendre.

On part de l'idée que toutes les interventions sont faites avec sincérité et conviction. Ainsi, tous les intervenants sont traités avec respect, même là où leur conception est tout à fait différente de la nôtre. Les réunions du COE ont toujours pour effet de donner aux participants une conscience plus vive de la richesse et de la diversité de l'Église chrétienne, quelles que soient les décisions prises sur des questions données.

Comme une décision de consensus résulte généralement du développement progressif d'une proposition au cours de séances de délibération et de décision, il n'y a pas place pour un vote par procuration ou par correspondance lorsqu'un avis général se dessine (ou qu'un vote officiel a lieu). Seuls ceux qui sont présents et participent peuvent être associés à la découverte collective de la volonté de Dieu quant à la voie à suivre pour progresser au moment donné.

De même, un participant qui a choisi de ne pas assister aux travaux d'un sous-comité auquel il a été attribué et qui a examiné une question ou un rapport donné serait en général malvenu de s'opposer au résultat ou d'émettre un avis minoritaire lorsque le rapport est présenté ultérieurement en séance plénière. C'est dans le petit comité qu'il convenait de soulever l'objection et là, on aurait pu parvenir à une conclusion différente en écoutant les interventions des autres.

Au Comité central, où un(e) délégué(e) peut se faire remplacer dans certaines circonstances par un substitut, il incombe au délégué d'informer aussi complètement que possible la personne qui prendra sa place.

d) *Comment faire son rapport après coup (et défendre les décisions de l'Assemblée)*

C'est un rare privilège que de participer à une Assemblée du COE. Il incombe aux participants de veiller à faire partager à leur Église les fruits de cette expérience lorsqu'ils rentrent chez eux. Cela veut dire qu'ils devront défendre les résolutions de l'Assemblée, même lorsque, dans certains cas, le texte finalement adopté n'est pas celui qui avait initialement leur préférence.

Et, bien sûr, la couleur des rencontres œcuméniques enrichira des années durant leur engagement dans la vie de leur Église locale!

---

<sup>8</sup> Conception qu'une Église a d'elle-même sur des questions de foi, de doctrine et d'éthique.

<sup>9</sup> Section 12: Soupapes de sécurité; article XX.6.d) du Règlement

## 9. Prise de décision – Consensus<sup>10</sup>

### a) *Comprendre ce qu'est le consensus*

Le consensus est un processus qui consiste à déterminer l'opinion générale des participants à une réunion sans recourir à un vote formel, dans un esprit authentique de dialogue, marqué par le respect mutuel et le désir de se soutenir et de s'aider réciproquement, tout en cherchant dans la prière à discerner la volonté de Dieu.

On considère qu'il y a décision par consensus sur un sujet donné dans l'un des cas suivants:

- toutes les personnes habilitées à prendre une décision sont d'accord (unanimité);
- la plupart sont d'accord et les quelques personnes qui n'auraient pas initialement opté pour ce résultat reconnaissent que le débat a été équitable, estiment qu'elles peuvent assumer le résultat et acceptent donc que le consensus soit enregistré comme l'opinion générale de l'assemblée.

S'entendre sur un résultat, ce n'est pas seulement approuver le libellé d'une proposition. Ce PEUT être effectivement ce sur quoi l'assemblée s'est entendue. Mais le consensus peut aussi porter sur un autre résultat, le rejet d'une proposition par exemple, ou le renvoi d'une question pour pouvoir l'approfondir, ou l'affirmation que, sur telle question, les Églises chrétiennes peuvent avoir des positions différentes.

Il n'y a pas d'amendement formel dans la procédure de consensus. Les intervenants peuvent, au cours de la discussion, proposer des variations du libellé d'une proposition et l'assemblée peut accepter des ajouts à mesure que se dessine une issue possible. La procédure de consensus part du postulat que tous écoutent avec la plus grande attention les idées des autres susceptibles d'aider à discerner la volonté de Dieu pour l'avenir. L'attitude sera donc celle d'une attente respectueuse, puisque tous les délégués travaillent dans un but commun.

### b) *Cartes indicatrices d'opinion*

Dans une large assemblée, il peut être difficile d'entendre tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer et de distinguer comment les délégués réagissent aux idées exprimées par chaque intervenant. Les cartes indicatrices d'opinion peuvent être utiles à cet égard dans les séances de délibération comme dans les séances de décision. Chaque délégué se voit remettre des cartes bleues et orange<sup>11</sup>. Lorsqu'un intervenant a fini de parler, le président de séance évalue la proportion de ceux qui partagent cet avis en leur demandant de tenir une carte discrètement à hauteur de la poitrine – orange pour indiquer la chaleur de la réception, pour signifier qu'ils sont favorables à une idée ou l'acceptent, et bleue pour indiquer la froideur ou la désapprobation. En rendant compte chaque fois à l'assemblée de ce qu'il voit, le président de séance peut l'aider à comprendre quels aspects doivent encore être approfondis et à se diriger ainsi peu à peu vers une issue acceptable pour tous.

Les cartes de couleur peuvent aussi servir à montrer au président de séance qu'on estime qu'il est temps de passer à autre chose – si par exemple un intervenant se répète, sort du sujet ou reprend des arguments déjà exposés avec clarté par d'autres avant lui.

<sup>10</sup> Voir annexe B: Représentation graphique de la procédure de consensus

<sup>11</sup> Ces couleurs ont été choisies parce que même les daltoniens parviennent à distinguer l'orange du bleu.

Dans ce cas, les délégués tiennent les deux cartes de couleur croisées à hauteur de la poitrine et signifient ainsi tacitement au président de séance qu'il ne leur semble pas utile de prolonger la discussion. Si le nombre de cartes croisées indiquent que de nombreux délégués sont du même avis, le président de séance peut demander à l'intervenant de conclure, inviter une autre personne ayant un point de vue différent à prendre ensuite la parole ou s'enquérir auprès de l'assemblée pour savoir si elle est prête à enregistrer une décision consensuelle.

*c) Petits groupes de discussion*

Les petits groupes de discussion sont un moyen de permettre une plus large participation. Chacun se tourne vers ceux de ses voisins qui ont la même préférence linguistique pour un bref échange d'idées. Cette technique permet souvent de sortir d'une impasse apparente et, lorsque la plénière reprend, des idées nouvelles ont pu naître, qui laissent entrevoir un moyen constructif d'aboutir à un consensus.

*d) S'assurer qu'il y a consensus*

Il peut être évident, à un certain stade de la discussion, que l'assemblée peut poser d'emblée des principes de base, qui vont plus loin que la recherche continue d'une opinion commune sur des aspects divers de la proposition. Le président de séance peut exposer ce sur quoi il semble y avoir un accord tacite et s'enquérir du sentiment de l'assemblée en lui demandant s'il existe un consensus sur cet aspect à ce stade. Les délégués sont invités à montrer leurs cartes indicatrices et le président verra si:

- tous sont d'accord (orange), auquel cas l'accord consensuel est enregistré et la discussion peut continuer sur des aspects plus litigieux;
- les réactions sont encore contradictoires (beaucoup de cartes orange mais aussi beaucoup de bleues), ce qui veut dire que la discussion sur la question doit manifestement se poursuivre; ou
- seules une ou deux personnes ne peuvent se rallier au point de vue général (cartes surtout orange, une ou deux bleues), auquel cas les questions suivantes du président de séance seront pour demander si ces quelques personnes estiment que leur point de vue a été entendu et si elles peuvent accepter la position à laquelle se sont ralliés les autres et donner leur accord pour qu'elle soit enregistrée comme résultat consensuel, même si la formulation n'est pas celle qu'elles auraient spontanément choisie.

*e) Lorsque le consensus semble être impossible à obtenir*

Si, après avoir raisonnablement tenté de parvenir à un accord, elle reste divisée entre plusieurs positions possibles et que le consensus semble encore lointain, l'assemblée (peut-être guidée par le président) a plusieurs options:

- accepter de renvoyer la question devant un groupe de travail qui fera rapport à une séance ultérieure (en veillant à ce que les différentes positions défendues dans l'assemblée soient représentées dans le groupe de travail);
- accepter de renvoyer la question devant un autre organe ou devant les Églises membres afin qu'ils l'approfondissent, et ne plus y revenir à la présente Assemblée;
- accepter d'affirmer que les Églises chrétiennes peuvent avoir des opinions différentes sur le sujet;
- s'entendre pour que le sujet ne soit plus examiné.



f) *Avant de parvenir à l'une ou l'autre de ces conclusions, certaines questions devraient être posées, telles que celles-ci:*

- «Faut-il prendre aujourd'hui une décision sur ce sujet?»

Si ce n'est pas le cas, la question devrait être renvoyée à une séance ultérieure (au lendemain, à la semaine suivante ou à un autre moment). Après la poursuite de la réflexion en comité et des discussions informelles entre ceux qui ont les opinions les plus arrêtées, on constate souvent un rapprochement lors d'une séance ultérieure.

Si la réponse est affirmative (ce qui est très rare), l'assemblée ne doit plus s'attarder sur l'approbation ou le rejet de la proposition, mais chercher d'autres moyens de répondre à l'urgence ou à la pression du temps. En s'efforçant de parvenir à un consensus sur la question initiale, l'assemblée peut parfois trouver des solutions transitoires.

- «Peut-on donner suite à cette proposition, étant entendu que certains membres (ou certaines Églises membres) ne peuvent s'y rallier?»

Si la réponse est négative, la proposition devrait être renvoyée pour complément d'examen, comme dans le cas précédent.

Si elle est affirmative, cela veut dire que les personnes, Églises membres ou composantes du Conseil dont l'opinion est minoritaire acceptent qu'une politique générale ou un programme soit adopté alors qu'elles ne l'approuvent pas. C'est ce qu'on appelle parfois «se mettre à l'écart ou en retrait». Sur des questions sociales et politiques, il est parfois bon que quelques Églises membres, un comité ou une institution du COE se prononcent sans engager l'ensemble du Conseil sur un seul point de vue.

- «Avons-nous posé la bonne question?»

L'impossibilité de s'entendre sur une question telle qu'elle est posée ne devrait pas être considérée comme un échec. Parfois, une question posée différemment permet de parvenir à un consensus. Dans certains cas, il est utile de se demander: «Que pouvons-nous dire ensemble?» L'assemblée peut ne pas être unanime sur une déclaration portant sur une question difficile mais trouver un grand intérêt à exposer ses différents points de vue et les fruits de cette discussion. Il peut y avoir des principes fondateurs auxquels tous souscrivent. La discussion peut avoir pour effet, ce qui n'est pas négligeable, de permettre de les poser clairement, puis de décrire les diverses conclusions auxquelles les chrétiens, en conscience, ont abouti.

g) *Lorsqu'une décision doit être prise MAINTENANT*

S'il est vital, de l'avis d'un membre du Bureau ou du Comité directeur, de prendre une décision avant la fin de la session mais qu'on ne voit guère comment un consensus pourrait se dégager, le Règlement prévoit une procédure qui permet au Comité directeur de reformuler la proposition<sup>12</sup>. Lorsque l'assemblée est saisie, lors d'une séance ultérieure, de la proposition reformulée, c'est à elle de décider (par la procédure de consensus) si elle admet qu'une décision doit être prise au cours de la session et si elle est prête à continuer de rechercher une issue consensuelle sur la proposition reformulée. Si une décision doit être prise immédiatement mais que les avis

---

<sup>12</sup> Article XX.9.e) du Règlement



restent partagés quant à ce qu'elle devrait être, la réunion peut accepter à une majorité d'au moins 85 % de trancher la question par un vote formel.

## 10. Prise de décision - Procédure de vote

### a) *Exceptions au recours au consensus*

Il est entendu que toutes les décisions du COE se prendront par consensus, sauf celles qui concernent<sup>13</sup>:

- les amendements à la Constitution
- les élections et
- l'adoption des comptes annuels et du rapport annuel des vérificateurs.

Chacun de ces points est présenté initialement lors d'une séance de délibération, où les participants peuvent poser des questions et discuter en appliquant la procédure de consensus. Au début de la séance de décision où l'assemblée se prononce sur le point, le président de séance annonce que la méthode employée sera celle du vote à main levée. La procédure de vote est alors régie par des règles simplifiées, qui sont les suivantes<sup>14</sup>:

- Chaque motion doit être présentée et appuyée par un délégué.
- Celui qui la présente a le droit de s'exprimer en premier.
- Tout délégué peut proposer un amendement et, s'il se trouve un autre délégué pour l'appuyer, l'amendement est examiné en même temps que la motion originale.
- Personne ne peut s'exprimer plus d'une fois, excepté la personne qui présente une motion, pour répondre aux objections immédiatement avant le vote.
- La personne qui a présenté une motion ne peut la retirer sans l'autorisation de l'assemblée.
- Tout délégué peut présenter une motion demandant de clore le débat, pour autant qu'il attende, pour ce faire, que le président de séance lui donne la parole.
- Le vote se fait à main levée ou au moyen des cartes de vote; le président demande d'abord les voix favorables, puis les voix opposées, et enfin les abstentions.
- Toute personne votant avec la minorité ou s'abstenant peut demander que sa prise de position soit mentionnée au procès-verbal, dans le rapport de la réunion et dans le compte rendu de la séance.
- Une décision antérieure de l'assemblée peut être reconsidérée.
- Il est possible de présenter des motions d'ordre et de faire des propositions relatives à la procédure.
- Une motion est approuvée lorsqu'elle recueille les deux tiers des voix des personnes présentes (à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que l'assemblée n'en ait disposé autrement).

### b) *Passage du consensus au vote formel*

Il peut être nécessaire, en de très rares occasions, de recourir à la procédure de vote lorsqu'il est impératif de parvenir immédiatement à un résultat et qu'un consensus ne

<sup>13</sup> Article XX.10.a) du Règlement.

<sup>14</sup> Article XX.10. du Règlement; Annexe C: Représentation graphique de la procédure de vote .

s'est pas dégagé. Pour passer du consensus au vote formel, il faut que le président de séance annonce ce changement et que 85 % des délégués présents l'acceptent<sup>15</sup>.

## 11. Propositions relatives à la procédure et motions d'ordre

### a) Propositions relatives à la procédure

Tout délégué au cours d'une séance de délibération ou de décision peut demander un éclaircissement sur le sujet à l'étude ou formuler des suggestions quant à la procédure. Il le fait sans interrompre une intervention mais en attendant que le président de séance lui donne la parole. L'assemblée peut examiner ces suggestions et se prononcer sur elles immédiatement.

### b) Motions d'ordre

Tout participant peut présenter une motion d'ordre à tout moment pendant les séances de délibération ou de décision, même en interrompant une intervention. Le participant attire l'attention du président de séance par ces mots «motion d'ordre». Le président de séance lui demande de présenter sa motion et, sans débat,

- se prononce sur elle immédiatement; ou
- demande à l'Assemblée de trancher.

Sont recevables les motions d'ordre présentées pour:

- contester la conformité de la procédure suivie au Règlement
- s'expliquer lorsqu'un orateur estime que ses propos ont été manifestement déformés par un orateur postérieur
- soulever une objection si l'on juge une intervention offensante ou désobligeante
- demander que la séance ait lieu à huis clos tant que la décision sur le sujet examiné n'aura pas été prise (ce qui revient à demander que tous ceux qui ne sont pas délégués quittent la salle).

c) Si la décision du président de séance sur une motion d'ordre ou une proposition relative à la procédure est contestée, la personne qui la conteste a le droit de s'expliquer et le président de séance de répondre avant que les délégués présents ne se prononcent sur la question, selon la procédure de prise de décision alors appliquée.

## 12. Soupapes de sécurité

La recherche de l'opinion commune d'une assemblée doit s'accompagner de quelques garanties. Aucun délégué ni aucune Église membre ne doivent se sentir contraints de se rallier à une position inacceptable. Toutes les opinions sont respectables et lorsque, après écoute et examen attentifs, une minorité ne peut accepter ce qui se dégage comme l'opinion générale de l'assemblée, elle trouvera dans les dispositions suivantes de quoi la rassurer.

### a) Un résultat consensuel sur quoi?

Le résultat consensuel peut consister à constater qu'il est juste que les Églises membres aient des positions différentes sur un sujet donné. Dans ce cas, la résolution qui sera adoptée consistera à constater et à affirmer ces différents points de vue.

---

<sup>15</sup> Article XX.9.f) du Règlement.

b) Définition du consensus – il ne se limite pas à l’unanimité. Le consensus ne se définit pas seulement comme unanimité. Il désigne aussi les situations dans lesquelles un accord majoritaire s’est dégagé et où les quelques personnes qui ne peuvent souscrire totalement à l’opinion majoritaire sont satisfaites à l’idée que leur point de vue a été entendu, que le débat n’a laissé aucun aspect de côté et a été équitable et que le résultat consensuel porté au procès-verbal ne compromet en rien leur Église.

c) *Mention d’opinion minoritaires*

Il se peut qu’une assemblée, après s’être efforcée de discerner une issue consensuelle, ne puisse parvenir à une décision bien qu’elle doive en finir immédiatement avec le sujet. Il y a plusieurs issues possibles à ce scénario. L’une d’elles consiste à accepter le point de vue auquel se sont ralliés la plupart des délégués et à mentionner que quelques autres ont un point de vue différent. Ce cas de figure peut se produire lorsque ceux qui ne peuvent se rallier à la majorité sont cependant satisfaits du résultat et exercent le droit de faire inscrire au procès-verbal leur opinion contraire à la résolution et noter leur point de vue dans le compte rendu de la séance.

d) *Conception ecclésiologique des Églises*<sup>16</sup>

Lorsqu’un délégué considère qu’un point soulevé en séance est contraire à la conception ecclésiologique propre de son Église, il peut demander que ce point ne soit pas soumis à décision. Le président de séance demande l’avis du Comité directeur, en consultation avec ce délégué et d’autres membres de la même Église ou confession qui sont présents à la séance. S’il est admis que le point soulevé est effectivement contraire à la conception ecclésiologique de l’Église à laquelle appartient le délégué, le président annonce que le point est supprimé de l’ordre du jour de la séance de décision et qu’il pourra être traité en séance de délibération. Les documents et procès-verbaux concernant le débat sont adressés aux Églises membres pour examen et commentaires.

e) *Une Église membre peut agir après l’Assemblée*

Si, après la fin d’une Assemblée, une Église membre estime qu’elle ne peut souscrire à une décision de l’Assemblée, il existe une disposition lui permettant de faire inscrire son désaccord au procès-verbal officiel<sup>17</sup>.

### 13. Langues

Les langues de travail de l’Assemblée sont normalement au nombre de cinq : l’allemand, l’anglais, l’espagnol, le français et le russe. Les participants peuvent s’exprimer dans une autre langue à condition d’assurer l’interprétation dans l’une des langues de travail. Le Comité directeur aide ces participants pour qu’ils puissent participer aussi largement que possible.

### 14. Elections

a) *Comités de l’Assemblée*

Pendant la première séance de décision de l’Assemblée, le Comité directeur présente les noms des personnes qu’il propose pour faire partie des autres comités de l’Assemblée (y compris du Comité des désignations). Les comités se mettent immédiatement au travail.

<sup>16</sup> Article XX.6.d) du Règlement.

<sup>17</sup> Article XX.5.e) du Règlement.

*b) Comité central*

- Avant l'Assemblée, les Églises membres sont invitées à proposer des candidats pour le Comité central parmi les délégués à l'Assemblée. Les Églises d'une même région sont encouragées à se consulter, à telle enseigne qu'une candidature soutenue par plus d'une Église aura plus de poids auprès du Comité des désignations.
- Pendant l'Assemblée, les réunions régionales sont autant d'occasions de discuter de candidatures particulières.
- Principes guidant les travaux du Comité des désignations<sup>18</sup>:
  - aptitudes personnelles des candidats pour la tâche à laquelle ils seront appelés
  - représentation confessionnelle juste et adéquate
  - représentation géographique et culturelle juste et adéquate
  - représentation juste et adéquate des intérêts majeurs du COE
  - recevabilité générale des propositions auprès des Églises auxquelles appartiennent les personnes proposées
  - pas plus de sept personnes d'une seule et même Église membre
  - représentation adéquate des laïcs – hommes, femmes et jeunes.
- Au début de l'Assemblée, le Comité des désignations présente à l'Assemblée une première proposition portant sur le profil envisagé du Comité central (sans donner de nom), pour examen et approbation.
- Ultérieurement, une première liste de noms est présentée en séance de délibération, pendant laquelle les participants sont encouragés à discuter de la liste en général. Aucune proposition de changement de nom ne sera prise en considération pendant cette séance.
- Hors de la séance plénière, les délégués peuvent soumettre au Comité des désignations des propositions de changement concernant des candidatures spécifiques. Tout changement doit proposer un remplaçant ou une remplaçante présentant le même profil démographique (région, sexe, âge, etc.) et doit être signé par six délégués de la même région.
- Lorsque la liste de noms est présentée en deuxième lecture à l'Assemblée en séance de décision, le Comité des désignations rend compte des changements proposés à la liste et de toute variation susceptible d'en résulter. Si l'Assemblée n'est pas prête à approuver la liste, un nouveau délai est accordé pour permettre aux délégués de faire des propositions hors séance, selon la procédure décrite ci-dessus, et la liste est présentée à une séance de décision ultérieure où l'Assemblée procède à l'élection.

*c) Présidents du COE*

- Avant une Assemblée, le personnel demande aux organisations œcuméniques régionales et aux réunions régionales préparatoires à l'Assemblée de donner leur avis sur les noms à soumettre au Comité des désignations pour lui permettre d'établir la liste des noms des huit personnes qu'il propose pour former le collège des présidents du COE.

*d) Votes*

- Les élections se font par un vote formel et chaque candidature doit être approuvée par les deux tiers des délégués présents et votants.

---

<sup>18</sup> Article IV.4.c) du Règlement

## Annexe A: Historique du changement de procédure

Lorsque le COE a été fondé en 1948, la majorité de ses Églises membres se trouvaient en Europe et en Amérique du Nord. La procédure de prise de décision s'inspirait de celle qui était appliquée dans les conseils des Églises protestantes et dans les parlements de leurs pays.

Depuis lors, la composition du COE s'est élargie; il est devenu une communauté mondiale d'Églises. D'autre part, les femmes et les jeunes ont accédé en plus grand nombre à la direction des Églises membres et beaucoup se sont déclarés insatisfaits par la procédure parlementaire. Ils se sont mis à espérer, pour régler la vie du COE, de méthodes plus adaptées aux changements qui se sont opérés dans l'organisation depuis sa fondation. Et si certaines Églises membres n'ont rien à redire à la procédure parlementaire, celle-ci, par son approche contradictoire, est étrangère à la pratique et à la culture d'autres Églises.

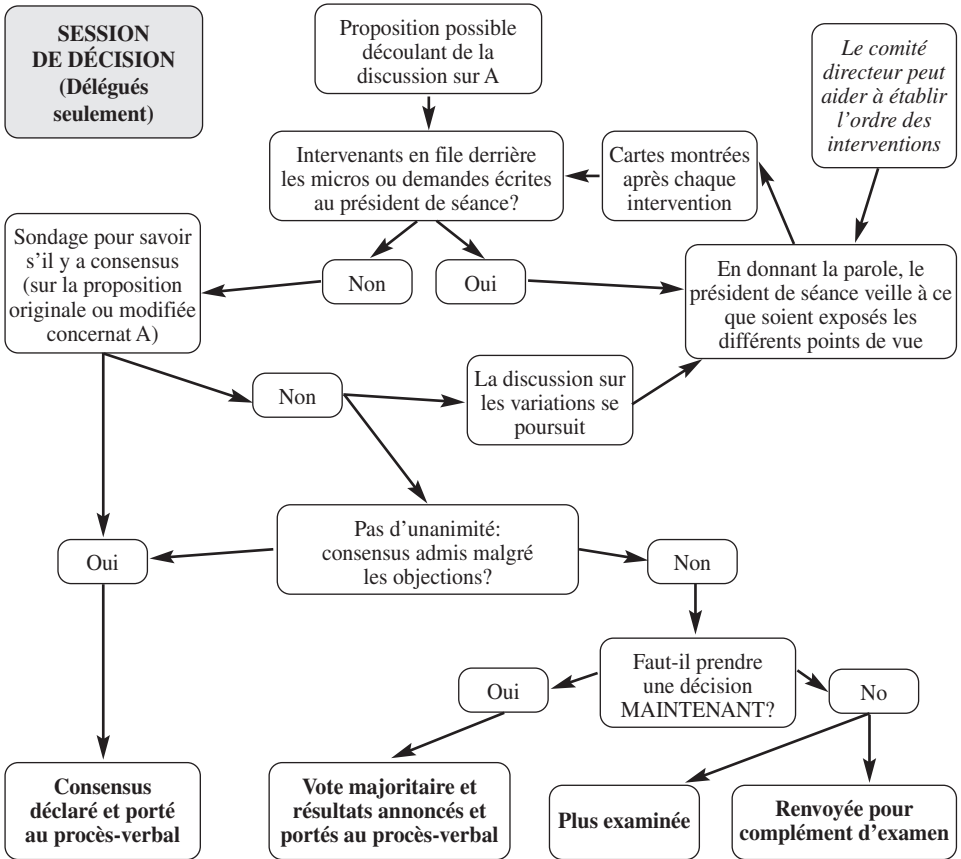
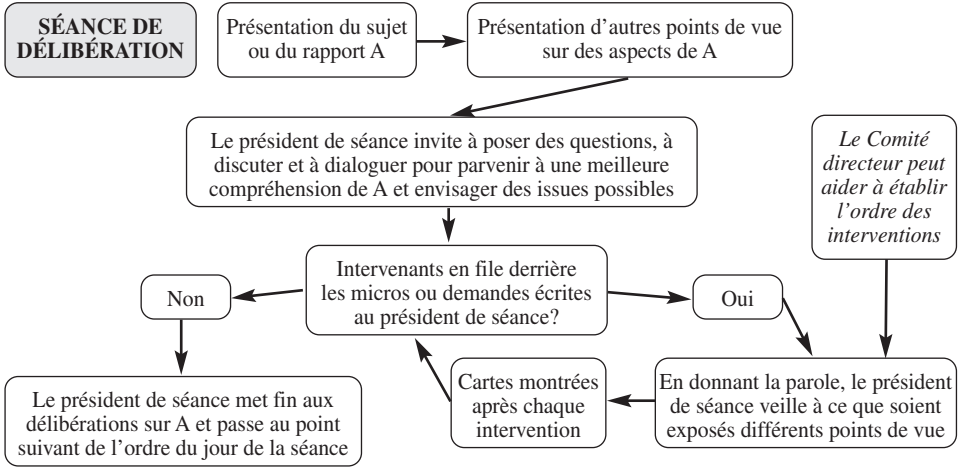
La Huitième Assemblée, tenue à Harare, a pris acte du document intitulé *Vers une conception et vision communes du COE (CVC)* et a défini plus clairement le COE comme une communauté fraternelle d'Églises s'efforçant de répondre ensemble à leur commune vocation. S'appuyant sur ce document, la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE a présenté son rapport au Comité central en septembre 2003. Tout en reconnaissant le rôle capital qu'a joué le COE en aidant les Églises à travailler ensemble à répondre à leur commune vocation, la Commission spéciale a affirmé ceci:

- ce sont les Églises membres de la communauté fraternelle du COE qui recherchent l'unité visible, et pas le Conseil;
- ce sont les Églises membres de la communauté fraternelle du COE qui enseignent et qui prennent des décisions d'ordre doctrinal et éthique, et pas le Conseil;
- ce sont les Églises membres de la communauté fraternelle du COE qui proclament leur consensus doctrinal, et pas le Conseil;
- les Églises membres de la communauté fraternelle du COE s'engagent à prier pour l'unité et à dialoguer dans le but d'exprimer les résonances de la foi chrétienne commune qu'elles trouvent dans les autres traditions ecclésiales;
- c'est aux Églises membres de la communauté fraternelle du COE qu'il incombe de développer et d'entretenir la sensibilité et la langue qui leur permettront de poursuivre entre elles le dialogue.

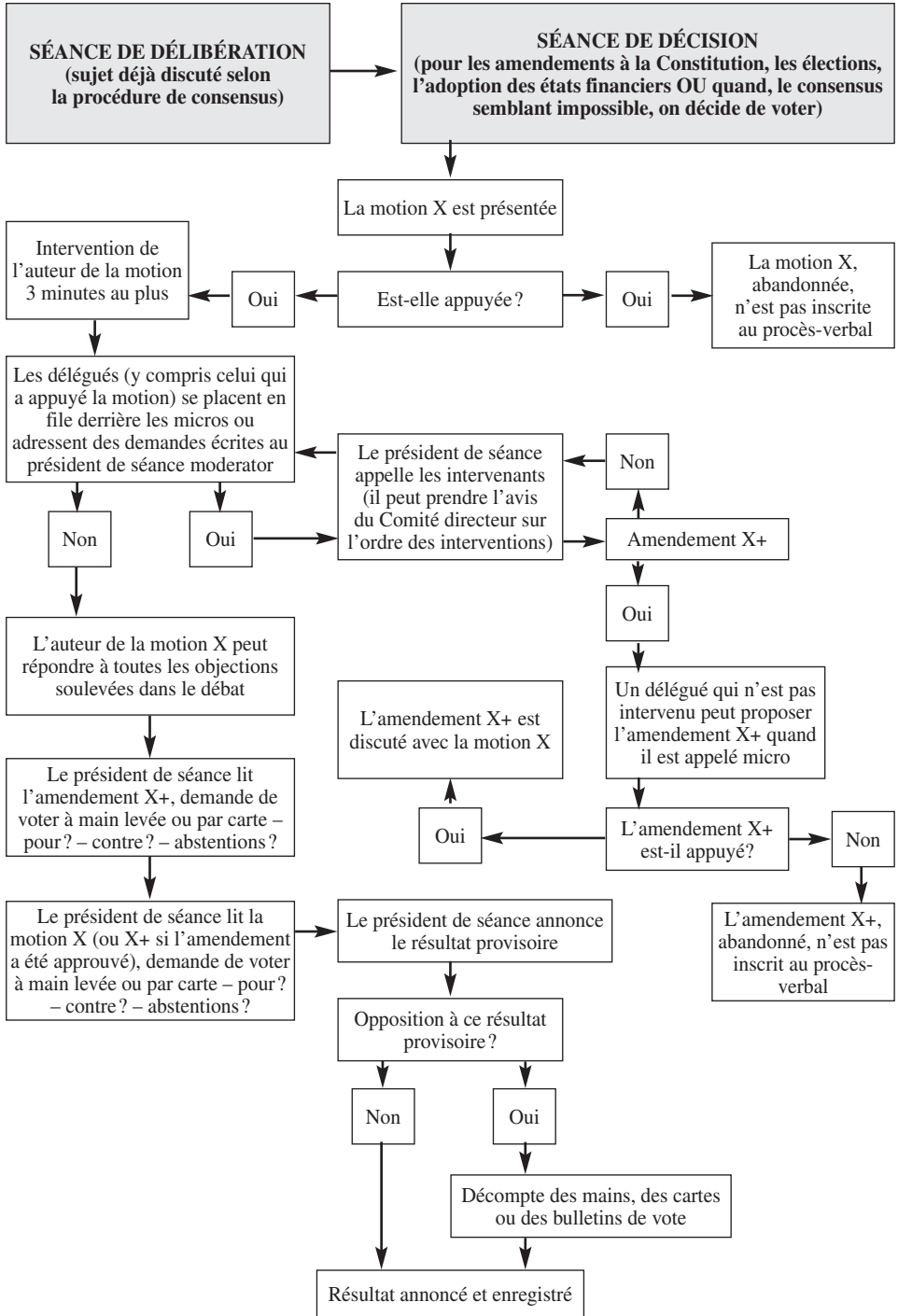
La Commission spéciale a également recommandé au COE, entre autres changements, de passer à la prise de décision par consensus. Elle voulait ainsi répondre aux préoccupations des Églises orthodoxes qui, minoritaires dans divers organes directeurs, craignaient depuis longtemps d'éprouver encore à l'avenir de la peine à faire entendre leurs points de vue et à obtenir qu'on y donne suite. Cette recommandation a confirmé d'autres Églises dans leur conviction que le temps était venu de passer à une procédure de consensus.

De plus en plus, à travers le monde, les Églises se demandent comment traiter de questions litigieuses, susceptibles de braquer les esprits, sans entraîner de divisions en leur sein. Certaines Églises membres du COE ont changé de procédure et vu avec ce changement quelques lueurs d'espoir. Certains comités et commissions du COE tendent déjà à fonctionner selon la méthode de consensus, jugeant qu'elle permet de mieux employer le temps et les talents de leurs membres à la recherche d'un but commun.

**Annexe B: Représentation graphique de la procédure de consensus**



**Annexe C: Représentation graphique de la procédure de vote**



# Constitution et Règlement du Conseil œcuménique des Églises <sup>1</sup>

## CONSTITUTION

### I. Base

Le Conseil œcuménique des Églises est une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.

### II. Membres

*(Note: la **nouvelle formulation** de cet article a été approuvée par le Comité central en février 2005. L'article a été soumis aux Églises membres et il est présenté maintenant à l'Assemblée pour décision finale.)*

**Peuvent devenir membres de la communauté du Conseil œcuménique des Églises les Églises qui acceptent la Base sur laquelle le Conseil est fondé et qui satisfont aux critères que l'Assemblée ou le Comité central peuvent prescrire. Le Comité central examine les demandes d'admission conformément au modèle de décision par consensus. L'Église candidate est autorisée à participer aux travaux du Conseil et à agir en relation avec la communauté locale des Églises membres pendant une période intérimaire spécifiée. Durant cette période, les Églises membres du Conseil œcuménique des Églises sont consultées. A l'expiration de la période intérimaire, le Comité central examine si un consensus se dégage au sein des Églises membres en faveur de l'admission de l'Église candidate; si tel est le cas, cette dernière est acceptée comme nouvelle Église membre.**

### III. Fonctions et buts

Le Conseil œcuménique des Églises est constitué par les Églises pour servir le seul mouvement œcuménique. Il regroupe les activités des mouvements mondiaux de Foi et constitution, du Christianisme pratique, du Conseil international des missions et du Conseil mondial de l'éducation chrétienne.

Le but premier de la communauté fraternelle d'Églises que forme le Conseil œcuménique des Églises est de s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la

---

<sup>1</sup> Avec les changements au Règlement adoptés par le Comité central lors de sa réunion de février 2005, cf. Minutes of the Fifty-Fourth Meeting of the Central Committee (*Procès-verbal de la 54<sup>e</sup> session du Comité central*). Veuillez noter que la numérotation du procès-verbal du CC correspond à l'ancienne version du Règlement. La numérotation du présent document est sensiblement différente en raison de l'adjonction de nouvelles dispositions.



vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie.

Dans les efforts qu'elles font pour réaliser une koinonia de foi et de vie, de témoignage et de service, les Églises, par l'intermédiaire du Conseil œcuménique, doivent:

- favoriser la recherche dans la prière du pardon et de la réconciliation dans un esprit de responsabilité mutuelle, le développement de relations plus profondes à travers le dialogue théologique, et le partage des ressources matérielles, spirituelles et humaines;
- faciliter le témoignage commun en chaque lieu et en tous lieux et s'apporter mutuellement aide et soutien dans leur tâche de mission et d'évangélisation;
- traduire en actes leur engagement en faveur de la diaconie en servant tous ceux qui sont dans la détresse, en renversant les barrières qui séparent les êtres humains, en œuvrant à l'avènement d'une seule famille humaine dans la justice et dans la paix, et en sauvegardant l'intégrité de la création, afin que tous connaissent la plénitude de vie;
- favoriser le développement d'une conscience œcuménique et d'une vision de la vie communautaire enracinée dans chaque contexte culturel particulier;
- se prêter mutuellement assistance dans leurs relations avec les croyants des autres communautés religieuses;
- encourager le renouveau et la croissance dans l'unité, le culte, la mission et le service.

Afin de renforcer le seul mouvement œcuménique, le Conseil œcuménique doit:

- favoriser les relations avec les Églises et entre elles, parmi ses membres surtout mais aussi avec les Églises non membres;
- établir et maintenir des relations avec les conseils nationaux et les conférences régionales d'Églises, les organisations des communions chrétiennes mondiales et d'autres organismes œcuméniques;
- appuyer les initiatives œcuméniques prises aux niveaux régional, national et local;
- encourager la création de réseaux entre les organisations œcuméniques;
- travailler à maintenir la cohérence du seul mouvement œcuménique dans ses diverses manifestations.

#### **IV. Pouvoirs**

Le Conseil œcuménique des Églises formule des conseils et suscite des possibilités d'action concertée dans des domaines d'intérêt commun.

Le Conseil œcuménique ne peut agir au nom des Églises membres que dans les domaines où une ou plusieurs d'entre elles lui en confient le soin, et il ne peut le faire qu'en leur nom.

Le Conseil œcuménique ne peut légiférer pour les Églises ni agir en aucune manière en leur nom, sauf dans le cas mentionné ci-dessus, ou dans les circonstances ultérieurement déterminées par les Églises membres.

#### **V. Organisation**

*(Note : l'Assemblée sera invitée à confirmer l'article I du Règlement concernant les membres de la communauté du COE, ce qui aura des conséquences pour l'article*

*V de la Constitution. Le Comité exécutif a recommandé à l'Assemblée d'adopter l'amendement, étant entendu que toutes les Églises membres ont été impliquées dans la préparation du nouvel article I du Règlement et que l'amendement apporté à l'article V de la Constitution est une simple conséquence du nouvel article I du Règlement.)*

Le Conseil œcuménique des Églises exerce ses fonctions par l'intermédiaire d'une Assemblée, d'un Comité central, d'un Comité exécutif et d'autres organes subordonnés pouvant être éventuellement constitués.

### 1. L'Assemblée

- a) L'Assemblée est l'organe législatif suprême du Conseil œcuménique; elle se réunit ordinairement tous les sept ans.
- b) L'Assemblée se compose de représentants officiels des Églises membres qui les élisent comme leurs délégués.
- c) L'Assemblée exerce les fonctions suivantes:
  - 1) Elle élit le ou les présidents du Conseil œcuménique.
  - 2) Elle élit au plus 145 membres au Comité central, choisis parmi les délégués officiels des Églises membres à l'Assemblée.
  - 3) Elle élit 5 membres au plus, choisis parmi les représentants **élus à l'Assemblée par les Églises qui ne remplissent pas le critère du nombre de membres et n'ont pas bénéficié de l'admission accordée pour raisons exceptionnelles.**
  - 4) Elle détermine les grandes orientations du Conseil œcuménique et passe en revue les programmes entrepris pour appliquer les directives préalablement adoptées.
  - 5) Elle délègue au Comité central des fonctions spécifiques, à l'exclusion des pouvoirs d'amender la Constitution du Conseil œcuménique des Églises et d'attribuer les sièges du Comité central, que ladite Constitution réserve exclusivement à l'Assemblée.

### 2. Le Comité central

- a) Le Comité central est responsable de l'exécution de la politique adoptée par l'Assemblée; il exerce les fonctions de l'Assemblée qui lui sont déléguées entre les sessions de celle-ci, à l'exclusion des pouvoirs d'amender la Constitution et d'effectuer ou de modifier l'attribution des sièges du Comité central.
- b) Le Comité central se compose du ou des présidents du Conseil œcuménique et de membres dont le nombre n'excède pas 150.
  - 1) 145 membres au plus sont choisis par l'Assemblée parmi les délégués officiels des Églises membres à l'Assemblée. Ces membres sont répartis entre les Églises membres, compte tenu de l'importance numérique des Églises et des confessions représentées au Conseil œcuménique, du nombre d'Églises de chaque confession qui sont membres de l'organisation, de l'équilibre géographique et culturel dans des limites raisonnables, et de la représentation équitable des intérêts majeurs du Conseil.
  - 2) L'Assemblée élit 5 membres au plus, choisis parmi les représentants **élus à l'Assemblée par les Églises qui ne remplissent pas le critère du nombre de membres et n'ont pas bénéficié de l'admission accordée pour raisons exceptionnelles.**

- 3) Au cas où une vacance survient au sein du Comité central entre les sessions de l'Assemblée, le Comité central procède lui-même au remplacement nécessaire, après avoir consulté l'Église dont le titulaire du siège était membre.
- c) Outre les pouvoirs généraux définis au paragraphe a) ci-dessus, le Comité central dispose des pouvoirs suivants:
  - 1) Il élit son président et son ou ses vice-présidents, choisis parmi ses propres membres.
  - 2) Il élit le Comité exécutif, également parmi ses propres membres.
  - 3) Il élit les comités, les commissions et les comités directeurs.
  - 4) Dans le cadre des grandes orientations adoptées par l'Assemblée et sur recommandation du Comité du programme, il lance les programmes et les activités et y met fin, et détermine l'ordre de priorité des travaux du Conseil œcuménique.
  - 5) Il adopte le budget du Conseil œcuménique et assure son soutien financier.
  - 6) Il élit le secrétaire général; il élit, désigne ou prend les dispositions nécessaires à l'élection ou à la désignation de tous les membres du personnel exécutif du Conseil œcuménique.
  - 7) Il prépare les réunions de l'Assemblée en prenant les dispositions nécessaires concernant la bonne conduite de ses travaux, sa vie culturelle, les études qu'elle doit mener à bien et son engagement chrétien commun. Il détermine le nombre de délégués à l'Assemblée et les répartit entre les Églises membres en tenant compte: de l'importance numérique des Églises et des confessions représentées au Conseil œcuménique; du nombre d'Églises de chaque confession qui sont membres de l'organisation; de l'équilibre géographique et culturel dans des limites raisonnables; de la répartition souhaitable des sièges entre responsables d'Églises, pasteurs ou prêtres de paroisse, laïcs, et entre hommes, femmes et jeunes; et de la participation de personnes dont les connaissances et l'expérience particulières sont nécessaires.
  - 8) Il délègue des fonctions spécifiques au Comité exécutif ou à tout autre organe ou personne.

### 3. *Règlement*

L'Assemblée ou le Comité central peuvent adopter et amender des articles du Règlement relatifs à l'exécution du travail du Conseil œcuménique des Églises, pour autant qu'ils ne soient pas incompatibles avec la présente Constitution.

### 4. *Statuts*

L'Assemblée ou le Comité central peuvent adopter ou amender des statuts facilitant la bonne marche des comités, comités directeurs, groupes de travail et commissions, pour autant qu'ils ne soient pas incompatibles avec la présente Constitution.

### 5. *Quorum*

Le quorum nécessaire à la conduite de toute affaire par l'Assemblée ou le Comité central est fixé à la moitié des membres de l'organe intéressé.

## VI. Autres organisations chrétiennes œcuméniques

(*Note: les deux alinéas ci-après de l'article VI n'ont subi qu'un léger amendement qui en modifie la fin; on ne parle plus de «représentants non votants», mais on signale que ces représentants «n'ont pas le droit de participer à la prise de décisions».*)

1. Des organisations confessionnelles mondiales et des organisations œcuméniques internationales désignées par le Comité central peuvent être invitées à envoyer des représentants à l'Assemblée et au Comité central, selon une proportion à déterminer par ce dernier; toutefois, ces représentants **n'ont pas le droit de participer à la prise de décisions.**
2. Des conseils nationaux et des conférences régionales d'Églises ainsi que d'autres conseils chrétiens et conseils missionnaires désignés par le Comité central peuvent être invités à envoyer des représentants à l'Assemblée et au Comité central, selon une proportion à déterminer par ce dernier; toutefois, ces représentants **n'ont pas le droit de participer à la prise de décisions.**

## VII. Amendements

La Constitution peut être amendée par un vote de la majorité des deux tiers des délégués à l'Assemblée présents et votants, pourvu que l'amendement proposé ait été examiné par le Comité central et que les Églises membres en aient été informées au moins six mois avant la session de l'Assemblée. Le Comité central lui-même, tout comme les Églises membres, a le droit de proposer ces amendements.

# RÈGLEMENT

## I. Membres de la communauté du Conseil œcuménique des Églises

(*Note: cet article du Règlement, élaboré en consultation avec les Églises membres et adopté ensuite par le Comité central, doit être confirmé par l'Assemblée conformément à l'article XXI du Règlement.*)

Les membres du Conseil œcuménique des Églises sont les Églises qui, ayant constitué le Conseil ou y ayant été admises en qualité de membres, continuent à faire partie de la communauté du Conseil œcuménique des Églises. Le terme d'«Église» tel qu'il apparaît dans cet article pourrait aussi inclure une association, convention ou fédération d'Églises autonomes. Un groupe d'Églises appartenant à un même pays, une même région ou une même confession peut décider de faire partie du Conseil œcuménique comme s'il constituait une seule Église membre. Des Églises appartenant à un même pays, une même région ou une même confession peuvent demander à entrer dans la communauté du Conseil pour répondre à leur vocation commune, pour renforcer leur participation commune et/ou pour satisfaire au critère concernant le nombre minimum de membres (article I.3.b)3) du Règlement). Le Conseil œcuménique des Églises encourage de tels regroupements d'Églises; chacune des Églises constituant un tel groupe doit satisfaire aux critères d'appartenance à la communauté du Conseil œcuménique des Églises, à l'exception du critère relatif au nombre de membres. Une

Église qui demande à s'affilier à un groupe d'Églises autonomes qui est membre du Conseil œcuménique doit approuver la Base et satisfaire aux critères d'appartenance.

Le secrétaire général tient à jour les listes officielles des Églises membres dont l'adhésion à la communauté du Conseil œcuménique des Églises a été acceptée, en notant toute disposition particulière acceptée par l'Assemblée ou par le Comité central. Des listes distinctes sont tenues pour les Églises membres appartenant à la communauté du Conseil œcuménique qui participent à la prise de décisions et celles qui n'y participent pas.

### 1. Demande d'admission

Toute Église désireuse de devenir membre du Conseil œcuménique des Églises doit soumettre sa candidature par écrit au secrétaire général.

### 2. Etude des candidatures

Le secrétaire général transmet toutes les candidatures au Comité central par l'intermédiaire du Comité exécutif (cf. article II de la Constitution), accompagnées des informations dont il estime que le Comité central a besoin pour prendre une décision à propos de ces candidatures.

### 3. Critères

Les Églises qui demandent à adhérer au Conseil œcuménique des Églises («Églises candidates») doivent en premier lieu donner leur accord explicite à la Base (article I de la Constitution) sur laquelle repose le Conseil œcuménique des Églises et confirmer leur engagement en faveur des fonctions et buts du Conseil (article III de la Constitution). La Base dit ceci: «Le Conseil œcuménique des Églises est une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit.»

Les Églises candidates doivent en outre rendre compte de la manière dont leur foi et leur témoignage satisfont aux normes et pratiques ci-dessous:

#### a) Critères théologiques

- 1) Dans sa vie et son témoignage, l'Église professe la foi dans le Dieu trinitaire selon les Écritures, et telle que cette foi est reflétée dans le Symbole de Nicée-Constantinople.
- 2) Il existe dans cette Église un ministère de proclamation de l'Évangile et de célébration des sacrements selon la conception de sa doctrine.
- 3) L'Église baptise au nom du seul Dieu, «Père, Fils et Saint Esprit», et reconnaît la nécessité d'aller vers la reconnaissance du baptême d'autres Églises.
- 4) L'Église reconnaît la présence et l'activité du Christ et du Saint Esprit en dehors de ses frontières propres et prie pour que toutes reçoivent de Dieu la sagesse de prendre conscience du fait que d'autres Églises membres croient aussi en la Sainte Trinité et la grâce salvifique de Dieu.
- 5) L'Église reconnaît dans les autres Églises membres du COE des éléments de la véritable Église, même si elle ne les considère pas comme «des Églises dans le vrai et plein sens du terme» (Déclaration de Toronto).

**b) Critères d'organisation**

- 1) **L'Église doit prouver l'autonomie permanente de sa vie et de son organisation.**
- 2) **L'Église doit avoir la possibilité de prendre la décision de poser officiellement sa candidature et de continuer à appartenir à la communauté fraternelle du COE sans devoir obtenir l'autorisation d'un autre organisme ou d'une autre personne.**
- 3) **En règle générale, une Église candidate doit compter au moins cinquante mille membres. Pour des raisons exceptionnelles, le Comité central peut renoncer à appliquer ce critère et admettre une Église qui n'y satisferait pas.**
- 4) **Une Église candidate comptant plus de 10 000 membres mais moins de 50 000, à laquelle n'a pas été accordée la qualité de membre pour des raisons exceptionnelles aux termes de l'article I.3.b)3) du Règlement<sup>2</sup>, mais qui satisfait à tous les autres critères d'admission, peut être admise comme membre aux conditions suivantes: (a) elle n'aura pas le droit de participer à la prise de décisions à l'Assemblée; (b) elle pourra participer avec d'autres Églises au choix de cinq représentants au Comité central, conformément à l'article IV.4.b)3) du Règlement. A tous autres égards, cette Église est considérée comme une Église membre appartenant à la communauté du COE.**
- 5) **Les Églises doivent reconnaître l'interdépendance essentielle des Églises membres appartenant à la communauté du COE, en particulier celles de la même confession. Elles doivent faire tout leur possible pour entretenir des relations œcuméniques constructives avec d'autres Églises du pays ou de la région. Cela suppose normalement qu'elles soient membres du Conseil national des Églises ou d'un organisme similaire et de l'organisation œcuménique régionale ou sous-régionale.**

**4. Consultation**

Avant d'admettre une Église comme membre de la communauté fraternelle du Conseil œcuménique des Églises, on consulte l'organisation ou les organisations confessionnelles mondiales intéressées, ainsi que le conseil national d'Églises ou l'organisation œcuménique régionale appropriés.

**5. Démission**

Une Église qui désire se retirer du Conseil œcuménique peut le faire en tout temps. Une Église qui a donné sa démission mais qui désire à nouveau faire partie du Conseil œcuménique doit soumettre une nouvelle candidature.

**II. Responsabilités des membres**

Etre membre du Conseil œcuménique des Églises, c'est se conformer fidèlement à la Base de l'organisation; c'est aussi appartenir à la communauté fraternelle du Conseil œcuménique, participer à sa vie et à ses activités et considérer que l'engage-

---

<sup>2</sup> En adoptant le nouvel article du Règlement concernant les membres, le Comité central du COE (Genève, février 2005) a indiqué clairement que les Églises qui sont déjà membres font exception à cette règle.

ment au service du mouvement œcuménique fait partie intégrante de la mission de l'Église. Les Églises qui sont membres du Conseil œcuménique doivent

- 1) nommer des délégués à l'Assemblée, organe directeur suprême du Conseil œcuménique, et participer au sein de cette organisation, en collaboration avec les autres Églises membres, à l'élaboration de la vision et du programme œcuméniques;
- 2) faire part au Conseil œcuménique de leurs préoccupations majeures et de leurs principales priorités et activités, et formuler à son égard des critiques constructives, cela dans le cadre des relations qu'elles peuvent avoir avec les programmes de l'organisation; l'informer en outre de toute question qui, à leur avis, requiert l'expression de la solidarité œcuménique ou mérite l'attention du Conseil œcuménique et (ou) des Églises à travers le monde;
- 3) communiquer autour d'elles ce que signifie l'engagement œcuménique, promouvoir et encourager les relations et l'action œcuméniques à tous les niveaux de la vie de l'Église, et continuer à approfondir les liens de la communauté œcuménique aux échelons local, national, régional et international;
- 4) faire connaître à leurs membres, dans le cadre du travail d'information qu'elles accomplissent normalement auprès d'eux, le mouvement œcuménique dans son ensemble et le Conseil œcuménique, sa nature, ses buts et ses programmes;
- 5) encourager la participation aux programmes, aux activités et aux réunions du Conseil œcuménique, notamment:
  - a) en proposant des personnes qui pourraient apporter une contribution particulière et (ou) participer aux travaux des divers comités du Conseil œcuménique, à ses réunions et à ses colloques, à ses programmes et à ses publications, ou encore être membres de son personnel;
  - b) en établissant des liens entre leurs bureaux et ceux du Conseil œcuménique qui poursuivent des programmes correspondants;
  - c) en envoyant au Conseil œcuménique du matériel susceptible d'enrichir ses ressources en matière de communication – livres, périodiques et autres publications – et en se chargeant de leur promotion;
- 6) réagir aux décisions du Comité central qui requièrent de la part des Églises membres un travail de réflexion, une action concrète ou un autre type de mesure; répondre en outre aux appels des Comités exécutif ou central ou du secrétaire général leur demandant le soutien de leurs prières, un conseil, une information ou un avis sur des questions précises;
- 7) verser une cotisation annuelle au budget général du Conseil œcuménique; le montant de la cotisation est fixé en consultation entre chaque Église et le Conseil; il est revu régulièrement;
- 8) assumer, selon un montant proportionnel à leurs ressources et en consultation avec le Conseil, la coresponsabilité des frais des programmes de ce dernier et des dépenses liées aux voyages et au logement de leurs représentants aux réunions de l'organisation.

Les conséquences du fait de ne pas remplir ces obligations sont définies par le Comité central.



### III. Églises en association avec le Conseil œcuménique des Églises

Toute Église qui accepte la Base du Conseil peut demander par écrit à être admise en qualité d'Église en association avec le Conseil œcuménique des Églises, en exposant les raisons qui l'amènent à souhaiter ce type de relation. Si le Comité central approuve ces raisons, cette Église peut être admise comme Église en association avec le COE.

Les Églises en association avec le Conseil œcuménique des Églises

- 1) peuvent envoyer à l'Assemblée et au Comité central un ou des représentants qui peuvent s'exprimer avec l'autorisation de la présidence, mais n'ont pas le droit de participer aux prises de décisions officielles, que ce soit par consensus ou par vote;
- 2) peuvent être invitées à participer aux travaux des commissions, groupes consultatifs et autres organes consultatifs du Conseil en qualité de consultantes ou de conseillères;
- 3) ont la possibilité de participer aux travaux du COE comme indiqué ci-dessus, mais ne portent pas la responsabilité des décisions ou des déclarations du Conseil;
- 4) sont appelées à verser une contribution annuelle au budget général du Conseil. Le montant de la contribution est décidé en consultation entre l'Église et le Conseil et fait l'objet d'une révision régulière. En règle générale, le Conseil n'accorde aucun soutien financier à ces Églises pour faciliter leur participation.

Le secrétaire général tient à jour la liste des Églises en association avec le Conseil.

### IV. L'Assemblée

#### 1. Composition de l'Assemblée

##### a) Personnes ayant le droit de parole et la responsabilité de participer à la prise de décisions

L'Assemblée se compose des représentants officiels des Églises membres, les délégués, élus par les Églises membres, disposant du droit de parole et ayant la responsabilité de participer à la prise de décisions.

- 1) Le Comité central fixe le nombre de délégués à l'Assemblée bien avant la session.
- 2) Le Comité central fixe le pourcentage de délégués – 85% au moins – désignés et élus directement par les Églises membres. Chaque Église membre a droit au minimum à un délégué. Le Comité central répartit les autres sièges entre les Églises membres en tenant compte de l'importance numérique des Églises et des confessions représentées au Conseil œcuménique, du nombre d'Églises de chaque confession qui sont membres de l'organisation et, dans des limites raisonnables, de l'équilibre géographique et culturel. Le Comité central recommande, au sein des délégations, une juste répartition des sièges entre responsables d'Églises, pasteurs ou prêtres de paroisse, laïcs, et entre hommes, femmes, jeunes et autochtones. Le Comité central peut prendre des dispositions en vue de l'élection par les Églises membres de délégués suppléants qui n'entrent en fonction qu'au cas où un délégué est dans l'impossibilité d'assister aux réunions de l'Assemblée.
- 3) Les autres délégués – 15% au plus – sont élus par certaines Églises membres sur désignation du Comité central, selon les modalités suivantes:
  1. Si le président ou un vice-président du Comité central n'a pas été élu délégué dans le cadre des dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, le Comité central



soumet le nom de l'intéressé à l'Église dont celui-ci est membre. Les paragraphes 5 et 6 ci-dessous sont applicables à la situation du candidat ainsi proposé.

2. Le Comité central détermine les catégories de délégués supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un équilibre satisfaisant de l'Assemblée en tenant compte des facteurs suivants:
  - a) importance numérique des différentes Églises et confessions;
  - b) signification historique, perspectives d'avenir, situation géographique et origine culturelle de certaines Églises, et importance particulière des Églises unies;
  - c) présence de spécialistes dont les connaissances et l'expérience peuvent être nécessaires à l'Assemblée;
  - d) représentation des femmes, des jeunes, des laïcs et des pasteurs ou prêtres de communautés locales;
  - e) participation des autochtones.
3. Le Comité central invite les Églises membres à proposer, dans les catégories ainsi déterminées, les noms des personnes qu'elles sont disposées à élire au cas où celles-ci seraient désignées par le Comité central.
4. Le Comité central sélectionne certaines personnes sur les listes reçues et soumet leurs noms aux Églises dont ces personnes sont membres.
5. Si les Églises membres intéressées élisent ces personnes, celles-ci viennent s'ajouter aux délégations respectives de ces Églises.
6. Les Églises membres n'élisent pas de suppléants aux délégués de cette catégorie.

Les Églises membres sont encouragées à se consulter au niveau régional sur la désignation des délégués dont il est fait mention aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, étant entendu que chaque délégué est élu par l'Église dont il est membre, selon les procédures de cette Église.

*b) Personnes ayant le droit de parole mais non celui de participer à la prise de décisions*

En plus des délégués, qui seuls participent à la prise de décisions, les personnes appartenant aux catégories suivantes peuvent assister aux réunions de l'Assemblée avec droit de parole:

- 1) *Présidents et membres du Bureau*: le ou les présidents du Conseil œcuménique, le président et le ou les vice-présidents du Comité central, s'ils n'ont pas été élus délégués par leur Église.
- 2) *Membres du Comité central sortant*: les membres du Comité central sortant qui n'ont pas été élus délégués par leur Église.
- 3) *Représentants des Églises membres associées (après confirmation de l'article I du Règlement*: «des Églises qui ne remplissent pas le critère du nombre de membres et n'ont pas bénéficié de l'admission accordée pour raisons exceptionnelles»): chaque Église membre associée («chacune de ces Églises») peut élire un représentant.
- 4) *Conseillers*: le Comité central peut inviter un petit nombre de personnes pouvant apporter une contribution particulière aux délibérations de l'Assemblée ou ayant pris part aux activités du Conseil œcuménique. Avant d'inviter un conseiller qui est membre d'une Église membre, on consulte cette Église.

5) *Représentants délégués*: le Comité central peut inviter des personnes officiellement désignées comme représentants délégués par des organisations avec lesquelles le Conseil œcuménique est en relations.

6) *Observateurs délégués*: le Comité central peut inviter des personnes officiellement désignées comme observateurs délégués par des Églises non membres.

c) *Personnes n'ayant ni le droit de parole ni celui de participer à la prise de décisions*

Le Comité central peut inviter à assister aux réunions de l'Assemblée des personnes n'ayant ni le droit de parole ni celui de participer à la prise de décisions:

1) *Observateurs*: personnes rattachées à des organisations avec lesquelles le Conseil œcuménique est en relations mais qui ne sont pas représentées par des représentants délégués, ou personnes appartenant à des Églises non membres qui ne sont pas représentées par des observateurs délégués.

2) *Invités*: nommément désignés.

## 2. Bureau et comités

a) Lors de la première séance de décision de l'Assemblée, le Comité central présente les noms des personnes qu'il propose pour présider l'Assemblée et pour faire partie du Comité directeur de l'Assemblée; il fait toute autre proposition, concernant notamment la désignation d'autres comités, leur composition et leurs fonctions, qu'il estime nécessaire à la conduite des travaux de l'Assemblée.

b) Lors de la première ou de la deuxième séance de décision, des propositions supplémentaires concernant la composition de tout comité peuvent être formulées par écrit par tout groupe de six délégués.

c) L'élection se fait au scrutin secret, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

## 3. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée est proposé par le Comité central lors de la première séance de décision de l'Assemblée. Tout délégué peut proposer des amendements à l'ordre du jour selon les dispositions de l'article XX.6.c) du Règlement. Tout sujet nouveau ou changement peut être proposé par le Comité directeur selon l'article IV.5.b)2).

## 4. Comité des désignations de l'Assemblée

a) Au cours d'une de ses premières séances de décision, l'Assemblée élit un Comité des désignations qui représente équitablement ses membres du point de vue confessionnel, culturel et géographique et assure la représentation des intérêts majeurs du Conseil œcuménique.

b) En consultation avec les membres du Bureau du Comité central du Conseil œcuménique et le Comité exécutif, le Comité des désignations propose des noms pour l'élection:

1) du ou des présidents du Conseil œcuménique;

2) des 145 membres au plus du Comité central à choisir parmi les délégués élus à l'Assemblée par les Églises membres;

3) de cinq membres au plus du Comité central à choisir parmi les représentants élus à l'Assemblée par les Églises membres associées (après confirmation de

l'article I du Règlement: «les Églises qui ne remplissent pas le critère du nombre de membres et n'ont pas bénéficié de l'admission accordée pour raisons exceptionnelles»).

- c) Dans le choix de ses candidats, le Comité des désignations doit être guidé par les principes suivants:
- 1) les aptitudes personnelles des candidats pour la tâche à laquelle ils seront appelés;
  - 2) la nécessité d'une représentation confessionnelle juste et adéquate;
  - 3) la nécessité d'une représentation géographique et culturelle juste et adéquate;
  - 4) la nécessité d'une représentation juste et adéquate des intérêts majeurs du Conseil œcuménique.

Le Comité des désignations s'assure de manière générale de la recevabilité des propositions auprès des Églises auxquelles appartiennent les personnes proposées. Il ne propose pas plus de sept candidatures au Comité central pour chaque Église membre.

Le Comité des désignations assure une représentation adéquate des laïcs (hommes, femmes et jeunes), dans la mesure où la composition de l'Assemblée le permet.

- d) Le Comité des désignations présente ses propositions à l'Assemblée. D'autres propositions peuvent être formulées par écrit par tout groupe de six délégués, pour autant que chaque candidature soit proposée directement en échange d'une candidature avancée par le Comité des désignations.
- e) L'élection se fait au scrutin secret, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

##### 5. *Comité directeur de l'Assemblée*

- a) Le Comité directeur de l'Assemblée se compose du président et du ou des vice-présidents du Comité central, du secrétaire général, des présidents du Conseil œcuménique, des coprésidents du Comité permanent sur le consensus et la collaboration, participant en tant que délégués, du président ou d'un membre du Comité de planification de l'Assemblée, participant en tant que délégué, des présidents des réunions d'information-débat et des comités, qui peuvent nommer des suppléants, et de dix délégués non membres du Comité central sortant, qui sont élus conformément à l'article IV.2. Si un coprésident du Comité permanent et/ou le président du Comité de planification de l'Assemblée ne sont pas délégués, ils seront invités à participer en qualité de conseillers à l'Assemblée et à son Comité directeur, avec le droit de parole mais non celui de participer à la prise de décisions.
- b) Le Comité directeur
- 1) coordonne les activités courantes de l'Assemblée; il peut faire des propositions concernant la disposition, la modification, l'adjonction, la suppression ou le changement de points inscrits à l'ordre du jour; toute proposition de ce genre est présentée à l'Assemblée dans les plus brefs délais par un membre du Comité directeur, qui donne les raisons du changement proposé; après avoir mis la proposition en discussion, le président pose la question suivante à l'Assemblée: l'Assemblée approuve-t-elle la proposition du Comité directeur? l'Assemblée prend une décision soit par consensus, soit par vote; dans ce dernier cas, pour

être adoptée, toute proposition de modification doit être soutenue par une majorité des deux tiers (2/3) des délégués présents;

- 2) considère tout point ou changement de l'ordre du jour proposé au Comité directeur par un délégué conformément à l'article XX.6.c);
- 3) décide si l'Assemblée siège en séance générale, en séance de délibération ou en séance de décision au sens de l'article XX. 2;
- 4) reçoit des informations des autres comités et examine leurs rapports en vue de considérer comment l'Assemblée peut prendre des mesures à leur sujet.

#### 6. *Autres comités de l'Assemblée*

- a) La composition, les pouvoirs et les tâches des autres comités de l'Assemblée sont proposés par le Comité central lors de la première séance de décision ou par le Comité directeur après son élection, et acceptés par l'Assemblée.
- b) A moins que l'Assemblée n'en décide autrement, tout comité ainsi constitué informe le Comité directeur de son travail et adresse son rapport ou ses recommandations à l'Assemblée.

### V. **Présidents**

1. L'Assemblée élit le ou les présidents du Conseil œcuménique des Églises, au nombre de huit au plus. Ces présidents ont pour rôle de promouvoir l'œcuménisme et de faire connaître les activités du Conseil œcuménique, et cela particulièrement dans leurs régions respectives.
2. Le mandat des présidents prend fin au moment de la clôture de l'Assemblée qui suit leur élection.
3. Les présidents qui ont été élus par l'Assemblée ne sont pas rééligibles pour un deuxième mandat consécutif.
4. Les présidents sont des personnes dont l'expérience et la réputation œcuméniques sont largement reconnues par les partenaires œcuméniques du Conseil œcuménique dans leurs régions respectives.
5. Les présidents sont membres de droit du Comité central.
6. Si, entre deux Assemblées, un siège présidentiel se trouve vacant, le Comité central peut élire un président qui l'occupera jusqu'au terme du mandat.

### VI. **Comité central**

#### 1. *Composition*

- a) Le Comité central se compose du ou des présidents du Conseil œcuménique des Églises et de 150 membres au plus élus par l'Assemblée (Constitution, article V.2.b)).
- b) Toute Église membre qui n'est pas déjà représentée peut envoyer un représentant aux sessions du Comité central. Ce représentant a le droit de parole mais non pas celui de participer à la prise de décisions.
- c) Au cas où un membre du Comité central régulièrement élu est dans l'impossibilité d'assister à une session, son Église peut envoyer un suppléant, à la condition que ce dernier réside habituellement dans le même pays que le membre absent. Le suppléant a le droit de parole et celui de participer à la prise de décisions. Si un membre, ou son suppléant, est absent sans excuse pour deux sessions consécuti-

ves, le siège est déclaré vacant et le Comité central le pourvoit conformément aux dispositions de l'article V.2.b)3) de la Constitution.

- d) Les présidents et vice-présidents des comités, commissions et comités directeurs qui ne sont pas membres du Comité central peuvent assister aux sessions du Comité central avec droit de parole mais non pas celui de participer à la prise de décisions.
- e) Des conseillers auprès du Comité central peuvent être désignés par le Comité exécutif après consultation des Églises dont ils sont membres. Ils ont le droit de parole mais non pas celui de participer à la prise de décisions.
- f) Les membres du personnel du Conseil œcuménique qui ont été nommés par le Comité central conformément aux dispositions de l'article XII.3 du Règlement ont le droit d'assister aux séances du Comité central à moins que, dans certains cas, celui-ci n'en décide autrement. Lorsqu'ils sont présents, ils ont le droit de parole mais non pas celui de participer à la prise de décisions.
- g) Le Comité central nouvellement élu est convoqué par le secrétaire général pendant la session de l'Assemblée ou immédiatement après celle-ci.

## 2. *Membres du Bureau*

- a) Le Comité central élit parmi ses membres un président et un ou des vice-présidents pour une période qu'il fixe lui-même.
- b) Le secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises est secrétaire de droit du Comité central.

## 3. *Sessions*

- a) Le Comité central se réunit normalement une fois par an. Le Comité exécutif peut convoquer une session extraordinaire du Comité central s'il le juge souhaitable ou si un tiers au moins des membres du Comité central en fait la demande par écrit.
- b) Le secrétaire général prend toute mesure visant à assurer une représentation adéquate de chacune des grandes confessions et régions géographiques représentées au sein du Conseil œcuménique, ainsi que des intérêts majeurs de l'organisation.
- c) Le Comité central fixe la date et le lieu de ses sessions et de celles de l'Assemblée.

## 4. *Fonctions*

Dans le cadre des pouvoirs que lui confère la Constitution, le Comité central exerce en particulier les fonctions suivantes:

- a) Pour la bonne marche de son travail, le Comité central élit les comités suivants:
  - 1) Comité des désignations
  - 2) Comité exécutif
  - 3) Comité permanent sur le consensus et la collaboration
  - 4) Comité du programme (comité permanent)
  - 5) Comité des finances (comité permanent)
  - 6) un ou plusieurs comités d'examen (désignés selon les besoins à chaque session pour conseiller le Comité central sur toute question réclamant une réflexion ou une décision particulières de sa part).
- b) Il adopte le budget du Conseil œcuménique.
- c) Il traite les questions qui lui sont soumises par les Églises membres.

- d) Il détermine les orientations générales du Conseil œcuménique, lance les programmes et les activités et y met un terme. Il prévoit une structure d'organisation qui exécute les activités susmentionnées et, à cette fin, a notamment pour tâche d'élire les commissions et les comités directeurs.
- e) Il adresse à l'Assemblée un rapport sur les mesures qu'il a prises durant son mandat, et il n'en reçoit décharge qu'après réception de ce rapport.

## **VII. Comité des désignations du Comité central**

1. Lors de sa première session pendant l'Assemblée ou immédiatement après celle-ci, le Comité central élit un Comité des désignations dont les fonctions sont les suivantes:
  - a) Il désigne, parmi les membres du Comité central, les personnes qui occuperont les postes de président et de vice-président ou vice-présidents du Comité central.
  - b) Il désigne les membres du Comité exécutif du Comité central.
  - c) Si, entre deux Assemblées, un siège présidentiel se trouve vacant, il désigne la personne qui l'occupera jusqu'au terme du mandat.
  - d) Il désigne les membres des comités, commissions et comités directeurs et, au besoin, leurs présidents.
  - e) Il fait des recommandations concernant le choix de personnes proposées pour occuper des postes de membres du personnel selon l'article XII.3 du Règlement.

En formulant des propositions selon les dispositions prévues aux alinéas a) et b) à d) ci-dessus, le Comité des désignations doit tenir compte des principes définis à l'article IV.4.c) du Règlement. Lors de la désignation des membres des comités, commissions et comités directeurs, il applique les principes 2), 3) et 4) de l'alinéa c) en prenant en considération le caractère représentatif des membres de tous ces comités réunis. Tout membre du Comité central peut formuler d'autres propositions, pour autant que chaque candidature soit proposée directement en opposition à une candidature avancée par le Comité des désignations.

2. Entre les sessions du Comité central, le Comité exécutif fait office de Comité des désignations du Comité central.
3. L'élection se fait au scrutin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement.

## **VIII. Comité exécutif**

### *1. Composition*

- a) Le Comité exécutif se compose du président et du ou des vice-présidents du Comité central, des présidents du Comité du programme et du Comité des finances du Comité central, et de 20 autres membres du Comité central.
- b) Au cas où un membre du Comité exécutif est dans l'impossibilité d'assister à une session, il a le droit – sous réserve de l'accord du président – d'envoyer un membre du Comité central en tant que suppléant. Le suppléant est – dans toute la mesure du possible – de la même région et de la même famille confessionnelle que le titulaire, et a le droit de parole et celui de participer à la prise de décisions.

- c) Le président du Comité central est également président du Comité exécutif.
- d) Le secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises est secrétaire de droit du Comité exécutif.
- e) Les membres du Bureau peuvent inviter d'autres personnes à assister à une session du Comité exécutif à titre consultatif, en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des différentes confessions, régions géographiques et origines culturelles, et des intérêts majeurs du Conseil œcuménique.

## 2. *Fonctions*

- a) Le Comité exécutif est responsable devant le Comité central et lui présente pour adoption, à sa session suivante, un rapport de ses travaux. Le Comité central étudie ce rapport et prend à son sujet les décisions qu'il juge appropriées.
- b) Le Comité exécutif a pour responsabilités de superviser et de contrôler les programmes et les activités en cours du Conseil œcuménique; il a notamment pour tâche de déterminer la répartition des ressources. Il est autorisé à publier des déclarations publiques dans les limites définies à l'article XIII.5. du Règlement.
- c) Le Comité central peut, par une décision ad hoc, demander au Comité exécutif de nommer des membres du personnel aux postes indiqués à l'article XII.3.a) du Règlement. Le Comité exécutif rend alors compte de ses décisions à la session suivante du Comité central.
- d) Le Comité exécutif supervise les opérations budgétaires et peut, en cas de nécessité, imposer des limites aux dépenses.

## 3. *Elections*

- a) Le Comité central élit les membres du Comité exécutif lors de sa première session durant l'Assemblée ou consécutive à celle-ci.
- b) Les sièges vacants du Comité exécutif sont pourvus par le Comité central à sa session suivante.

## **IX. Comité permanent sur le consensus et la collaboration**

- 1. Lors de sa première session complète après une Assemblée, le Comité central désigne en son sein les membres du Comité permanent sur le consensus et la collaboration («Comité permanent»), composé de quatorze membres, dont la moitié sont orthodoxes.
- 2. Les membres orthodoxes du Comité des désignations du Comité central, en consultation avec tous les membres orthodoxes du Comité central, désignent les sept membres orthodoxes, et les autres membres du Comité des désignations du Comité central désignent les sept autres membres. Le Comité central tout entier élit le Comité permanent. Pour l'élection des membres du Comité permanent, les dispositions de l'article VII.1. ne sont pas applicables, c'est-à-dire qu'on n'accepte pas d'autres propositions de candidatures émanant de membres du Comité central.
- 3. Sur la totalité des membres, au moins la moitié sont des membres du Comité exécutif du COE. Des suppléants peuvent remplacer les membres absents. Des conseillers provenant d'Églises membres peuvent être invités, de même que des observateurs d'Églises non membres ou, à l'occasion, d'Églises en association avec le COE.

4. Deux coprésidents sont élus parmi les membres du Comité permanent, l'un par les membres orthodoxes du Comité central et l'autre par les autres membres du Comité central.
5. Le mandat des membres du Comité permanent sortant prend fin lors de l'élection des membres qui les remplacent à la suite d'une Assemblée. Le Comité permanent est considéré comme un comité de l'Assemblée et il conseille le Comité directeur de l'Assemblée.
6. Le Comité permanent assume les responsabilités suivantes:
  - a) avec la même autorité que la Commission spéciale (mandatée par la Huitième Assemblée, Harare, Zimbabwe, 1998), poursuivre le travail de celle-ci dans la ligne de son mandat, de ses préoccupations et de sa dynamique;
  - b) donner des conseils et soumettre des recommandations aux organes directeurs du COE pendant les Assemblées et entre celles-ci, afin de contribuer à la formation d'un consensus sur les questions proposées à l'ordre du jour du COE;
  - c) faciliter une meilleure participation des orthodoxes à l'ensemble de la vie et des activités du Conseil;
  - d) offrir des conseils et fournir des occasions de discussion et de décision sur des questions d'intérêt commun;
  - e) étudier des questions touchant l'ecclésiologie.
7. Le Comité permanent fait rapport au Comité central et au Comité exécutif.

## **X. Comité du programme**

1. Le Comité du programme se compose de 40 membres au plus, qui comprennent:
  - a) un président qui est membre du Comité exécutif;
  - b) trente (30) membres au plus du Comité central, dont deux sont aussi membres du Comité exécutif;
  - c) les présidents de toutes les commissions, de tous les comités directeurs et de tous les groupes consultatifs qui ont un lien direct avec le Comité du programme.
2. Le Comité du programme se réunit normalement en même temps que le Comité central, à qui il doit rendre compte régulièrement.
3. Dans le cadre des orientations définies par l'Assemblée, le Comité du programme a la responsabilité de soumettre des recommandations au Comité central sur toutes les questions concernant les programmes et les activités du Conseil œcuménique. Il exerce, en particulier, les fonctions suivantes:
  - a) Il fait en sorte que, lors de l'élaboration des programmes, il soit tenu compte des grandes orientations décidées par le Comité central ainsi que de l'existence de ressources financières suffisantes.
  - b) Il étudie en particulier les liens théologiques qui existent entre les différentes activités du Conseil œcuménique.
  - c) Il soumet des recommandations au Comité central concernant le lancement et la cessation des programmes et des activités, ainsi que la prise d'autres décisions fondamentales de politique générale.



- d) Il prévoit l'évaluation régulière des programmes et des activités et soumet des recommandations à cet effet.
- e) Il formule des recommandations à l'intention du Comité central concernant le mandat et le nombre de membres des commissions chargées, à travers le Comité du programme, de conseiller le Comité central sur les questions relevant de la responsabilité constitutionnelle du Conseil œcuménique.
- f) Il formule des recommandations à l'intention du Comité central concernant le mandat et le nombre de membres des comités directeurs, en particulier du Comité directeur de l'Institut œcuménique.
- g) Il nomme d'autres groupes consultatifs chargés de domaines ou de secteurs spécifiques, selon les besoins. Le nombre de leurs membres et la fréquence de leurs réunions sont déterminés en fonction des tâches qui leur sont assignées et des ressources dont on dispose.

## **XI. Comité des finances du Comité central**

1. Le Comité des finances du Comité central se compose de neuf membres au moins, à savoir:
  - a) un président choisi parmi les membres du Comité exécutif;
  - b) cinq membres faisant tous partie du Comité central et deux étant également membres du Comité exécutif;
  - c) trois membres désignés par le Comité du programme parmi ses propres membres. Le Comité du programme peut désigner des suppléants qui sont autorisés à assister aux réunions en l'absence des titulaires.
2. Le Comité a les responsabilités et tâches suivantes:
  - a) Il présente au Comité central:
    - 1) en ce qui concerne l'année civile écoulée, un état des recettes et des dépenses relatif à toutes les opérations financières du Conseil œcuménique, le bilan du Conseil œcuménique à la fin de l'année en question, et des recommandations, fondées sur l'étude du rapport des vérificateurs, portant sur l'approbation et l'octroi d'une décharge pour toutes les opérations comptables du Conseil œcuménique menées durant l'exercice écoulé;
    - 2) en ce qui concerne l'année en cours, un relevé de toutes les opérations financières;
    - 3) en ce qui concerne l'année civile à venir, un budget couvrant toutes les activités du Conseil œcuménique, ainsi que des recommandations concernant l'approbation de ce budget, selon que le Comité juge adéquates les dispositions prises au sujet des dépenses prévues pour le programme d'activités proposé, et dans la mesure où il estime suffisant le montant des revenus qu'on peut raisonnablement espérer pour le financement de ce budget;
    - 4) en ce qui concerne l'année civile consécutive à l'année à venir, des projections financières accompagnées de recommandations semblables à celles prévues à l'alinéa 3) ci-dessus.
  - b) Il porte son attention et adresse des recommandations au Comité central sur toutes les questions financières relatives aux affaires du Conseil œcuménique telles que:

- 1) la désignation du ou des vérificateurs des comptes, nommés chaque année par le Comité central et rééligibles;
- 2) les méthodes comptables;
- 3) la politique et les méthodes d'investissement;
- 4) la base de calcul des cotisations des Églises membres;
- 5) les méthodes et systèmes utilisés en vue de réunir des fonds.

## **XII. Personnel exécutif**

1. Le Comité central élit ou nomme des personnes ayant des compétences particulières qui sont chargées de diriger les activités du Conseil œcuménique des Églises, ou prend les dispositions nécessaires à leur élection ou à leur nomination. Ces personnes constituent le personnel exécutif.
2. Le secrétaire général est élu par le Comité central. Il occupe le rang le plus élevé dans le personnel exécutif. A ce titre, il est responsable de l'ensemble du personnel. Quand le poste de secrétaire général devient vacant, le Comité exécutif désigne un secrétaire général intérimaire.
3. a) Outre le secrétaire général, le Comité central élit lui-même un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints, les directeurs des programmes et de l'administration et tout autre directeur exécutif.  
b) Le Comité exécutif nomme tous les membres du personnel de programme et communique ses décisions au Comité central. Le personnel spécialisé, administratif et de maintenance est nommé par le secrétaire général.
4. Le Groupe de direction du personnel (SLG) se compose du secrétaire général (président), du ou des secrétaires généraux adjoints, du secrétaire exécutif auprès du Secrétariat général (secrétaire) et des directeurs exécutifs. D'autres membres du personnel peuvent être invités en raison de points particuliers à l'ordre du jour.  
Le Groupe de direction du personnel est la principale équipe de direction interne. Il a pour responsabilité essentielle de conseiller le secrétaire général dans son rôle de premier responsable exécutif du Conseil œcuménique. Il a pour tâche de veiller à ce que toutes les activités de l'organisation soient menées d'une manière intégrée et cohérente. A cette fin,
  - a) il met en pratique les lignes d'action et les priorités définies par les Comités central et exécutif, et prépare les propositions qui leur sont soumises;
  - b) il assure la coordination de l'ensemble des activités du Conseil œcuménique, et décide de leur orientation et des priorités à observer;
  - c) il gère et répartit les ressources humaines et financières, propose le budget aux comités des finances des Comités central et exécutif et veille, lors de la planification des programmes, à ce qu'il soit tenu compte des revenus prévisibles;
  - d) il aide le secrétaire général à nommer des groupes de travail composés de membres du personnel ainsi que des groupes de référence spéciaux.
5. Il existe un Groupe exécutif du personnel (SEG). Il se compose des membres du Groupe de direction du personnel, qui sont membres de droit, des coordinateurs des équipes de programme, du directeur de Bossey et des responsables des services de l'administration. Il se réunit régulièrement (normalement deux fois par mois); il est présidé par un membre du Groupe de direction du personnel, par roulement.

Le Groupe exécutif du personnel conseille le secrétaire général et le Groupe de direction du personnel. Il a les objectifs suivants:

- a) donner des conseils en matière de planification à long terme, de suivi et d'évaluation des activités;
  - b) examiner la préparation du budget;
  - c) assurer un partage régulier de l'information et veiller à ce que les orientations et les questions concernant le Conseil dans son ensemble soient débattues et interprétées;
  - d) faciliter la coordination des activités des équipes;
  - e) nommer des groupes spécialisés du personnel, ad hoc ou permanents, chargés de fournir des conseils dans des domaines spécifiques;
  - f) développer un esprit et un style de travail qui renforcent et favorisent l'intégration, la coopération et la collégialité.
6. La durée normale du mandat du secrétaire général et du ou des secrétaires généraux adjoints est de cinq ans. A moins qu'une autre durée ne soit mentionnée dans la résolution relative à leur nomination, tous les autres membres du personnel exécutif désignés par les Comités exécutif ou central sont normalement engagés pour une première période de quatre ans à partir de la date de leur nomination. Tous les mandats sont passés en revue un an avant leur expiration.
7. L'âge de la retraite est fixé normalement à 65 ans pour les hommes et les femmes, ou au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle la personne intéressée atteint l'âge de 68 ans.

### **XIII. Déclarations publiques**

1. Dans l'exercice de ses fonctions et par l'intermédiaire de son Assemblée ou de son Comité central, le Conseil œcuménique des Églises peut publier des déclarations sur tout événement ou problème auquel lui-même ou ses Églises membres ont à faire face.
2. Bien que de telles déclarations puissent avoir une grande portée et exercer une influence considérable du fait qu'elles expriment l'opinion d'un organisme chrétien aussi largement représentatif que le Conseil œcuménique, elles n'ont pourtant d'autorité que celle que leur confèrent la vérité et la sagesse dont elles témoignent. La publication de telles déclarations ne peut en aucun cas signifier que le Conseil œcuménique en tant que tel a, ou pourrait avoir, une autorité constitutionnelle quelconque sur ses Églises membres, ou qu'il a le droit de parler en leur nom.
3. Toute commission peut recommander des déclarations à l'Assemblée ou au Comité central afin qu'ils les étudient et prennent des décisions en conséquence.
4. Quand, de l'avis d'une commission, il est nécessaire de publier une déclaration avant que l'approbation de l'Assemblée ou du Comité central puisse être obtenue, la déclaration en question peut être publiée pour autant qu'elle concerne un domaine d'intérêt ou d'action propre à la commission, qu'elle ait reçu l'approbation du président du Comité central et du secrétaire général, et que la commission indique clairement que ni le Conseil œcuménique ni aucune de ses Églises membres ne sont engagés par cette déclaration.

5. Entre les sessions du Comité central, quand la situation paraît l'exiger, une déclaration peut être publiée, pour autant qu'elle ne soit pas contraire à la politique établie du Conseil œcuménique, par:
  - a) le Comité exécutif quand il se réunit indépendamment des sessions du Comité central;
  - b) le président et le ou les vice-présidents du Comité central et le secrétaire général agissant en commun;
  - c) le président du Comité central ou le secrétaire général, chacun agissant de sa propre autorité.

#### **XIV. Conseil associés**

1. Tout conseil chrétien national, conseil national d'Églises ou conseil œcuménique national, créé en vue de promouvoir la communauté et les activités œcuméniques, peut être reconnu par le Comité central comme conseil associé, pour autant que:
  - a) le conseil candidat, connaissant la Base sur laquelle est fondé le Conseil œcuménique des Églises, exprime le désir de coopérer avec ce dernier à la réalisation d'un ou de plusieurs de ses buts et fonctions, et que
  - b) les Églises de la région qui sont membres du Conseil œcuménique aient été préalablement consultées.
2. Chaque conseil associé
  - a) est invité à envoyer un représentant délégué à l'Assemblée;
  - b) peut, si le Comité central le juge opportun, être invité à envoyer un conseiller aux sessions du Comité central;
  - c) reçoit copie de toutes les communications d'ordre général que le Conseil œcuménique des Églises envoie à toutes ses Églises membres.
3. A côté des échanges directs qu'il a avec ses Églises membres, le Conseil œcuménique renseigne chaque conseil associé sur les événements œcuméniques importants et lui demande son avis en ce qui concerne les programmes du Conseil œcuménique proposés dans son pays.
4. En consultation avec les conseils associés, le Comité central définit des lignes directrices concernant les relations entre le Conseil œcuménique des Églises et les conseils nationaux d'Églises et assure leur révision.

#### **XV. Organisations œcuméniques régionales**

1. Le Conseil œcuménique des Églises considère les organisations œcuméniques régionales comme des partenaires dont la collaboration est essentielle à l'activité œcuménique.
2. Ces organisations œcuméniques régionales, sur désignation du Comité central:
  - a) sont invitées à envoyer un représentant délégué à l'Assemblée;
  - b) sont invitées à envoyer un conseiller aux sessions du Comité central;
  - c) reçoivent copie de toutes les communications d'ordre général que le Conseil œcuménique des Églises envoie à toutes ses Églises membres.
3. A côté des échanges directs qu'il a avec ses Églises membres, le Conseil œcuménique renseigne chacune de ces organisations œcuméniques régionales sur les évé-

nements œcuméniques importants et lui demande son avis en ce qui concerne les programmes du Conseil œcuménique proposés dans sa région.

4. Le Comité central, en collaboration avec les organisations œcuméniques régionales, définit les principes directeurs des relations et de la coopération entre le Conseil œcuménique des Églises et les organisations œcuméniques régionales, y compris les modes possibles de répartition des responsabilités dans le domaine des programmes.

## **XVI. Communions chrétiennes mondiales**

1. Le Conseil œcuménique des Églises reconnaît le rôle des communions chrétiennes mondiales ou des organisations confessionnelles mondiales dans le mouvement œcuménique.
2. Ces communions chrétiennes mondiales, sur désignation du Comité central et, selon les souhaits qu'elles expriment à cet effet,
  - a) sont invitées à envoyer un représentant délégué à l'Assemblée;
  - b) sont invitées à envoyer un conseiller aux sessions du Comité central;
  - c) reçoivent copie de toutes les communications d'ordre général que le Conseil œcuménique des Églises envoie à toutes ses Églises membres.
3. Le Comité central définit les lignes directrices concernant les relations et la coopération avec les communions chrétiennes mondiales.

## **XVII. Partenaires spécialisés engagés dans des activités œcuméniques de secours et de développement**

1. On entend par partenaires spécialisés engagés dans des activités œcuméniques de secours et de développement les bureaux et organisations intégrés dans les Églises, liés à elles ou œcuméniques, faisant partie de la famille des Églises membres du COE qui sont au service du mouvement œcuménique, en particulier dans le domaine de l'entraide mondiale et du développement.

Tout partenaire spécialisé engagé dans le service diaconal œcuménique peut être reconnu par le Comité central en tant qu'organisation avec laquelle le Conseil œcuménique des Églises entretient des relations de travail, aux conditions suivantes:

- a) l'organisation, connaissant la Base sur laquelle le Conseil œcuménique des Églises est fondé, exprime sa volonté d'avoir des relations et de collaborer avec celui-ci; et
  - b) l'Église ou les Églises membres du COE avec lesquelles le partenaire spécialisé est lié ne s'opposent pas formellement à de telles relations.
2. Chaque partenaire spécialisé
    - a) est invité à envoyer un représentant délégué à l'Assemblée (cf. art. IV.1.b)5) du Règlement);
    - b) est invité à envoyer un conseiller aux réunions du Comité central; et
    - c) reçoit copie de toutes les communications d'ordre général que le Conseil œcuménique des Églises envoie à toutes ses Églises membres.

3. En plus de sa communication directe avec ses Églises membres, le Conseil œcuménique peut informer chacun de ces partenaires spécialisés à propos d'événements œcuméniques importants et le consulter au sujet de projets de programme du Conseil œcuménique relevant de son domaine d'activité et de ses connaissances.
4. D'entente avec les partenaires spécialisés, le Comité central formule et révisé régulièrement les lignes directrices concernant les relations entre le Conseil œcuménique des Églises et lesdits partenaires.

### **XVIII. Organisations œcuméniques internationales**

1. Les organisations œcuméniques autres que celles mentionnées aux articles XIV, XV, XVI et XVII peuvent être reconnues par le Comité central comme des organisations avec lesquelles le Conseil œcuménique des Églises a des relations de travail, étant entendu que:
  - a) l'organisation est internationale de par sa nature (mondiale, régionale ou sous-régionale), ses objectifs sont conformes aux buts et fonctions du Conseil œcuménique;
  - b) l'organisation, ayant pris connaissance de la Base sur laquelle est fondée le Conseil œcuménique des Églises, exprime le souhait d'entretenir des relations et de coopérer avec celui-ci.
2. Sur la base du principe de réciprocité, chaque organisation œcuménique internationale
  - a) est invitée à envoyer un représentant délégué à l'Assemblée (cf. art. IV.1.b)5) du Règlement);
  - b) reçoit copie de toutes les communications d'ordre général que le Conseil œcuménique envoie à toutes ses Églises membres.

### **XIX. Dispositions juridiques**

1. La durée du Conseil œcuménique des Églises est illimitée.
2. Le siège social du Conseil œcuménique est au Grand-Saconnex, Genève, Suisse. Il est inscrit à Genève en tant qu'association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Le Comité central peut décider la création de bureaux régionaux dans différentes parties du monde.
3. Le Conseil œcuménique des Églises est légalement représenté par son Comité exécutif ou par des personnes que ce Comité autorise à le représenter.
4. Le Conseil œcuménique des Églises est légalement engagé par les signatures conjointes de deux des personnes suivantes: le président et le ou les vice-présidents du Comité central, le secrétaire général, et le ou les secrétaires généraux adjoints. Deux de ces personnes ont la responsabilité d'autoriser d'autres personnes de leur choix à agir, seules ou collectivement, au nom du Conseil œcuménique des Églises, dans les domaines déterminés par la procuration qu'elles reçoivent à cet effet.
5. Pour mener à bien ses activités, le Conseil œcuménique dispose de ressources qui proviennent des cotisations des Églises membres ainsi que de dons ou de legs.
6. Le Conseil œcuménique ne poursuit aucun but lucratif; néanmoins, il est en droit d'agir comme institution d'entraide des Églises et de publier des ouvrages en rap-

port avec ses buts. Il n'est pas autorisé à distribuer des bénéfices à ses membres sous forme de prime ou de bonus.

7. Les membres des organes directeurs du Conseil œcuménique ou de l'Assemblée ne répondent pas personnellement des obligations ou engagements contractés par l'organisation. Ces engagements sont uniquement garantis par les avoirs du Conseil œcuménique.

## **XX. Conduite des réunions**

### *1. Généralités*

- a) Les présentes dispositions relatives à la conduite des réunions s'appliquent aux réunions de l'Assemblée, du Comité central, du Comité exécutif et de tous les autres organes du COE. Durant l'Assemblée, les termes de «président du COE», et de «président et vice-présidents du Comité central» désignent les personnes ayant exercé ces fonctions durant le mandat du Comité central sortant. Pendant le mandat du Comité central, ces termes désignent les présidents et membres du Bureau du Comité central en exercice.
- b) Le terme de «délégué» désigne une personne représentant officiellement une Église membre à une Assemblée et ayant le droit de parole et la charge de participer à la prise de décisions (art. IV.1.a)). Pour les réunions du Comité central, un «délégué» est un membre du Comité central ou son suppléant (art. VI.1.c)) ayant le droit de parole et la charge de participer à la prise de décisions.
- c) Le terme de «participant» désigne aussi bien les délégués que les personnes invitées à l'Assemblée ou à une réunion du Comité central en tant que «personnes ayant le droit de parole mais non celui de participer à la prise de décisions» (art. IV.1.b)).

### *2. Catégories de séances*

L'Assemblée siège soit en séance générale, soit en séance de délibération, soit en séance de décision. C'est le Comité directeur qui détermine la catégorie de séance qui convient aux différentes parties de l'ordre du jour.

#### *a) Séances générales*

Les séances générales sont réservées aux cérémonies, actes publics de témoignage et allocutions officielles. Seuls sont inclus dans les séances générales les sujets proposés par le Comité central ou le Comité directeur. Aucune décision n'est prise au cours d'une séance générale.

#### *b) Séances de délibération*

Les séances de délibération sont des réunions en plénière consacrées aux présentations, discussions, dialogues et échanges d'idées propres à approfondir la compréhension d'un problème, à renforcer la communauté des Églises membres et à parvenir à un avis commun sur des questions à l'ordre du jour. Au cours des séances de délibération, on encourage l'expression d'une grande diversité de points de vue. Aucune décision n'est prise au cours d'une séance de délibération, sauf celle de passer à une séance de décision si cela s'avère nécessaire ou de traiter d'une motion d'ordre ou de motions relatives à la procédure.

c) *Séances de décision*

Les séances de décision sont consacrées aux questions sur lesquelles une décision doit être prise, et notamment:

- 1) adoption de l'ordre du jour;
- 2) propositions de modification de l'ordre du jour;
- 3) nominations et élections;
- 4) réception ou adoption de rapports ou de recommandations;
- 5) décisions portant sur des recommandations ou des propositions faites par des comités ou des commissions ou formulées par des séances de délibération;
- 6) adoption des comptes et des rapports de vérification des comptes, et
- 7) amendements à la Constitution ou au Règlement.

3. *Présidence des séances*

a) Pour chaque séance de l'Assemblée, un président est désigné, avant l'Assemblée, par le Comité central sortant, pendant l'Assemblée, par le Comité directeur, conformément aux dispositions suivantes:

- 1) les séances générales sont présidées par l'un des présidents du COE ou par le président du Comité central;
- 2) les séances de délibération sont présidées par l'un des présidents du COE ou par le président ou l'un des vice-présidents du Comité central, ou encore par un délégué possédant des compétences spéciales sur le sujet traité au cours de cette séance de délibération;
- 3) les séances de décision sont présidées par le président ou l'un des vice-présidents du Comité central ou par un délégué à l'Assemblée membre du Comité central sortant.

b) Les présidents de séance sont chargés des tâches suivantes:

- 1) convoquer la séance en précisant dans quelle catégorie elle est classée;
- 2) faciliter et encourager la discussion et le dialogue en vue de l'échange et de l'approfondissement des idées, et aider les participants à parvenir à une opinion commune;
- 3) au cours des séances de décision, déterminer si les délégués sont en train de parvenir à un accord sur un point particulier et s'ils sont prêts à prendre une décision par consensus;
- 4) si on change de catégorie en cours de séance, annoncer ce changement et interrompre la séance pour bien marquer celui-ci, et clore la séance;
- 5) Clore la séance.

c) D'entente avec le secrétaire chargé du compte rendu de la séance, le président veille à ce que le consensus en train de se dessiner soit correctement noté et que toute modification de la formulation soit rapidement portée à la connaissance des participants.

d) Tous les présidents de séance recevront une formation particulière pour diriger des séances fondées sur le principe des décisions par consensus, tel que décrit dans le présent Règlement et les lignes directrices qui l'accompagnent.



#### 4. *Président de l'Assemblée*

Le président de l'Assemblée ouvre, suspend et ajourne les séances de l'Assemblée.

#### 5. *Procès-verbaux officiels, comptes rendus et rapports*

- a) Pour chaque séance de décision, le Comité directeur charge un secrétaire de rédiger un compte rendu. Le rôle de ces personnes consiste à suivre la discussion de la séance de décision, à prendre note du libellé du consensus à mesure qu'il s'élabore, et en particulier du libellé définitif des décisions adoptées, et à aider le président de séance à déterminer l'émergence d'un consensus. Le secrétaire aide également le président à veiller à ce que le libellé final de chaque proposition soit traduit et distribué aux délégués avant qu'une décision soit prise.
- b) Pour chaque séance de délibération et pour les réunions de comité pour lesquelles il n'est pas prévu de procès-verbal officiel, le Comité directeur nomme un rapporteur chargé de préparer un rapport sur la réunion en question, qui rappellera les principales questions discutées ainsi que les propositions spécifiques. Tout rapporteur nommé pour une réunion particulière a la charge d'en préparer le compte rendu.
- c) Le Comité directeur nomme des procès-verbalistes chargés de rédiger le procès-verbal officiel des séances générales, des séances de délibération et des séances de décision de l'Assemblée ou de toute réunion requérant un procès-verbal officiel; ce procès-verbal contiendra un compte rendu des discussions et reprendra les propositions et les décisions. De ce procès-verbal fera normalement partie, par référence, tout compte rendu qui pourra avoir été fait de la réunion. Le procès-verbal est signé par le président et le procès-verbaliste de la séance et est envoyé aux participants à la réunion. Pour tous les procès-verbaux autres que ceux de l'Assemblée, le procès-verbal est considéré comme accepté si aucune objection n'a été présentée dans un délai de six mois après qu'il a été envoyé aux participants. Le Comité central confirme le procès-verbal de l'Assemblée lors de sa première réunion complète suivant une Assemblée.
- d) Chaque séance de décision produit un procès-verbal officiel, un compte rendu et/ou un rapport.
- e) Si, après que la séance a été levée, une Église membre déclare qu'elle ne peut pas se rallier à une décision de cette réunion, elle peut présenter son objection par écrit et faire inscrire sa position au procès-verbal ou au rapport d'une réunion ultérieure. Cela ne remet pas en cause la décision prise.

#### 6. *Ordre du jour*

- a) Des questions peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une réunion conformément à l'art. IV.3 du Règlement et aux procédures fixées par le Comité directeur et le Comité du programme ou par tout autre comité chargé de cette tâche par le Comité central. Normalement, les questions inscrites à l'ordre du jour s'inspirent d'un rapport ou d'une recommandation, ou encore d'une proposition qui a été soigneusement examinée au préalable et a été appuyée par consensus par le groupe ou le comité qui l'a formulée.
- b) Le Comité directeur veille à ce que, avant chaque séance ou le cas échéant pendant les pauses, le président reçoive des indications sur la manière de conduire les débats et sur la priorité à accorder aux divers points de l'ordre du jour.

- c) Tout délégué peut proposer au Comité directeur soit d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit de modifier l'ordre du jour. Si, après examen, le Comité directeur décide de ne pas retenir cette proposition, le délégué peut faire appel de cette décision, par écrit, auprès du président de l'Assemblée. En temps opportun, le président informe l'Assemblée de cette proposition et un membre du Comité directeur présente les raisons pour lesquelles cette proposition a été rejetée. Le délégué peut ensuite donner les raisons pour lesquelles il a fait cette proposition. Puis, sans autre débat, le président pose la question suivante: «L'Assemblée accepte-t-elle cette proposition?» Si l'Assemblée décide de l'accepter, le Comité directeur présente, dans les meilleurs délais, des propositions sur les modalités d'inscription à l'ordre du jour de cette proposition ou de cette modification.
- d) Questions relatives à la conception ecclésiologique des Églises. Lorsqu'un délégué considère qu'un point soulevé en séance est contraire à la conception ecclésiologique propre de son Église, il peut demander que ce point ne soit pas soumis à décision. Le président de séance demande l'avis du Comité directeur, en consultation avec ce délégué et d'autres membres de la même Église ou confession qui sont présents à la séance. S'il est admis que le point soulevé est effectivement contraire à la conception ecclésiologique de l'Église à laquelle appartient le délégué, le président annonce que le point est supprimé de l'ordre du jour de la séance de décision et qu'il pourra être traité en séance de délibération. Les documents et procès-verbaux concernant le débat sont adressés aux Églises membres pour examen et commentaires.
- e) Sous réserve des dispositions du présent article, l'ordre du jour est proposé, amendé et/ou adopté conformément aux articles IV.3. et IV.5. du Règlement.

## 7. *Interventions*

- a) Lors des séances de délibération, les participants qui souhaitent prendre la parole peuvent soit adresser une demande écrite au président de séance, soit se placer en file derrière l'un des microphones prévus à cet effet lorsque le président les y invite, mais ils ne peuvent prendre la parole que lorsque le président la leur donne.
- b) Lors des séances de décision de l'Assemblée ou du Comité central, seuls les délégués ont le droit de prendre la parole. Pour ce faire, ils peuvent soit adresser une demande écrite au président de séance, soit se placer en file derrière l'un des microphones prévus à cet effet lorsque le président les y invite, mais ils ne peuvent prendre la parole que lorsque le président la leur donne.
- c) Lors des séances de comités et d'organes consultatifs qui peuvent être à la fois de délibération et de décision, les participants qui ne sont pas délégués ont le droit de parole mais non pas celui de participer à la prise de décisions.
- d) C'est le président qui décide des personnes qui prendront la parole; il veille à ce qu'il y ait une répartition équitable des opinions. Pour ce qui est de l'ordre dans lequel les intervenants prendront la parole, il peut demander à un petit sous-comité du Comité directeur. Si le temps le permet et si cela n'empêche pas d'autres participants d'intervenir, le président peut autoriser des orateurs à intervenir plus d'une fois.
- e) Sur l'invitation du président, l'intervenant parle dans un microphone; il commence par indiquer son nom, son pays, l'Église à laquelle il appartient et sa fonction dans la réunion; il adresse toutes ses remarques au président.

- f) La durée d'une intervention est normalement limitée à trois minutes; cependant le président est en droit de la prolonger en cas de problème de langue ou d'interprétation, ou si les questions discutées sont particulièrement complexes.
- g) Propositions relatives à la procédure – Séances de délibération ou de décision. Pour autant qu'il n'interrompe pas un intervenant, tout délégué peut demander des précisions sur le point en discussion ou faire des suggestions sur la procédure. Le président fournit immédiatement les précisions demandées ou répond immédiatement à la proposition de modification de la procédure.
- h) Motions d'ordre - Séances de délibération ou de décision. Cette disposition permet à un participant de demander si les procédures suivies sont conformes au présent Règlement, de faire objection à des termes qu'il juge outrageants, d'apporter des précisions personnelles ou de demander que la séance ait lieu à huis clos. Tout participant peut présenter une motion d'ordre, à quelque moment que ce soit, même s'il interrompt un autre intervenant. Pour attirer l'attention du président, le participant se lève et déclare: «Motion d'ordre !» Le président demande au participant d'énoncer sa motion d'ordre et, sans discussion, il prend immédiatement une décision.
- i) Si un délégué n'est pas d'accord avec la décision du président de séance concernant une proposition relative à la procédure ou une motion d'ordre, il peut la contester. Dans ce cas, le président pose immédiatement et sans discussion la question suivante aux participants: «Les délégués se rallient-ils à la décision du président?» Les délégués présents se prononcent sur cette question conformément aux procédures de décision appliquées à ce moment.

8. *Parvenir à un consensus – Déterminer l'opinion commune des participants*

- a) La procédure de consensus consiste à déterminer l'opinion générale des participants à une réunion sans recourir à un vote formel, dans un esprit authentique de dialogue, marqué par le respect mutuel et le désir de se soutenir et de s'aider réciproquement, tout en cherchant à discerner la volonté de Dieu.
- b) Sauf si le Règlement en dispose autrement, les décisions sont normalement prises par consensus.
- c) On enregistrera une décision comme adoptée par consensus sur un sujet donné dans l'un des cas suivants:
  - 1) lorsque tous les délégués sont d'accord (unanimité); ou
  - 2) lorsque la plupart des délégués sont d'accord et que ceux qui ne le sont pas reconnaissent que le débat a été complet et équitable et admettent que la proposition reflète l'opinion générale de la réunion.
- d) Une décision adoptée par consensus signifie qu'on est d'accord sur la conclusion du débat. Cela peut signifier soit qu'on décide d'accepter une proposition ou l'une de ses variantes, soit qu'on adopte une autre conclusion, notamment qu'on est d'accord pour rejeter une proposition ou pour reporter la discussion d'une question, ou encore qu'il apparaît impossible de prendre une décision ou qu'il y a plusieurs opinions possibles. S'il y a consensus pour dire qu'il y a plusieurs opinions possibles sur un sujet particulier, celles-ci sont reprises dans le libellé final du procès-verbal ainsi que du rapport et du compte rendu de la séance.

9. *Prise de décisions par consensus*

- a) Une proposition ou une recommandation discutée lors d'une séance de décision peut être soit adoptée, soit amendée, soit rejetée. Les délégués peuvent proposer des amendements, et le président peut permettre que la discussion porte sur plus d'un amendement à la fois. Pour parvenir à une opinion commune, il peut être nécessaire de passer par plusieurs étapes si les délégués expriment une multiplicité d'opinions. Au cours de la discussion, le président peut demander aux participants d'établir quels sont les éléments communs déjà constatés avant de faire poursuivre la discussion sur les aspects d'une proposition sur lesquels des avis divergents ont été exprimés.
- b) Pour aider le président à discerner l'opinion de la réunion et à progresser efficacement en direction d'un consensus, le secrétaire chargé du compte rendu prend note des interventions. Pour faciliter la participation, on peut fournir aux délégués des cartes indicatrices d'opinion.
- c) Tout délégué ou le président peut proposer que la question en discussion soit transmise, pour approfondissement, à un groupe approprié composé de participants représentant divers points de vue. Cette suggestion est elle-même soumise à l'avis des participants. Si elle est adoptée, le Comité directeur inscrit la poursuite de la discussion sur ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.
- d) Lorsqu'il apparaît que les délégués sont proches d'un accord sur une conclusion, le président s'assure que tous les délégués ont bien compris le libellé de la proposition, soit telle que proposée à l'origine, soit telle qu'amendée au cours de la discussion, et il demande aux délégués s'il y a consensus sur cette conclusion. Si tous les délégués sont d'accord, conformément aux dispositions de l'art. XX.8.c)1), le président déclare qu'il y a consensus et que la décision a été prise. S'il n'y a pas unanimité parmi les délégués, le président demande à ceux qui défendent une opinion minoritaire d'exposer leurs raisons s'ils le souhaitent et de préciser s'ils peuvent admettre la décision dans le sens des dispositions de l'art. XX.8.c)2) du Règlement. Si c'est le cas, il déclare qu'il y a consensus.
- e) Si, malgré tous les efforts faits pour atteindre un consensus, on ne parvient pas à un accord et qu'un membre du Bureau ou le Comité directeur estime qu'il est nécessaire de prendre une décision avant la fin de la réunion, le président demande au Comité directeur de formuler une proposition sur la manière dont la question peut être à nouveau étudiée sous une autre forme. Lors de la séance de décision ultérieure au cours de laquelle cette nouvelle proposition est soumise à discussion, ce sont les délégués eux-mêmes qui décident si une décision doit être prise pendant la séance en cours et, dans ce cas, ils suivent l'une des procédures ci-après, qui peuvent être appliquées l'une après l'autre:
  - 1) poursuivre la recherche d'un consensus sur la proposition dans sa nouvelle forme;
  - 2) essayer d'arriver à un accord entre la majorité des délégués en mentionnant au compte rendu que certains délégués y font objection, auquel cas la proposition est présentée au compte rendu comme acceptée, pour autant que chaque délégué qui n'est pas d'accord prenne acte de cette conclusion et ait le droit de voir son point de vue mentionné dans le procès-verbal, dans le rapport et dans le compte rendu de la séance; ou

- 3) passer à la procédure de vote pour régler la question selon les dispositions définies à l'art. XX.10. du Règlement.
- f) Lorsque les délégués discutent, selon les règles de la procédure par consensus, d'une question qui doit impérativement faire l'objet d'une décision lors de cette séance et qu'il n'apparaît pas possible d'arriver à un accord conformément aux dispositions de l'art. XX.9.e)1) ou 2) du Règlement, le président peut soumettre aux participants la proposition suivante: «Cette question va maintenant être soumise au vote des délégués.» Sauf dans le cas des questions définies à l'art. XX.6.d) «Questions relatives à la conception ecclésiologique des Églises», le président annonce qu'on va passer au vote sur ce changement de procédure. Les délégués votent alors pour indiquer s'ils sont ou non d'accord de soumettre cette question à un vote. Si 85% des délégués présents sont partisans de soumettre la question à la procédure de vote, on passe au vote. Si moins de 85% des délégués présents se prononcent pour un vote sur la question en discussion, on renonce à un vote et les délégués présents décident, de nouveau à la majorité de 85%, soit de poursuivre la discussion pour parvenir à un consensus, soit de mettre fin au débat.

#### 10. *Prise de décisions par vote*

- a) Certaines questions doivent toujours faire l'objet d'une décision par vote et non par consensus, notamment:
  - 1) les modifications de la Constitution (qui exigent une majorité des deux tiers);
  - 2) les élections (majorité simple, soumises à des règles particulières de cas en cas);
  - 3) l'adoption des comptes annuels et du rapport annuel des vérificateurs des comptes (majorité simple).
- b) Pour les questions qui passent de la procédure par consensus à la procédure de décision par vote selon les dispositions de l'art. XX.9.e)3) ou l'art. XX.9.f) du Règlement, ainsi que pour les questions qui sont toujours soumises au vote ainsi qu'indiqué à l'alinéa a) du présent article, on suivra les procédures ci-après:
  - 1) toute motion doit être présentée et appuyée par un délégué; celui qui la présente a le droit de s'exprimer en premier;
  - 2) au cours de la discussion, une fois que la motion a été présentée et appuyée, aucun délégué ne peut s'exprimer plus d'une fois, à l'exception du délégué qui a présenté la motion et qui, à l'issue de la discussion, peut répondre aux objections;
  - 3) tout délégué peut proposer un amendement et, s'il se trouve un autre délégué pour l'appuyer, l'amendement est examiné en même temps que la proposition originelle;
  - 4) lorsque la discussion est close, compte tenu du droit de réponse du délégué ayant proposé la motion (cf. alinéa 2) ci-dessus), le président invite à passer au vote, en commençant par mettre aux voix tout amendement proposé. Lorsqu'un amendement est approuvé, il est intégré dans la proposition originelle, laquelle fait alors l'objet d'un vote sans discussion supplémentaire;
  - 5) si le délégué qui a présenté une motion ou un amendement souhaite retirer sa motion ou son amendement au cours du débat, le président demande aux autres délégués s'ils sont d'accord avec le retrait de cette motion ou de cet amendement.

- c) Tout délégué peut présenter une motion demandant de clore le débat, pour autant qu'il n'interrompe pas un autre intervenant. Si cette motion est appuyée, le président la soumet immédiatement au vote, sans discussion. Si les deux tiers des délégués sont d'accord, on passe directement au vote. Si la motion est rejetée, le débat se poursuit; une nouvelle motion de clôture peut toutefois être présentée à nouveau au cours du débat, mais pas par le délégué qui l'a présentée la première fois.
- d) Le vote se fait à main levée ou au moyen de cartes indicatrices; le président appelle d'abord les voix pour, puis les voix contre, et enfin les abstentions. Le président annonce immédiatement le résultat du vote.
- e) Si le président a des doutes sur le résultat d'un vote, s'il décide pour toute autre raison de procéder à un second vote ou si un délégué en fait la demande, la question fait immédiatement l'objet d'un nouveau vote à main levée ou au moyen de cartes indicatrices. Le président peut désigner des scrutateurs pour compter les voix exprimées et les abstentions. Tout délégué peut proposer que le vote ait lieu à bulletins secrets; si sa proposition est appuyée et que la majorité des délégués présents est d'accord, on procède à un vote à bulletins secrets. Le président annonce le résultat du décompte des voix ou du scrutin à bulletins secrets.
- f) Toute décision prise par vote est adoptée à la majorité simple des délégués présents, abstentions comprises, à moins que la Constitution ou le présent Règlement n'exige une proportion plus élevée. En cas d'égalité des voix, on considère que la proposition est rejetée.
- g) Si le président de séance souhaite participer au débat, il délègue sa fonction de président de séance à une autre personne habilitée à présider, qui fera fonction de président jusqu'à ce que la question ait été tranchée.
- h) Un président de séance ayant le droit de vote en tant que délégué est autorisé à l'exercer, mais il ne peut pas départager les voix en cas d'égalité.
- i) Deux délégués ayant voté avec la majorité en faveur d'une motion précédemment adoptée peuvent demander que le Comité directeur propose de reconsidérer la question. Le Comité directeur soumet cette demande aux délégués lors de la séance de décision suivante et peut exprimer son opinion quant à l'opportunité de reconsidérer la question. La question n'est reconsidérée qu'avec l'approbation de la majorité des deux tiers des délégués présents.
- j) Toute personne votant avec la minorité ou s'abstenant peut demander que son opinion soit mentionnée au procès-verbal, dans le rapport et/ou dans le compte rendu de la réunion.

## 11. *Langues*

Les langues de travail du Conseil œcuménique des Églises sont l'anglais, le français, l'allemand, le russe et l'espagnol. Le secrétaire général veille dans les limites du possible à assurer l'interprétation de l'une quelconque de ces langues dans les autres, et s'efforce de fournir une traduction écrite du libellé spécifique des propositions. Un orateur peut parler une autre langue à condition d'assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail. Le secrétaire général veille à accorder toute l'aide possible à tout orateur ayant besoin d'un interprète.

## **XXI. Amendements**

Des amendements à ce Règlement peuvent être proposés à toute session de l'Assemblée ou du Comité central par n'importe quel membre; ils sont adoptés soit par consensus, soit par vote. S'ils sont adoptés par vote, toute proposition d'amendement doit, pour être adoptée, recevoir l'appui d'une majorité des deux tiers (2/3) des délégués présents. Toutefois, aucune modification apportée aux articles I, VI et XXI du Règlement ne peut prendre effet avant d'avoir été confirmée par l'Assemblée. Toute proposition d'amendement doit être annoncée par écrit au moins vingt-quatre heures avant la séance de l'Assemblée ou du Comité central au cours de laquelle la proposition sera étudiée.

N.B.: Toutes les fonctions dont il est fait mention dans la Constitution et le Règlement du Conseil œcuménique des Églises peuvent être exercées indifféremment par des femmes ou des hommes, quel que soit le genre grammatical des termes français employés. (NDLR)

## Rapport final de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE

*Le rapport de la Commission spéciale a été soumis au Comité central lors de sa réunion de septembre 2002. Le Comité central a pris acte du rapport et recommandé une série de mesures. Pour donner suite aux travaux de la Commission spéciale, le Comité central réuni en février 2005 a pris des décisions concrètes sur la méthode de prise de décisions et les questions concernant les membres. Dans la ligne des travaux de la Commission spéciale, l'Assemblée sera aussi appelée à prendre des décisions concernant l'article II de la Constitution et l'article I du Règlement (voir pp. 48-50).*

### **Plan du rapport**

*Ce rapport comporte trois sections:*

- **La section A** donne une brève description du contexte dans lequel la Commission a entrepris ses travaux; elle montre en même temps comment la Commission a essayé de mettre ces travaux en relation avec la mise en œuvre du processus CVC.
- **La section B** présente les cinq thèmes particuliers dont a discuté la Commission.
- **La section C** propose un nombre volontairement limité de décisions que la Commission recommande de prendre.

*Quatre annexes présentent, en particulier, certains problèmes qui exigent d'être formulés plus en détail:*

- **L'annexe A** propose un «Cadre pour une prière commune aux réunions et rassemblements du COE».
- **L'annexe B** donne des précisions sur la méthode de prise de décisions par consensus.
- **L'annexe C** présente des «Propositions de modifications à apporter au Règlement du COE»; on y trouvera en particulier de nouveaux critères théologiques applicables aux demandes d'adhésion et de participation au COE.
- **L'annexe D** donne la liste des membres de la Commission spéciale et de son Comité directeur.

## SECTION A

### **I. Historique et déroulement des travaux**

1. La Commission spéciale, qui compte 60 membres, a été créée en 1998 par la Huitième Assemblée du COE réunie à Harare (Zimbabwe). Celle-ci fut amenée à prendre cette décision en raison de l'insatisfaction de plus en plus vive manifestée par les Églises orthodoxes à l'égard du COE, au point que les Églises orthodoxes chalcédoniennes ont tenu une réunion à Thessalonique (Grèce) en mai 1998, au cours de laquelle elles ont fait une synthèse de leurs principales préoccupations. Celles-ci portaient notamment sur certaines des activités du COE lui-même, «certains



développements chez certaines Églises protestantes membres du COE qui se reflètent dans les discussions du COE», l'absence de progrès dans les discussions théologiques œcuméniques et l'impression que la structure actuelle du COE rend de plus en plus difficile— sinon même, pour certains, impossible— une réelle participation des orthodoxes. En prenant la décision de créer la Commission spéciale, l'Assemblée de Harare a noté que «d'autres Églises et familles ecclésiales» avaient des préoccupations du même genre que celles exprimées par les orthodoxes.

2. A sa manière, cette Commission est sans précédent dans l'histoire du COE, dans la mesure où elle se compose à parts égales de représentants nommés par les Églises orthodoxes chalcédoniennes et orientales non chalcédoniennes et de représentants des autres Églises membres du COE nommés par le Comité central. Elle avait pour coprésidents le métropolite Chrysostomos d'Ephèse, du Patriarcat œcuménique de Constantinople, et l'évêque Rolf Koppe, de l'Église évangélique d'Allemagne.
3. Dans l'intervention qu'il a faite lors de la séance d'ouverture de la Commission, le catholicos Aram Ier, de l'Église apostolique arménienne (Cilicie), président du Comité central du COE, a souligné que «la présence des orthodoxes au COE a élargi le champ de la vie et du témoignage du COE» et que, pour leur part, «leur participation au mouvement œcuménique a enrichi la vie des Églises orthodoxes». De son côté, le pasteur Konrad Raiser, secrétaire général du COE, a fait remarquer que, avec la création de cette Commission spéciale, c'était la première fois que le COE créait un organisme officiel «avec une représentation égale des Églises orthodoxes et des autres Églises membres du COE», ajoutant que, «au cours de son demi-siècle d'histoire, le COE n'a jamais accordé autant d'attention à ses Églises membres orthodoxes».
4. La Commission s'est réunie en plénière à quatre reprises: à Morges (Suisse) en décembre 1999; au Caire (Égypte) en octobre 2000, à l'invitation de Sa Sainteté le pape Shenouda III et de l'Église orthodoxe copte; à Berekfürdő (Hongrie) en novembre 2001, à l'invitation de l'évêque Gustav Bölcskei et de l'Église réformée de Hongrie, et enfin à Helsinki (Finlande), en mai 2002, à l'invitation de l'évêque Voitto Huotari et de l'Église évangélique luthérienne de Finlande; à cette dernière réunion assistaient, pour la première fois, des représentants du Patriarcat orthodoxe grec de Jérusalem. Des observateurs de l'Église orthodoxe de Géorgie ont assisté aux réunions de Morges et du Caire. Par ailleurs, des réunions de sous-comités ont été reçues, respectivement, par le Séminaire théologique Saint-Ephrem de Damas (Syrie), par l'Académie orthodoxe de Vilemov (République tchèque) et par l'Académie orthodoxe de Crète (Grèce).
5. La Commission s'est efforcée de mener à bien la double tâche que lui avait confiée l'Assemblée de Harare. Plus spécifiquement, elle a entrepris d'«étudier et analyser tout l'éventail des questions relatives à la participation des orthodoxes au COE» et de présenter au Comité central du COE «des propositions concernant les modifications nécessaires à apporter à la structure, au style et à la manière de vivre du Conseil». Pour ce faire, les participants avaient reçu un dossier de documents de référence, parmi lesquels se trouvaient en particulier des déclarations et des rapports repris de toutes les conférences importantes qui, par le passé, ont traité de la participation des orthodoxes au COE, différentes propositions relatives à l'organisation future des travaux du COE, ainsi que le numéro d'octobre 1999 de *The Ecu-*

*menical Review* consacré au thème de la participation des orthodoxes au mouvement œcuménique. En avril 2002 a été publié un double numéro de *The Ecumenical Review* qui contenait de nombreux articles consacrés au culte et à la liturgie, au baptême et à l'écclésiologie, dont certains s'inspiraient d'exposés faits devant la Commission spéciale. Celle-ci a en outre reçu, selon ses besoins, d'autres documents, dont on trouvera la plupart sur le site du COE.

6. Si ses participants ont pu défendre avec vigueur les convictions auxquelles ils étaient particulièrement attachés, la Commission elle-même, animée d'un authentique esprit communautaire, a eu le courage, à l'occasion, de «dire la vérité avec amour». Quoi qu'il en soit, toutes ces discussions ont été empreintes d'un profond respect de chacun pour la spiritualité des autres et par le désir sincère de comprendre des divergences de conceptions confessionnelles et d'en tenir compte, ce qui a permis à la Commission de conclure ses travaux avec succès.

## **II. Maintenant que l'Assemblée de Harare a accepté les documents relatifs à la CVC, comment les Églises membres envisagent-elles ce que devrait être le COE?**

7. Il ne s'agit pas de jeter aux poubelles de l'histoire 50 ans de vie commune, mais plutôt de s'en servir pour élaborer des propositions sur l'avenir du mouvement œcuménique. Au cours de ces années, les Églises ont beaucoup appris et, en cheminant ensemble vers l'unité des chrétiens, elles se sont enrichies. Cette réaffirmation de la communauté qu'elles constituent montre bien qu'elles entendent rester ensemble et redoubler d'efforts pour répondre à leur vocation commune.
8. Parfois, il semble que le COE soit devenu prisonnier d'un certain bureaucratisme, nonobstant la révision de l'Article III de la Constitution: depuis Harare, en effet, ce sont les Églises qui *s'appellent mutuellement* à tendre vers l'unité visible.
9. S'il est vrai que le COE a un rôle critique à jouer pour aider les Églises en communauté avec lui à œuvrer ensemble en vue de répondre à leur vocation commune, il ne faudrait cependant pas oublier les éléments suivants:
  - Ce n'est pas le COE mais ses Églises membres qui cherchent à atteindre l'objectif de l'unité visible.
  - Ce n'est pas le COE mais ses Églises membres qui enseignent et qui prennent des décisions en matière de doctrine et d'éthique.
  - Ce n'est pas le COE mais ses Églises membres qui proclament un consensus doctrinal.
  - Les Églises membres du COE s'engagent à prier pour l'unité et à se rapprocher les unes des autres pour trouver un langage qui reflète la foi chrétienne commune telle qu'elle s'exprime dans d'autres traditions ecclésiales.
  - Les Églises membres du COE ont la responsabilité de développer et d'entretenir une sensibilité et un langage qui leur permettront de maintenir le dialogue entre elles.
10. Dans un monde marqué par de graves fractures, les Églises ont développé des cultures ecclésiales différentes; cependant, dès lors qu'elles ont accepté la discipline qu'implique leur appartenance à la communauté fraternelle que constitue le Conseil œcuménique des Églises, elles sont appelées à reconnaître la nécessité de témoigner ensemble de leur foi chrétienne, de l'unité en Christ et d'une commu-

nauté qui s'étend à l'ensemble de la race humaine.

11. La Commission spéciale a l'espoir que, progressivement, le COE rassemblera les Églises membres dans un espace œcuménique
  - où la confiance pourra s'établir et se développer;
  - où les Églises pourront développer et mettre à l'épreuve des faits leurs propres conceptions du monde, leurs pratiques sociales particulières ainsi que leurs traditions liturgiques et doctrinales tout en restant distinctes les unes des autres et en approfondissant leur rencontre les unes avec les autres;
  - où les Églises créeront librement des réseaux de diaconie et de défense et promotion de certaines valeurs et mettront leurs ressources matérielles à la disposition les unes des autres;
  - où, par le dialogue, les Églises continueront à briser les barrières qui les empêchent de se reconnaître mutuellement comme Églises qui confessent la foi commune, administrent un même baptême et célèbrent l'Eucharistie commune afin que la communauté qu'elles constituent puisse devenir une communion dans la foi, la vie sacramentelle et le témoignage.

## SECTION B

Les discussions de la Commission ont plus spécifiquement porté sur cinq domaines, qui ont été approfondis en sous-comités et en plénière.

### III. Ecclésiologie

12. La dimension ecclésiologique est commune à tous les thèmes traités par la Commission spéciale: position sur les questions éthiques et sociales, prière commune dans les réunions et rassemblements du COE, problèmes liés à la qualité de membre et à la représentation, ainsi que la façon de prendre en commun des décisions.
13. En adhérant à un conseil œcuménique d'Églises, les Églises prennent l'engagement de rendre compte, les unes vis-à-vis des autres, de ce que signifie le fait d'être une Église, d'exprimer clairement ce que signifie «l'unité visible de l'Église» et de préciser la manière dont elles comprennent la nature de la vie et du témoignage qu'elles ont en commun du fait qu'elles sont membres du COE. Cette question est celle de la relation existant entre l'Église et les Églises.
14. La Base et la Constitution du COE s'appuient sur des présupposés ecclésiologiques. De quelle façon les Églises appartenant à la communauté fraternelle du COE interprètent-elles actuellement leur adhésion à la foi trinitaire exprimée dans la Base? De quelle façon interprètent-elles l'intention, exprimée dans la Constitution, de «s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible en une seule foi et en une seule communauté eucharistique, exprimée dans le culte et dans la vie commune en Christ, à travers le témoignage et le service au monde, et de progresser vers cette unité afin que le monde croie»?
15. La réponse à ces questions est déterminée par le fait qu'il existe deux conceptions ecclésiologiques fondamentales distinctes: celles des Églises qui, telle l'Église orthodoxe, *s'identifient* à l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et celle des Églises qui se considèrent comme *faisant partie* de l'Église une, sainte, catho-

lique et apostolique. Selon qu'elles adhèrent à l'une ou à l'autre de ces conceptions ecclésiologiques, les Églises ont une position différente pour reconnaître le baptême des autres Églises et pour reconnaître ou ne pas reconnaître les autres comme Églises. Ces conceptions ecclésiologiques déterminent en outre la façon dont chacune des Églises interprète l'objectif du mouvement œcuménique et ses instruments— et en particulier le COE et ses documents fondateurs.

16. En réalité, à l'intérieur même de chacune de ces deux conceptions ecclésiologiques de base, il existe une certaine diversité de conceptions sur la relation entre l'Église et les Églises, ce qui nous invite à nous poser mutuellement les questions suivantes. Aux orthodoxes: «L'ecclésiologie orthodoxe implique-t-elle la possibilité d'existence d'autres Églises? Comment préciser cette possibilité et ses limites?» Aux Églises issues de la tradition réformée: «De quelle façon votre Église conçoit-elle, affirme-t-elle et exprime-t-elle qu'elle appartient à l'Église une, sainte, catholique et apostolique?»
17. L'étude de ces questions permettrait de clarifier les rapports entre les Églises appartenant à la communauté du COE et les rapports qu'elles ont chacune avec le COE. Cela amènerait en outre ces Églises à réfléchir sur ce qu'implique l'obligation, pour les Églises membres du COE, de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.
18. Pour poursuivre les discussions ecclésiologiques entamées dans le cadre de la Commission spéciale, il conviendra d'approfondir les points suivants:
  - a) Quel sens les Églises donnent-elles aux expressions: «unité visible», «unité et diversité» ainsi qu'à l'engagement qu'elles prennent de «s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité visible»?
  - b) Le baptême devrait-il être mentionné dans la Base du COE?
  - c) Dans quelle mesure le COE peut-il ou doit-il encourager les Églises à respecter le baptême les unes des autres et à essayer de parvenir à la reconnaissance mutuelle du baptême?
  - d) Préciser la nature de l'expérience commune vécue dans le COE: que signifie dans ce contexte le mot «communauté» (koinonia)?

Lorsque l'on discutera de ces problèmes ecclésiologiques, il faudra, pour éviter toute ambiguïté et toute confusion, préciser le sens théologique que l'on donne aux termes utilisés (par exemple ecclésial, ecclésiastique, Église, Églises, koinonia, etc.).

19. Les discussions futures pourront s'appuyer sur les travaux réalisés au cours des ans, et en particulier la *Déclaration de Toronto*; la *Déclaration de New Delhi*, avec la réponse des Églises orthodoxes; la *Déclaration de Canberra*; la *Conception et [la] vision communes du COE; Baptême, Eucharistie, Ministère*, avec les réactions des Églises à ce document. Il importera en particulier de tenir compte des travaux déjà effectués dans le domaine de l'ecclésiologie. Il est demandé aux responsables du COE de favoriser ces travaux au sein des structures du COE, mais aussi d'encourager les Églises à réfléchir sur ces travaux et à faire connaître leurs réactions aux conclusions auxquelles mènera cette discussion.
20. Certaines des questions énoncées ci-dessus feront l'objet de discussions dans le cadre des programmes en cours de Foi et constitution sur l'ecclésiologie et le baptême. Il est demandé à Foi et constitution d'étudier plus particulièrement, dans le

cadre de l'élaboration du document de convergence sur *La nature et l'objet de l'Église*, le rapport entre l'Église et les Églises, en veillant à ce que, dans le cadre de cette étude, il soit dûment tenu compte des principaux courants de la tradition chrétienne.

21. La Commission spéciale recommande en outre que le programme de travail de la prochaine Assemblée du COE accorde une large place à l'examen des questions ecclésiologiques soulevées par cette Commission.

#### IV. Questions sociales et éthiques

22. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, dans le monde entier, les hommes sont confrontés à des défis nouveaux: mondialisation dans le domaine économique, guerre et purification ethnique, augmentation du nombre de réfugiés, aggravation de la xénophobie, menaces contre l'environnement, violations de droits fondamentaux de la personne, racisme, ainsi que les nouvelles possibilités et menaces de la technologie.
23. Face à la nécessité de développer une éthique chrétienne qui donne des réponses aux problèmes et conflits actuels, il appartient à chaque Église de donner une forme concrète à son enseignement moral propre. Cela dit, la Commission spéciale considère que le COE constitue un lieu privilégié pour soulever et discuter ensemble des questions morales auxquelles sont confrontées les Églises et la société.
24. Dans le monde entier, de nombreux chrétiens rendent grâce à Dieu pour le rôle qu'a joué le COE dans la défense des droits de la personne, pour sa participation aux luttes populaires contre le racisme, la misère économique, l'occupation injuste de territoires et la politique de la force brute. Toutes ces activités ont été inspirées par une «théologie de la vie». Le COE a aidé les Églises à s'occuper des réfugiés de guerre, des affamés et des pauvres ainsi que des victimes de l'intolérance religieuse et de l'oppression politique, reléguées en marge de la société.
25. Il n'en reste pas moins que la Commission spéciale a été créée, en particulier, suite à l'insatisfaction exprimée par les orthodoxes et d'autres à l'égard de la façon dont certaines questions éthiques et sociales ont été mises à l'ordre du jour du COE et de la manière dont elles ont été traitées. Plus spécifiquement, l'impression a été donnée que les Églises ont été contraintes de traiter des questions dont elles pensent, soit qu'elles sont étrangères à leur vie, soit qu'elles n'ont pas à être discutées dans une organisation mondiale. L'impression a également été donnée que, à l'occasion, le COE a voulu «prêcher» aux Églises plutôt que d'être l'instrument de leur réflexion commune. Pour essayer de répondre à ces sentiments d'insatisfaction, la Commission spéciale fait les observations et recommandations présentées ci-après.
26. S'appuyant sur les conclusions d'une analyse sociale et politique, la Commission affirme que, pour porter un avis moral sur des questions sociales et éthiques, il faut en permanence s'efforcer de discerner la volonté de Dieu telle qu'exprimée dans l'Écriture et la Tradition ainsi que dans la vie liturgique et la réflexion théologique, en demandant l'assistance de l'Esprit Saint.
27. Le COE ne peut pas parler pour les Églises ni leur demander d'adopter des positions particulières. Ce qu'il peut par contre faire, c'est leur offrir des occasions de se rencontrer et de discuter et, le cas échéant, de s'exprimer d'une voix commune.

28. Dans le même sens, les Églises membres doivent comprendre qu'elles ne peuvent faire inscrire à l'ordre du jour des activités du COE toutes les questions qui les agitent. D'un côté comme de l'autre, il faut savoir faire preuve de diplomatie et de sensibilité pour faire une distinction entre les questions dont la discussion devrait se restreindre aux Églises particulières et celles qui peuvent être utilement discutées ensemble.
29. Il est essentiel de bien montrer que l'aboutissement d'un tel dialogue et d'une telle coopération s'inspire d'une perspective résolument chrétienne, fondée sur les valeurs de l'Évangile. Les Églises assument un «rôle prophétique» lorsque, précisément, elles présentent véritablement des situations de ce monde— et lorsqu'elles réagissent à ces situations— à la lumière de l'Évangile. Il conviendra de réfléchir plus avant sur ce qu'implique, pour des Églises réunies en communauté fraternelle, d'agir ainsi. Il ne peut être question de séparer la voix prophétique de la fonction pastorale; celle-ci consiste à édifier, à exhorter et à encourager (cf. 1 Co 14, 3).
30. Le COE est un instrument utile et nécessaire pour essayer de donner des réponses aux questions sociales et éthiques dans la mesure où il permet aux Églises:
- a) de réaffirmer qu'elles appartiennent à une communauté fraternelle du fait qu'elles confessent ensemble le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur, pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit;
  - b) de renouveler leur volonté de demeurer ensemble afin de développer l'amour qu'elles ont les unes pour les autres; en effet, l'amour est essentiel pour que le dialogue s'effectue en toute liberté et confiance;
  - c) de reconnaître que ne sont pas nécessairement insurmontables les divergences qui ont pour origine des façons différentes, d'une Église à l'autre, de donner des réponses à des questions morales, du fait que les Églises témoignent de l'Évangile dans des contextes eux-mêmes différents ;
  - d) de reconnaître que le dialogue sur des questions éthiques et morales présuppose que les Églises ne se contentent pas de «convenir d'un désaccord» sur leurs enseignements moraux respectifs mais qu'elles sont disposées à confronter honnêtement leurs divergences et à les approfondir à la lumière de la doctrine, de la vie liturgique et de la Sainte Écriture.
31. Des problèmes nouveaux, sans précédent, ne cessent de se présenter, auxquels n'est directement applicable aucun modèle de jugement éthique que l'on pourrait trouver dans les traditions, la pensée et les enseignements moraux des différentes Églises. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de la bio-éthique et de la biotechnologie. Les Églises sont appelées à exprimer une approche spécifiquement chrétienne de ces problèmes éthiques, par exemple pour le clonage, la fertilisation *in vitro* et la recherche génétique. Les expériences et les réflexions d'autres Églises appartenant à la communauté œcuménique au sens large constituent autant de ressources utiles et même, souvent, indispensables.
32. La façon dont une Église (ou plusieurs Églises ensemble) organise et structure la manière dont elle prend des décisions sur des questions morales constitue, en soi, un problème éthique fondamental. *Qui décide quoi et par quels moyens?* La façon dont les décisions sont prises et communiquées implique nécessairement et a priori une éthique sociale, et elle influe sur l'enseignement et la pratique de la morale. Les structures, les charges et les fonctions expriment des valeurs morales. Les manières d'exercer le pouvoir, de gérer les affaires et de définir la participation



- comportent des dimensions morales. A ignorer cela, on ne comprendra jamais pourquoi les questions relevant de la morale peuvent provoquer de telles divisions.
33. Le COE doit en permanence faire le point sur les procédures employées pour traiter des questions sociales et éthiques soumises aux discussions communes. Par exemple, comment vérifier que tel ou tel problème est inscrit à l'ordre du jour des discussions parce que les Églises l'ont véritablement demandé, et non pas parce qu'un groupe de pression l'a imposé?
  34. En outre, il conviendra de veiller en permanence à ajuster les procédures appliquées à la discussion de telles questions afin qu'elles permettent véritablement au COE de jouer le rôle qui est le sien en aidant les Églises à parvenir à une position commune et en évitant de provoquer ou d'aggraver des divisions. Tout ce processus d'approfondissement devrait s'inspirer de la méthode du consensus appliquée à tous les niveaux, tant à celui des organes directeurs et du personnel qu'à celui des participants aux discussions (cf. **annexe B**, section II). L'application de la méthode du consensus ne devrait pas être limitée à la fin du processus.
  35. La Commission spéciale est d'avis que le recours à la méthode du consensus dans le processus de prise de décisions, en intensifiant la confiance mutuelle, permettra à tous de participer pleinement à toute discussion sur les questions éthiques et sociales d'actualité.

## V. Prière commune

36. En ce début du troisième millénaire, l'humanité est confrontée à des réalités nouvelles, à des problèmes et défis nouveaux. Tout le monde admet que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est marqué par des tensions, des antagonismes, des conflits, des guerres et des rumeurs de guerres (cf. Mt 24, 6). Dans une telle situation, les Églises ne peuvent suivre des voies qui ne mènent qu'à l'isolement et à la destruction. Les Églises chrétiennes ont pour devoir premier et immédiat de poursuivre et de renforcer le dialogue et la coopération entre elles. L'isolement et le manque d'unité sont des anomalies—lesquelles, il faut l'admettre, sont causées par le péché et le mal. Pour la tradition ecclésiastique et biblique, le péché et le mal constituent une violation, un déchirement et une dissolution de l'unité créée par Dieu. Ce manque d'unité mène au repli sur soi, à l'égoïsme et à une interprétation sectaire de l'Évangile chrétien.
37. De par sa dimension, sa profondeur et ses instruments, l'engagement des chrétiens de notre temps pour l'unité visible est une réalité nouvelle de l'Église. De même, la possibilité de prier ensemble dans les réunions et rassemblements œcuméniques constitue un défi nouveau: la prière faite en commun a pour fonction d'accompagner et de renforcer les chrétiens qui cheminent vers l'unité. Pour poursuivre leur dialogue les uns avec les autres, les chrétiens ont besoin d'implorer, ensemble, l'assistance divine.
38. Le mode d'être chrétien se fonde toujours sur la prière et est lié à elle. C'est la raison pour laquelle la réalité de la prière est toujours au cœur de tout ce que peuvent entreprendre les chrétiens pour atteindre à l'unité et pour collaborer entre eux. Au début de chaque étape importante de son œuvre salvifique, notre Seigneur commun, Jésus-Christ, a prié le Père, nous enseignant ainsi qu'il nous faut demander instamment à Dieu de nous aider à surmonter toutes nos douloureuses divisions et à présenter un témoignage commun de l'Évangile chrétien. La mémora-

ble prière du Christ pour l'unité demeure d'actualité: «Je ne prie pas seulement pour eux, je prie aussi pour ceux qui, grâce à leur parole, croiront en moi: que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous, eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé» (Jn 17, 20-21).

39. Des dizaines d'années de pratique de la prière commune et d'échanges spirituels au COE constituent un héritage qu'on ne peut facilement ignorer. De nombreux chrétiens ont accumulé une expérience identique au niveau local – la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens en est l'un des exemples les plus frappants. Certaines Églises n'hésiteraient pas à affirmer qu'elles ne célèbrent plus le culte comme elles le faisaient il y a cinquante ans. Si, au début, de telles pratiques ont bouleversé leurs habitudes, leur expérience de la prière commune leur a beaucoup apporté. Elles ont beaucoup reçu des autres traditions et en sont reconnaissantes. Au cours de ces décennies, la prière commune, le dialogue et le témoignage commun ont fait sentir aux Églises qu'elles progressaient vers l'unité, au point que certaines d'entre elles ont même conclu des accords menant à la «pleine communion».
40. Mais, en même temps, la prière commune a servi de révélateur à un grand nombre de problèmes qui constituent des obstacles à l'unité; ceux-ci tiennent en partie aux contextes confessionnels et culturels qui amènent les Églises à célébrer le culte de manières différentes. En outre, la façon dont est pratiquée la prière commune au Conseil œcuménique des Églises pose des problèmes à certaines Églises. En réalité, c'est dans la prière commune que l'on ressent de la façon la plus aiguë la douleur de la division entre chrétiens.
41. La Commission spéciale a discuté de certaines de ces difficultés, ce qui l'a amenée à en faire ressortir, entre autres domaines sensibles, ceux de l'ecclésiologie, de la théologie et de la pratique eucharistique. S'il ne faut pas sous-estimer ces difficultés, l'appel à prier en commun conserve une importance primordiale. Il faut trouver un moyen d'avancer qui permettra à tous de prier ainsi en commun, en toute intégrité, tout en progressant vers l'unité visible. Dans cet esprit, la Commission spéciale présente, en **annexe A**, un cadre dans lequel pourrait s'inscrire une prière commune dans les réunions et rassemblements du COE.
42. Dans cette perspective, la Commission spéciale propose de faire une distinction entre «prière commune confessionnelle» et «prière commune interconfessionnelle»<sup>1</sup> aux réunions et rassemblements du COE. La «prière commune confessionnelle» est la prière d'une confession, d'une communion d'Églises ou d'une dénomination au sein d'une confession. Son identité ecclésiale est bien claire. Elle est offerte à la communauté assemblée par une délégation particulière de participants, en même temps qu'elle invite tous les autres à participer à son esprit. Elle se déroule et est présidée conformément à la conception et à la pratique particulières de la confession en question. Quant à la «prière commune interconfessionnelle», elle est en général préparée pour des réunions ou rassemblements œcuméniques spécifiques. C'est une occasion de célébrer ensemble; elle se compose d'éléments empruntés à différentes traditions. Une telle prière s'inspire de l'expérience acquise par la communauté œcuménique ainsi que des dons que les différentes Églises se font les unes aux autres. Cependant, elle ne prétend pas être la

<sup>1</sup> La Commission spéciale emploie ici les termes de «confession», «confessionnel» et «interconfessionnel» dans leur sens technique, étant bien entendu qu'ils sont imparfaits. Toutes les Églises n'admettent pas que le terme de «confession» s'applique à elles.



prière, le culte ou la liturgie d'une quelconque Église membre particulière non plus que d'une sorte d'Église hybride ou de super-Église. Dans la mesure où cette distinction sera bien comprise et appliquée, elle permettra aux différentes traditions de s'exprimer soit selon leur caractère propre, soit en combinaison avec d'autres, tout en reconnaissant honnêtement que les chrétiens ne sont pas encore complètement unis et que les organismes œcuméniques auxquels ils participent ne sont pas eux-mêmes des Églises (cf. **annexe A**, §§ 15-18).

43. Aussi les considérations ci-après poursuivent-elles un double objectif. Il s'agit, d'une part, de bien préciser que, dans les réunions et rassemblements du COE, la «prière commune interconfessionnelle» n'est pas le culte ou la liturgie d'un organisme ecclésial. Et il s'agit d'autre part, dans la perspective des prières communes organisées à l'occasion de réunions et rassemblements du COE, de faire des recommandations pratiques sur le langage à utiliser et sur l'emploi de symboles, d'images et de rites, de façon à éviter de heurter l'une ou l'autre tradition dans sa spiritualité, sa théologie ou son ecclésiologie. Dans la mesure où l'on arrivera à atteindre ces objectifs, la prière commune pourra devenir quelque chose à laquelle toutes les traditions pourront participer en toute intégrité, sans renoncer en rien à leur théologie ni à leur spiritualité. Si la Commission spéciale espère que ces propositions permettront d'aller de l'avant, elle n'en reconnaît pas moins que, pour certaines Églises, il est non seulement très délicat, mais même impossible de prier avec des chrétiens n'appartenant pas à leur propre tradition (cf. **annexe A**, §§ 8-10).
44. La célébration eucharistique lors des réunions et rassemblements œcuméniques pose un sérieux problème pour la communauté fraternelle que constituent les Églises membres du Conseil œcuménique des Églises. Tous ne peuvent pas communier à la même table et, parmi les Églises membres, il y a une très grande diversité de conceptions et de disciplines sur l'offrande et la réception de l'Eucharistie. Quelles que soient les divergences de vues qui peuvent exister à propos de l'Eucharistie et de la possibilité— ou de l'impossibilité— de la partager, tous ressentent la douleur de ne pouvoir communier à la même table. Reprenant la distinction faite précédemment entre la prière confessionnelle et la prière interconfessionnelle, on peut envisager des célébrations eucharistiques confessionnelles lors des assemblées ou d'autres réunions et rassemblements importants du COE. L'Église hôte (ou le groupe d'Églises qui peuvent recevoir ensemble) devra alors être clairement identifiée. Certes, il faudra qu'il soit bien clair que le COE n'«organise» pas une eucharistie et que ces célébrations eucharistiques confessionnelles ne font pas partie du programme officiel; néanmoins, elles pourront être annoncées publiquement, tous les participants étant invités à y assister (cf. **annexe A**, §§ 36-39).
45. Si, du fait de leur appartenance au COE, toutes les Églises membres sont tenues de manifester de l'attention les unes à l'égard des autres, cela signifie en particulier qu'elles doivent veiller à éviter tout ce qui pourrait involontairement blesser l'une ou l'autre. Dans cet esprit, les considérations que la Commission spéciale présente ici visent à attirer plus particulièrement l'attention des personnes chargées de préparer une prière commune sur un certain nombre de domaines à risques. Cela dit, ces considérations ne sont pas exhaustives; en outre, elles doivent s'accompagner du désir sincère que tous et chacun puissent prier en toute intégrité. Comme le montre le cadre proposé par la Commission spéciale, la prière commune aux réunions et rassemblements du COE devra être préparée avec sérieux et sensibilité, et ne pas être prise à la légère (cf. **annexe A**, § 41).

## VI. Mécanisme de prise de décisions fondé sur la méthode du consensus

46. Rapidement, la Commission spéciale est parvenue à la conclusion qu'une modification des procédures de prise de décisions, au niveau des organes directeurs du COE, permettrait:
- a) d'intensifier la participation de tous les membres lors des réunions;
  - b) de préserver les droits de toutes les Églises et régions et de tous les groupes, et en particulier celles et ceux qui défendent un avis minoritaire;
  - c) de permettre que les décisions soient prises dans un contexte plus imprégné d'harmonie et d'esprit de collaboration;
  - d) de permettre aux participants d'avoir plus de «recul» pour discerner la volonté de Dieu pour les Églises, pour le COE et pour la famille humaine dans son ensemble.
47. Ayant étudié plusieurs modèles, la Commission spéciale est d'avis que le COE devrait adopter la méthode du consensus telle que présentée en **annexe B** au présent rapport.
48. Dans cette **annexe B**, les paragraphes 1 à 17 expliquent les raisons qui justifient l'adoption d'un tel changement. Les paragraphes 8 à 20 présentent la méthode du consensus que recommande la Commission spéciale. Les paragraphes 25 à 32 évoquent les difficultés que peut poser la méthode de prise de décisions par consensus ainsi que les moyens de les surmonter.
49. La Commission spéciale donne de la méthode de prise de décisions par consensus la définition suivante:
- a) La méthode du consensus a pour but de dégager l'opinion générale prévalant parmi les participants à une réunion sans recourir au vote. Il y a consensus dans l'un des cas suivants:
    - i) tous les participants sont d'accord (unanimité);
    - ii) la plupart des participants sont d'accord et ceux qui ne le sont pas estiment que la discussion a été à la fois exhaustive et équitable et que la proposition reflète l'opinion générale des membres présents; la minorité donne alors son assentiment à la proposition;
    - iii) les participants reconnaissent que les opinions divergent et conviennent d'en rendre compte dans la proposition elle-même (et non seulement dans le procès-verbal);
    - iv) les participants conviennent d'ajourner l'examen de la question;
    - v) les participants conviennent qu'aucune décision ne peut être prise.
  - b) Ainsi, la méthode du consensus permet à une famille d'Églises ou à tout autre groupe d'Églises, par l'intermédiaire d'un porte-parole, de voir ses objections prises en compte et satisfaites avant l'adoption d'une quelconque proposition. Cela implique que cette famille ou ce groupe d'Églises peut bloquer l'adoption d'une proposition jusqu'à ce qu'il ou elle estime que ses préoccupations ont été pleinement prises en compte.
  - c) Considérant que le consensus n'implique pas toujours l'unanimité et que, dans quelques rares cas, la méthode du consensus ne permettra pas d'aboutir à un résultat, il faut prévoir un mécanisme qui permettra à une réunion de prendre néanmoins une décision. Le Règlement révisé du COE précisera le mode de fonctionnement de ce mécanisme sans qu'il affaiblisse la méthode du consen-

sus. La révision du Règlement devra se faire en consultation avec le Comité permanent (cf. § 51 ci-après).

- d) La méthode du consensus implique que, si elles le désirent, les minorités ont le droit de faire inclure leur opposition motivée à une politique particulière soit dans le procès-verbal, soit dans le rapport de la réunion, soit dans les deux.
50. Dans certains cas, même lorsque la méthode du consensus aura été généralisée, il vaudra mieux voter, en particulier lorsqu'il s'agira de certaines questions financières ou budgétaires ou de certaines décisions d'ordre administratif. Les élections devront se dérouler selon les règles applicables à chaque type d'élection. Si certains éléments de la méthode du consensus peuvent se retrouver dans ces règles, celles-ci pourront prévoir, à un certain stade, un vote. Normalement, la nomination des membres du personnel de programme se fera par consensus. La révision de ces règles devra se faire en consultation avec le Comité permanent sur la participation des orthodoxes (voir ci-après).
51. Dans une large mesure, la discussion relative à la méthode de prise de décisions a tourné autour de l'idée de «parité» entre les représentants orthodoxes et les autres représentants. La Commission spéciale propose la création d'un Comité permanent selon les modalités suivantes:
- a) Une fois achevé le travail de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE, le Comité central créera un nouvel organe, qui s'appellera «Comité permanent sur la participation des orthodoxes au COE». En août 2002, le Comité central chargera le Comité directeur de l'actuelle Commission spéciale d'assumer ce rôle jusqu'à la prochaine Assemblée du COE.
  - b) Après la prochaine Assemblée, le nouveau Comité central nommera le Comité permanent, qui se composera de 14 membres, dont la moitié d'orthodoxes. Sur ces 14 membres, la moitié au moins devront être membres du Comité exécutif du COE.
  - c) Les membres orthodoxes du Comité central nommeront les 7 membres orthodoxes; les autres membres du Comité central nommeront les 7 autres membres. En principe, tous les membres du Comité permanent devront appartenir à l'une des Églises membres du COE. Des suppléants pourront remplacer les membres en cas d'absence. Conformément à la pratique adoptée par la Commission spéciale (cf. Règlement, article III. 6. c), le Comité permanent pourra inviter des observateurs appartenant à une Église non membre du COE ou, à l'occasion, à une Église en association avec le COE.
  - d) Deux co-présidents seront nommés parmi les membres du Comité permanent; l'un sera nommé par les membres orthodoxes du Comité central et l'autre par les autres membres du Comité central.
  - e) Le Comité permanent assumera les responsabilités suivantes:
    - i) avec la même autorité que la Commission spéciale, poursuivre le travail de celle-ci dans la ligne de son mandat, de ses préoccupations et de sa dynamique;
    - ii) donner des conseils en vue de réaliser un consensus sur les thèmes proposés à l'ordre du jour du COE;
    - iii) se pencher sur des questions touchant l'ecclésiologie.

f) Le Comité permanent donnera des conseils et soumettra des recommandations aux organes directeurs du COE, notamment en vue d'assurer une meilleure participation des orthodoxes à l'ensemble de la vie et des activités du COE.

g) Le Comité permanent fera rapport au Comité central et au Comité exécutif.

52. Le principe de la parité a amené la Commission spéciale à discuter de l'idée d'avoir deux présidents dans les organes directeurs du COE (un orthodoxe et un représentant des autres traditions), ainsi que deux vice-présidents (là encore, un de chaque). Un nombre considérable de membres de la Commission spéciale ont proposé que cette idée soit renvoyée au Comité central. D'autres suggestions ont été faites, en particulier celle que la présidence soit assumée, en alternance, par un orthodoxe et par un non-orthodoxe.

Dans la recherche d'un consensus, le président assume un rôle essentiel. La personne qui assume cette fonction doit en permanence faire le point sur l'évolution de la discussion, veiller à ce que les droits de tous soient respectés et aider les participants à formuler la décision finale. La fonction de président exige donc des capacités particulières, que l'on pourra développer en y préparant la personne en question avant qu'elle n'assume sa fonction.

## **VII. Qualité de membre et représentation**

53. Une fois établie la Commission spéciale, le Comité exécutif du COE a créé un Groupe d'étude particulièrement chargé d'examiner les questions relatives à la qualité de membre et à la représentation des Églises au COE et de soumettre des recommandations sur ces questions. Ce Groupe d'étude sur la qualité de membre se compose de représentants du Comité central et de la Commission spéciale, les orthodoxes et les représentants des autres Églises membres étant en nombre égal. Il a déjà soumis des rapports intérimaires au Comité exécutif, et la Commission spéciale a déjà discuté de ces rapports en plénière. Le Groupe d'étude présentera son rapport final au Comité exécutif, qui le soumettra au Comité central lors de sa réunion d'août 2002.

54. Tous les rapports du Groupe d'étude sur la qualité de membre ont été distribués à tous les membres de la Commission spéciale. Les réunions du Groupe d'étude ont été organisées en alternance avec celles de la Commission spéciale de façon que, à chaque stade des travaux de la Commission spéciale, celle-ci puisse être informée des travaux du Groupe d'étude et que celui-ci puisse lui-même profiter des commentaires, des discussions et des avis de la Commission spéciale.

55. Sur recommandation de la Commission spéciale, le Groupe d'étude sur la qualité de membre a en particulier(a) adressé une liste des critères théologiques applicables aux Églises qui demandent à adhérer au COE; (b) élaboré de nouvelles manières de regrouper les Églises en vue de leur représentation et de leur participation au COE; (c) étudié de nouveaux modes d'adhésion, par exemple par familles d'Églises ou par régions géographiques; (d) fait l'évaluation de nouveaux modes de relation avec le COE.

56. La Commission spéciale propose au Groupe d'étude sur la qualité de membre que, parmi les recommandations qu'il fera au Comité exécutif, il propose en particulier que les Églises souhaitant établir des liens avec le COE puissent le faire de l'une

ou l'autre façon suivante: soit en tant qu'Églises membres appartenant à la communauté du COE, soit en tant qu'Églises en association avec le COE.

Les *Églises membres appartenant à la communauté du COE* sont des Églises qui acceptent la Base du COE, confirment leur engagement en faveur des fonctions et buts du COE, et satisfont aux critères théologiques et structurels applicables à ces membres.

Les *Églises en association avec le COE* sont des Églises qui acceptent la Base du COE et qui ont été admises à recevoir le statut de membre en association. Ces Églises peuvent envoyer des représentants aux Assemblées et aux réunions du Comité central; leurs représentants peuvent y prendre la parole avec l'autorisation de la présidence, mais ils n'ont pas le droit de vote. Les représentants de ces Églises peuvent être invités à participer aux travaux des commissions, des groupes consultatifs et d'autres organes consultatifs du COE en tant que consultants ou conseillers. Les Églises qui demandent à être admises comme «membres en association» doivent préciser par écrit les raisons pour lesquelles elles demandent ce statut, raisons qui devront être approuvées par le Comité central.

La Commission spéciale encourage le Groupe d'étude sur la qualité de membre à préciser, dans son rapport final, ce qu'implique plus spécifiquement une telle relation d'association avec le COE, compte tenu en particulier de ce qui a été dit lors de la réunion plénière de la Commission spéciale de Järvenpää.

57. La Commission spéciale et le Groupe d'étude sur la qualité de membre recommandent que la catégorie de membre associé telle que définie dans le Règlement à l'article I 5) a) 2) soit éliminée en faveur d'une nouvelle catégorie de relation avec le Conseil œcuménique des Églises, qui serait appelée «Églises en association avec le Conseil œcuménique des Églises». La Commission spéciale et le Groupe d'étude recommandent que l'actuelle catégorie de «membre associé» telle que définie à l'article I.5.a.1 du règlement («petites Églises») soit reprise dans la définition des Églises membres appartenant à la communauté du Conseil œcuménique des Églises, tout en maintenant les restrictions applicables à la participation des petites Églises (cf. **annexe C** ci-après).
58. La Commission spéciale et le Groupe d'étude sur la qualité de membre proposent que l'acceptation des demandes d'adhésion se fasse lors des réunions du Comité central et non à l'Assemblée. La demande d'adhésion au COE sera présentée à l'occasion d'une réunion du Comité central et la décision sera prise lors de la réunion suivante du Comité central; entre temps, les Églises ayant présenté une demande d'adhésion pourront participer aux travaux du COE et établir des relations avec la communauté des Églises membres de la région. *Cette modification de la procédure impliquera une révision de l'article II de la Constitution.*
59. A propos de l'adhésion et de la participation au COE, la Commission spéciale et le Groupe d'étude sur la qualité de membre ont envisagé la possibilité d'une appartenance au COE sur une base soit confessionnelle, soit régionale; ils ont cependant rejeté ces deux options, considérant qu'elles auraient pour résultat que les membres auraient moins le sentiment de participer réellement aux activités du COE. Néanmoins, la Commission spéciale et le Groupe d'étude demandent instamment aux Églises qui souhaitent adhérer au COE de se regrouper, soit sur une base confessionnelle, soit sur une base régionale.

60. La Commission spéciale et le Groupe d'étude sur la qualité de membre proposent que, pour présenter des candidatures au Comité central, les Églises se regroupent, soit sur une base confessionnelle, soit sur une base régionale, soit encore selon d'autres critères. De cette manière, si elles sont élues, les personnes dont la candidature a été ainsi proposée devraient avoir un plus grand sentiment de responsabilité à l'égard de tous ceux qui ont proposé leur candidature.
61. La Commission spéciale prend acte des travaux réalisés par le Groupe d'étude sur la qualité de membre; elle lui a soumis ses propres rapports intérimaires; elle se félicite du travail qu'il a accompli et approuve ses propositions de modification au Règlement, et en particulier les critères théologiques qu'il a proposés, étant bien entendu qu'il faudra sans doute amender le Règlement et la Constitution. On trouvera les propositions d'amendement au Règlement à l'**annexe C**.

## SECTION C

*Certaines des propositions présentées ci-après, si elles sont adoptées par le Comité central et l'Assemblée, exigeront probablement que soient amendés le Règlement et la Constitution.*

### Résolutions

La Commission spéciale:

1. **PROPOSE** que le COE adopte une méthode de prise de décisions par consensus telle que définie au paragraphe 49, étant entendu qu'un nombre limité de décisions devront continuer à faire l'objet d'un vote, ainsi que précisé au paragraphe 50, et qu'un processus de transition devra être mis en place avant l'application des nouvelles procédures.
2. **PROPOSE** que soit créé un comité paritaire appelé «Comité permanent sur la participation des orthodoxes au Conseil œcuménique des Églises»; celui-ci sera composé de 14 membres, dont la moitié seront des orthodoxes (cf. paragraphe 51 b et c). Il est proposé que, d'ici à la prochaine Assemblée, les fonctions de ce Comité permanent soient assumées par l'actuel Comité directeur de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE. Le mandat du Comité permanent est défini au paragraphe 51 e, f et g.
3. **DEMANDE** au COE de veiller à ce que la méthode du consensus soit appliquée à toutes les étapes des discussions sur les questions éthiques et sociales (cf. paragraphe 26), et de faciliter la discussion ainsi que l'échange d'informations et d'expériences dans les domaines de la prise de décisions sur les questions éthiques et sociales, en particulier pour ce qui concerne les points mentionnés au paragraphe 31.
4. **ENCOURAGE** Foi et constitution:
  - a) à poursuivre ses études sur l'ecclésiologie, en relation spécifiquement avec les questions énoncées au paragraphe 18, et en particulier sur les thèmes suivants:
    - i. unité visible et diversité,
    - ii. baptême et communauté ecclésiale;
  - b) à approfondir la question particulière de la relation entre l'Église et les Églises, en veillant à faire participer à cette étude les principaux courants des traditions chrétiennes (cf. § 20);

- c) à présenter à la prochaine Assemblée un exposé sur les questions ecclésiologiques identifiées par la Commission spéciale (cf. § 21).
5. **PREND ACTE** du document intitulé Cadre pour une prière commune aux réunions et rassemblements du COE (annexe A) et le recommande à l'attention des personnes chargées de préparer les prières communes aux réunions et rassemblements du COE.
6. **DEMANDE** au Comité permanent sur la participation des orthodoxes au COE d'étudier la meilleure manière de traiter, dans les structures du COE, les éléments ci-après, retenus par le Sous-comité sur la prière commune:
- a) étude de la nature ecclésiale de la prière commune;
  - b) examen des points sensibles que peut révéler la prière commune aux réunions et rassemblements du COE;
  - c) évolution de la prière commune au sein de la communauté du COE;
  - d) emploi du cadre présenté en annexe pour préparer la prière commune lors des réunions et rassemblements du COE, conclusions à tirer de cette expérience et, le cas échéant, amélioration de ce cadre.
7. **RECOMMANDE** que, conformément aux propositions du Groupe d'étude sur la qualité de membre telles que présentées aux paragraphes 56-57, on établisse à l'avenir deux modes de relation avec le COE:
- a) Églises membres appartenant à la communauté du COE,
  - b) Églises en association avec le COE.
8. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la proposition faite par le Groupe d'étude sur la qualité de membre d'amender les règles applicables à l'appartenance au COE et appuie en particulier l'adjonction de critères théologiques applicables aux Églises membres appartenant à la communauté du COE telles que formulés à l'**annexe C** (Critères, I, 3a).
9. **RECOMMANDE** que la décision d'accepter l'adhésion d'Églises se fasse aux réunions du Comité central, et non lors des Assemblées. La demande d'admission sera soumise à une session du Comité central et la décision sera prise lors de la session suivante de celui-ci; entre temps, les Églises candidates pourront participer aux travaux du COE et établir des relations avec la communauté des Églises membres au niveau local.



## Annexe A

# Cadre pour une prière commune aux réunions et rassemblements du COE<sup>1</sup>

### Introduction

1. La prière commune dans les réunions et rassemblements œcuméniques permet à des chrétiens appartenant à des traditions ecclésiales divisées de louer Dieu ensemble et de prier pour l'unité des chrétiens. La prière est un élément fondamental de notre identité de chrétiens, tant dans nos communions respectives que dans le mouvement œcuménique. Le fait même que nous puissions prier ensemble – que ce soit à titre personnel ou en qualité de représentants de nos Églises respectives – est un signe des progrès qui ont été réalisés. Pourtant, notre prière est en même temps un signe de ce qu'il nous reste à faire. Notre prière commune sert précisément de révélateur à bon nombre de nos divisions.<sup>2</sup>
2. En raison des problèmes posés par la prière commune aux réunions et rassemblements du COE, le présent document a été préparé dans le but de définir un cadre dans lequel de nouveaux progrès pourront être accomplis. Pour essayer d'éviter certaines des ambiguïtés et difficultés suscitées par la prière commune aux réunions et rassemblements du COE, il a été jugé utile de faire une distinction entre «prière commune confessionnelle» et «prière commune interconfessionnelle»<sup>3</sup>. Le terme de «culte œcuménique» a provoqué une certaine confusion sur la nature ecclésiale d'un tel culte, sur le statut ecclésiologique du COE et sur le degré d'unité qui a déjà été atteint. Pour ces raisons, le terme de «culte œcuménique» ne sera pas employé ici.
3. Les considérations présentées ci-après ne visent pas à l'exhaustivité; ce document se contentera plutôt de mettre l'accent sur des problèmes particulièrement sensibles qui se sont manifestés au cours de ces dernières années. Il présente les catégories de la «prière commune confessionnelle» et de la «prière commune interconfessionnelle» avec des suggestions concernant leur mise en pratique. Mais on ne peut espérer éliminer tous les problèmes posés par la prière commune ni tout le malaise qu'elle peut susciter. Il s'agit simplement ici d'étudier plusieurs points

<sup>1</sup> 1 Les considérations ci-après résultent des discussions d'un groupe de travail mis en place à cette fin par la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au Conseil œcuménique des Églises. Les membres de ce groupe étaient, en nombre égal, des représentants des Églises orthodoxes et des autres Églises membres du COE; des membres du personnel du COE ont également participé aux réunions. Ces considérations ont été revues et approuvées par le sous-comité de la Commission spéciale sur la prière commune ainsi que par la Commission spéciale elle-même réunie en plénière. La Commission spéciale a ajouté ce document en annexe à son rapport final au Comité central. [Ajouter une explication sur la nature de ce document lorsque le Comité central en aura pris acte.]

<sup>2</sup> Au cours de ses discussions sur le culte, la Commission spéciale a fait une distinction entre le concept de «culte» et celui de «prière commune». Cette distinction a été faite pour des raisons compréhensibles: en effet, dans de nombreuses langues, le mot «culte» implique une célébration eucharistique. Il n'est cependant pas facile de remplacer le mot «culte» par celui de «prière commune» dans la mesure où le mot «prière», utilisé dans un sens étroit, peut être compris dans le sens de prière individuelle. Aux fins du présent document, nous utiliserons cependant l'expression «prière commune» tout en sachant qu'il s'agit là d'une solution imparfaite.

<sup>3</sup> La Commission spéciale emploie ici les termes de «confession», «confessionnel» et «interconfessionnel» dans leur sens technique, étant bien entendu qu'ils sont imparfaits. Toutes les Églises n'admettent pas que le terme de «confession» s'applique à elles.



sensibles et de préciser aussi clairement que possible la nature, le statut et l'objet de notre prière commune.

4. Les considérations présentées ci-après portent sur la situation actuelle des Églises membres du COE; elles ne doivent pas être considérées comme définitives ou invariables. A mesure que les Églises progresseront vers l'unité, il faudra réexaminer cette question. En outre, il ne faut pas considérer que ce cadre est d'application universelle, à tous les niveaux du mouvement œcuménique et en tous lieux. Il est conçu dans la perspective du Conseil œcuménique des Églises et de ses réunions et rassemblements.

### **La prière commune aux réunions et rassemblements du COE**

5. Le mouvement œcuménique appelle ceux qui y participent à avoir le cœur plein de respect et d'humilité: au centre de notre démarche commune, il y a le respect de chacun pour la conception de l'autre, aussi différente soit-elle. Nous n'entendons pas porter un jugement les uns sur les autres, et nous ne voulons pas non plus placer des obstacles sur le chemin suivi par les autres. Cette discussion sur la prière commune dans les réunions et rassemblements du COE, nous voulons qu'elle se déroule dans un esprit de générosité et d'attention les uns pour les autres.
6. Les chrétiens appartenant à des traditions divisées offrent des prières ensemble parce que, tous, nous croyons en la Sainte Trinité et en Jésus Christ, Dieu et Sauveur, et parce que nous avons tous pris l'engagement de rechercher l'unité des chrétiens. Notre prière commune est à la fois une invitation et une espérance. Elle s'adresse à Dieu et elle constitue une occasion d'écouter Dieu nous parler. C'est un temps pendant lequel nous devons plaider ensemble pour l'unité, témoigner les uns vis-à-vis des autres et recevoir de Dieu le don de la réconciliation. A juste titre, notre prière commune implique l'adoration, la confession, la supplication, l'action de grâce, l'écoute de l'Écriture et l'intercession pour les autres. Lorsque nous prions ensemble, chacun donne à l'autre et reçoit de l'autre. Plus fondamentalement, nous nous offrons à Dieu dans toute notre division, et nous recevons de Dieu l'offre de nous guérir, de nous enseigner et de nous guider.
7. Malheureusement, l'un des facteurs de division des chrétiens est précisément le culte lui-même. Plus peut-être que dans n'importe quelle autre activité œcuménique, c'est dans la prière commune que, à la fois, nous découvrons la promesse d'une réconciliation réalisée par Dieu et ressentons la douleur de nos divisions. Notre unité étant à la fois un don et une vocation, à la fois réalisés et espérés, c'est aussi ce que doit être notre prière commune, avec tous les risques que cela comporte. Dans la pratique, il n'est pas toujours facile de prier ensemble— et c'est ainsi que cela doit être: nous osons en effet nous présenter devant Dieu sans nous être d'abord réconciliés entre nous.
8. En fait, pour certains, prier avec des chrétiens appartenant à d'autres traditions n'est pas seulement difficile, c'est même jugé impossible. Par exemple, les chrétiens orthodoxes doivent tenir compte de canons dont une interprétation possible est qu'une telle prière est interdite— quoique tous les orthodoxes ne soient pas d'accord entre eux sur la façon d'appliquer ces canons aujourd'hui. Par ailleurs, l'histoire montre que la prière commune n'a pas toujours été admise par les protestants.
9. Cependant, dans un contexte œcuménique, la prière commune peut être considérée comme *un temps de confession et de réconciliation en attendant* une unité

complète, laquelle s'exprimera par le fait que nous partagerons la Sainte Cène à la même table.

Quand donc tu vas présenter ton offrande à l'autel, si là tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande et va d'abord te réconcilier avec ton frère; viens alors présenter ton offrande (Mt 5, 23-24).

10. Les considérations ci-après poursuivent un double objectif. Il s'agit, d'une part, de bien préciser que, dans les réunions et rassemblements du COE, la «prière commune interconfessionnelle» n'est pas le culte d'un organisme ecclésial. Et il s'agit d'autre part, dans la perspective des prières communes organisées à l'occasion de réunions et rassemblements du COE, de faire des recommandations pratiques sur le langage à utiliser et sur l'emploi de symboles, d'images et de rites, de façon à éviter d'offenser l'une ou l'autre tradition dans sa spiritualité, sa théologie ou son ecclésiologie. Dans la mesure où l'on arrivera à atteindre ces objectifs, la prière commune pourra devenir quelque chose auquel toutes les traditions pourront participer en toute intégrité, sans renoncer en rien à leur théologie ni à leur spiritualité.

### **Problèmes posés par la prière commune dans les réunions et rassemblements œcuméniques**

11. Pour beaucoup, la prière commune organisée à l'occasion de réunions et rassemblements œcuméniques, en particulier lorsqu'elle combine des éléments tirés de plusieurs traditions, est une source de joie et d'encouragement. Mais elle n'est pas sans poser des problèmes; ceux-ci tiennent, en partie, au manque d'accoutumance, à l'adaptation nécessaire à des styles de culte différents et même à une «éthique spirituelle» différente. Mais les problèmes posés par la prière commune ne tiennent pas seulement à une question d'accoutumance; ils sont aussi d'ordre ecclésiologique et théologique.

### **ecclésiologique**

12. Tout comme le Conseil œcuménique des Églises n'est pas «l'Église» ni un organisme ecclésial en soi, la prière commune de chrétiens appartenant aux différentes Églises membres n'est pas la prière d'une Église ou de «l'Église». Lorsque nous nous rassemblons pour prier, nous témoignons d'une foi commune et de la confiance que, ensemble, nous mettons en Dieu. Le Christ lui-même est au milieu de nous; il l'a en effet promis: «Là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux» (Mt 18, 20). Pourtant, il arrive que la prière de chrétiens appartenant à des traditions ecclésiales différentes– et en particulier lorsqu'elle essaie de combiner différentes traditions– donne une image ambiguë de l'identité ecclésiale. Une telle confusion peut être due à la façon dont un service religieux est organisé, présidé et célébré, mais aussi à sa teneur, en particulier lorsque l'assemblée est qualifiée d'«Église».

### **théologique**

13. La relation entre théologie et prière est naturelle et profonde. L'ancien adage: *lex orandi est lex credendi* affirme que nous prions ce que nous croyons. La doctrine de l'Église s'exprime dans sa vie culturelle. Cette relation essentielle peut créer des

problèmes lorsque les prières préparées pour des réunions ou rassemblements œcuméniques expriment, implicitement ou explicitement, une théologie contraire à celle de certains des participants, ou lorsque cette prière présume une unité plus grande que celle qui existe effectivement déjà entre les Églises.

14. Il y a donc plusieurs facteurs, tels ceux qui viennent d'être mentionnés, qui rendent particulièrement difficile à réaliser une prière commune dans les réunions et rassemblements œcuméniques. Mais ils n'empêchent pas qu'une telle prière soit nécessaire, et ils ne rendent pas impossible une telle prière. S'appuyant sur la conviction que les problèmes posés par la prière commune ne sont pas insurmontables, les considérations présentées ici visent à donner des conseils sur la préparation et le déroulement de prières communes lors de réunions et rassemblements du COE, afin que la communauté rassemblée puisse prier ensemble de tout cœur et en toute intégrité.

### **Prière commune confessionnelle et prière commune interconfessionnelle**

15. Lorsque nous prions ensemble à l'occasion de réunions et rassemblements du COE, dans certains cas cette prière est clairement celle d'une confession ou d'une Église appartenant à une confession particulière; aussi est-elle ici appelée «prière commune confessionnelle». Cependant, dans la plupart des cas, la prière commune se compose d'éléments tirés de différentes traditions; ce genre de prière commune a souvent été qualifié de «culte œcuménique», mais ce terme peut être imprécis et ambigu, aussi est-il préférable de l'éviter. Mieux vaudrait parler, dans ce cas, de «prière commune interconfessionnelle». Si l'on fait ainsi une distinction entre la prière commune confessionnelle et la prière commune interconfessionnelle dans le sens indiqué ci-après, la situation devrait être plus claire des points de vue tant ecclésiologique que théologique pour ce qui est des prières communes organisées à l'occasion des réunions et rassemblements du COE.

- La «prière commune confessionnelle» est la prière d'une confession, d'une communion d'Églises ou d'une dénomination appartenant à une confession. Elle a une identité ecclésiale spécifique. On citera, à titre d'exemples, la liturgie de la parole d'une Église luthérienne telle que l'Église évangélique luthérienne du Canada (ELCA); ou le rite de guérison d'une Église unie telle que l'Église unie du Canada ou l'Église unie d'Australie; il peut aussi s'agir de vêpres catholiques romaines ou de matines orthodoxes.
- La «prière commune interconfessionnelle» est, en général, préparée pour des réunions ou rassemblements œcuméniques spécifiques; elle n'est pas le fruit d'une tradition ecclésiale unique ou d'une seule Église. Elle peut prendre des formes que les Églises ont en commun (liturgie de la parole, office quotidien) mais ce n'est pas la liturgie établie d'une confession particulière. Elle n'a pas de statut ecclésial; elle est généralement préparée par un comité *ad hoc*.

16. Il n'est pas toujours facile de marquer la frontière entre la prière commune confessionnelle et la prière commune interconfessionnelle. Par exemple, il est parfois de plus en plus difficile de distinguer entre elles certaines traditions cultuelles confessionnelles. On ne peut que se réjouir de cette réalité, qui tient en partie au renouveau liturgique qui touche de nombreuses traditions à la fois. En fait, l'organisation d'une prière commune dans des contextes œcuméniques locaux est une manifestation importante du progrès de l'œcuménisme, et les réflexions présen-

tées ici ne visent en aucune manière à décourager ce genre de partage. Toujours à titre d'exemple, on peut citer les traditions culturelles vivantes de communautés telle que Taizé et Iona. Ces communautés ont créé des traditions liturgiques nouvelles et novatrices qui ne peuvent être rapportées à aucune Église particulière.

17. En dépit de ces réalités, il peut être utile, pour essayer d'éliminer en tout ou partie les ambiguïtés et tensions créées par la prière commune, de maintenir la distinction entre prière commune confessionnelle et prière commune interconfessionnelle à l'occasion des réunions et rassemblements du COE et de souligner explicitement cette distinction (c'est-à-dire de préciser la nature de chaque événement). Dans la mesure où cette distinction sera bien comprise et appliquée, elle permettra aux différentes traditions de s'exprimer soit selon leur caractère propre, soit en combinaison avec d'autres, tout en reconnaissant honnêtement que les chrétiens ne sont pas encore complètement unis et que les organismes œcuméniques auxquels ils participent ne sont pas eux-mêmes des Églises.
- La prière commune confessionnelle reste l'expression d'une tradition particulière dans son intégrité; son identité ecclésiale est bien claire. Elle est offerte à la communauté assemblée par une délégation particulière de participants, en même temps qu'elle invite tous les autres à participer à son esprit. Elle se déroule et est présidée conformément à la conception et à la pratique particulières de la confession en question.
  - La prière commune interconfessionnelle est une occasion de célébrer ensemble; elle se compose d'éléments empruntés à différentes traditions. Une telle prière s'inspire de l'expérience acquise par la communauté œcuménique ainsi que des dons que les différentes Églises se font les unes aux autres. Cependant, elle ne prétend pas être la prière, le culte ou la liturgie d'une quelconque Église membre non plus que d'une sorte d'Église hybride ou super-Église. Cette prière n'est pas (ni ne devrait) être présidée d'une manière telle qu'elle puisse être associée à une quelconque Église ou laisser entendre qu'elle aurait un statut ecclésial.
18. La prière commune confessionnelle et la prière commune interconfessionnelle constituent des modèles pleins de richesse pour la prière lors des réunions et rassemblements du COE. Le présent document ne porte aucun jugement a priori sur la question de savoir si les réunions de prière confessionnelles ou interconfessionnelles sont les modèles de prière les plus appropriés; dans les cas où plusieurs rencontres de prière, services religieux ou liturgies sont prévus, on pourra avoir alternativement recours à l'un ou l'autre modèle. Mais, dans chaque cas, il faudra que le modèle employé soit clairement défini en tant que tel et, s'il s'agit d'une prière confessionnelle, il faudra préciser clairement à quelle tradition ou Église elle se rattache. On trouvera ci-après des considérations sur la préparation de prières communes lors de réunions et rassemblements du COE.

### **Considérations relatives à la préparation de prières communes à l'occasion de réunions et rassemblements du COE**

#### *La prière commune confessionnelle*

19. La prière commune confessionnelle s'inspire de l'expérience culturelle vivante d'une tradition particulière représentée dans la communauté du COE. En règle générale, elle sera préparée par un individu ou un groupe appartenant à cette tra-

dition, qui devra déterminer la meilleure manière de présenter le caractère distinct du culte de cette tradition dans un contexte œcuménique. La prière commune confessionnelle constitue un moyen d'offrir la spiritualité d'un groupe à d'autres groupes; elle devra donc être représentative de ce groupe même si, dans certains cas, il n'est pas facile de distinguer entre la prière d'un groupe et celle d'autres groupes (par exemple entre méthodistes et réformés). La prière proposée ne devra pas être de nature fondamentalement expérimentale. Même si la prière commune confessionnelle ne vise pas à être acceptée par tous, ceux qui la préparent devront être conscients des éléments de leur tradition qui pourraient poser des problèmes à ceux qui y assisteront et être prêts, le cas échéant, à apporter des modifications à leur pratique habituelle. La prière commune confessionnelle devra être conçue et réalisée de façon qu'elle puisse être comprise par tous ceux qui y assisteront, afin que ceux-ci ne se contentent pas d'y assister en tant qu'observateurs. En outre, les personnes chargées de préparer une prière commune confessionnelle devront tenir dûment compte des considérations énoncées ci-après relatives au langage employé et aux attitudes responsables à adopter à l'égard de sujets sensibles.

#### *La prière commune interconfessionnelle*

20. Dans la prière commune interconfessionnelle, tous les participants sont mis sur un pied d'égalité. Etant tous membres de la communauté du COE, nous avons en commun la foi en Dieu – Père, Fils et Saint Esprit – et la volonté de parvenir à l'unité des chrétiens. Que nous soyons ministres ordonnés ou laïcs, hommes ou femmes, et quelle que soit la confession à laquelle nous appartenons, nous qui voulons avancer ensemble sur le chemin de l'unité, nous participons à la prière commune interconfessionnelle sur un pied d'égalité.
21. La prière commune interconfessionnelle devra éviter de donner l'impression qu'il s'agit du culte d'une Église. Chaque Église exprime à sa manière propre ce qui fait son identité ecclésiale particulière, aussi l'application de ce principe est-elle particulièrement difficile. Par exemple, certaines Églises membres se distinguent, entre autres, par des vêtements liturgiques, une organisation hiérarchique, des bénédictions ecclésiastiques et l'emploi de textes liturgiques canoniques. Dans d'autres Églises membres, les perspectives sont très variées.<sup>4</sup>
22. La prière commune interconfessionnelle dans un contexte œcuménique constitue une occasion d'exprimer ensemble les éléments que nous avons en commun et de nous réjouir du fait que «ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sépare». Nous pouvons ainsi découvrir en pratique la diversité des formes culturelles sous lesquelles s'exprime la foi chrétienne. Cependant, il faudra veiller à ce que la prière commune interconfessionnelle ne préjuge en rien, explicitement ou implicitement, des questions théologiques sur lesquelles les Églises sont encore divisées.
23. Il serait utile d'utiliser, pour la prière commune interconfessionnelle lors des réunions et rassemblements du COE, une structure – un *ordo* – s'inspirant des modèles de l'Église ancienne. Pour élaborer cet *ordo*, le comité de planification pourra s'inspirer, par exemple, des offices quotidiens ou de la liturgie de la parole. La

---

<sup>4</sup> Il serait utile d'approfondir par ailleurs la nature ecclésiale de la prière commune.

prière commune devrait aspirer à une cohérence dans laquelle les divers éléments sont dirigés vers un objectif unique. Pour ce qui est de l'application d'un *ordo* à une prière commune interconfessionnelle, les comités pourront en outre s'inspirer des travaux du Comité des cultes de l'Assemblée de Harare (1998). Quant à la manière d'appliquer un *ordo* dans un contexte œcuménique particulier, les personnes chargées de préparer une prière commune devraient avoir recours à des éléments qui ont reçu le «baptême du feu œcuménique» dans la mesure où ils ont déjà été employés et acceptés; elles devront en outre être ouvertes à l'inclusion d'éléments nouveaux provenant de la vie culturelle des Églises. Il faudra trouver un juste équilibre entre ce qui a déjà été éprouvé et ce qui est nouveau.

24. Pour les rencontres et rassemblements du COE, la prière commune interconfessionnelle sera normalement préparée par un comité dans lequel seront représentées diverses confessions et régions. Ce comité devra veiller à structurer la prière commune de façon à éviter de donner l'impression que le Conseil œcuménique des Églises est une Église. Il devra en outre tenir dûment compte des considérations énoncées ci-après relatives au langage employé et aux attitudes responsables à adopter à l'égard de thèmes sensibles.

### **Considérations sur l'attitude responsable à adopter à l'égard de certains sujets sensibles**

25. Toutes les personnes chargées de préparer des prières communes devront s'efforcer de faire preuve de sensibilité à l'égard des questions qui pourraient poser des difficultés à certains participants et faire tout leur possible pour éviter d'offenser qui que ce soit. Ces considérations peuvent les aider à prendre conscience des difficultés qui risquent de se présenter. Les mêmes considérations s'appliquent d'ailleurs à toute forme de prière commune au COE, qu'elle soit confessionnelle ou interconfessionnelle. En règle générale, la prière commune confessionnelle se déroule selon la discipline propre de la confession en question, et ceux qui y assistent sans appartenir à cette confession le feront selon leur conscience. Il n'en reste pas moins que les personnes chargées de préparer une prière commune confessionnelle devront rechercher la meilleure façon de présenter leur tradition dans le contexte d'une réunion ou d'un rassemblement œcuménique. Elles devront s'efforcer en toute sincérité d'éviter d'offenser qui que ce soit, même si cela n'est pas toujours possible.
26. La liste présentée ci-après ne vise pas à l'exhaustivité, elle se contente de reprendre les points particuliers soulevés lors des discussions de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au Conseil œcuménique des Églises.
27. *Emploi de symboles et d'actes symboliques* – Les symboles et les actes symboliques employés dans la prière dans un contexte œcuménique devraient être facilement compréhensibles par une assemblée œcuménique représentant des cultures et confessions diverses. Lorsque l'on utilisera des éléments propres à une tradition particulière, ceux-ci devront être présentés d'une manière telle qu'ils expriment avec intégrité cette tradition et qu'ils aient un sens lorsqu'ils sont employés dans un contexte œcuménique. Certains symboles passent mal d'une culture à l'autre ou d'un contexte œcuménique à l'autre, et certains auront une signification trop étroite pour être utilement employés dans une prière commune. Dans des réunions ou rassemblements œcuméniques tels que ceux du COE, les participants devront

- nécessairement s'attendre à voir des symboles divers, dont certains ne leur seront pas familiers. Ces symboles devront alors être expliqués.
28. L'emploi de certains rites et symboles peut poser des problèmes: parfois, ils seront, pour ceux qui les utilisent, l'expression d'une «inculturation» alors que, pour d'autres, ils seront l'expression d'un «syncrétisme», et vice versa. Il est impossible de définir avec précision la limite entre les deux, et ceux qui ne connaissent pas bien le contexte culturel d'où est tiré ce symbole devront s'abstenir de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Néanmoins, les personnes chargées de préparer la prière commune devront être conscientes des expressions culturelles qui risquent de donner lieu à malentendu. Sur ces questions, les travaux futurs de Foi et constitution sur l'herméneutique des symboles devraient être utiles.
  29. *Utilisation de l'espace* – Les personnes chargées de la préparation de la prière commune devront être sensibles à l'utilisation de l'espace dans lequel se déroule celle-ci; s'il s'agit d'un bâtiment ecclésial, elles devront également respecter les modes d'utilisation de l'espace liturgique de la communauté à laquelle il appartient.
  30. *Participation des femmes à la conduite de la prière* – Dans le cas d'une prière commune confessionnelle, les femmes assumeront les responsabilités qui leur sont normalement dévolues dans cette confession. Dans le cas d'une prière commune interconfessionnelle, la décentralisation des responsabilités et la participation de tous sur un pied d'égalité permet à tous les participants– ecclésiastiques et laïcs, hommes et femmes – d'assumer quelque rôle que ce soit. Les personnes qui participent à une réunion ou un rassemblement œcuménique ont des positions variées en ce qui concerne la question de l'ordination des femmes, ces différences existent même parfois à l'intérieur de nos Églises, et nous ne sommes pas encore près de les concilier. Aussi les personnes chargées de préparer la prière commune devront-elles s'abstenir d'adopter une position tranchée sur la question de l'ordination des femmes en laissant entendre *de facto* que la pratique actuelle d'une Église particulière est la seule que puissent adopter les chrétiens.
  31. *Manque d'expérience* – On veillera à ce que la prière commune invite les participants à entrer dans des contextes et symboles particuliers plutôt que de les faire assister en spectateurs à une manifestation culturelle. Dans le cas de grands rassemblements, en particulier pour ceux qui y participent pour la première fois, cela veut dire qu'il faudra les initier, c'est-à-dire leur expliquer ce qui va se passer et ce que cela signifie. Le problème consistant à rendre la prière commune accessible à ceux qui n'en ont pas l'expérience se pose tant dans le cas de la prière commune confessionnelle que dans celui de la prière commune interconfessionnelle. Chaque personne fait cette expérience selon sa conscience; cependant, il faudrait faire en sorte que chaque participant dépasse le rôle de simple spectateur de rites qui ne lui sont pas familiers. Les éléments constitutifs de la prière commune ne devraient pas devenir eux-mêmes le point focal de cette prière; ils devraient avant tout servir à faciliter la prière authentique de la communauté.
  32. *Thèmes politiques et sociaux*– C'est à juste titre que notre prière commune a des composantes de formation morale et de proclamation prophétique. Nous sommes appelés à prier pour la justice et la paix, et nous devons être en mesure de faire une distinction entre une prière thématique et une prière qui ne sert qu'à nous diviser plus encore sur les questions sociales et politiques à propos desquelles nous



sommes déjà en profond désaccord. Notre prière commune s'adresse à Dieu, et c'est une invitation à écouter ce que Dieu essaie de nous enseigner.

### **Le langage à employer**

33. Le langage est important. Ce que nous disons dans la prière (*lex orandi*) est important parce que cela exprime la foi que nous avons en commun (*lex credendi*). Compte tenu de la relation profonde qui unit la théologie à la prière, il convient d'accorder une attention particulière aux problèmes de spécification de sexe dans le langage de la prière. L'expression «langage inclusif» est parfois employée dans un sens large et imprécis. En fait, les questions qui se posent en la matière sont multiples et distinctes.
34. Nous pouvons établir une claire distinction entre le langage qui parle de Dieu et le langage qui parle des êtres humains, et affirmer que, lorsque l'on parle des êtres humains, les termes employés devraient s'appliquer à la fois aux hommes et aux femmes. Quant au langage employé pour parler de la communauté humaine dans son ensemble, il ne devrait pas ignorer les problèmes posés par la distinction de races, de classes ou d'autres catégories d'exclusion en puissance.
35. L'Écriture et la Tradition emploient de nombreuses métaphores et images pour parler de Dieu. On peut reprendre ces métaphores et ces images dans la prière commune pour parler de Dieu et de l'action de Dieu dans l'histoire. Cependant, nous faisons une distinction entre une image de Dieu et le nom de Dieu.<sup>5</sup> Pour nous adresser à Dieu, nous employons souvent des métaphores— par exemple «Agneau de Dieu» et «Rocher éternel». Cependant, lorsque l'on nommera Dieu dans les prières communes organisées dans des réunions et rassemblements du COE, on utilisera les noms de Dieu tels qu'ils nous ont été révélés et sont contenus dans la Bible: Père, Fils et Saint Esprit. Cette formulation trinitaire occupe une place essentielle dans la Base du COE et elle est donc communément admise dans toutes les Églises membres.

### **La pratique eucharistique dans les réunions et rassemblements du COE**

36. Pour la communauté fraternelle des Églises assemblées dans le COE, la célébration de l'Eucharistie lors des réunions et rassemblements du COE a toujours posé un problème difficile. Nous ne pouvons pas tous communier à la même table, et la position théologique et canonique sur l'hospitalité eucharistique varie beaucoup

<sup>5</sup> On pourra se référer utilement, sur ce point, au document de Foi et constitution intitulé: *Confesser la foi commune— Explication œcuménique de la foi apostolique*:

«50. Nous ne pouvons pas renoncer à parler du «Père», car c'est le terme que Jésus a utilisé pour s'adresser à Dieu et parler de lui, et c'est celui qu'il a appris à ses disciples pour s'adresser à Dieu. C'est grâce à l'utilisation de ce mot par Jésus lui-même que l'Église en est venue à croire que le Christ est le Fils de Dieu. Les termes de «Père» et «Fils» lient la communauté chrétienne à travers les siècles et l'unissent dans une communion de foi. En outre, c'est le langage qui exprime les relations personnelles au sein de la vie intérieure de la Trinité et dans nos rapports avec Dieu.

51. Néanmoins, l'Église doit affirmer clairement que ce langage n'implique jamais l'attribution à Dieu de caractéristiques mâles, pas plus qu'il ne signifie que ce que nous appelons «qualités masculines» et que nous attribuons aux seuls hommes soient les uniques caractéristiques de Dieu. Jésus ne se réfère qu'à certains caractères de la paternité humaine lorsqu'il parle de Dieu et il utilise aussi d'autres caractères que ceux-ci. En fait, Dieu embrasse, accomplit et transcende tout ce que nous savons des personnes



d'une Église à l'autre. Quelle que soit leur position sur l'Eucharistie et sur la façon dont elle peut ou ne peut pas être partagée, tous ressentent la douleur de ne pas pouvoir communier à la même table.

37. Du point de vue des orthodoxes, l'Eucharistie ne peut être célébrée que par l'Église et partagée que par ceux qui sont en communion sacramentelle. Pour certains protestants, l'Eucharistie n'est pas seulement un signe de l'unité visible à laquelle il faut œuvrer, mais aussi l'une de nos plus grandes ressources spirituelles pour notre cheminement vers l'unité. Pour ces derniers, il convient donc de la partager dès maintenant. Certaines Églises tiennent «table ouverte» pour tous ceux qui aiment le Seigneur. D'autres offrent l'hospitalité eucharistique lors des rassemblements œcuméniques ou dans d'autres circonstances nettement définies. Il importe de bien comprendre les différentes positions des Églises et d'y être sensible, mais aussi de se féliciter de la convergence dans la manière de comprendre l'Eucharistie qui s'exprime dans le document Baptême, Eucharistie, Ministère ainsi que dans certains dialogues bilatéraux.
38. La prière commune du mouvement œcuménique doit être sincère et intègre. Nous ne pouvons pas prier en faisant comme si nous étions quelque chose de différent de ce que nous sommes, ou comme si nous avions plus progressé sur le chemin de l'unité que ce n'est effectivement le cas. La «liturgie de Lima» est parfois considérée comme une forme d'intercommunion, œcuméniquement approuvée, entre les catholiques romains, les protestants et les orthodoxes, qui permettrait donc de célébrer l'Eucharistie en commun. Cela n'est pas le cas. Si certains accords bilatéraux d'intercommunion se sont référés à la liturgie de Lima, ce texte n'a aucun statut officiel dans la communauté du COE.
39. Cela dit, reprenant la distinction établie précédemment entre prière commune confessionnelle et prière commune interconfessionnelle, on peut admettre des célébrations confessionnelles de l'Eucharistie lors des Assemblées ou à l'occasion d'autres réunions et rassemblements importants. Il faut que l'Église hôte (ou le groupe d'Églises qui peuvent assurer ensemble cette hospitalité) soit clairement identifiée. S'il doit être bien clair que ce n'est pas le COE qui «offre» l'Eucharistie, les services eucharistiques confessionnels, quoique ne faisant pas partie du programme officiel, peuvent être annoncés publiquement, et tous les participants seront invités à y assister. Ces derniers devront être informés de la pratique de l'Église hôte concernant l'hospitalité eucharistique et devront la respecter.

---

*Suite de la note 5*

humaines, hommes et femmes, et de leurs caractéristiques tant masculines que féminines. Pourtant, le terme de «Père» n'est pas seulement l'une des métaphores ou des images utilisées pour décrire Dieu: c'est le nom distinctif que Jésus lui-même donne lui-même lorsqu'il s'adresse à lui.

52. Nous ne pouvons pas renoncer aux termes de «Père» et de «Fils», car ils sont profondément enracinés dans la relation intime de Jésus avec le Dieu qu'il a proclamé. Il s'est aussi servi d'autres caractéristiques qui ne doivent rien à la nature humaine. Par-delà son langage, pourtant, le langage chrétien utilise pour parler de Dieu les ressources de toute la tradition biblique. Nous y trouvons notamment des images «féminines» de Dieu, auxquelles nous devons être plus attentifs, car elles modifieront notre compréhension des relations entre les hommes et les femmes créés à l'image de Dieu, ainsi que de l'ordonnance et du fonctionnement des structures de l'Église et de la société appelées à témoigner de l'intégralité.»

## **Conclusion**

40. Le culte est au cœur de notre identité de chrétiens. Cependant, c'est là aussi que se manifeste notre division. Dans un contexte œcuménique, la prière commune peut être une source tant de joie que de chagrin. Si à la douleur que nous cause l'absence d'unité vient s'ajouter l'insensibilité manifestée à l'égard d'une conception particulière, la division peut s'en trouver aggravée. En tant que frères et sœurs engagés dans la quête de l'unité, nous cherchons non pas à nous offenser mutuellement mais à nous encourager. Nous sommes appelés à pratiquer la prière commune dans un esprit de générosité et d'amour les uns pour les autres.
41. Prêter attention les uns aux autres dans le contexte du COE signifie souvent que nous devons être mieux conscients des manières dont nous pouvons nous blesser les uns les autres sans le vouloir. Dans cet esprit, les considérations présentées ici visent à rendre les personnes chargées de préparer la prière commune plus conscientes des domaines dans lesquels peuvent se poser des problèmes. Mais ces considérations ne sont pas exhaustives; elles doivent s'accompagner du désir sincère de multiplier les occasions où tous les participants pourront prier en toute intégrité. Ainsi que le démontre clairement le cadre présenté ici, la prière commune dans les réunions et rassemblements du COE ne doit donc pas être prise à la légère; au contraire, elle devra faire l'objet d'une préparation sérieuse et attentive.
42. Dans le cadre présenté ici, les expressions «prière commune confessionnelle» et «prière commune interconfessionnelle» désignent deux formes distinctes de prière commune pour les réunions et rassemblements du COE; il est recommandé de ne plus employer l'expression «culte œcuménique». Cette distinction devrait permettre à tous de participer à la prière commune en étant bien conscients du statut ecclésial (ou de l'absence d'un tel statut) de chaque service, et ainsi de se sentir libres de prier en toute intégrité.
43. Cependant, nous poursuivons notre cheminement œcuménique. Le dialogue théologique et le service commun au monde ne permettront pas à eux seuls de surmonter nos divisions. Si nous voulons rester ensemble, il nous faut aussi prier ensemble, car la prière commune est au cœur même de notre vie de chrétiens, que ce soit dans nos communautés respectives ou dans tout ce que nous faisons ensemble pour atteindre à l'unité des chrétiens. Aussi les distinctions que nous faisons dans ce document sont-elles provisoires; elles permettent la prière commune avant même que nous ne nous soyons pleinement réconciliés les uns avec les autres. Nous attendons avec impatience le jour où nos divisions auront été surmontées et où, unis, nous pourrions nous tenir devant le trône de Dieu pour chanter sa louange d'une seule voix.

## Annexe B

### Prise de décisions par consensus

#### Avant-propos

Cette annexe a une histoire particulière. A l'origine, il s'agissait d'un document de référence destiné à alimenter la discussion de la Commission spéciale sur la question de la méthode de prise de décisions. A ce stade, il préconisait la modification des procédures actuelles et proposait de les fonder sur la méthode du consensus— ou, plus précisément, sur une forme particulière de méthode du consensus.

A mesure que progressaient les travaux de la Commission spéciale, de nombreux commentaires ont été faits sur ce document, et la Commission spéciale a adopté des décisions qui, depuis, sont devenues des recommandations faites au Comité central du COE. Le document d'origine a donc été largement remanié et complété. Sa version actuelle n'en garde pas moins la marque de l'objectif qu'il se proposait d'atteindre au départ, qui était de servir de document de référence. Maintenant qu'il est devenu, dans sa forme révisée, une annexe au rapport final de la Commission spéciale, il sert à expliquer, justifier, décrire et préciser non seulement les raisons pour lesquelles la méthode actuelle de prise de décisions doit être modifiée, mais aussi la nature de la méthode que l'on propose d'appliquer aux prises de décisions. Si ces propositions sont adoptées par le Comité central, il faudra alors: (1) amender les passages appropriés du Règlement du COE et (2) prévoir une période de transition au cours de laquelle on aidera les présidents et les membres des organes directeurs à adopter et appliquer les nouvelles procédures avec confiance et efficacité.

#### I. Pourquoi modifier les procédures de prise de décisions?

1. Lorsque le Conseil œcuménique des Églises fut fondé en 1948, la grande majorité des Églises membres étaient implantées soit en Europe, soit en Amérique du Nord et, naturellement, les procédures de prise de décisions s'inspirèrent à l'origine de celles habituellement employées dans les conseils ecclésiaux— ainsi d'ailleurs que dans les organismes non religieux, tels que les parlements— de ces continents.
2. Depuis, le nombre des Églises membres s'est considérablement accru. Pour bon nombre des nouveaux adhérents, et plus particulièrement pour les Églises orthodoxes, ces procédures ne connaissent pas d'équivalent dans leurs structures ni même, dans certains cas, dans leur culture d'origine. Entre autres exemples, il y a des différences entre les pays du Nord et les pays du Sud. La question se pose donc de savoir s'il convient de maintenir les procédures dans leur forme actuelle.
3. Un second problème tient au fait que ces procédures sont «antagonistiques»: on vote «pour» ou «contre» telle ou telle proposition. S'il est possible d'amender une proposition, ce qui se fait fréquemment, on demande aux intervenants de parler pour ou contre l'amendement, au lieu d'approfondir la discussion. Dans bien des cas, il n'y a pas seulement deux positions mais trois ou quatre. S'il est bien prévu de pouvoir poser des questions sur toute proposition, il n'en reste pas moins que la procédure se fonde sur l'opposition. Certaines cultures préfèrent éviter une telle approche «antagonistique» qui peut parfois mener à la confrontation. En outre, on pourrait dire que l'Église, Corps du Christ, est fidèle à sa nature lorsqu'elle appro-

fondit les choses en recherchant la volonté du Christ et en s'efforçant de trouver un consensus, de façon à pouvoir affirmer: «L'Esprit Saint et nous-mêmes, nous avons décidé...» (Ac 15, 28). Plutôt que d'essayer d'emporter la décision, nous devrions essayer de nous soumettre les uns aux autres en cherchant à comprendre «quelle est la volonté du Seigneur» (Ep 5, 17).

4. Un troisième problème est celui du vote. Avec le système actuel, il suffit d'une majorité de 50% plus une voix pour qu'une proposition soit adoptée, sauf dans les cas où des dispositions particulières prévoient un pourcentage différent. Dans de nombreux cas, les décisions à prendre ne sont pas étroitement liées à la doctrine ou à l'ecclésiologie et, alors, les votes ne se répartissent pas nécessairement selon des critères confessionnels, culturels ou géographiques. Par contre, sur d'autres questions, il est arrivé, en particulier au cours de ces dernières années, que l'approche soit nettement différente entre les orthodoxes d'un côté, les protestants, les anglicans et les vieux-catholiques de l'autre. Bien entendu, d'autres lignes de fracture sont possibles, mais le système actuel d'adhésion et de participation au COE (dont il est question dans une autre partie du rapport final de la Commission spéciale) est tel que les orthodoxes sont en minorité dans les organes directeurs du COE et que, dans certains cas, une majorité contraire à leur vote l'a emporté. Le nombre toujours plus grand de petites Églises membres affecte également la nature du COE. Il se peut que ce problème puisse être en partie résolu par une réforme du «pouvoir de vote» mais la présente partie du rapport s'intéressera plutôt à la voix des minorités et à la meilleure façon de tenir compte de ces voix dans les décisions prises. Les orthodoxes ne sont d'ailleurs pas les seuls à se sentir frustrés de ne pas avoir suffisamment de poids dans la prise de décisions: c'est un sentiment que partagent d'autres Églises membres du COE.
5. Le quatrième problème qui justifie le présent document est la rigidité des procédures selon lesquelles se déroulent les réunions, non seulement au sein du COE mais encore dans bien des organismes ecclésiaux. Le système des motions, amendements, sous-amendements, motions d'ordre, etc. peut certes bien fonctionner pour certains sujets et dans certaines circonstances; par contre, il apparaît fréquemment inadapté lorsqu'il s'agit des questions complexes touchant à la véritable obéissance chrétienne, à ce que doivent être d'authentiques relations œcuméniques et à l'attitude que doivent adopter les chrétiens à l'égard des mutations de l'histoire, de la société et du monde. En adoptant des procédures qui laisseraient une plus large place aux consultations, aux approfondissements, aux remises en question et à la réflexion dans la prière, on servirait probablement mieux les objectifs du COE qu'avec les procédures formelles et souvent rigides qui sont actuellement employées. Même lorsqu'elle «s'occupe de ses affaires», l'Église devrait s'efforcer d'exprimer cette «foi agissant par l'amour» (Ga 5, 6). Cela ne veut pas dire que le COE doive essayer de se passer de toute règle; au contraire, il est essentiel d'avoir des règles équitables et faciles à comprendre et à appliquer. Le problème tient au style, à la teneur et à l'application de telles règles.
6. Dans 1 Co 12, 12-27, saint Paul parle des parties du corps qui ont besoin les unes des autres. Un corps dont toutes les parties fonctionnent correctement fait intervenir les capacités et les contributions de tous les membres. Ainsi en va-t-il dans l'Église. Le COE devrait viser à mettre en place une série de procédures qui permettent d'utiliser au mieux les capacités, l'histoire, l'expérience, les convictions et la tradition spirituelle de toutes ses Églises membres.

7. Si des changements sont adoptés, ils devront avoir fait au préalable l'objet de larges consultations et, après avoir été mis en place, ils pourront encore être modifiés à la lumière de l'expérience. Selon le principe orthodoxe de l'*oikonomia*, le mouvement œcuménique peut évoluer et se transformer à mesure que changent les problèmes et les circonstances. Si, historiquement, ce principe de l'*oikonomia* a été essentiellement appliqué aux sacrements, il peut également être applicable à des questions ecclésiales— mais toujours, bien entendu, à la lumière de la foi. Respecter l'*oikonomia*, c'est être ouvert à diverses expressions de la foi et de la vie tout en restant fidèle à «la foi qui a été transmise aux saints définitivement» (Jude 3). L'expérience de toutes les traditions représentées au COE est très utile, et on doit s'en servir— dans la mesure et dans les cas où cela est réalisable— dans la vie commune ainsi que dans le fonctionnement et les programmes du COE.

## II. Quel genre de changement? Une orientation possible

8. Il se peut fort bien qu'une méthode de prise de décisions fondée sur le consensus permette de résoudre la plupart des difficultés énoncées précédemment. Dans le présent document, on étudiera cette méthode dans l'espoir qu'elle pourra être adoptée par le COE à tous les niveaux de responsabilité. La méthode du consensus est un moyen de parvenir à des décisions sans recourir au vote. Cette méthode est plus «conciliaire» que la méthode parlementaire, et elle est plus ouverte que celle fondée sur l'antagonisme. Certaines Églises orthodoxes emploient une procédure de ce genre, ainsi d'ailleurs que certaines autres Églises telle que la Société religieuse des amis et l'Église unie d'Australie. Les paragraphes ci-après présentent une synthèse de l'expérience de ces Églises; cependant, aucun modèle particulier ne peut être simplement transplanté d'un contexte confessionnel au contexte œcuménique du COE; il faudra y apporter des adaptations.
9. Il convient de noter, en premier lieu, que le consensus n'est pas la même chose que l'unanimité (cf. § 14 ci-après). Par exemple, une minorité peut accepter de laisser passer une proposition qui a convaincu la majorité, mais non la minorité— en d'autres termes, la minorité admet que la proposition en question représente «l'opinion générale de la réunion». Cela est possible lorsqu'une minorité considère que ses objections ont été entendues, comprises et respectées.
10. Il est également possible d'inclure dans le Règlement du COE une disposition selon laquelle certaines questions feront l'objet de décisions adoptées à la majorité des voix— soit une majorité simple, soit une majorité qualifiée. En d'autres termes, la procédure normale impliquerait le consensus, mais cette procédure ne serait pas applicable dans tous les cas. Au début de chaque séance, le président indiquerait clairement la procédure applicable à cette séance. Le Règlement préciserait les questions qui feront l'objet d'un vote.
11. De quelle manière alors la méthode du consensus fonctionne-t-elle? En règle générale, une proposition est présentée, pas nécessairement sous une forme complète ou définitive, et alors commence une discussion ouverte, plutôt qu'un «débat contradictoire». Généralement, cette proposition a déjà été préparée par un comité (cf. la fin de cette section). Des questions peuvent être posées au cours de la discussion; les participants peuvent intervenir à plusieurs reprises. Il appartient au président de veiller à ce que tous ceux qui le souhaitent puissent prendre la parole et qu'aucun individu ou groupe ne domine la discussion, à l'exclusion des autres.

Il est important que, à ce stade exploratoire, toutes les positions pertinentes puissent s'exprimer.

12. Au fil de la discussion, tous les participants peuvent proposer des modifications, sans pour autant devoir soumettre formellement un amendement. Le président devra essayer de voir quelle est la réaction des autres participants à l'idée ou à la modification avancée en leur demandant d'exprimer leur avis (ce que l'on appelle parfois un «sondage»). A mesure que se poursuit la discussion sur la proposition, il appartient au président de sentir le moment où les participants sont proches d'un accord; il doit éventuellement laisser à différentes positions confessionnelles ou culturelles le temps de s'exprimer mais, à un moment convenable, il devra demander aux participants: «Sommes-nous d'accord sur ce point?», ou encore: «Combien d'entre vous peuvent accepter cette proposition dans sa forme actuelle?». Pour que puisse se dégager un consensus, il est essentiel de faire fréquemment le point sur ce que pensent les participants.
13. L'assemblée ou le comité peut confier la proposition à un groupe de rédaction ou se diviser en sous-groupes qui se réuniront plus ou moins longtemps, afin d'affiner encore les idées et d'aider ainsi les participants à se rapprocher d'un consensus. Il est parfois utile d'avoir des «groupes autour d'une table» ou d'autres types de groupes pour éliminer les malentendus. En règle générale, l'examen d'une question importante s'étalera sur plusieurs séances, entre lesquelles un petit comité reprendra les objections et commentaires exprimés au cours de la discussion.
14. a) Il y a consensus dans l'un des cas suivants:
  - 1) tous les participants sont d'accord (unanimité);
  - 2) la plupart des participants sont d'accord et ceux qui ne le sont pas estiment que la discussion a été à la fois exhaustive et équitable et que la proposition reflète l'opinion générale des membres présents; la minorité donne alors son assentiment à la proposition;
  - 3) les participants reconnaissent que les opinions divergent et conviennent d'en rendre compte dans la proposition elle-même (et non seulement dans le procès-verbal);
  - 4) les participants conviennent d'ajourner l'examen de la question;
  - 5) les participants conviennent qu'aucune décision ne peut être prise.
- b) Ainsi, la méthode du consensus permet à une famille d'Églises ou à tout autre groupe d'Églises, par l'intermédiaire d'un porte-parole, de voir ses objections prises en compte et satisfaites avant l'adoption d'une quelconque proposition. Cela implique que cette famille ou ce groupe d'Églises peut bloquer l'adoption d'une proposition jusqu'à ce qu'il ou elle estime que ses préoccupations ont été pleinement prises en compte.
15. a) Si un consensus ne peut pas être atteint, certaines questions devront être posées, telles que celles-ci:
  - 1) «Faut-il absolument prendre une décision aujourd'hui sur ce point?» Si la réponse est non, l'examen du point en question sera reporté à une séance ultérieure (le lendemain, la semaine suivante ou une autre fois). Des améliorations que pourront apporter un comité, ou des discussions informelles entre les tenants de convictions nettement divergentes permettront souvent aux participants d'arriver, lors d'une séance ultérieure, à un accord qui se situera à un niveau différent. Si la réponse est oui (ce qui est très rare), il

faudra alors demander aux participants de ne plus envisager d'approuver ou de rejeter la proposition présentée mais d'essayer de trouver un autre moyen de résoudre le problème immédiat. On pourra parfois déterminer une solution provisoire pendant que les participants s'efforceront d'arriver à un consensus sur la question posée au départ.

- 2) «Peut-on adopter cette proposition, étant entendu que certains participants (ou certaines Églises membres) ne peuvent l'approuver?» Si la réponse est non, l'examen de la proposition sera reporté, comme ci-dessus. Si la réponse est oui, cela signifie que les personnes ou Églises membres ou parties du COE qui ne sont pas d'accord n'en acceptent pas moins que la politique ou le programme en discussion soit mis en œuvre sans qu'elles l'approuvent. C'est ce que l'on appelle parfois «s'abstenir». Lorsqu'il s'agit de questions d'ordre politique ou social, il peut être bon que certaines Églises, comités ou institutions du COE s'expriment sur un point particulier sans engager le COE dans son ensemble (cf. le groupe de la Commission spéciale chargé de la méthodologie à suivre pour le traitement des questions politiques et sociales).
  - 3) «Avons-nous posé la bonne question?» Lorsqu'il est impossible d'arriver à un accord sur le problème tel qu'il est posé, cela ne constitue pas nécessairement un échec. Parfois, un consensus se dégagera sur une formulation différente de la question. Il peut être utile à l'occasion de demander: «Que pouvons-nous dire en commun?» Lorsque tous les participants ne sont pas du même avis sur un problème difficile, peut-être trouveront-ils très utile d'exprimer les diverses facettes qu'il présente ainsi que les fruits de leur discussion. Il se peut que l'accord se fasse sur un certain nombre de principes fondamentaux. Si ceux-ci sont clairement exprimés et complétés par une présentation des diverses conclusions auxquelles ont abouti des chrétiens de bonne foi, cela peut constituer un résultat très précieux.
- b) Dans quelques rares cas, la méthode du consensus ne permettra pas d'aboutir à un résultat, aussi faut-il prévoir un mécanisme pour débloquer la situation. Le Règlement du COE devra préciser dans quelles conditions une telle disposition d'urgence sera applicable, en veillant à ce qu'elle n'affaiblisse pas la méthode du consensus elle-même. L'élaboration de cette règle devra se faire en consultation avec le Comité permanent proposé (cf. § 21 ci-après).
16. Dans tous les cas où la procédure fondée sur la méthode du consensus ne permettra pas d'aboutir à un résultat, il incombera aux personnes qui ont des objections de collaborer étroitement avec celles qui ont mis la question à l'ordre du jour afin de trouver un moyen créatif de débloquer la situation. Entre autres objectifs majeurs du COE, les Églises doivent apprendre les unes des autres, approfondir la communauté fraternelle qu'elles constituent et disposer de meilleurs moyens pour accomplir leur mission. Cela signifie que, dans certains cas, les Églises devront admettre qu'elles sont en désaccord tout en continuant à s'aider et à se soutenir les unes les autres.
  17. Les paragraphes précédents démontrent que le succès de la méthode du consensus dépend dans une large mesure de l'efficacité de la présidence. Le président doit être équitable, ouvert et expérimenté. Il doit être sensible à la façon dont une discussion évolue et aider les participants à préciser leur pensée. Il est possible



d'éviter des malentendus dans la mesure où le président «fait le point» fréquemment sur la direction dans laquelle évolue la discussion. Pour cela, il peut, entre autres, recourir à des cartes de couleur (par exemple une carte orange pour un avis positif, bleue pour un avis négatif). Il peut demander aux participants de se prononcer sur une partie seulement, même limitée, de la proposition. Le président peut aider les participants en demandant à une «personne à carte bleue» d'expliquer ce qui l'empêche de donner son accord aux idées formulées; cela permettra de mieux préciser les objections et de les traiter à mesure que la discussion avance. Il s'agit, en fin de compte, que tous les participants contribuent à élaborer la décision finale, et pas seulement ceux qui ont l'habitude de participer à des débats ou ceux qui maîtrisent bien les langues officielles, ou encore ceux qui sont à l'origine de la proposition. Le Règlement devra préciser le rôle des présidents. Si la souplesse est importante, le Règlement devra néanmoins donner aussi des instructions précises sur la façon de présider une réunion.

18. Entre les séances, le président pourra demander à un groupe consultatif de la présidence ou à un groupe de référence de donner un avis. Cette fonction pourra être remplie par un comité directeur.
19. Lorsque la réunion comprend plusieurs séances, il conviendra de préciser le type de procédure applicable à chacune des séances: par exemple «séance avec vote», «discussion en vue d'un consensus», «séance d'information». Si les séances sont ainsi bien définies, les participants, en particulier lorsqu'ils n'ont pas l'habitude de prendre part à ce genre de réunion ou lorsque la langue de travail est leur deuxième, troisième ou quatrième langue, y participeront plus facilement. Si l'on change de procédure pendant une séance, cela devra être fait avec prudence et toutes les explications nécessaires devront être données. Si la discussion doit traiter d'un point complexe ou épineux, il est important que les participants en soient informés à l'avance. Avant la discussion proprement dite, c'est-à-dire au cours d'une séance antérieure, il pourra s'avérer utile de donner un «aperçu préalable» du problème qui aidera les participants à en discuter ultérieurement.
20. Les principes énoncés ci-dessus, d'une manière nécessairement brève, doivent être traduits sous forme de règlements. Lorsque ceux-ci auront été adoptés et mis en pratique, l'expérience fera apparaître, au fil des mois et des années, quelles sont les modifications à y apporter. Il n'existe pas de méthode de consensus unique ou pure: il s'agit d'en élaborer progressivement une forme spécifique adaptée aux besoins particuliers du COE et d'ajuster ces procédures à la lumière de l'expérience. C'est ici qu'est applicable le principe orthodoxe de l'*oikonomia*. Si les objectifs du COE, de ses programmes et de ses politiques sont clairs, alors les moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs et de mettre en œuvre ces programmes et ces politiques pourront être révisés selon les besoins.
21. Au cours des travaux de la Commission spéciale, d'autres suggestions ont été faites, qui ne relèvent pas à proprement parler des principes du consensus. La première est la création d'un comité permanent sur la participation des orthodoxes; on en trouvera la proposition détaillée dans le rapport final de la Commission spéciale. Ici, le point important est la parité.
22. La seconde suggestion est que, si des modifications à des propositions particulières ont été préparées avant la tenue d'une réunion, elles devraient être signalées—et même distribuées avant le début de la réunion— aux participants de façon à leur



donner le temps d'y réfléchir. Cela sera particulièrement utile pour les nouveaux membres ou pour les participants dont la langue de travail n'est pas la langue maternelle. Cela signifie que des amendements de dernière minute (ou «amendements tardifs») ne seraient autorisés que pour autant que le temps permette de les expliquer et d'en discuter.

23. Une troisième suggestion est que le comité directeur prépare les séances plénières de façon à éviter d'inutiles polarisations des opinions. On pourra également faire appel à ce comité, entre les séances, pour donner un avis sur la procédure et pour évaluer les progrès d'une discussion. Dans certains cas, les membres d'un tel groupe seront en mesure de faire valoir les préoccupations de minorités. Lorsque sont mis en discussion des points touchant à l'ecclésiologie ou à des questions de nature morale ou politique, des travaux préparatoires réalisés par un comité de ce genre pourront contribuer à assurer l'équité entre toutes les parties et à éviter des confrontations. Le Règlement du COE précise déjà les fonctions du comité directeur, et il faudra peut-être réviser les règles qui lui sont applicables. Dans la mesure du possible, la méthode du consensus devrait s'appliquer aux travaux du comité directeur.
24. La tenue du procès-verbal est importante. Il faut que les participants comprennent bien ce qu'ils acceptent, aussi le texte de toutes les décisions devra-t-il être lu ou affiché pendant la réunion. Le procès-verbal devra en outre reprendre les principales interventions et présenter une synthèse des opinions divergentes. Il faut que soit préservé le droit de toute minorité à voir son point de vue inscrit au procès-verbal et/ou dans tout rapport que pourra adopter la réunion— quoique, dans la méthode du consensus, il soit rare que des participants l'exigent. Dans certains cas, il sera utile qu'un petit groupe revoie le procès-verbal avant qu'il ne soit publié.

### III. Difficultés que peut poser la méthode du consensus

25. Pour certains, la méthode du consensus peut être lourde et lente. Ainsi, à regarder le tableau qui présente la procédure adoptée par l'Église unie d'Australie, on a l'impression qu'elle est très compliquée. Avant de déclarer qu'il y a consensus, les étapes sont nombreuses.
26. Pourtant, à considérer l'expérience des Églises qui utilisent cette méthode, il apparaît que cette crainte est probablement exagérée. Du fait que les participants travaillent dans un système qui est moins «antagonistique» et rigide que les anciennes procédures, ils semblent mieux disposés à écouter des opinions différentes et à accepter des divergences d'opinion. On ne saurait affirmer que, de façon générale, ces procédures retardent la prise de décisions. S'il est vrai que, dans certains cas, la discussion progresse plus lentement, cela peut être souhaitable si le sujet exige une discussion en profondeur ou si les avis divergent. De façon générale, les participants ont plus l'impression de coopérer, tout simplement en raison du fait que, par nature, ce processus est souple et fondé sur la coopération. Il faut bien admettre que, avec la méthode du consensus, une réunion prendra parfois un moins grand nombre de décisions, mais cela pour la simple raison qu'un examen approfondi prend du temps.
27. Une seconde difficulté éventuelle est que des minorités— parfois même une ou deux personnes seulement— peuvent bloquer l'adoption de propositions novatrices. En d'autres termes, à trop vouloir établir une pleine participation et atteindre

un consensus, on risque d'ouvrir la porte à des retards inutiles, sinon même de provoquer une obstruction à l'examen d'idées nouvelles.

28. Sur ce point, la réponse est double. En premier lieu, le consensus n'est pas la même chose que l'unanimité. Si, dans une réunion, tout le monde peut participer à la discussion, il n'y a en général pas de vote. Ceux qui ont des objections (et que l'on pourrait appeler les «cartes bleues») peuvent en faire état, mais le président veillera à ce qu'ils ne bloquent pas la volonté de la claire majorité des participants. De cette façon, nul ne se trouvera obligé d'agir contrairement à sa conscience, et des décisions pourront être prises régulièrement.
29. L'autre réponse à cette difficulté tient à la dimension psychologique de la méthode du consensus. Si les «cartes bleues» ont le droit de faire enregistrer leur avis contraire dans le procès-verbal et/ou dans tout rapport que pourrait faire la réunion, l'expérience montre qu'ils insistent rarement sur ce point. La raison en est que la discussion permet d'entendre de nombreuses interventions et que le président est chargé de veiller à ce que la discussion soit équitable et aussi détaillée que nécessaire. Dans la mesure où les minorités ne sont pas «écrasées», elles ont en général tendance à laisser la réunion adopter la décision.
30. En troisième lieu, certains pensent que les contrôles et les équilibres requis par la méthode du consensus pourraient étouffer la «voix prophétique» du COE. Ici encore, deux réponses sont possibles. En premier lieu, le fait que cette méthode favorise une discussion ouverte permet en fait l'expression d'un grand nombre de points de vue. En second lieu, comme les décisions ne sont prises qu'au bout d'un processus soigneux, tous les membres de la réunion se sentent un peu «auteurs» de ces décisions, ce qui ne peut que renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté œcuménique. Lorsque les décisions ne sont pas prises à l'unanimité, et même lorsqu'il est impossible d'arriver à un consensus, demeure néanmoins un processus de réflexion et d'enrichissement qui renforce la voix du COE. Un document qui fait honnêtement le point sur la diversité des opinions au sein de la communauté œcuménique peut être une expression profondément «prophétique». Dans tout organisme œcuménique, il est important de considérer les divergences en face et de s'accepter mutuellement dans l'amour chrétien.
31. Une quatrième difficulté éventuelle est le pouvoir attribué au président. Celui-ci doit guider la discussion, faire le point de temps en temps et détecter à quel moment un consensus est en train de s'établir. Il s'agit là d'une grande responsabilité et, comme avec toute autre procédure d'ailleurs, des erreurs peuvent être commises. Pourtant, la flexibilité de cette procédure compense efficacement cette lourde responsabilité de la présidence dans la mesure où, à n'importe quel moment, tout participant à la réunion peut faire une suggestion sur la manière dont la réunion est présidée, sans pour autant proposer une «motion de défiance» (ou toute autre motion de ce genre). Comme avec toute autre procédure, un bon président se doit d'être ouvert aux suggestions. Dès lors qu'un participant n'est pas satisfait de la manière dont est conduite une réunion, le remède existe— des exemples en ont été présentés ci-dessus. Il est également possible qu'un groupe de référence ou un comité directeur conseille le président sur la manière la plus efficace de traiter certaines questions (cf. § 23).
32. Pour certains, il serait souhaitable de prévoir un processus de préparation des présidents à leur nouveau rôle: en effet, le passage de la méthode actuelle à la méthode

du consensus ne se réduit pas à une simple modification technique ni à un amendement au Règlement. Tout autant que les présidents, il va falloir que les participants à une réunion adoptent une attitude différente à l'égard de la prise de décisions. Il faudrait prévoir un «plan de transition» et peut-être publier un manuel.

#### IV. Conclusion

33. Les considérations énoncées ci-dessus présentent la manière dont fonctionne la méthode du consensus ainsi que les bénéfices que l'on peut en tirer. Traduire ces principes en règles est une autre affaire. Il est important d'arriver à un accord (et même à un consensus!), en premier lieu, sur les objectifs et les principes; il s'agira ensuite de traduire ces principes en procédures adaptées aux besoins du COE.
34. Les principes présentés ci-dessus visent à réaliser au mieux l'objectif œcuménique, reconnu par tous, consistant à permettre à tous les représentants et à toutes les Églises membres de faire entendre leur voix à l'intérieur d'une communauté fraternelle engagée, dont les membres admettent qu'il existe, entre eux, des différences en matière de théologie, de culture et de tradition ecclésiale. Les minorités ont le droit de donner leur avis sur tous les problèmes et, avec la méthode du consensus, elles devraient avoir plus d'une occasion, si nécessaire, de préciser ce sur quoi se fondent leurs opinions. Cependant, cela ne doit pas empêcher le COE (qui en a l'obligation) de prendre des décisions sur la politique qu'il entend suivre et sur les programmes qui sont essentiels à sa vie.
35. Toutes les Églises affirment que l'Écriture Sainte occupe une place centrale dans leur vie et leur doctrine. Le Nouveau Testament nous propose l'image importante du Corps du Christ, fait de divers membres et pourtant un. Dans la vie du COE, dont l'objectif fondamental est la promotion de l'unité de tous les chrétiens, la diversité et la différence doivent être semblablement respectées. Ce respect doit être inscrit dans les règles et procédures selon lesquelles s'effectue le travail du COE. S'il est vrai qu'il existe, entre les traditions, de très grandes différences en matière ecclésiologique, la vie du COE devrait néanmoins, dans la mesure du possible, refléter la nature essentielle de l'Église. La méthode du consensus donne au COE une occasion de mettre en œuvre un modèle d'unité, de pratiquer le respect de la diversité et de prendre des décisions d'une manière prudente, souple, franche et unificatrice.

## Annexe C

# Proposition de changement au règlement du Conseil œcuménique des Églises

### I. Membres de la communauté fraternelle du Conseil œcuménique des Églises

Les membres du Conseil œcuménique des Églises sont les Églises qui, ayant constitué l'organisation ou y ayant été admises en qualité de membres, continuent à faire partie de la communauté fraternelle du Conseil œcuménique des Églises. Le terme d'«Église» tel qu'il apparaît dans cet article englobe les associations, conventions et fédérations d'Églises indépendantes. Un groupe d'Églises appartenant à un même pays, à une même région ou à une même confession peut décider de faire partie du COE comme s'il constituait une seule Église. Des Églises appartenant à un même pays, à une même région ou à une même confession peuvent demander à entrer dans la communauté du Conseil pour répondre à leur vocation commune, pour renforcer leur participation commune et/ou pour satisfaire au critère concernant le nombre minimal de membres (article I, 3, b, 3 du Règlement). Le Conseil œcuménique des Églises encourage de tels regroupements d'Églises; chacune des Églises constituant un tel groupe doit satisfaire aux critères d'appartenance à la **communauté** du Conseil œcuménique des Églises, à l'exception du critère relatif au nombre de membres.

Le secrétaire général tient à jour les listes officielles des Églises membres dont l'adhésion à la communauté du Conseil œcuménique des Églises a été acceptée, en notant toute disposition particulière acceptée par l'Assemblée ou par le Comité central. Des listes distinctes sont tenues pour les Églises *membres appartenant* à la communauté du COE *qui ont le droit de vote* et pour celles *qui n'ont pas le droit de vote*. *Le secrétaire général tient également à jour une liste des Églises en association avec le COE.*

### 1. Demandes d'admission

Toute Église désireuse de devenir membre du Conseil œcuménique des Églises doit soumettre sa candidature par écrit au secrétaire général.

### 2. Etude des candidatures

Le secrétaire général transmet toutes les candidatures au Comité central (Constitution, article II), accompagnées des informations dont il estime que le Comité central a besoin pour prendre une décision à propos de ces candidatures.

### 3. Critères

Les Églises qui demandent à adhérer au Conseil œcuménique des Églises («Églises candidates») doivent en premier lieu donner leur accord explicite à la Base (article I de la Constitution) sur laquelle repose le Conseil œcuménique des Églises et confirmer leur engagement en faveur des fonctions et buts du COE tels que définis à l'article III de la Constitution. La Base dit ceci: «Le Conseil œcuménique des Églises est une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Ecritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.»

Les Églises candidates doivent en outre estimer qu'elles satisfont aux critères ci-après et être prêtes à rendre compte de leur foi et de leur témoignage en conséquence:

a) *Critères théologiques*

1. Dans sa vie et son témoignage, l'Église professe la foi dans le Dieu Trinitaire telle qu'exprimée dans les Écritures et dans le Symbole de Nicée-Constantinople.
2. Il existe dans cette Église un ministère de proclamation de l'Évangile et de célébration des sacrements.
3. L'Église baptise «au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit» et reconnaît la nécessité d'aller vers la reconnaissance du baptême d'autres Églises.
4. L'Église reconnaît la présence et l'activité du Christ et de l'Esprit Saint en dehors de ses frontières propres et prie pour que toutes aient la sagesse de prendre conscience du fait que d'autres Églises membres croient aussi en la Sainte Trinité et la grâce salvifique de Dieu.
5. L'Église reconnaît dans les autres Églises membres du COE des éléments de la véritable Église, même si elle ne les considère pas comme des Églises dans le sens plein et véritable de ce terme.

b) *Critères d'organisation*

1. L'Église doit prouver l'autonomie permanente de sa vie et de son organisation.
2. L'Église doit avoir la possibilité de prendre la décision de poser officiellement sa candidature et de continuer à appartenir à la communauté du COE sans devoir obtenir l'autorisation d'un autre organisme ou d'une autre personne.
3. En règle générale, une Église candidate doit compter au moins 50000 membres. Pour des raisons exceptionnelles, le Comité central peut décider d'admettre une Église qui ne satisferait pas à ce critère.
4. Une Église candidate comptant plus de 10000 membres mais moins de 50000, à qui n'a pas été accordé un privilège d'exception mais qui satisfait à tous les autres critères d'admission peut être acceptée aux conditions suivantes: a) elle n'aura pas le droit de vote à l'Assemblée; b) elle pourra participer avec d'autres Églises relevant de cette catégorie au choix de cinq représentants au Comité central conformément à l'article III, 4, b, 3 du Règlement. A tous autres égards, ces Églises seront considérées comme Églises membres appartenant à la communauté fraternelle du COE.
5. Les Églises doivent reconnaître l'interdépendance essentielle des Églises membres appartenant à la communauté du COE, en particulier celles de même confession. Elle doivent faire tout leur possible pour entretenir des relations œcuméniques constructives avec d'autres Églises du pays ou de la région. Cela suppose normalement qu'elles soient membres du Conseil national des Églises ou d'un organisme similaire, et de l'organisation œcuménique régionale ou sous-régionale.

*D'autres amendements au Règlement et à la Constitution pourront être nécessaires si le Comité central adopte les propositions de la Commission spéciale et du Groupe d'étude sur la qualité de membre.*

## Annexe D

### Liste des membres de la commission spéciale

#### \* membres du Comité directeur Mai 2002

- M<sup>me</sup> Anna Marie Aagaard \*  
Église évangélique luthérienne du Danemark
- Mme Agnes Abuom  
Église anglicane du Kenya
- Evêque Nareg Alemezian \*  
Église apostolique arménienne (Cilicie)
- Professeur Walter Altmann  
Église évangélique de la confession  
luthérienne du Brésil
- S. E. le métropolitain Ambrosius d'Helsinki  
Église orthodoxe de Finlande
- S. E. le métropolitain Ambrosius de Kalavryta  
Église de Grèce
- Archevêque Aristarchos de Constantine  
Patriarcat orthodoxe grec de Jérusalem
- M. Ramez Atallah  
Synode du Nil de l'Église évangélique
- Chanoine Naim Ateek  
Église épiscopale de Jérusalem  
et du Moyen-Orient
- S. E. le métropolitain Athanasios Papas  
Patriarcat œcuménique de Constantinople
- Archevêque Aghan Baliozian  
Église apostolique arménienne (Etchmiadzin)
- S. E. le métropolitain  
Anba Bishoy de Damiette \*  
Église orthodoxe copte
- Evêque Gustáv Bölcskei  
Église réformée de Hongrie
- Mme Manoushag Boyadjian  
Église apostolique arménienne (Cilicie)
- Professeur John Briggs  
Union baptiste de Grande-Bretagne
- Pasteur Thelma Chambers-Young  
Convention baptiste nationale progressiste SA  
(PNBC)
- S. E. le métropolitain Chrysostomos d'Ephèse \*  
Patriarcat œcuménique de Constantinople  
**Coprésident**
- S. E. le métropolitain  
Chrysostomos de Peristerion \*  
Église de Grèce
- Archevêque Chrystophor  
Église orthodoxe des pays tchèques  
et de Slovaquie
- Pasteur Yadessa Daba  
Église évangélique éthiopienne Mekane Yesus
- M. Jean Fischer  
Fédération des Églises protestantes de la  
Suisse
- Professeur George Galitis  
Patriarcat orthodoxe grec de Jérusalem
- Pasteur Gao Ying  
Conseil chrétien de Chine
- Père Kondothra M. George  
Église orthodoxe syrienne de Malankara
- Evêque Hans Gerny  
Église vieille-catholique de Suisse
- Mme Anne Glynn-Mackoull  
Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche  
et de tout l'Orient
- Eden Grace  
Société religieuse des amis
- Pasteur Wesley Granberg-Michaelson \*  
Église réformée d'Amérique
- S. E. Mar Gregorios Yohanna Ibrahim  
Église orthodoxe syrienne d'Antioche
- Père Mikhaïl Gundyayev  
Église orthodoxe russe
- M. Gabriel Habib  
Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche  
et de tout l'Orient
- Evêque Hilarion de Kerch \*  
Église orthodoxe russe
- Evêque Thomas L. Hoyt Jr  
Église chrétienne méthodiste épiscopale
- Evêque Voitto Huotari  
Église évangélique luthérienne de Finlande

Père Ioan Ica, Jr  
Église orthodoxe roumaine

S. E. Ignatije de Branicevo  
Église orthodoxe serbe

S. E. Irenej de Novi Sad et Bachka  
Église orthodoxe serbe

S. E. l'archevêque Jeremiasz de Wroclaw  
Église orthodoxe autocéphale de Pologne

S. G. l'évêque Basilius Karayiannis  
de Trimithus  
Église de Chypre

Père Leonid Kishkovsky \*  
Église orthodoxe d'Amérique

Evêque Christoph Klein  
Église évangélique de la confession  
d'Augsbourg de Roumanie

Evêque Rolf Koppe \*  
Église évangélique d'Allemagne  
**Coprésident**

Mme Jana Krajciriková  
Église hussite tchécoslovaque

M. John Lappas  
Église orthodoxe autocéphale d'Albanie

Mme Janice Love  
Église méthodiste unie

Archevêque Makarios  
Patriarcat orthodoxe grec d'Alexandrie  
et de toute l'Afrique

Archevêque W. P. Khotso Makhulu  
Église anglicane

S. G. Abune Mekarios  
Église orthodoxe Tewahedo d'Ethiopie

M. Soritua Nababan  
Église chrétienne protestante Batak

S. E. l'archevêque Nifon de Targoviste \*  
Église orthodoxe roumaine

Mme Mercy A. Oduyoye \*  
Église méthodiste, Ghana

Pasteur Ofelia Ortega  
Église presbytérienne réformée de Cuba

Pasteur John-Wha Park  
Église presbytérienne de la République  
de Corée

Archevêque Michael Peers \*  
Église anglicane du Canada

S. E. le métropolitain John Pelushi  
Église orthodoxe autocéphale d'Albanie

Pasteur John Phiri  
Église réformée de Zambie

Mme Despina Prassas  
Patriarcat œcuménique de Constantinople

Mme Najla Qassab  
Synode évangélique national de Syrie  
et du Liban

Professeur Constantin Scouteris  
Patriarcat orthodoxe d'Alexandrie  
et de toute l'Afrique

Mme Mary Tanner \*  
Église d'Angleterre

Evêque Zacharias M. Theophilus \*  
Église syrienne Mar Thoma de Malabar

Pasteur Robina Winbush  
Église presbytérienne, Etats-Unis

Pasteur D'Arcy Wood  
Église unie d'Australie

**Note:**

Depuis trois ans qu'existe la Commission spéciale, certains de ses membres ont changé. Les personnes et organismes suivants ont également été membres (ou représentés) et ont participé à des réunions plénières et des réunions de sous-comités:

– Père Georges Tsetsis  
Patriarcat œcuménique de Constantinople

– Pasteur Eugene Turner  
Église presbytérienne, Etats-Unis

## Quand la solidarité chrétienne est rompue

### Document pastoral et d'information sur le harcèlement sexuel

#### **Communauté et solidarité chrétiennes**

*Le fruit de la justice sera la paix: la justice produira le calme et la sécurité pour toujours (Es 32,17).*

Les chrétiens affirment la dignité fondamentale de tous les êtres humains, créés à l'image de Dieu. Le climat accueillant et hospitalier qui règne dans les rassemblements œcuméniques encourage chacun de nous à participer pleinement sur un pied d'égalité. Le COE s'efforce donc de susciter une communauté fondée sur la solidarité et sur le souci de l'autre, qui dénonce toutes les formes de violences et de harcèlement. Le COE tient à conscientiser les personnes en matière de harcèlement sexuel, pour éviter que de tels cas se produisent et pour offrir à tous les participants un espace sûr, où on n'ait pas à craindre l'intimidation. Lorsque le péché humain brise les liens de confiance existant au sein de la communauté, les chrétiens sont appelés à être présents les uns pour les autres, et plus particulièrement pour ceux qui luttent pour leur sécurité, leur dignité et leurs droits. Dieu nous appelle à avoir entre nous des relations équitables, à témoigner de la sollicitude et du respect à chaque être humain.

#### **Diversité culturelle**

Notre diversité culturelle est un facteur de force pour notre communauté, quelque chose qui doit être apprécié et célébré. En découvrant ce qui nous différencie, nous devons veiller à ne pas partir de l'idée que tous les autres se sentent à l'aise avec notre manière d'être et de nous comporter. Parfois, à cause des différences d'âge, de sexe, de culture, de spiritualité, de religion, de langage, de caste, d'origine ethnique et de classe, nous sommes véritablement mis au défi de nous comprendre et de communiquer efficacement. Comment faire pour que les uns et les autres soient encouragés à prendre au sérieux l'obligation de surveiller leur manière de se comporter dans les relations interculturelles complexes qu'ils sont appelés à vivre dans le milieu œcuménique? Telle ou telle marque d'amitié et de sociabilité peut en effet être mal interprétée au sein d'un groupe multiculturel, et même dans un groupe d'une même culture. C'est pourquoi, dans le mouvement œcuménique, nous devons être tout particulièrement attentifs les uns aux autres. Exprimer l'amitié et la cordialité à l'égard des autres de manière positive et non menaçante constitue un défi pour la communauté œcuménique.

#### **Violence et pouvoir**

Le harcèlement est une manifestation intolérable de relations de pouvoir inégales entre les personnes. Le harcèlement sexuel comporte souvent un élément de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race ou la classe, qui humilie et fait souffrir la personne qui en est victime. Cela peut se produire dans des situations où l'abus d'autorité



et de pouvoir débouche sur le manque de respect à l'égard des gens et sur la tendance à les traiter comme des objets sexuels, ce qui, en fin de compte, humilie la victime et porte atteinte à sa dignité. La plupart du temps, ce sont les femmes qui subissent le harcèlement sexuel des hommes. Il ne s'agit pas d'un événement isolé ni d'un problème individuel, mais plutôt d'un comportement qui a son origine dans les formes et les dynamiques de pouvoir qui prévalent dans nos sociétés. Le harcèlement peut aussi se produire entre personnes du même sexe ou être subi par des hommes de la part de femmes.

*La Décennie «vaincre la violence: les Églises en quête de réconciliation et de paix» manifeste la volonté d'Églises du monde entier de vaincre la violence institutionnelle et personnelle que subissent les femmes. Le harcèlement sexuel est considéré comme l'expression la plus répandue de cette violence. Suite à des cas de harcèlement et d'agressions sexuels survenus à l'occasion de quelques-unes de leurs réunions, les Églises et le mouvement œcuménique ont décidé d'adopter un certain nombre de principes et de mesures. Les Églises, organisations et gouvernements ont été nombreux à introduire des mesures institutionnelles ou légales pour protéger les victimes des effets déshumanisants de la violence et du harcèlement sexuel.*

L'objectif des présentes lignes directrices est d'établir une base permettant d'édifier une communauté chrétienne caractérisée par la solidarité, malgré notre état de rupture. Il s'agit également d'encourager les hommes à prendre conscience de leur attitude à l'égard des femmes et d'inciter ceux qui jouissent de privilèges de race, de classe, de sexe, de statut social, de position d'autorité ou d'âge à réfléchir à l'esprit de justice et de communauté que préconise le mouvement œcuménique.

Ces lignes directrices entendent également encourager les personnes à affirmer leur dignité et à contribuer au renouveau de la communauté. Comment chacun de nous, au culte, au travail et dans les réunions, peut-il contribuer à la construction d'une communauté réconciliée et respectueuse de la pleine humanité de chacun?

### **Comment définir le harcèlement et l'agression sexuels?**

Par ordre de gravité croissante, le harcèlement va des sifflets dans la rue et des appels téléphoniques obscènes au viol et au meurtre. Par agression sexuelle on entend le viol, les relations sexuelles en l'absence de consentement et les contacts sexuels forcés.

Plusieurs types de comportements à connotation sexuelle qui n'ont pas été provoqués ne sont pas désirés et, surtout s'ils sont répétés, peuvent relever du harcèlement sexuel. En voici quelques-uns: les regards ou commentaires suggestifs, les blagues, les histoires, les lettres, les appels et les objets à caractère sexuel, les attouchements non désirés, le fait de serrer quelqu'un de trop près, d'insister de manière trop pressante pour obtenir un rendez-vous ou d'offrir d'intervenir en échange d'une faveur sexuelle.

Les sentiments de la personne qui subit un comportement importun sont à considérer sérieusement et peuvent varier en fonction de l'individu et du contexte. En fin de compte, le harcèlement se définit moins par ce que quelqu'un a l'intention de faire que par les effets de ses actes sur les sentiments ou le bien-être de l'autre.

### **Comment empêcher le harcèlement sexuel ou y réagir?**

- Ayez conscience de vos «frontières» personnelles et faites-les connaître aux autres; quel degré de proximité estimez-vous agréable ou approprié?

- Refusez tout geste ou contact importun.
- Respectez les «frontières» personnelles des autres. En cas d'incertitude, posez la question (p. ex.: est-ce que je peux vous serrer dans mes bras?)
- Si vous êtes victime de harcèlement, indiquez clairement que ce comportement vous déplaît. On peut dire «non» par le regard, la parole ou les gestes.
- La personne qui subit le harcèlement n'est jamais coupable. De par sa nature, le harcèlement est une attitude ou un comportement importun et n'a rien de consensuel.
- Si le harcèlement se poursuit et que vous êtes dans un lieu public, protestez à voix haute, afin que l'assistance remarque le comportement du harceleur.
- Faites confiance à votre intuition et à vos sentiments si le comportement de quelqu'un vous est désagréable. Les personnes victimes de harcèlement essaient parfois d'interpréter rationnellement ou de nier ce qui est en train de se passer.
- Parlez de l'incident à des personnes en qui vous avez confiance, pour faire connaître le nom du harceleur et le type d'actes commis. Cela est important pour éviter que d'autres subissent le même traitement. Votre silence peut encourager la répétition de ces actes.
- Dans des cas graves qui exigent une action en justice ou d'autres mesures, il serait bon de disposer d'un compte rendu oral ou écrit de ce qui s'est passé.
- Si vous avez connaissance de cas de harcèlement, ne gardez pas le silence. Vous pouvez prendre contact avec la victime pour voir comment l'aider. Dites à la personne qui commet le harcèlement que ses actes ou ses paroles sont déplacés et dérangent tout le monde. Si le cas est grave, demandez de l'aide.
- Si vous avez été victime de harcèlement, l'équipe de solidarité vous offre la possibilité de parler de la situation et d'exprimer vos sentiments. Ses membres peuvent aussi vous soutenir si vous décidez de donner suite à l'incident lors de votre retour chez vous (par ex. en vous adressant à un centre local de soutien aux victimes de harcèlement ou d'agression ou à un groupe lié à votre Église).

### **Déclaration finale**

Les Églises et le Conseil œcuménique des Églises sont appelés à former une communauté véritablement ouverte à tous, exempte de violence et d'injustice. Le harcèlement sexuel et toutes les formes de violence à l'égard des femmes ne seront tolérés ni acceptés sous aucun prétexte et les offenseurs seront tenus responsables de leur comportement et soumis aux mesures disciplinaires qui s'imposent.

L'endroit où se trouvera l'équipe de solidarité et sa composition seront annoncés à l'Assemblée.

## Appelés à être l'Église une Renouveler notre engagement à rechercher l'unité et à approfondir le dialogue – Une invitation adressée aux Églises

*Les assemblées du COE ont adopté des textes qui proposaient une vision – ou précisaient les qualités – de «l'unité que nous recherchons». L'Assemblée de Porto Alegre, au Brésil, est invitée à étudier et à adopter la présente invitation adressée aux Églises.<sup>1</sup>*

*Cette Invitation aux Églises les appelle à poursuivre un double objectif: (a) énoncer ce que les Églises, au stade actuel de leur cheminement œcuménique, peuvent dire ensemble sur certains aspects importants de l'Église; (b) inviter les Églises à relancer leurs conversations– qui doivent se conforter mutuellement tout en restant ouvertes et prospectives– sur la qualité et le degré de leur communauté fraternelle et de leur communion, ainsi que sur les sujets qui les divisent encore.<sup>2</sup>*

### I.

1. Nous, les délégués à la Neuvième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, remercions le Dieu Trinitaire, Père, Fils et Saint Esprit, qui a amené nos Églises à établir entre elles un contact et un dialogue vivants. Par la grâce de Dieu, il nous a été permis de rester ensemble, même lorsque cela n'était pas facile. Des efforts considérables ont été faits pour surmonter nos divisions. Nous sommes «une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit» (*Constitution*, Conseil œcuménique des Églises). Pourtant, nos divisions persistantes sont autant de blessures réelles infligées au corps du Christ. C'est pourquoi nous sommes engagées les unes à l'égard des autres sur la voie qui mène à l'*unité visible*. Cet engagement est un don de notre Seigneur miséricordieux.

2. L'unité est à la fois un don et un appel de Dieu. Nos Églises ont affirmé que l'unité pour laquelle nous prions et œuvrons et que nous espérons est «une *koinonia*

---

<sup>1</sup> Cette invitation adressée aux Églises a été rédigée, à la demande du Comité central du COE (2002), dans le cadre d'un processus organisé par la Commission de Foi et constitution du COE. La première version de ce texte fut rédigée à Nicosie en mars 2004. Suite aux nombreux commentaires et remarques des organes exécutifs du COE, de la Commission de Foi et constitution et du Comité directeur de la Commission spéciale, ce texte a été révisé lors d'une seconde réunion qui s'est tenue à Nicosie en mai 2005. Au nom du COE, Foi et constitution tient à remercier l'Église de Chypre qui a bien voulu accueillir ces réunions préparatoires. La Commission permanente de Foi et constitution a procédé à une ultime révision de ce texte lors de la réunion qu'elle a tenue à Aghios Nikolaos en juin 2005.

<sup>2</sup> Pour le bon déroulement de ce processus, Foi et constitution a rédigé et envoyé aux Églises un nouveau document d'étude intitulé: La nature et le but de l'Église – Vers une déclaration commune, document de Foi et constitution n° 198.

qui est donnée et s'exprime dans la confession commune de la foi apostolique, dans une vie sacramentelle commune à laquelle nous accédons par un seul baptême et que nous célébrons ensemble en une seule communauté eucharistique, dans une vie vécue ensemble dans la reconnaissance mutuelle et la réconciliation des membres et des ministères; elle s'exprime enfin dans la mission par laquelle nous devenons ensemble témoins de l'Évangile de la grâce de Dieu auprès de tous et au service de la création tout entière» (Déclaration de l'Assemblée de Canberra sur l'unité, 2.1). Une telle *koinonia* doit s'exprimer en chaque lieu et au travers d'une relation conciliaire d'Églises en différents lieux. Nous avons beaucoup à faire encore, nous qui, ensemble, cherchons à comprendre ce que signifient l'unité et la catholicité, ainsi que l'importance du baptême.

## II.

3. Nous confessons l'Église une, sainte, catholique et apostolique, pour reprendre les termes du Symbole de Nicée-Constantinople (381). L'unicité de l'Église est une image de l'unité du Dieu Trinitaire dans la communion des Personnes divines. La Sainte Ecriture nous présente la communauté chrétienne comme le corps du Christ dont la diversité et l'interdépendance des membres sont essentielles à son intégrité: «Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; divers modes d'action, mais c'est le même Dieu qui produit tout en tous. Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous» (1 Co 12). Ainsi, en tant qu'elle est le peuple de Dieu, le Corps du Christ et le Temple de l'Esprit Saint, l'Église est appelée à manifester son *unicité dans la diversité*.

4. En tant qu'elle est communion de croyants, l'Église est créée par la Parole de Dieu: c'est en effet en écoutant la *proclamation de l'Évangile* que s'éveille la foi, par l'opération du Saint Esprit (cf. Rm 10, 17). Etant donné que la Bonne Nouvelle proclamée pour éveiller la foi est la Bonne Nouvelle transmise par les apôtres, l'Église créée par elle est apostolique.

5. Nous affirmons que la foi apostolique de l'Église est une, tout comme le Corps du Christ est un. Pourtant, il peut légitimement exister des formulations différentes de la foi de l'Église. La vie de l'Église, en tant que vie nouvelle en Christ, est une; pourtant, elle s'édifie par le moyen de charismes et ministères *différents*. L'espérance de l'Église est une; pourtant, celle-ci s'exprime dans des espoirs humains différents. Nous reconnaissons qu'il y a des points de départ ecclésiologiques différents et toute une gamme de conceptions sur la relation entre l'Église et les Églises. Certaines de ces différences sont des expressions de la grâce et de la bonté de Dieu: il s'agit de les discerner dans la grâce de Dieu, avec l'aide de l'Esprit Saint. D'autres différences divisent l'Église; il s'agit de les surmonter par les dons de l'Esprit que sont la foi, l'espérance et l'amour, de façon à ce que la séparation et l'exclusion n'aient pas le dernier mot. Le dessein de Dieu est de «mener les temps à l'accomplissement, réunir l'univers entier sous un seul chef» (Ep 1, 10), en réconciliant les divisions entre les hommes. Dans l'amour, Dieu appelle son peuple au discernement et au renouveau sur le chemin qui mène à la plénitude de la *koinonia*.

6. La *catholicité* de l'Église exprime la plénitude, l'intégrité et la totalité de sa vie en Christ, par l'Esprit Saint, en tous lieux et en tous temps. Ce mystère s'exprime dans chaque communauté de fidèles baptisés dans laquelle la foi apostolique est confessée et vécue, dans laquelle l'Évangile est proclamé et dans laquelle les sacrements sont célébrés. Chaque Église est l'Église catholique et non pas seulement une partie d'elle.

Chaque Église est l'Église catholique, mais elle n'en est pas la totalité. Chaque Église réalise sa catholicité lorsqu'elle est en communion avec les autres Églises.

7. Les relations entre Églises sont dynamiquement interactives. Toutes les Églises sont, individuellement, appelées à donner les unes aux autres, à recevoir les unes des autres et à *se rendre mutuellement des comptes*. Chaque Église doit prendre conscience de tout ce qui, dans sa vie, est provisoire, et avoir le courage de l'admettre face à d'autres Églises. Nous affirmons que la catholicité de l'Église s'exprime dans le partage de la sainte communion. Pourtant, même aujourd'hui, alors que le partage eucharistique n'est pas toujours possible, des Églises divisées expriment des aspects de la catholicité lorsqu'elles prient les unes pour les autres, partagent des ressources et s'entraident en cas de besoin, prennent des décisions ensemble, œuvrent ensemble pour la justice, la réconciliation et la paix, admettent qu'elles doivent se rendre mutuellement des comptes sur leurs manières respectives d'être disciples conformément aux promesses du baptême, et poursuivent le dialogue en dépit de leurs divergences, refusant de dire: «Je n'ai pas besoin de toi» (1 Co 12, 21). Tout ce qui nous sépare nous appauvrit.

### III.

8. Tous ceux qui ont été baptisés en Christ sont unis avec Christ dans son Corps: «Par le baptême, en sa mort, nous avons donc été ensevelis avec lui, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions nous aussi une vie nouvelle» (Rm 6, 4). Dans le baptême, l'Esprit confère la sainteté de Christ aux membres du Christ. Le baptême qui fait entrer en union avec Christ appelle les Églises à être ouvertes et honnêtes les unes à l'égard des autres, même lorsque c'est difficile. «Mais, confessant la vérité dans l'amour, nous grandirons à tous égards vers celui qui est la tête, Christ» (Ep 4, 15). Le baptême octroie aux Églises à la fois la liberté et la responsabilité de tendre vers la proclamation commune de la Parole, la confession de la seule foi, la célébration d'une seule eucharistie et le partage complet d'un seul ministère.

9. Notre appartenance commune au Christ par le baptême au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit appelle les Églises à cheminer ensemble et les en rend capables, même lorsqu'elles sont en désaccord. Nous affirmons qu'il y a un seul baptême, tout comme il y a un seul corps et un seul Esprit, une seule espérance à laquelle nous sommes appelés, un seul Seigneur, une seule foi, un seul Dieu et Père de tous les êtres humains (cf. Ep 4, 4-6). Dans la grâce de Dieu, le baptême manifeste cette réalité que *nous appartenons les uns aux autres* même si certaines Églises ne sont pas encore en mesure de reconnaître les autres comme Église dans le sens plein du terme. Nous rappelons les termes de la Déclaration de Toronto dans laquelle les Églises membres du COE reconnaissent que «l'appartenance à l'Église du Christ s'étend au delà du corps de leurs fidèles. Elles cherchent donc à établir un contact vivant avec ceux qui, hors de leurs rangs, confessent la Seigneurie de Jésus Christ» (Déclaration de Toronto, IV, 3).

### IV.

10. En tant que créature du Verbe et de l'Esprit de Dieu, l'Église est un mystère, un signe et un instrument de ce que Dieu veut pour le salut du monde. La grâce de Dieu s'exprime dans la victoire sur le péché – une victoire donnée par le Christ – ainsi que dans la guérison et l'intégrité de l'être humain. Le Royaume de Dieu peut se percevoir dans une *communauté réconciliée et réconciliatrice* qui surmonte les divisions, et

notamment les discriminations de race, de sexe, d'âge, de culture, de couleur et de classe, qui s'expriment dans des structures sociales de péché. L'Église participe au ministère réconciliateur du Christ, qui s'est dépouillé lui-même, lorsqu'elle accomplit sa mission, affirmant et renouvelant l'image de Dieu dans toute l'humanité et œuvrant avec tous ceux qu'une marginalisation économique, politique et sociale a privés de leur dignité humaine.

11. Dans leur vie, les Églises se trouvent en contact avec des adeptes d'autres religions et d'idéologies de notre temps. Etant un instrument de Dieu, Seigneur souverain de toute la création, l'Église est appelée à dialoguer et à collaborer avec eux de façon à ce que sa *mission* mène toutes les créatures au bien, et la terre au bien-être. Toutes les Églises sont appelées à lutter contre le péché dans toutes ses manifestations, tant en elles qu'autour d'elles, ainsi qu'à collaborer avec d'autres pour combattre l'injustice, pour atténuer les souffrances des hommes, pour vaincre la violence et pour assurer la plénitude de vie à tous les hommes.

## V.

12. Depuis sa création, le Conseil œcuménique des Églises a toujours été un instrument privilégié par lequel des Églises ont pu s'écouter et se parler mutuellement, discuter de problèmes auxquelles elles-mêmes sont confrontées et qui menacent le monde. Au travers de dialogues bilatéraux et multilatéraux, les Églises participant au mouvement œcuménique ont également discuté de questions qui les divisent. Et pourtant, les Églises n'ont pas toujours admis leur *responsabilité mutuelle*, les unes à l'égard des autres, ni toujours reconnu qu'elles devaient rendre compte, les unes aux autres, de leur foi, de leur vie et de leur témoignage ainsi que préciser les facteurs qui les divisent encore.

13. En conséquence, la Neuvième Assemblée appelle le Conseil œcuménique des Églises à continuer à faciliter des *conversations en profondeur* entre différentes Églises. Nous invitons également toutes nos Églises à l'exercice difficile consistant à rendre honnêtement compte de la relation existant entre la foi et la constitution qui leur sont propres et la foi et la constitution des autres. Il est demandé à chaque Église d'exprimer clairement les principes qui déterminent sur le fond, ou même qui nuancent dans la forme, ses relations avec les autres Églises. C'est en se communiquant honnêtement ce qu'elles ont en commun mais aussi ce qui les sépare et les différencie que les Églises pourront mieux acquérir les éléments qui contribuent à l'établissement de la paix et édifient la vie en commun. Le temps est maintenant venu de prendre des *mesures concrètes*.

14. A cette fin, les Églises sont appelées à se pencher sur des thèmes récurrents en adoptant des méthodes nouvelles et mieux ciblées. Parmi les questions que les Églises *doivent étudier en permanence*, on citera notamment celles-ci:

- a) Dans quelle mesure chaque Église discerne-t-elle une expression de la foi apostolique dans la vie, le culte et le témoignage des autres Églises?
- b) Sur quels points chaque Église perçoit-elle la fidélité au Christ dans la foi et la vie des autres Églises?
- c) Chaque Église reconnaît-elle l'unique baptême chez les autres Églises?
- d) Pour quelles raisons est-il essentiel, admissible ou impossible de partager la Sainte Cène avec des fidèles appartenant à une autre Église?

- e) Selon quelles modalités chaque Église est-elle en mesure de reconnaître les ministères ordonnés des autres Églises?
- f) Dans quelle mesure chaque Église peut-elle adopter la spiritualité des autres Églises?
- g) Dans quelle mesure chaque Église peut-elle s'associer aux autres Églises pour s'attaquer à des problèmes tels que les hégémonies politiques et sociales, la persécution, l'oppression, la pauvreté et la violence?
- h) Dans quelle mesure chaque Église va-t-elle participer à la mission apostolique des autres Églises?
- i) Dans quelle mesure chaque Église peut-elle participer à une prière commune et au culte d'autres Églises?

## VI.

15. Nos Églises font route ensemble dans la conversation et l'action commune, avec la certitude que le Christ ressuscité s'est révélé, comme il l'a fait en rompant le pain à Emmaüs, et qu'il dévoilera le sens profond de la communauté fraternelle et de la communion. Prenant acte des progrès accomplis dans le mouvement œcuménique, nous encourageons nos Églises à continuer d'avancer sur ce chemin ardu mais joyeux, mettant notre confiance dans le Dieu Trinitaire, Père, Fils et Esprit Saint, dont la grâce transforme en fruits de communion les efforts que nous faisons pour parvenir à l'unité.

*Écoutons ce que l'Esprit dit aux Églises!*



# Une autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre

## Appel AGAPE – Appel à l’amour et à l’action

*Ce document est le résultat du travail effectué sur la mondialisation économique de Harare à Porto Alegre. Il a été préparé par la Commission «justice, paix et création» sous la conduite du Comité central. Le Comité exécutif a pris acte de sa version finale en septembre 2005, et approuvé l’utilisation du document dans le cadre de la plénière sur la justice économique.*

### **Introduction**

Nous, représentants des Églises réunis à la 9<sup>e</sup> Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE), soulignons qu’un monde sans pauvreté est non seulement possible, mais qu’il est en accord avec la grâce de Dieu pour le monde. Cette conviction se fonde sur la riche tradition de réflexion et d’action sociales œcuméniques, centrée sur l’option de Dieu pour les pauvres en tant qu’impératif de notre foi. Elle reprend les résultats d’un processus mondial d’étude de sept ans portant sur les réactions des Églises à la mondialisation économique, avec des contributions de toutes les régions du monde et la participation de plusieurs communions chrétiennes mondiales; cette participation s’est manifestée notamment lors de l’Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) en 2003 et de l’Assemblée générale de l’Alliance réformée mondiale (ARM) en 2004 (voir annexe).

Dans le cadre de ce processus d’étude, nous avons examiné le projet de mondialisation économique inspiré par l’idéologie de forces du marché libres de toute entrave, qui sert les intérêts politiques et économiques dominants. Les institutions financières internationales et l’Organisation mondiale du commerce, parmi d’autres institutions analogues, se font les promotrices de la mondialisation économique. Les participants au processus AGAPE ont exprimé leur inquiétude face à l’inégalité croissante, à la concentration de la richesse et du pouvoir entre les mains de quelques-uns et à la destruction de la planète – tout cela aggravant le scandale de la pauvreté dans le Sud, qui se répand aussi maintenant dans le Nord. Ces dernières années, le rôle croissant du pouvoir politique et militaire s’est encore affirmé. Partout dans le monde, les gens ressentent les effets des formes impérialistes du pouvoir sur leurs communautés.

Réunis à Porto Alegre, Brésil, lieu d’accueil du Forum social mondial (FSM), nous sommes encouragés par le message constructif et positif des mouvements rattachés au FSM, qui nous disent que d’autres solutions sont possibles. Nous affirmons que nous pouvons et devons faire changer les choses en devenant des communautés transformatrices, soucieuses des être humains et de la terre.

Nous reconnaissons que les divisions du monde sont aussi présentes parmi nous. Pourtant, nous osons croire et confesser que nous sommes appelés à être un en Christ et à être transformés par la grâce de Dieu, pour le bien de toute vie sur terre. Mis au défi d’observer et de transformer la mondialisation économique, nous nous



appelons nous-mêmes à agir en tant qu'Églises travaillant aux côtés des membres des communautés de foi et mouvements religieux.

### **Appel AGAPE – à l'amour et à l'action**

Dieu Créateur, qui dotes ta création de l'intégrité et les êtres humains de la dignité,  
Dieu Rédempteur et Libérateur, qui nous libères de l'esclavage et de la mort,  
Dieu Saint Esprit, qui nous transformes et nous dynamises,  
Père, Fils et Saint Esprit, nous voulons rendre témoignage de ton amour, de ta vie et de ta grâce transformatrice.

*Tous: Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce.*

Nous avons été apathiques face à la souffrance et à l'injustice. Parmi nous, il y a des gens qui souffrent des conséquences de la mondialisation économique: les femmes, victimes d'abus et pourtant servant la vie; les enfants, à qui on dénie leurs droits; les jeunes, qui vivent dans l'insécurité économique et le chômage; tous ceux qui sont exploités dans leur travail; tous ceux qui sont pris dans des relations commerciales injustes et victimes de l'esclavage de la dette. Parmi nous, il y a des personnes handicapées et d'autres qui vivent en marge de la société, des personnes de couleur, souvent les premières et les plus douloureusement frappées par la pauvreté, des personnes repoussées, aliénées de leurs terres, sur notre planète ravagée, dépouillée, exploitée. Privées de moyens de subsistance, ces personnes sont souvent les plus vulnérables à des maladies telles que le VIH/sida. Nous confessons que beaucoup d'entre nous n'ont pas su réagir dans la solidarité.

*Tous: Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce.*

Nous sommes tentés de céder au confort et à ses vaines promesses, alors que nous devrions choisir l'obéissance coûteuse du disciple et le changement. Nous sommes poussés à accepter l'oppression et la souffrance comme établies, alors que nous devrions conserver notre espérance et plaider pour la justice et la libération.

Nous confessons que beaucoup d'entre nous n'ont pas su prendre position sur la base de leur foi et agir contre l'injustice économique et ses conséquences destructrices pour les êtres humains et pour la terre. Nous sommes tentés de céder au matérialisme et au règne de l'argent. Nous jouons selon les règles de la cupidité et nous nous arrangeons avec le pouvoir politique et militaire, alors que nous devrions nous tenir aux côtés des pauvres et des exclus.

*Tous: Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce.*

O Dieu, nous te demandons pardon.

*Tous: Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce.*

O Dieu, fais que nos structures économiques s'inspirent des règles de ta maison de vie, où règnent l'amour, la justice et la grâce.

Ne nous laissons pas effrayer par le changement, ou par la quête de solutions de rechange.

Travaillons en faveur de la justice en résistant aux structures économiques destructrices,

proclamant dans l'espérance l'année du Jubilé du Seigneur, l'annulation des dettes, la libération des captifs et le repos pour la terre.

Travaillons à une économie fondée sur l'amour et la solidarité.

*Tous: Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce.*

Dieu, tu nous envoies

nous soucier de la terre et partager tout ce qui est nécessaire à la vie  
en communauté,

combattre et dénoncer tout ce qui dénie la vie,

aimer nos voisins et faire ce qui est juste,

de sorte que là où il y avait la mort, il y ait la vie.

Nous nous appelons mutuellement

à répondre à ton amour pour tous les êtres humains et pour la terre

dans nos propres actions et dans le témoignage et le service de nos Églises,

à travailler à l'élimination de la pauvreté et à l'annulation inconditionnelle  
des dettes,

à nous soucier de la terre, de l'eau, de l'air – de tout le tissu de la vie,

à édifier des relations justes et durables avec la terre.

Dans le monde du travail, du commerce et de la finance, nous nous appelons  
mutuellement à examiner le pouvoir sous ses différentes formes et manifestations et à  
le rappeler à l'ordre, en nous souvenant que tout pouvoir est responsable devant toi, ô  
Dieu. Dieu, dans ta grâce, aide-nous à être des agents de ta transformation et à enten-  
dre ton appel à agir avec courage.

*Tous: Dieu Créateur, puisse le pouvoir de ta grâce nous transformer,*

*Christ, donne-nous le courage et l'espérance de partager notre vie les uns  
avec les autres et avec le monde,*

*Saint Esprit, rends-nous capables de travailler en vue de la justice pour les personnes  
et pour la terre.*

*Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce. Amen.*

Dans l'esprit de cette prière unificatrice, nous nous mettons mutuellement au défi  
d'avoir le courage d'agir. L'appel AGAPE nous invite à agir ensemble afin de trans-  
former l'injustice économique: nous devons poursuivre l'analyse des défis de la mon-  
dialisation économique et du lien entre la richesse et la pauvreté, en approfondissant  
notre réflexion.

## **1. Éliminer la pauvreté**

Nous nous engageons à nouveau à travailler à l'élimination de la pauvreté et de  
l'inégalité en développant des économies de solidarité et des communautés durables.  
Nous exigerons de nos gouvernements et des institutions internationales qu'ils rendent  
compte de la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris d'éliminer la pauvreté et  
de promouvoir la durabilité.

## **2. Commerce**

Nous nous engageons à nouveau à travailler en vue de la justice dans les relations  
commerciales internationales, par des analyses critiques sur le libre échange et les  
négociations commerciales, et à collaborer étroitement avec les mouvements sociaux  
pour faire en sorte que ces accords soient justes, équitables et démocratiques.

### **3. Finance**

Nous nous engageons à nouveau à faire campagne pour des prêts responsables, pour l'annulation inconditionnelle de la dette et pour le contrôle et la réglementation des marchés financiers mondiaux. Les investissements devraient être réorientés en direction d'affaires qui respectent la justice sociale et écologique, ou dans des banques ou institutions qui ne s'engagent pas dans la spéculation et n'encouragent pas l'évasion fiscale.

### **4. Utilisation durable de la terre et des ressources naturelles**

Nous nous engageons à nouveau à participer à des démarches en faveur de systèmes durables et justes d'extraction et d'utilisation des ressources naturelles, en solidarité avec les peuples autochtones qui cherchent à protéger leurs terres, leur eau et leurs communautés.

Nous nous engageons à nouveau à mettre en question la consommation excessive des sociétés prospères, afin qu'elles évoluent vers des styles de vie fondés sur la retenue et la simplicité.

### **5. Biens et services publics**

Nous nous engageons à nouveau à nous joindre à la lutte mondiale contre la privatisation forcée des biens et services publics, et à défendre activement les droits des pays et des peuples à définir et à gérer leur patrimoine commun.

Nous nous engageons à nouveau à soutenir les mouvements, groupes et initiatives internationales qui défendent des éléments essentiels de la vie tels que la biodiversité, l'eau et l'atmosphère.

### **6. L'agriculture source de vie**

Nous nous engageons à nouveau à travailler en faveur de réformes foncières réalisées en solidarité avec les travailleurs agricoles sans terre et les petits fermiers, et à plaider de diverses manières pour l'autodétermination en matière d'approvisionnement alimentaire. Nous nous opposons à la production d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'à la libéralisation du commerce en tant que solution unique. Nous nous engageons à promouvoir les pratiques agricoles écologiques et à manifester notre solidarité avec les communautés paysannes.

### **7. Des emplois décents, un travail émancipé et des moyens de subsistance convenables**

Nous nous engageons à établir des alliances avec les mouvements sociaux et les syndicats qui préconisent des emplois décents et des rémunérations équitables. Nous nous engageons à plaider en faveur des travailleurs et des victimes de la servitude de la dette qui sont exploités et privés de leurs droits de former des syndicats.

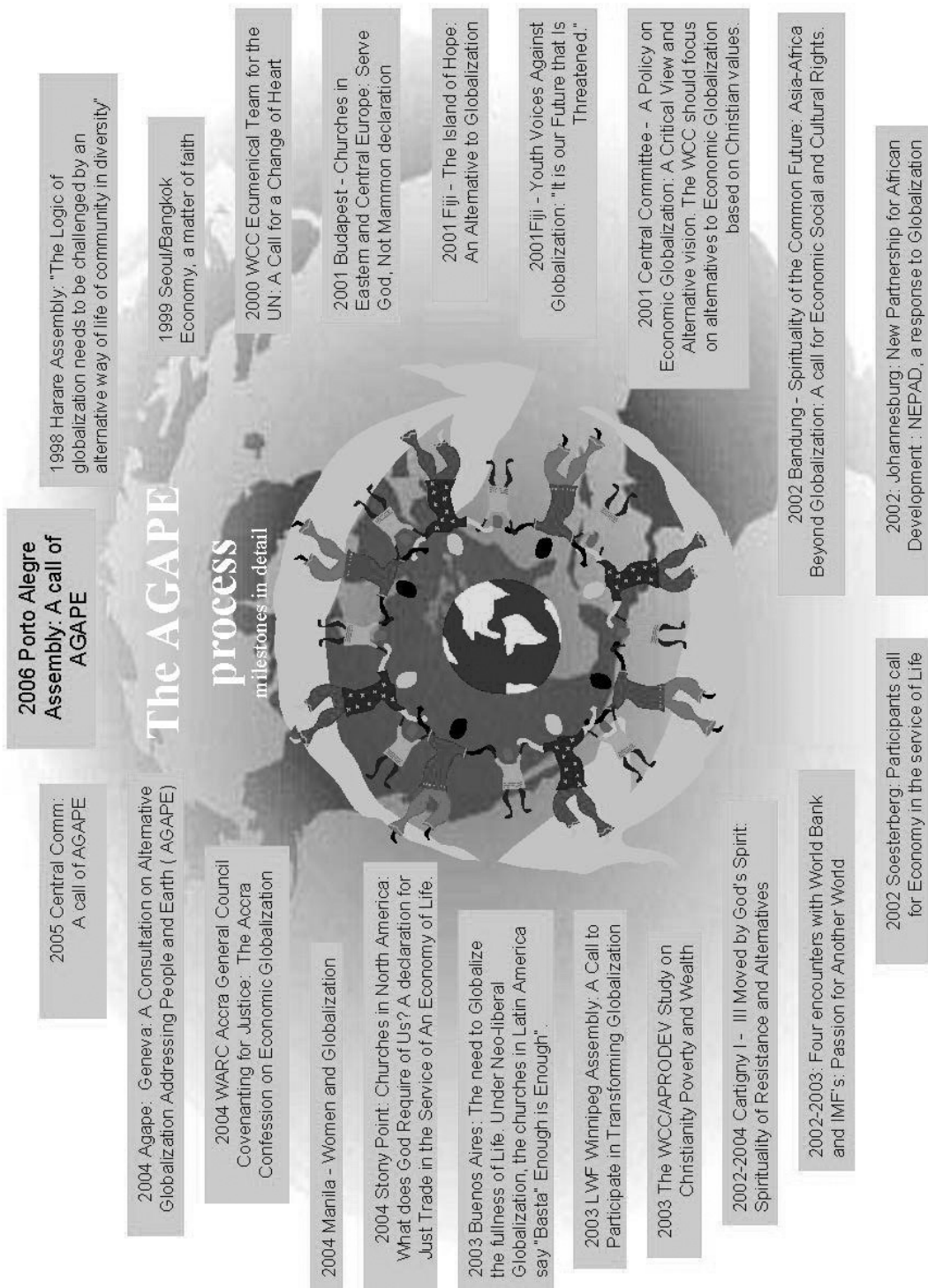
### **8. Les Églises et le pouvoir de l'empire**

Nous nous engageons à nouveau à réfléchir à la question du pouvoir et de l'empire dans la perspective biblique et théologique, et à prendre une position fondée sur la foi contre les pouvoirs hégémoniques. Tout pouvoir est responsable devant Dieu.

Nous affirmons que le processus de transformation exige de nous qu'en tant qu'Églises nous nous reconnaissons responsables devant les victimes du projet de mondialisation économique. Leurs voix et leurs expériences doivent déterminer la manière dont nous analysons et jugeons ce projet, dans le respect de l'Évangile. Cela implique qu'en tant qu'Églises de différentes régions nous nous rendions des comptes mutuellement, et que ceux d'entre nous qui sont plus près des centres de pouvoir respectent avant toutes choses la loyauté que nous devons observer envers nos sœurs et frères qui font l'expérience des effets négatifs de l'injustice économique mondiale chaque jour de leur vie.

Cet appel AGAPE est une prière pour que nous ayons la force de transformer les structures économiques injustes. Il guidera nos réflexions et nos actions dans la prochaine phase du pèlerinage œcuménique. Notre engagement se fondera sur les conclusions, propositions et recommandations adressées aux Églises sur la base du processus AGAPE tel qu'il est exposé dans le document de référence AGAPE.

15 septembre 2005



## Appel au renouvellement de l'engagement à mi-chemin de la Décennie «vaincre la violence», 2001-2010 – Les Églises en quête de réconciliation et de paix

*Ce document a pour but de rendre compte des enseignements, de la dynamique et des résultats de la première partie de la Décennie. Il rappelle aussi que la Décennie est toujours en cours. En septembre 2005, il a été soumis à l'attention du Comité exécutif qui l'a accueilli favorablement, étant entendu qu'il sera porté à la connaissance des délégués dans le contexte de la plénière sur la Décennie «vaincre la violence», en tant qu'appel lancé aux Églises afin qu'elles renouvellent leur engagement.*

«Rien ne caractérise mieux le chrétien que le fait d'être un artisan de paix»  
(Saint Basile le Grand)

Voici maintenant cinq ans que le Conseil œcuménique des Églises a lancé la Décennie «vaincre la violence». L'Assemblée de Porto Alegre coïncide avec le milieu de cette Décennie et offre l'occasion de célébrer ce qui a été réalisé, de partager nos expériences, de procéder à une première évaluation et de redéfinir le chemin à suivre pendant les cinq années à venir.

De l'objectif de vaincre la violence et d'édifier une culture de paix découlent pour nos Églises des défis spirituels, théologiques et pratiques qui touchent au cœur même de ce que signifie être l'Église. Le débat sur l'esprit et la logique de la violence sous tous leurs aspects a débuté, mais la voie que nous avons choisie exige de la persévérance et de l'endurance.

Il est encourageant de constater que l'élan de la Décennie touche un nombre croissant d'Églises et de régions. Des liens de solidarité œcuménique dans la quête de la réconciliation et de la paix ont été forgés et renforcés; de nouvelles initiatives ont été lancées dans le monde entier, de nouvelles alliances en faveur de l'édification de la paix ont été conclues, une nouvelle réflexion théologique est en cours et un nombre croissant de chrétiens redécouvrent la spiritualité de la non-violence.

Le dialogue interreligieux au sujet des rapports cachés entre la religion et la violence est devenu l'un des éléments centraux de la Décennie. Cela est notamment le cas du dialogue entre chrétiens et musulmans. La confiance édiflée grâce à un patient dialogue et à une collaboration pratique en faveur du bien commun peut empêcher qu'on utilise la religion comme une arme.

Au cours de la première moitié de la Décennie, nous avons été confrontés à de cruelles attaques terroristes qui ont entraîné des guerres en Afghanistan et en Irak. L'esprit, la logique et la pratique de la violence se sont manifestés dans une dimension inattendue. Les énormes efforts en vue de renforcer la sécurité dans le cadre de ce qu'on appelle «la lutte contre le terrorisme» ont abouti à la prolifération des armements et à l'intensification de la militarisation du monde. Alors que nous commençons à discerner plus nettement les exigences éthiques de la responsabilité de protéger ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes, nous acquérons la conviction que le terrorisme



international ne pourra pas être vaincu par des moyens militaires. En même temps, nous reconnaissons qu'un nombre toujours croissant de personnes sont victimes de la violence dans le cadre de conflits civils et locaux où on recourt aux armes légères. Cela constitue un défi considérable pour l'ensemble des Églises.

Le souci de la sécurité inspire toujours davantage les décisions, tant individuelles et sociales que politiques. Or la «sécurité humaine» est le fruit de relations équitables au sein de la communauté. Nous reconnaissons que la sécurité est toujours plus menacée par les effets de la mondialisation de l'économie, c'est pourquoi la quête d'«une autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre» doit être comprise comme une contribution décisive à la continuation de la Décennie.

Le respect de la dignité humaine, le souci du bien-être du prochain et les efforts en faveur du bien commun sont des impératifs de l'Évangile de Jésus Christ. Les hommes et les femmes sont créés égaux à l'image de Dieu et justifiés par la grâce. C'est pourquoi les droits de la personne humaine sont des facteurs essentiels de prévention de la violence à tous les niveaux – individuel, interpersonnel et collectif –, et plus particulièrement de la violence à l'égard des femmes et des enfants. Ces efforts doivent aussi porter sur le respect et le renforcement de la primauté du droit en tout lieu. Nous allons continuer à approfondir notre conception de la justice «restauratrice» ou «transformatrice», avec pour objectif l'établissement de relations justes et viables dans les communautés.

Pour renoncer à toute justification théologique et éthique de la violence, il faut faire preuve d'un discernement qui tire sa force d'une spiritualité et d'une obéissance inspirées d'une non-violence active. Nous nous sommes engagés à entreprendre ensemble une réflexion éthique et théologique approfondie et à préconiser la prévention non violente des conflits, la gestion des conflits par les civils et le renforcement de la paix. La pratique de la non-violence doit être ancrée dans une spiritualité qui reconnaît que nous sommes vulnérables, qui encourage les sans-pouvoir à faire face à ceux qui abusent de leur pouvoir, qui croit à la présence active de la puissance divine dans les conflits humains et peut donc dépasser l'absence apparente de solutions pacifiques dans des situations de violence.

Au cours de la seconde moitié de la Décennie, nous voulons redoubler d'efforts pour conclure des alliances plus efficaces et forger des liens plus étroits entre les Églises, les réseaux et les mouvements. Nous voulons soutenir et coordonner des projets communs qui visent à édifier des structures et mettre en place des instruments et des communautés vouées à la gestion civile et non violente des conflits. L'«espace œcuménique» offert par la Décennie doit être structuré par des rencontres, notamment au niveau des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Notre objectif demeure la quête de la réconciliation et de la paix, «de la périphérie au centre de la vie et du témoignage de l'Église». Édifier la paix de manière non violente est une vertu chrétienne fondamentale et un impératif du message évangélique. Nous sommes déterminés à devenir ce que nous sommes appelés à être: des ambassadeurs de réconciliation (2 Co 5). Telle est notre mission de guérison, qui comporte aussi bien l'accompagnement responsable de ceux qui sont sans voix que l'obligation de dire la vérité à ceux qui sont au pouvoir. Nous rejetons toute tentative de faire de la violence et de la crainte des instruments de la politique.

La communauté des Églises affirme sa conviction que la communion de tous les saints, qui est un don de Dieu et a ses racines dans la vie trinitaire de Dieu, est capable de surmonter la culture de l'hostilité et de l'exclusion qui ne peut que déboucher

sur le cercle vicieux de la violence. Cette communauté est devenue l'image de la possibilité de vivre ensemble dans la réconciliation, tout en reconnaissant que les diversités subsistent. Si cette communauté se fait l'avocate de la réconciliation de tous ceux qui, où que ce soit, sont victimes de la violence et propose des manières non violentes de résoudre les conflits, nous serons vraiment des témoins crédibles de l'espérance qui est en nous, en édifiant une culture de paix et de réconciliation pour toute la création.

Il n'est pas nécessaire de dire que l'amour bienveillant du Christ est empreint de paix.

C'est pourquoi nous devons mettre fin aux querelles, tant en nous-mêmes qu'avec les autres ou encore avec les anges et travailler, de concert avec les anges, à faire la volonté de Dieu, conformément au dessein providentiel de Jésus qui accomplit toutes choses en tous, nous donne la paix ineffable et voulue de toute éternité et nous réconcilie avec lui et, par lui, avec le Père. Sur la base du témoignage des Ecritures, tout a été dit au sujet de ces dons surnaturels.

Denys l'Aréopagite

***Nous prions: Dieu, dans ta grâce, transforme-nous, transforme le monde.***



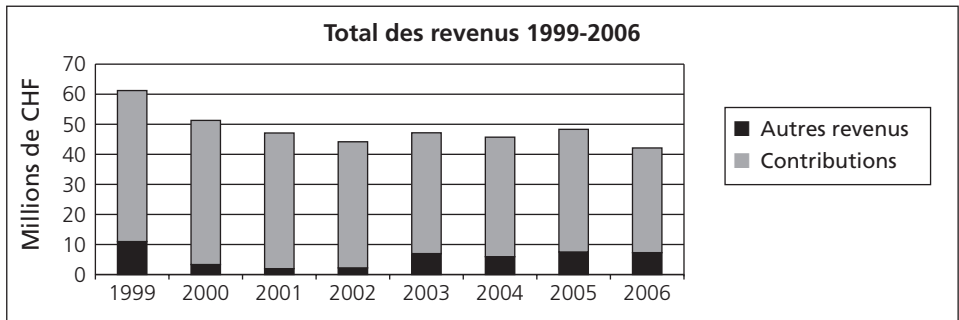
# Profil financier du COE

## Histoire récente et tendances actuelles

*Le présent document rend compte de la gestion responsable exercée depuis la dernière Assemblée. Il présente un rapport financier résumé pour la période 1999-2006 et donne des renseignements sur le travail du Comité des finances de l'Assemblée, chargé de formuler des propositions concrètes à celle-ci, qui devra prendre des décisions pour les années à venir.*

### I. Total des revenus et des dépenses

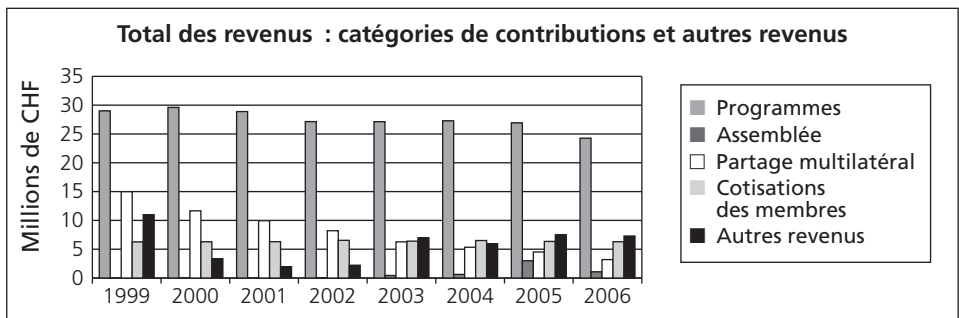
#### 1. Evolution du total des revenus



Les revenus ont manifesté une **tendance à diminuer de 4% par année en moyenne**, passant de CHF 61.2 millions (USD 49.3 millions) en 1999 à CHF 42.2 millions (USD 34 millions) pour le budget 2006.

La diminution totale des revenus annuels est **supérieure à 30%** et se monte à CHF 19 millions (USD 15.3 millions).

#### 2. Evolution des catégories de revenus



En examinant le total des revenus par catégorie, il apparaît que la catégorie des **contributions au partage multilatéral** présente une diminution de CHF 12 millions (USD 9.6 millions), **soit 63% de la diminution totale des revenus**.

Au cours de cette période, 75% en moyenne des revenus annuels étaient **assortis de conditions, affectés** à des programmes précis, et 25% **non assortis de conditions**, les instances dirigeantes du COE étant libres de déterminer leur utilisation.

**a) Revenus assortis de conditions**

- i) Les **contributions aux programmes** sont affectées à des programmes déterminés. Ces contributions sont demeurées relativement stables entre 1999 et 2005, oscillant entre CHF 29 millions (USD 23.3 millions) et CHF 27 millions (USD 21.7 millions).

En 2006, cependant, les contributions aux programmes vont diminuer de près de 10% pour passer à CHF 24.2 millions (USD 19.5 millions). 2006 est une année de transition, consacrée à la planification des activités. Pendant cette période, les activités de programme se limitent à celles qui sont nécessaires à l'accomplissement du mandat constitutionnel du COE et à celles qui offrent des services essentiels à l'ensemble des milieux œcuméniques.

- ii) **Contributions à l'Assemblée:** au total CHF 5.2 millions (USD 4.2 millions), récoltés de 2004 à 2006.
- iii) Les contributions au partage multilatéral ont diminué de près de CHF 12 millions (USD 9.6 millions). Ces contributions sont gérées par l'équipe «Diaconie et solidarité» du COE, qui finance des activités dans le monde entier, conformément aux lignes directrices des donateurs. Le rôle du COE dans ce domaine est en diminution.

**b) Revenus non assortis de conditions**

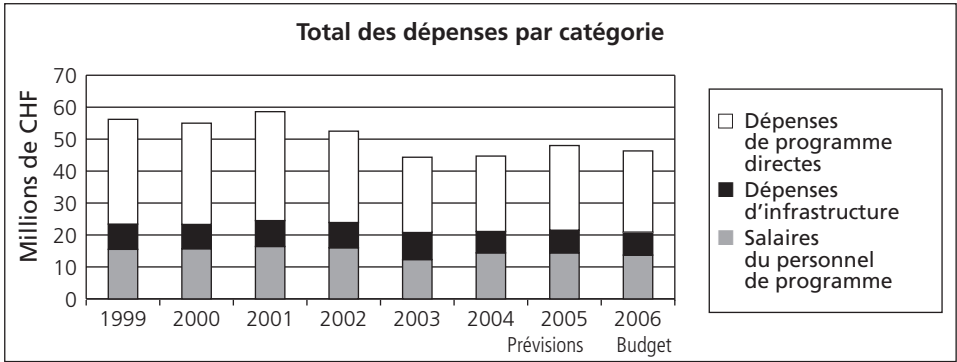
- iv) Les **cotisations des membres** sont demeurées proches de CHF 6 millions (USD 4.8 millions) au cours de cette période. La cible de CHF 10 millions (USD 8 millions) fixée à Harare n'a pas été atteinte. C'est le COE qui décide de l'affectation des contributions des membres, contrairement aux contributions aux programmes, affectées à des activités précises.
- v) Les **autres revenus** comprennent les revenus des investissements, des locations et des publications. L'instabilité constatée entre 1999 et 2002 est due aux gains records de 1999, suivis de pertes sur les investissements.

**3. Total des dépenses**

De 1999 au budget 2006, le **total des dépenses** a oscillé entre CHF 58.6 millions (USD 47.2 millions) en 2001 et CHF 45.5 millions (USD 36.7 millions) en 2003. En 2001, les dépenses de restructuration se sont élevées à CHF 1 million.

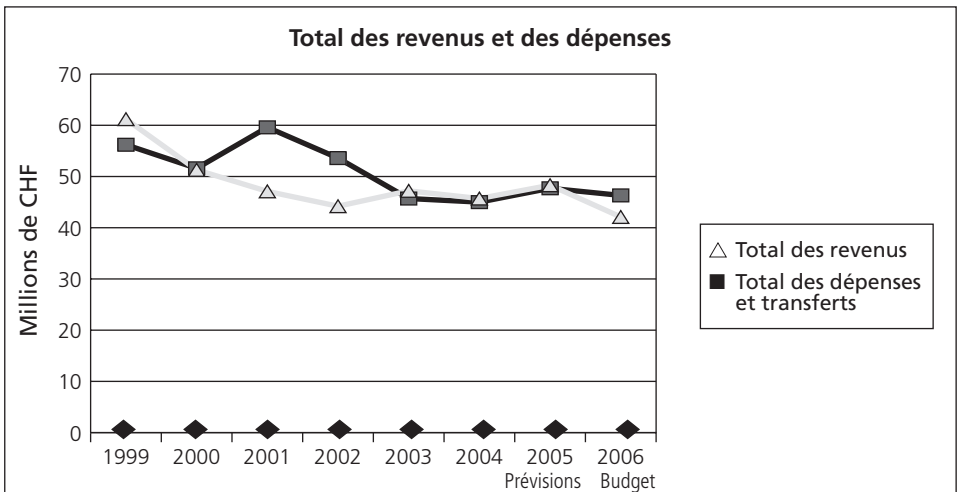
Au cours de ces 8 années, les **salaires du personnel de programme** ont oscillé entre CHF 16.4 millions (USD 13.2 millions) en 2001 et CHF 13.3 millions (USD 10.7 millions) en 2003.

Les **dépenses d'infrastructure** se sont élevées en moyenne à CHF 7.5 millions (USD 6 millions) par an, oscillant entre CHF 8.1 millions (USD 6.5 millions) en 2001 et CHF 6.7 millions (USD 5.4 millions) en 2004. Les dépenses d'infrastructure comprennent en moyenne CHF 4.7 millions (USD 3.8 millions) pour les **salaires du personnel des équipes d'administration**, et en moyenne CHF 2.9 millions de



**frais généraux**, dont plus de la moitié va aux dépenses de fonctionnement et d'entretien du Centre œcuménique.

#### 4. Equilibre entre le total des revenus et des dépenses



Après des années difficiles (2001 et 2002), on est parvenu à **équilibrer – ou presque – les dépenses et les revenus** en 2003 et 2004, et les prévisions pour 2005 vont également dans ce sens.

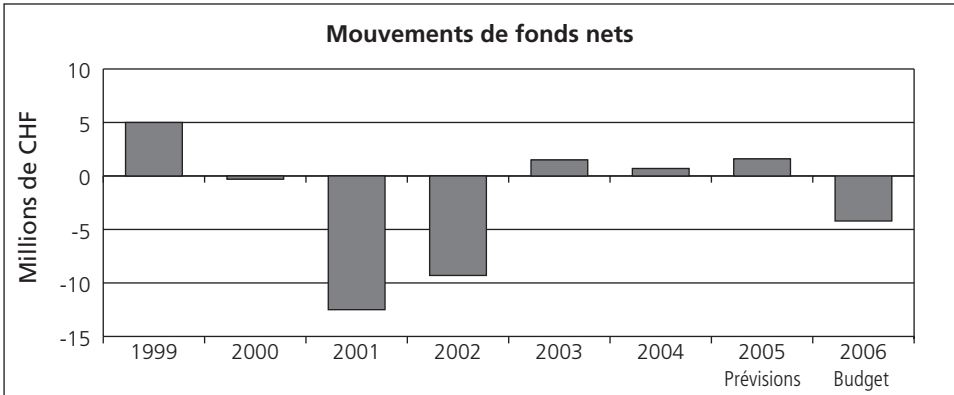
**Mais les résultats nets ne disent pas tout.** Lorsque les dépenses étaient supérieures aux revenus, est-ce que les fonds assortis de conditions ont toujours été attribués à ce à quoi ils étaient destinés, conformément à un plan adéquat? Les réserves générales ou d'autres fonds non assortis de conditions ont-ils été utilisés comme prévu, ou ont-ils servi à court terme à couvrir des pertes imprévues?

Les dons qui nous ont été généreusement accordés au cours des années ont permis d'alimenter le fonds de l'Assemblée. En 2006, les dépenses seront supérieures aux revenus pendant tout l'exercice et le bilan fera apparaître un excédent de dépenses, comme le montre le budget 2006 ci-dessus. Mais comme le fonds de l'Assemblée sera

réduit, les résultats de l'exercice 2006 comprennent aussi une augmentation des réserves générales qui n'apparaît pas dans les résultats nets indiqués dans le tableau.

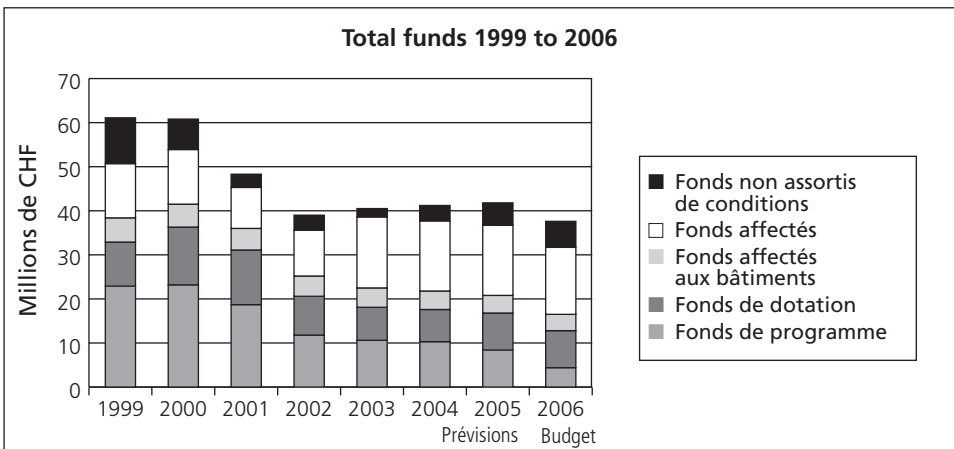
**Pour comprendre les résultats du COE au cours des années écoulées, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution du total des fonds du COE.** Avant d'examiner les catégories de fonds, on trouvera dans le tableau 5 une image plus claire des mouvements généraux de fonds par année.

**5. Résultats nets et effets sur les fonds**



En 2001 et 2002, les fonds ont **diminué de CHF 21.8 millions** (USD 17.6 millions). Cette diminution a touché les fonds assortis de conditions et les fonds non assortis de conditions, comme on l'explique ci-dessous.

**6. Diminution des fonds du COE de CHF 23 millions, soit de CHF 61 millions à CHF 38 millions**



Le **total des fonds a diminué** (ou va diminuer) **de 38%** en sept ans. Tandis que les fonds de programme assortis de conditions diminuent constamment, une diminu-

tion générale des fonds s'est produite en 2001 et 2002, avant que le niveau ne se stabilise durant les années où les résultats ont été équilibrés, ou presque.

*Fonds assortis de conditions*

Sur la diminution de CHF 23 millions (USD 18.5 millions), CHF 22 millions (USD 17.7 millions) concernaient les fonds assortis de conditions, essentiellement des fonds de programme. Avec quelques donateurs, le COE a passé un accord aux termes duquel il utilise les contributions aux programmes au cours de l'année civile pendant laquelle ils sont reçus. On a abandonné la pratique consistant à reporter les fonds de programme d'une année à l'autre.

Ce changement exige une planification financière plus attentive. Il n'est plus possible de compenser les excédents de dépenses en puisant dans les soldes des fonds de programme assortis de conditions.

*Fonds non assortis de conditions et affectés*

Les fonds affectés sont à l'origine des fonds non assortis de conditions qui sont ensuite affectés à un usage spécifique par les instances dirigeantes du COE. Sur l'ensemble des fonds non assortis de conditions et affectés, environ **70% ont été affectés aux bâtiments**. Cela signifie que ces fonds sont actuellement investis dans les bâtiments et l'équipement du COE et ne sont donc pas disponibles en espèces. **Seuls les fonds non assortis de conditions sont garantis par des investissements et des montants en liquide.**

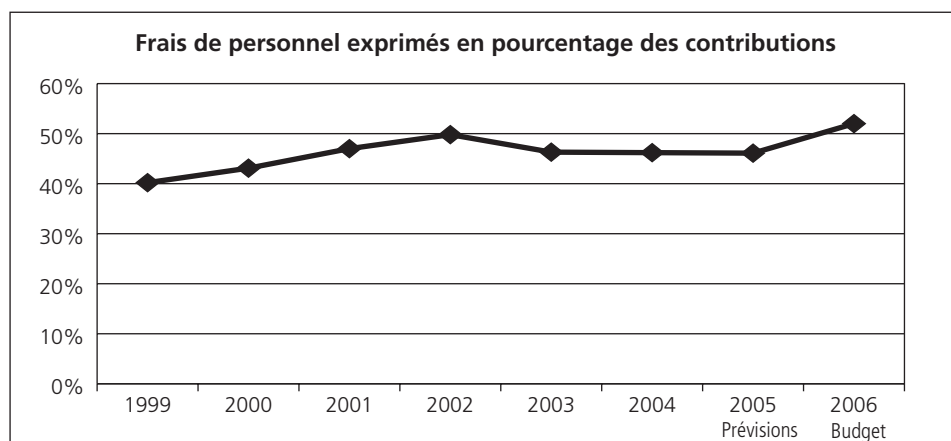
Les fonds non assortis de conditions sont passés de CHF 10 millions (USD 8 millions) en 1999 à CHF 3 millions (USD 2.4 millions) en 2001, à la suite de déficits budgétaires planifiés et approuvés de plus de CHF 2 millions. Les déficits budgétaires se sont aggravés à la suite de pertes sur investissements de plus de CHF 3 millions et de CHF 1 million de dépenses non prévues dues à la restructuration. En 2003, les fonds non affectés ont été abaissés à CHF 2 millions, pour faire face à la nécessité de nouveaux investissements dans les bâtiments du COE, et notamment à l'Institut œcuménique de Bossey, Suisse.

Les prévisions pour 2005 et le budget 2006 comportent une augmentation des fonds non assortis de conditions, notamment des réserves générales, qui atteindront près de CHF 6 millions (USD 4.8 millions).

## II. Examen comparatif des résultats récents et des tendances actuelles

### 1. Frais de personnel / revenus des contributions

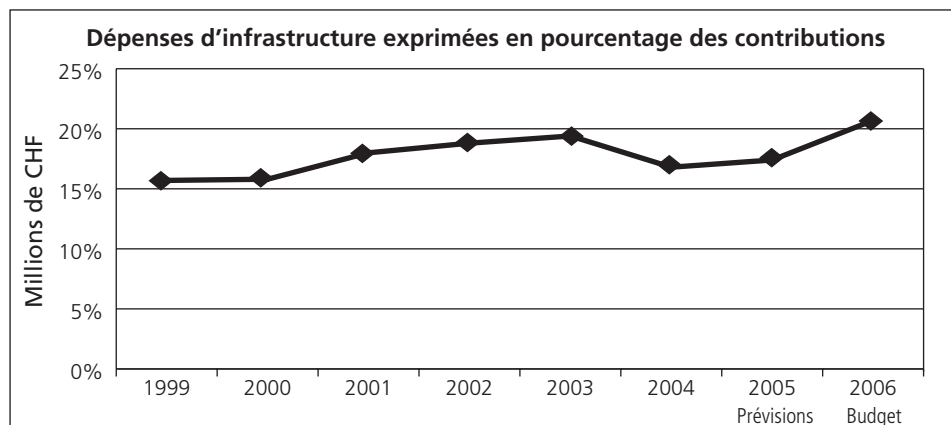
Les frais de personnel ont constamment augmenté par rapport aux contributions jusqu'en 2002, avant d'être réduits à la suite des efforts de restructuration entrepris à ce moment. Après être demeuré stable pendant trois ans, le rapport entre les salaires et les contributions va passer à plus de 50% en 2006.



Frais de personnel = personnel de programme et des services administratifs, à l'exception des consultants  
Contributions = programme, partage multilatéral, cotisations des membres et contributions à l'Assemblée

### 2. Dépenses d'infrastructure / contributions

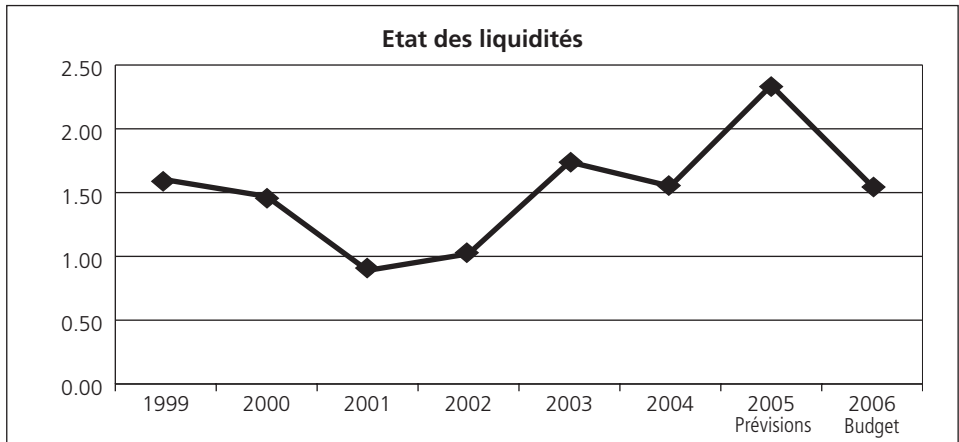
Les dépenses d'infrastructure sont demeurées assez stables de 1999 à 2003, tandis que les contributions ont diminué. En 2004, les dépenses d'infrastructure ont été réduites. Les prévisions pour 2005 et le budget 2006 comportent des augmentations des dépenses d'infrastructure, ce qui fera passer à plus de 20% leur taux par rapport aux contributions.



Dépenses d'infrastructure = frais de personnel et frais généraux des services administratifs  
Contributions = programme, partage multilatéral, cotisations des membres et contributions à l'Assemblée

### 3. Liquidités

Les avoirs en caisse divisés par les sommes dues devraient donner un résultat égal au moins à 1, ce qui signifie que l'organisation est théoriquement capable de payer ce qu'elle doit à court terme en recourant à ses avoirs en espèces et autres liquidités.



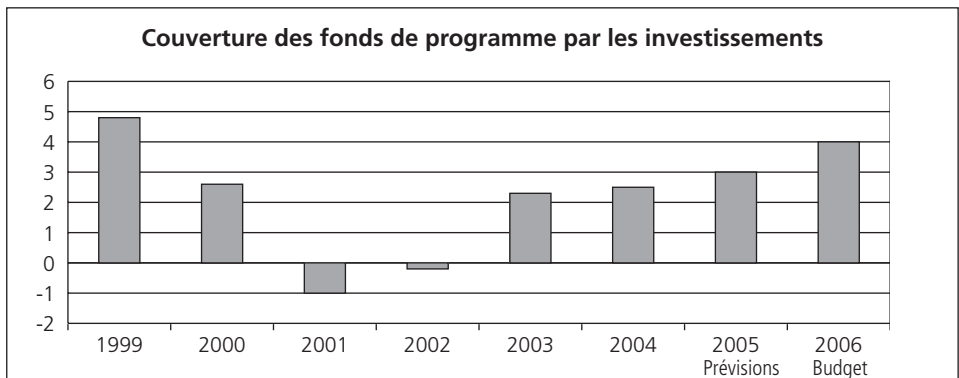
Les données pour 2005 viennent des bilans provisoires examinés dans le cadre de la planification du cash-flow établie pour le Comité exécutif de septembre 2005.

En 2001, les pertes sur investissements, le déficit général et le niveau élevé des sommes dues à la fin de l'année ont débouché sur un résultat préoccupant.

### 4. Couverture des fonds de programme par les investissements des fonds généraux

Les investissements de fonds généraux se sont accumulés en même temps que le COE rassemblait et maintenait des fonds de programme importants. Les avoirs de ces comptes d'investissement étaient utilisés pour couvrir les dépenses de programme pendant les années où les dépenses étaient supérieures aux revenus.

Lorsque les investissements dépassent les soldes de fonds de programme, cela signifie que les investissements sont réellement ceux du COE, qui n'en a pas besoin pour faire face à ses obligations de programme.



Le manque de couverture des fonds de programme par les investissements en 2001 et 2002 a constitué un signal d'alarme. La couverture excédentaire réalisée en 2003 et prévue pour 2005 et 2006 indique que le COE dispose d'investissements qui lui permettront de couvrir les réserves générales dans les fonds non assortis de conditions.

### **III. Evolution de la politique financière et d'autres facteurs de 1999 à 2005**

#### **1. 2002: introduction des estimations de coûts en fonction des activités**

On a cessé de demander aux partenaires de financement des contributions destinées à couvrir à la fois les dépenses de programme et de personnel, ainsi que celles d'infrastructure. Sur la base d'estimations du temps consacré aux diverses activités, les dépenses de programme et les dépenses d'infrastructure ont été réparties entre les activités. On a pu ainsi réexaminer le coût total des programmes et des activités. Lors de la planification, il était possible de s'assurer que le total des contributions de programme suffirait à couvrir la totalité du coût des activités prévues.

#### **2. 2003: la rénovation du château de Bossey s'élève à CHF 8.7 millions (USD 7.6 millions)**

La rénovation du château a été terminée cette année-là. Le Comité central a approuvé des prêts hypothécaires de CHF 6.4 millions pour financer cette rénovation. Des dons s'élevant à CHF 1.7 million ont également servi à financer ces travaux. L'augmentation des revenus engendrés par Bossey a permis de couvrir les intérêts dus sur ces prêts.

#### **3. 2003: principes directeurs en matière de fonds et de réserves**

Le Comité central a décidé que les réserves générales devraient correspondre aux dépenses de salaires de 3 mois, et établi que les réserves générales représentent les fonds dont le COE dispose après avoir rempli ses obligations et engagements, sans devoir recourir à la vente de ses avoirs fonciers, immobiliers ou autres actifs immobilisés.

#### **4. Politique d'investissement**

Le Comité central a révisé officiellement la politique d'investissement, y compris les lignes directrices éthiques générales. Il a également défini les objectifs d'investissement généraux et de dotations.

#### **5. 2004: projet de travaux de rénovation et d'entretien du Centre œcuménique**

Le Comité exécutif a demandé qu'on élabore un plan d'affectation de capitaux en vue des travaux de rénovation et d'entretien du Centre œcuménique.

#### **6. 2005: vers une stratégie de mobilisation des revenus 2006-2008**

A l'occasion de la discussion du document *Vers une stratégie de mobilisation des revenus 2006-2008*, et à la lumière de l'évaluation précédant l'Assemblée, le Comité des finances a invité le Comité central à étudier les questions suivantes de manière approfondie:



«Le rôle du Conseil est unique; c'est en mettant l'accent sur ce rôle et sur notre manière de le faire connaître que nous pourrions trouver de nouvelles possibilités de financement.

Les méthodes de gestion et de programme nécessitent de nouvelles approches et une meilleure mise en évidence des activités de programme et de leurs résultats.

Il est essentiel de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la qualité des activités de programme du COE et de les faire connaître aux partenaires de financement; en améliorant la planification, la surveillance et l'évaluation, on pourra certainement contribuer à susciter la confiance des principaux partenaires de financement et les encourager à continuer à se montrer généreux.»

#### **IV. Remerciements**

Le Conseil est reconnaissant de la constance, de la générosité et des relations de partenaires en matière de soutien financier dont ont fait preuve les Églises et les partenaires spécialisés, dont beaucoup ont connu des situations financières difficiles au cours des sept dernières années. Le Conseil tient à exprimer sa profonde gratitude aux Églises et aux partenaires qui lui ont témoigné leur solidarité.

Note: les chiffres en francs suisses sont tirés des rapports financiers du COE 1999-2004, des prévisions pour 2005 et du budget 2006. On a retenu un taux de change fixe de USD/CHF 1.24 pour donner des valeurs approximatives en USD.

## Entretiens œcuméniques

### Introduction

Les entretiens œcuméniques offrent aux délégués un espace où ils pourront échanger leurs expériences en abordant d'importants sujets de préoccupation liés à l'avenir des Églises, à leur action et à leur témoignage communs. Comment les Églises, réagissent-elles, au plan individuel et dans le cadre œcuménique, face aux réalités diverses et aux changements rapides du monde? Quels sont aujourd'hui les principaux sujets de préoccupation qui exigent d'elles une action commune, parce qu'ils mettent en question l'être même de l'Église, qu'ils divisent les gens et les dressent les uns contre les autres, mais aussi parce qu'ils mettent les Églises au défi d'être fidèles à leur vocation d'unité en Christ, afin que le monde croie (Jean 17,21)? Quelles sont les questions qui revêtent une importance vitale pour les enfants et les jeunes, parce qu'elles sont décisives pour leur avenir et pour les générations futures?

Tous les participants sont invités à échanger leurs préoccupations et leurs idées, assumant une pleine responsabilité envers leurs Églises et les gens de chez eux, et face à leur vocation commune en Christ. Au travers du dialogue, les entretiens œcuméniques peuvent offrir une occasion unique de se pencher ensemble, à la lumière de la foi, sur les dynamiques et les tendances dominantes du monde actuel et de discerner les signes des temps.

### Appelés à être collaborateurs de Dieu

L'affirmation de la présence de Dieu dans ce monde est au cœur de la foi chrétienne: Dieu assume par l'incarnation du Christ l'ensemble de l'ordre créé, le visible et l'invisible, le ciel et la terre, pour guérir, réconcilier, transformer et transfigurer le cosmos tout entier. Christ s'est fait chair et il a vécu parmi nous (Jean 1,14). En lui et par lui, tout a été créé et en lui, tous doivent être un jour rassemblés dans l'unité, réconciliés, transformés, transfigurés et sauvés (Colossiens 1,15-23): une humanité nouvelle, un ciel nouveau et une terre nouvelle (Apocalypse 21,1).

Le monde est la création de Dieu, il lui appartient. L'humanité porte la marque de l'image de Dieu et elle est appelée à croître à la ressemblance de Dieu (Genèse 1,26). L'Esprit de Dieu remplit toute la création et la fait vivre (Psaume 104, 29-30). Le monde entier est rempli de la grâce de Dieu. En Christ, par son incarnation, tous nous avons reçu «de sa plénitude... grâce sur grâce» (Jean 1,16).

La grâce de Dieu maintient en vie toute la création, la transforme, la transfigure et la conduit à l'unité. Par sa grâce, Dieu a l'initiative en toutes choses. Toutefois, la nouvelle humanité renouvelée, régénérée et transformée par la grâce de Dieu en Christ, a vocation de participer à l'œuvre de Dieu pour guérir et transformer le monde (1 Corinthiens 3,9). Par la grâce de Dieu, le monde est appelé à être transformé, guéri et réconcilié, mais le ministère de la proclamation demeure notre responsabilité (Colossiens 1,23). La *martyria*, la *koinonia*, et la *diakonia* de l'Église deviennent donc des actes de synergie par lesquels les chrétiens, en harmonie et dans l'engagement, mettent en œuvre, au travers de la mission, de la prière et de l'action, ce que la grâce de Dieu opère dans leurs vies pour la transformation du monde.

C'est pour ces raisons théologiques que le thème de l'Assemblée a la forme d'une prière. Elle nous exhorte à renoncer à toute attente arrogante qui se fonderait sur l'idée que le monde peut être changé, transformé, par la seule vertu de nos forces et de nos compétences. La grâce de Dieu est donnée gratuitement, le salut est offert à l'ensemble de l'humanité et de la création, mais il ne nous est pas imposé, car le mystère de la liberté humaine est aussi un don de Dieu. La bonne nouvelle de la grâce révèle ainsi la profondeur du péché humain qui continue à altérer l'image de Dieu dans l'autre et exploite la création de Dieu impitoyablement et sans mesure. Il ne fait pas de doute non plus que de nombreux chrétiens ne savent pas répondre à la grâce en enfants de Dieu libérés (Romains 8, 21; 1 Corinthien 7,23).

Le thème de l'Assemblée est donc une invitation à la réflexion, à la metanoia et à la transformation. Nous sommes tout d'abord invités à reconnaître et à affirmer l'initiative et l'action de Dieu en chaque être, et à prier pour qu'elles s'accomplissent. En même temps, il nous est instamment demandé de répondre personnellement à cette initiative de Dieu et à agir en conformité avec notre nouvelle humanité, renouvelée par la grâce, en concitoyens du Christ et collaborateurs de Dieu (Ephésiens 2,19).

Le thème de l'Assemblée nous invite à considérer le monde comme un lieu aimé de Dieu, pénétré par sa grâce. Vu au travers du regard de la foi, ce monde peut et doit être transformé: les relations injustes doivent devenir plus justes, la destruction de l'environnement doit faire place au souci de la création, le monde marqué par les conséquences fatales du péché à un monde prêt à recevoir la vie des mains de Dieu. C'est un miracle qui se produit toujours à nouveau lorsque des personnes dont la vie est gravement menacée célèbrent dans le culte la présence et la puissance de la grâce de Dieu. Avec elles, nous prions: «Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce».

«Un autre monde est possible»: tel était le mot d'ordre de ceux qui se sont rassemblés à Porto Alegre lors du Forum social mondial pour résister à la mondialisation économique néolibérale et qui se sont engagés à rechercher des solutions différentes. Les chrétiens ont encore plus de raisons de résister au fatalisme et de dire: Dieu a créé le monde et ne cessera jamais d'en prendre soin (Genèse 1-2). Le Christ a partagé, dans sa mort sur la croix, la souffrance d'un monde qui gémit en attendant sa libération (Romains 8). «Le Christ est ressuscité. Il est vraiment ressuscité» – la joie de Pâques exprime l'ardente espérance que les chaînes du péché et de la mort seront un jour brisées, pour tous les êtres humains et pour la création toute entière (Colossiens 1,15 ss). La puissance de création, de réconciliation et de guérison du Saint Esprit, souffle de l'amour de Dieu (agape), ne cesse de transformer le monde; c'est la puissance formatrice de la grâce de Dieu (Romains 8-11).

Nous souvenant que toute vie a été créée par Dieu et qu'il ne cesse d'en prendre soin, nous affirmons le caractère sacré de la vie, et nous recevons ce don de Dieu que nous avons en commun avec toutes les autres créatures et toute la création. La terre ne nous appartient pas, elle est la maison de Dieu, commune à tous ceux qui sont liés entre eux dans le tissu de la vie, la communauté de la terre (Psaume 24, 104). Ce n'est pas nous qui maintenons la vie, mais c'est Dieu. Pour tout notre pouvoir d'êtres humains, nous devons rendre des comptes à Dieu. Toutes les activités humaines doivent reconnaître et respecter la logique et les règles (écologie et économie) de la grande maison-née de la vie qui appartient à Dieu (oikoumene), en entretenant des relations justes et durables, orientées sur la paix et l'épanouissement des communautés.

### **Discerner les signes des temps**

En cherchant à discerner les tâches spécifiques qui nous incombent, il importe que nous ayons toujours pour point de départ les convictions de notre foi et que nous fondions notre action sur des bases bibliques et théologiques. Cependant, il importe tout autant de comprendre le contexte dans lequel nous travaillons et auquel nous avons affaire. Dieu a aimé le monde, tout pécheur et perdu qu'il soit, et par le Christ dans l'Esprit Saint, il l'a pris en charge, avec toutes les conséquences du péché, afin de le transformer et de le racheter de l'intérieur. De même aujourd'hui, les chrétiens, avant d'affronter et d'interpeller le monde et ses voies, doivent tout d'abord le comprendre et l'aimer, y repérer les signes de la présence de la grâce divine et s'efforcer de construire sur ce fondement, par un travail de transformation et de réconciliation.

Le succès ou l'échec des entretiens œcuméniques dépendront de la rencontre authentique et engagée des délégués et des jeunes, pour relever ensemble les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que croyants. Il se peut que ces échanges soient parfois difficiles et même conflictuels, mais ils seront utiles au processus de discernement spirituel et à une compréhension bien meilleure des manières diverses dont les gens vivent l'impact des réalités changeantes, selon le lieu où ils se trouvent dans un monde marqué par des inégalités, des violences et des abus de pouvoir croissants. Des réactions divergentes face à des défis éthiques tels que la sexualité humaine et les limites de la vie humaine ont gravement affaibli le témoignage commun au sein des Églises et entre elles. Le fait de se réunir autour de ces entretiens œcuméniques les aidera à discerner plus clairement ce qu'elles doivent entreprendre dans un esprit de solidarité et de soutien mutuel aux niveaux local, national, régional et international.

Ces entretiens faciliteront aussi la tâche de l'Assemblée qui doit identifier et fixer le cadre de travail et les lignes directrices des futures activités du Conseil œcuménique des Églises (COE). En tant que communauté fraternelle d'Églises décidées à demeurer ensemble, à prier et à agir au niveau œcuménique en assumant leurs responsabilités les unes à l'égard des autres, le COE ne pourra accomplir sa tâche que si le mandat que lui donne l'Assemblée se fait l'écho des préoccupations communes des Églises membres et de leurs partenaires œcuméniques, les aide à surmonter les problèmes qui les divisent et facilite leur action et leur témoignage communs. Le COE ne peut bien faire que les choses que les Églises sont décidées à faire ensemble, en reconnaissant avec lucidité leur diversité et leurs différences.

### **Le contexte religieux, culturel et ecclésial en mutation: identité chrétienne et mission dans un monde multiculturel et pluri-religieux**

- Dans un monde confronté à l'anéantissement des identités en raison de la mondialisation et de l'homogénéisation culturelle d'une part et, de l'autre, à un état de rupture et de fragmentation, la mission de l'Église est de proclamer la guérison et la réconciliation; elle consiste aussi à façonner des communautés où la semence de la guérison et de la réconciliation lève et fait vivre.
- Dans les contextes multiculturels et pluri-religieux où vivent les chrétiens aujourd'hui, partout dans le monde, le besoin urgent se fait sentir d'une nouvelle articulation de l'identité chrétienne et de la mission de l'Église – non pas séparées des autres ou opposées à eux, mais en relation avec eux.
- Une Église qui se définit comme le corps du Christ, communauté d'hommes et de femmes renouvelés par la grâce et participant également à la vie de ce corps unique

qui leur est commun, doit se laisser enseigner par l'expérience des femmes. Cette expérience apporte la vision d'un partenariat dans la quête de la justice, clé de ce que signifie être Église.

- Quels sont le rôle et la place des personnes handicapées dans la vie et la mission d'une Église en quête de la vision biblique du cosmos rassemblé en Christ et qui se conçoit comme un mystère et comme semence de cette réalité holistique et eschatologique?
- On ne peut plus, aujourd'hui, aborder l'anthropologie de manière dualiste et éluder des questions considérées comme tabou, telles que celle de la sexualité, qui sont essentielles pour l'intégrité et la totalité de la personne humaine. Les Églises et les chrétiens sont divisés et continuent à se diviser à propos de ces questions. On attend d'elles une réponse responsable, fondée à la fois sur des bases bibliques et théologiques et sur une analyse et une réflexion médicales, sociologiques et psychologiques.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont envahi toutes les sphères de la vie. La plupart des gens, les jeunes en particulier, subissent leur influence, pour ne pas dire qu'ils en sont dépendants. Quelle est la place et quel est le rôle de ces technologies dans l'ensemble de la vie et de la mission de l'Église aujourd'hui?

La question de la transformation, de la guérison et de la réconciliation est étroitement liée à celles de la koinonia et de la communauté fraternelle œcuménique. De quelle manière ces dynamiques sont-elles affectées par les perspectives nouvelles sur l'ecclésiologie et la vie de disciple, et comment les affectent-elles à leur tour? Au cours des années écoulées depuis la fondation du COE, le sens et le but originels du COE ont été mis en question, ils se sont élargis, ont été refaçonnés, reformulés. Le document *Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Églises* a tenté de présenter de manière cohérente les sens et les buts divers de l'oïkoumène et les attentes que nos contemporains ont à son égard. Le processus de réflexion se poursuit et on perçoit le besoin vital d'une reformulation de la vision œcuménique contemporaine.

- Quelle est la signification, quelles sont les composantes de la recherche de l'unité dans un monde confronté à une culture de violence, cherchant à produire des armes de destruction massive de plus en plus perfectionnées? Que veut dire être humain en un temps où le pouvoir des riches s'accroît, où les migrants sont confrontés à la discrimination et où des catégories éthiques fondamentales de compréhension et d'action sont mises en question?
- Quelles nouvelles formes d'œcuménisme et de coopération œcuménique motiveront et inspireront nos contemporains?
  - en un temps où les structures œcuméniques institutionnelles sont remises en question et où s'exprime le besoin d'une reconfiguration, où un nouvel œcuménisme post-confessionnel de base se fait jour et où nombreux sont ceux qui sont en quête d'une expression de la foi plus proche de l'expérience?
  - en un temps où de nombreux chrétiens, et particulièrement les jeunes, aspirent à une plus grande profondeur spirituelle et à une expression de la foi plus signifiante?
  - en un temps où les évangéliques, les pentecôtistes et les charismatiques développent leurs propres structures interecclésiales et commencent à s'intéresser à une quête œcuménique d'unité, de coopération et de service et à s'y impliquer?

- Comment la communauté fraternelle des Églises peut-elle coopérer avec des partenaires spécialisés et des communautés et des organisations locales pour se porter au devant des souffrances et des détresses humaines, lorsque la coopération et la diaconie chrétiennes traditionnelles sont remises en question par la course aux ressources et la concurrence entre différents acteurs dans le domaine du développement humain?
- Dès l'origine du mouvement œcuménique, le mouvement de la jeunesse a été le moteur qui l'a animé et en a entretenu la flamme. Quel rôle les jeunes, étudiants et autres jeunes laïcs, pourraient-ils jouer aujourd'hui pour transformer le paysage œcuménique?
- Quels sont les contenus et les méthodologies de la formation œcuménique susceptibles de parler aux gens de notre temps et de les toucher?

### **Le contexte politique, social et économique international en mutation: le défi de la mondialisation et de l'empire économique**

La justice, reconnue comme l'essence de l'amour de Dieu, a motivé les prophètes et inspiré leur critique des effets destructeurs de l'injustice et de l'abus du pouvoir sur les êtres humains et sur la terre. La vision qu'avaient les prophètes d'une vie bonne et heureuse s'enracinait dans l'option préférentielle de Dieu pour les pauvres, qui est au cœur des récits de la libération de l'esclavage vécue par Israël et se retrouve dans le sabbat et dans la vision jubilaire de la création bonne de Dieu (Exode 21, Lévitique 25, Deutéronome 15, Esaïe 61). Jésus confirme cette vision lorsqu'il proclame l'année du jubilé du Seigneur (Luc 4) et enseigne aux disciples à se libérer de l'injustice, de la cupidité et de la peur de l'avenir (Matthieu 6,19ss), à servir Dieu et non pas Mammon (Matthieu 6,24), à mettre leur confiance en Dieu qui aime toute vie et prend soin d'elle (Matthieu 6,25) et à «chercher d'abord le royaume de Dieu» (Matthieu 6,33). Jésus incarne le pain et l'eau de la vie (Jean 6,22ss; 7,37ss). Son corps est rompu, son sang versé pour tous (Luc 22,14ss), afin que tous aient la vie et qu'ils l'aient en abondance (Jean 10,10). L'Évangile proclame l'amour de Dieu révélé en Christ, mais il dévoile aussi la profondeur du péché humain qui conduit à la mort et à la destruction; il affirme la nécessité d'une justice transformatrice et du souci de la terre.

Mais que signifie l'affirmation de ces valeurs dans les contextes en mutation de notre temps, aux niveaux international et politique, social et économique? La mondialisation de l'économie et une nouvelle configuration géopolitique ont des effets énormes sur la vie des gens de toutes les régions du monde. Très souvent, ces forces nient l'urgence qu'il y a de combattre l'inégalité et la pauvreté croissantes, les guerres et les menaces qui pèsent sur la nature, à quoi viennent s'ajouter les maladies qui se propagent, la mort qui gagne du terrain et le démantèlement des sociétés que provoquent le VIH et le sida. La crainte de perdre ce que l'on a acquis s'installe, en particulier chez ceux qui continuent à bénéficier d'une croissance économique inégale et de l'accumulation des richesses, aux dépens des pauvres et de la nature. Comment faire pour que la vision de la vie en tant que don de la grâce de Dieu encourage les gens à croire fermement que leur qualité de vie pourrait s'améliorer si un terme était mis à la concentration galopante des richesses et du pouvoir entre les mains d'un nombre de gens de plus en plus restreint, afin qu'ils puissent résister au courant qui pousse à la croissance économique et aux abus de pouvoir?

- Comment les Églises abordent-elles les diverses formes et dimensions des relations de pouvoir qui affectent la vie et les moyens d'existence des peuples aux niveaux non seulement local, mais aussi national et international, comme par exemple les alliances militaires, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales ou l'Organisation mondiale du commerce?
- Qu'est-ce qui est nécessaire pour dire la vérité aux puissants dans un contexte où les formes politiques, militaires, économiques, sociales, culturelles et religieuses du pouvoir s'allient de façon croissante pour soutenir un pouvoir hégémonique et impérial?
- Comment protéger la vie et la dignité humaines des effets d'une violence croissante? Quelles sont les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et qui sapent de plus en plus la sécurité et la vie future des communautés?
- Les Églises seront-elles capables d'édifier des communautés hospitalières dans un environnement si violent et compétitif, où la vie est systématiquement dévaluée?
- Quel est le rôle que la religion doit jouer dans la politique et dans la vie publique? Quels sont les nombreux dangers qui menacent la religion dans le domaine politique, et comment peut-on la manipuler et en faire mauvais usage pour invalider et paralyser la critique spécifique des Églises?
- Malgré toutes les promesses de ceux qui continuent à défendre le paradigme économique existant, le scandale de la pauvreté et de l'inégalité économique croissante est une réalité fatale pour des millions, et même des milliards d'enfants, de femmes et d'hommes – nos frères et nos sœurs. Comment les Églises peuvent-elles renforcer leur voix prophétique dans cette quête de structures économiques et politiques et de cadres institutionnels plus justes, comment peuvent-elles intensifier l'impact de leur coopération œcuménique?
- Cette question est étroitement liée à celle du rôle des sciences et des technologies qui mettent en question le témoignage des Églises en faveur de la sainteté de la vie.
- Elle montre aussi du doigt l'importance vitale des ressources de la terre que nous sommes appelés à gérer, et non pas à piller. Quel est à cet égard le rôle des peuples autochtones, des femmes et des groupes marginalisés?
- Comment le racisme, le système des castes et les autres formes de discrimination sont-ils utilisés pour légitimer et aggraver l'injustice et les inégalités?
- Quelles en sont les conséquences pour les enfants et les femmes, et quelles sont les nombreuses façons dont ils paient le plus lourd tribut et deviennent les victimes de la violence?

Au cœur de tout cela, on trouve les questions liées au pouvoir et à l'injustice structurelle qu'il convient de comprendre et de combattre.

### **Renouveler notre engagement**

Nous attendons de ces entretiens œcuméniques, où les participants vont réfléchir ensemble sur les défis auxquels les Églises font face aujourd'hui, que le partage et l'échange de leurs expériences et de leurs actions, de leurs joies, de leurs frustrations, de leurs succès et de leurs échecs permettent aux chrétiens de différentes parties du monde d'apprendre les uns des autres et d'agir ensemble en vue du renouvellement et de la transformation des Églises et du monde. Le futur mandat qui résultera des travaux de l'Assemblée ne sera vital et cohérent que s'il naît d'un engagement nouveau des



Églises à répondre à leur vocation œcuménique. En priant «Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce», nous nous associons aussi à la prière de Jésus Christ, afin «que tous soient un» (Jean 17,21).

## Un contexte religieux et culturel en mutation

### 1. La mission: des communautés de guérison et de réconciliation

A l'ère de la mondialisation, de la violence, de la polarisation idéologique, de la fragmentation et de l'exclusion, quelle est l'importance de la mission chrétienne? Cet entretien œcuménique offre l'occasion de réfléchir au message de l'Évangile et aux méthodes de la mission dans un tel contexte.

Saint Paul parle de la nouvelle création annoncée par le Christ et mise en œuvre par l'Esprit Saint. «En Christ», dit-il, «c'était Dieu qui réconciliait le monde avec lui-même, ne mettant pas leurs fautes au compte des hommes, et mettant en nous la parole de la réconciliation. C'est au nom du Christ que nous sommes en ambassade, et par nous, c'est Dieu lui-même qui, en fait, vous adresse un appel. Au nom du Christ, nous vous en supplions, laissez-vous réconcilier avec Dieu» (2 Corinthiens 5,19-20). C'est cette «nouvelle création», par la grâce transformatrice de Dieu, que nous considérons comme le but de la mission de Dieu.

La réconciliation, qui est restauration de relations justes avec Dieu en Christ, est la source de la réconciliation avec soi-même, avec les autres et avec l'ensemble de la création. En tant que chrétiens, nous sommes invités à recevoir et à célébrer ce don et, par la puissance de l'Esprit Saint, à engager l'Église dans des formes pertinentes de mission et de proclamation qui révèlent la vision du Christ qui veut que tous aient la vie en plénitude.

Ambassadrice de ce message et participant à la mission de Dieu, l'Église est appelée à tendre la main aux personnes, aux familles, aux collectivités, aux Églises et aux nations en témoignant de la puissance de l'Esprit Saint qui peut transformer le monde, signe vivant de la nouvelle création de Dieu. Nous sommes appelés à devenir des instruments de guérison et de réconciliation au cœur de la maladie, des conflits et des tensions, des crises et des souffrances. Mais nous sommes aussi appelés à être au cœur de la quête de sens et de communauté, là où des formes de spiritualité ou de religiosité «privées» semblent attirantes et où les Églises manquent d'ecclésiastiques et perdent leurs membres.

La route qui mène à la réconciliation et à la guérison n'est pas aisée. Elle exige que nous sachions écouter et dire la vérité; elle exige aussi la repentance, le pardon et un engagement sincère envers le Christ et sa justice. Elle comprend la guérison physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Sur ce chemin, on trouve aussi la guérison au cœur des luttes pour la justice sociale, économique et écologique, la réconciliation de communautés et d'Églises en conflit. Elle exige de nous que nous prenions soin de paroisses qui ont besoin de renouveau; que nous proclamions l'Évangile, témoignions de l'Évangile de la grâce transformatrice, là où des gens cherchent désespérément un sens spirituel à la vie. La vie sur cette route, marquée par la tension née du fait que le royaume de Dieu est déjà présent et encore à venir, s'appuie sur l'assurance que toute guérison véritable vient de Dieu.



Au sein des nombreuses traditions qui sont les nôtres, nous avons en commun une grande richesse d'expériences, de témoignages et de dons permettant de renforcer notre témoignage commun au Seigneur ressuscité: la guérison par la prière, les pratiques ascétiques et les charismes, les sacrements et les liturgies, les ministères médicaux et spirituels, les approches sociales et systémiques – que la présence de l'Esprit Saint fait vivre.

Cet entretien œcuménique offre un espace de réflexion et de partage théologique sur la mission de guérison et de réconciliation de l'Église.

Au cours de la **première rencontre**, nous aurons l'occasion de comprendre les divers contextes dans lesquels nous vivons et témoignons de l'Évangile. Nous entendrons aussi un exposé sur la manière d'encourager la guérison et la réconciliation des communautés.

Dans la **deuxième rencontre**, nous échangerons des expériences, négatives et positives, vécues dans le cadre des ministères de guérison et de réconciliation liés à la mission de l'Église et à l'appel à proclamer l'Évangile.

Dans la **troisième rencontre**, nous examinerons comment, en tant que communauté fraternelle d'Églises et famille aux nombreuses traditions, nous pouvons travailler ensemble en partenaires dans la mission de guérison et de réconciliation de Dieu, et de quelle manière cela peut devenir une source de force pour notre quête de l'unité visible.

## **2. La pluralité religieuse, à la fois bienvenue et redoutée**

Nous vivons dans un monde où des forces d'homogénéisation de la culture sont à l'œuvre. Dans le même temps, des particuliers ou des communautés manifestent souvent le désir de se distinguer. Dans certains cas, les différences religieuses et culturelles deviennent floues. Dans d'autres cas, elles sont exacerbées.

La pluralité religieuse, dans la plupart des régions du monde, constitue pour les chrétiens un défi sans précédent. Elle est bienvenue ou redoutée, parfois aussi bienvenue et redoutée. À de nombreux égards, on recherche de meilleures relations avec des voisins d'autres religions. Mais les relations entre communautés religieuses sont marquées, en bien des endroits, par la suspicion ou l'hostilité.

«N'oubliez pas l'hospitalité car, grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges» (Hébreux 13,2). En tant que chrétiens, nous oscillons entre une attitude ouverte, prête à rencontrer Dieu en la personne des autres, et notre affirmation qu'«il n'y a aucun salut ailleurs qu'en lui, car aucun autre nom sous le ciel n'est offert aux hommes qui soit nécessaire à notre salut» Actes 4,12).

À la lumière de l'évolution récente dans le domaine des relations interreligieuses et compte tenu de la manière dont elles sont perçues, les chrétiens abordent de façon nouvelle, au plan théologique et sous d'autres aspects, la question que pose la pluralité religieuse et les implications qu'elle entraîne pour la vie et le témoignage de l'Église.

De nombreuses initiatives concrètes voient le jour dans le domaine du dialogue et de la coopération entre les religions. Ces initiatives et les réflexions théologiques qui les sous-tendent invitent à engager un entretien œcuménique. Les Églises, de par la diversité de leurs situations, peuvent tirer les enseignements des expériences des unes et des autres et se mettre d'accord sur ce qu'elles sont appelées à faire ensemble.

Quelles sont les peurs qui font obstacle à notre engagement à dialoguer et à coopérer au plan interreligieux? Quelles sont les raisons qui pourraient inciter les autres à avoir peur de nous? Comment entrons-nous en dialogue tout en restant fidèles à ce que

nous croyons et en respectant la foi des autres? Quels sont les défis auxquels nous faisons face après avoir mis en place le dialogue et la coopération? Comment une communauté fraternelle d'Églises aborde-t-elle ces questions ensemble?

Au cours de la **première rencontre**, nous ferons le point sur la situation actuelle des relations interreligieuses au niveau mondial et les effets qu'elles ont sur les réalités locales, et sur la manière dont ces réalités les affectent.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous échangerons nos vues sur la manière dont les chrétiens, dans leur contexte local, font face aux changements de l'environnement interreligieux. Ce sera une occasion de tirer les enseignements de la diversité des idées théologiques et des expériences concrètes.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous nous centrerons sur la responsabilité commune des Églises et de leur communauté fraternelle et sur les diverses possibilités d'une coopération accrue entre elles dans le domaine du dialogue et de la coopération interreligieux.

### **3. Une communauté de femmes et d'hommes: apprendre des femmes comment être l'Église**

Dans le récit biblique de la création, nous trouvons le fondement théologique de la conception de l'Église comme communauté d'hommes et de femmes, créés ensemble à l'image de Dieu (Genèse 1,26). Ce n'est pas là une conception abstraite de l'humanité; au contraire, ce récit affirme la dignité et la valeur de tous les êtres humains, femmes et hommes.

Il est difficile de vivre cette perspective de la Genèse. Nous sommes confrontés, au plan théologique, à de nombreux défis lorsque nous recherchons une expression authentique de l'Église en tant que communauté de femmes et d'hommes participant ensemble à la vie de l'Église et de la société.

Pour relever ce défi, nous devons approfondir notre compréhension de l'autorité de l'Écriture à la lumière de notre expérience vécue, notre conception de modèles de mission et de service propres à renforcer le ministère de l'ensemble de la communauté, la manière dont nous utilisons le langage et les symboles liturgiques dans le culte et l'influence qu'ils ont sur les relations entre les femmes et les hommes.

Les femmes ont fait preuve de fidélité envers l'Église, mais cela est souvent banalisé ou mis de côté lorsqu'il s'agit de leur confier des responsabilités et de mettre en valeur leur contribution en matière de théologie et de spiritualité. Dans de nombreux contextes, l'Église est lente à s'exprimer au sujet de cette injustice, et elle en souffre.

Les femmes ont des perspectives propres sur la manière d'être l'Église, marquées par une conception de l'Église en tant que communauté de femmes et d'hommes, la vision d'un partenariat cherchant la justice. Dans cette conception de l'Église, la solidarité, la responsabilité, la compassion et une éthique du souci de l'autre sont des éléments fondamentaux. La participation et un partage authentique du pouvoir sont au centre de cette vision. Celle-ci se fonde sur une relecture critique de l'histoire, de la théologie et de la doctrine de l'Église.

En s'engageant avec fidélité dans le mouvement œcuménique et en apportant leur contribution à la recherche de l'unité, les femmes ont affirmé la pluralité de leurs expériences, l'intégrité de leurs traditions ecclésiales et un engagement holistique dans le ministère. Elles ont mis en lumière la nécessité de respecter et de mettre en valeur diverses conceptions de la libération et de la liberté.

Toutes les générations de femmes engagées dans l'œcuménisme ont formulé leurs perspectives sur le renouveau de l'Église, chacune à son époque. Ces entretiens œcuméniques, ouverts aux femmes et aux hommes, offrent un espace propice à l'écoute des perspectives des femmes et à la réflexion sur ce que signifie être une communauté de femmes et d'hommes œuvrant à la transformation du monde.

Au cours de la **première rencontre**, nous passerons en revue le contexte actuel en échangeant des récits, des espoirs et les luttes concernant certaines des visions que les femmes ont à offrir à l'Église. Cette rencontre comprendra une réflexion théologique sur l'Église en tant que communauté de femmes et d'hommes.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous réfléchirons à la manière dont les Églises manifestent leur solidarité avec les femmes. Les Églises pourront faire part de leur engagement en vue de renforcer le rôle des femmes dans l'Église et de faire face aux problèmes qu'elles rencontrent lorsqu'elles se mettent à son service.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous serons à l'écoute des perspectives des femmes et de leur manière d'«être l'Église». Nous identifierons certains des défis auxquels le mouvement œcuménique est confronté lorsqu'il encourage les Églises à devenir des communautés d'hommes et de femmes authentiques qui participent à la transformation de l'Église et du monde.

#### **4. La sexualité humaine: le corps et l'âme, le monde et l'Église**

Un groupe de 150 responsables d'Églises venus du monde entier se sont réunis récemment pour discuter, entre autres, de la sexualité humaine. Bien que les «points d'entrée» des Églises représentées à cette réunion du COE, leurs positions quant à leur façon de percevoir les questions liées à la sexualité humaine et leurs réactions dans ce domaine différent, la discussion a été marquée par un esprit de compréhension et de sensibilité - un don de la grâce - et les responsables se sont écoutés attentivement les uns les autres. Il est donc possible aux Églises de parler de la sexualité humaine!

Le contexte culturel et religieux dans lequel nous vivons est en train de changer rapidement et il met les Églises en demeure de réfléchir à des questions, des préoccupations et des craintes spécifiques en ce qui concerne la sexualité humaine. Dans la plupart des contextes, un dialogue sur l'Évangile et la culture, qui se poursuit depuis des générations, a cristallisé une conception particulière de la «moralité» qui influence la manière dont les Églises abordent les questions liées à la sexualité humaine.

Toutefois, la propagation de maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida a obligé de nombreuses Églises à parler ouvertement de la sexualité humaine, dans un esprit favorisant la vie et la guérison. Chaque jour, dans le monde entier, des ecclésiastiques sont appelés à répondre à une multiplicité de préoccupations liées aux relations interpersonnelles, et concernant notamment la chasteté (relations sexuelles avant le mariage), le mariage, la vie de famille, la fidélité (relations hors mariage), la contraception et l'avortement. Dans de nombreux lieux, l'Église a réagi avec un réel courage théologique aux préoccupations de la communauté relatives par exemple à la sexualité des personnes handicapées, à celle des femmes et au désir des personnes homosexuelles d'apporter leur contribution à la vie de l'Église.

Les Églises, dans le monde entier, ont réagi en considérant le fait d'aborder ces questions comme une libération ou une menace – chacune selon son «point d'entrée». Plusieurs d'entre elles ont publié des déclarations sur la sexualité humaine après avoir entrepris des études et des consultations minutieuses, accompagnées dans la prière. Cependant, les défis bibliques, théologiques et éthiques que ces questions soulèvent

ont parfois provoqué des divisions douloureuses au sein de l'Église, aux plans local, national et même au niveau confessionnel.

Pouvons-nous dire que nous sommes en présence d'un *kairos*, eu égard aux défis que pose la sexualité aujourd'hui? Existe-t-il un désir, de la part de certaines Églises, d'aborder ces questions ensemble, en tant que communauté fraternelle d'Églises qui recherchent l'unité visible?

Est-il dangereux de se contenter d'une réponse purement séculière à ces problèmes, sans aucune référence à la foi? Comment l'Église peut-elle rester en dialogue avec un grand nombre de ses membres jeunes qui pensent que leurs Églises n'ont pas réagi de manière adéquate face à l'ampleur du défi?

Ces entretiens œcuméniques s'inspireront des expériences que des Églises, des familles et des personnes individuelles ont vécues, cherchant à aider le mouvement œcuménique à aller de l'avant dans l'examen des préoccupations théologiques et éthiques que provoquent les questions liées à la sexualité humaine.

Au cours de la **première rencontre**, nous passerons en revue la réalité actuelle, au travers d'un échange de récits, d'espérances et de luttes. Nous aborderons quelques-unes des questions qui se posent à l'Église et entamerons une réflexion théologique sur la sexualité humaine vue comme un 'don de Dieu'.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous nous inspirerons de déclarations, de prises de position et d'expériences des Églises. Nous apprendrons comment les questions relatives à la sexualité humaine ont été abordées par certaines Églises, au sein des familles confessionnelles, dans le mouvement œcuménique et entre théologiens.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous nous demanderons dans quelle direction une communauté d'Églises en quête d'unité peut se diriger alors qu'elle se confronte à ces questions, s'efforce d'être à l'écoute de ses membres et cherche à offrir une réponse théologique portant les marques de la grâce et de la transformation.

## 5. Garder la foi dans le cyber-monde: communautés chrétiennes et nouvelles technologies

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication - téléphones portables, courrier électronique, Internet, ordinateurs en réseau et télévision digitale - exercent dans le monde entier une influence de plus en plus forte sur toutes les sphères de la vie. La manière dont les gens s'informent et réfléchissent sur leur environnement, nouent des relations et communiquent les uns avec les autres, jugent des situations et prennent des décisions est marquée par les nouvelles technologies, de plus en plus présentes, et par le volume immense de l'information, des messages, des valeurs et des modèles culturels qu'elles transmettent. Paradoxalement, le «fossé digital», qu'il soit économique, culturel ou générationnel, a des conséquences pour ceux qui ont accès à ces technologies et pour ceux qui ne l'ont pas.

Les chrétiens n'échappent pas à cette influence dans leur vie quotidienne, pas plus que l'Église en tant que communauté de croyants. On peut avoir et on a accès aux activités et aux domaines d'expérience de vie qu'on trouvait traditionnellement au sein d'une paroisse physique - groupes de prière, direction spirituelle, enseignement biblique, discussions théologiques, et même le culte - au travers des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces «paroisses virtuelles» sont en croissance, avec des possibilités, des objectifs, des origines et des compositions divers.

Les Églises établies se confrontent à ce phénomène selon des rythmes différents et à divers niveaux. En tant que corps du Christ dans lequel tous les membres sont liés

entre eux (1 Corinthiens 12,26), l'Église ne peut pas ignorer les nouvelles formes d'interconnexions qui défont l'espace et le temps. Consciente du fait que le don de l'Esprit Saint permet de renverser les barrières de la communication pour partager l'Évangile (Actes 2,6), elle est attentive à l'émergence de langages et de moyens de communication nouveaux. Mais comme elle est en même temps appelée à ne pas se conformer au monde, mais à le transformer (Romains 12,2), elle prend par rapport à eux une position critique.

En considérant les effets des nouvelles technologies sur la vie chrétienne, les Églises doivent affronter un certain nombre de questions. Quel est l'impact de ces technologies sur la dimension institutionnelle de l'Église? Dans quelle mesure peuvent-elles améliorer son administration et enrichir la vie culturelle? Comment peuvent-elles renforcer les engagements œcuméniques? Où la «paroisse virtuelle» se situe-t-elle dans la conception traditionnelle de ce que signifie être l'Église? Quelles sont les dimensions de l'expérience chrétienne qui peuvent être transmises au travers des nouvelles technologies de l'information et de la communication (c'est-à-dire «visualisées»)?

Au cours de la **première rencontre**, nous ferons le point sur les tendances mondiales et discuterons la manière dont les nouvelles technologies influencent la vie des personnes, des familles, des communautés et des sociétés, comment elles façonnent le style de vie des gens, leurs valeurs et leurs croyances. Les participants contribueront à la discussion en apportant des éléments tirés de leurs contextes respectifs, par-delà le «fossé digital».

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous aurons l'occasion d'un échange de vues sur la manière dont les Églises abordent ce phénomène dans leurs contextes propres. Les participants sont invités à s'informer mutuellement sur les différentes expériences et perspectives théologiques.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous examinerons comment ouvrir des portes sur l'avenir en prenant des mesures telles que l'élimination des barrières physiques et sociales, et de celles qui proviennent des attitudes, et nous nous demanderons comment nous engager dans une réflexion sur les défis œcuméniques qui sont devant nous.

## 6. Les personnes handicapées: une Église de tous et pour tous

L'Église du Christ est un lieu d'accueil pour tous, sans tenir compte de nos différences. Comme l'a montré saint Paul dans 1 Corinthiens 12,2-26, l'Église est le corps du Christ et elle est faite de nombreuses parties. Elle ne saurait être complète si elle exclut la moindre de ces parties. Toutes ont leur fonction propre et même celles qui paraissent faibles sont indispensables. Cependant, cela ne correspond pas à l'expérience des personnes handicapées qui se sont senties exclues de la vie spirituelle, sociale, économique et structurelle de l'Église. Elles ont éprouvé leur exclusion au travers de diverses barrières dont les pires sont celles qui sont liées aux attitudes. Il y a extrêmement peu de personnes handicapées qui, d'une manière ou d'une autre, participent au mouvement œcuménique.

La raison principale de leur exclusion de la vie de l'Église peut s'expliquer par une forme de la lutte entre les forts et les faibles. En tant que groupe apparemment faible, ces personnes passent pour n'avoir aucune contribution à apporter et sont donc considérées comme une charge. Lorsque l'on s'est préoccupé de leurs besoins, c'était dans un esprit de charité et par choix plus que poussé par la conviction que c'était là une des caractéristiques qui définissent l'Église. Si l'Église veut être véritablement ce corps qu'elle est, elle doit opérer un déplacement de paradigme et traiter la question du han-

dicap non plus dans la perspective de la charité, mais dans le cadre d'une théologie qui responsabilise et qui soit ouverte à tous. Des signes de ce nouveau départ sont vécus dans l'activité de quelques Églises.

Un certain nombre des thèmes fondamentaux examinés dans la déclaration provisoire du COE intitulée «L'Église de tous» offre quelques indications sur ce que devrait être la place des personnes handicapées dans l'Église. Trois d'entre eux présentent un intérêt particulier: l'herméneutique, l'*imago Dei*, et la guérison. Cet entretien se déroulera autour de ces thèmes et de leurs implications en ce qui concerne une ouverture complète des portes à la pleine participation des personnes handicapées à la vie de l'Église.

Au cours de la **première rencontre**, nous aurons l'occasion d'entendre des personnes handicapées parler de leur expérience personnelle concernant leur interaction avec l'Église. Nous parlerons de ce que signifie pour ces personnes le fait d'être membres à part entière de l'Église de tous, et de ce que les récits de guérison du Nouveau Testament communiquent à l'Église d'aujourd'hui.

Au cours de la **deuxième rencontre**, les Églises qui ont progressé dans l'inclusion et la participation active de personnes handicapées dans les domaines du culte et de la vie structurelle auront l'occasion de partager leurs expériences.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous explorerons de nouvelles manières d'ouvrir les portes sur l'avenir grâce à des mesures telles que l'élimination des barrières physiques et sociales et de celles liées aux attitudes, et nous entamerons une réflexion sur les défis œcuméniques qui sont devant nous.

## Un contexte ecclésial et œcuménique en mutation

### 7. Défis sur le chemin de l'unité: à la recherche d'une réponse œcuménique pour aujourd'hui

Le processus 'Vers une conception et une vision communes du COE' offre une image cohérente et stimulante, celle d'une vaste communauté fraternelle d'Églises, engagées et responsables les unes envers les autres, à la recherche de l'unité visible dans leur vie et leur témoignage aujourd'hui.

Après des siècles de division, les Églises reconnaissent à nouveau qu'elles sont une en Christ. Au sein de la communauté œcuménique, elles témoignent ensemble, agissent contre l'injustice et cherchent à surmonter leurs différences historiques et théologiques. Dans le cadre de cette communauté fraternelle, les Églises ont décidé d'un commun accord de réfléchir et d'agir ensemble – de *demeurer* ensemble, de s'encourager et de s'interpeller mutuellement, alors qu'elles s'efforcent de résoudre les divergences qui demeurent, qui font obstacle à leur communion et la mettent à l'épreuve.

Mais cette communauté fraternelle d'Églises est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent. L'un d'eux a sa source dans l'émergence de nouvelles communautés qui recherchent un christianisme «sans dénominations», quelque chose qui sort des paramètres historiques de la vie ecclésiale. De nombreuses communautés de ce genre choisissent de demeurer en dehors des formes historiques de vie ecclésiale. D'autres,



et parmi elles des Églises qui connaissent actuellement une croissance rapide, cherchent d'autres œcuménismes, d'autres expériences de vie commune en dehors du mouvement œcuménique «dominant». Ces évolutions mettent à l'épreuve les limites de la communauté fraternelle d'Églises telle qu'elle s'exprime actuellement dans le COE.

Un autre défi, paradoxalement, a sa source dans l'exacerbation des identités dans des Églises qui se rattachent au mouvement œcuménique traditionnel. C'est peut-être une réaction inévitable aux changements rapides que connaît le monde, et qui provoquent l'incertitude face à l'avenir, la perte de valeurs sociales traditionnelles et une sécularisation croissante. Cette réaction n'est pas nécessairement anti-œcuménique, mais elle l'est souvent: l'accent mis sur ce qui est local et familial, la peur de ce qui est différent, les pressions financières sont autant de facteurs qui incitent à une «re-confessionnalisation», à un repli vers l'intérieur, qui font que les ressources destinées à la communauté œcuménique deviennent moins importantes. Dans le même temps, de nombreuses Églises sont en croissance et disposent de nouvelles ressources, mais elles ne les partagent pas toujours. Derrière le «symptôme» de la diminution des ressources se cachent souvent des problèmes plus profonds: une perte de confiance et d'enthousiasme pour la quête même de l'unité.

Les Églises, cherchant à répondre avec créativité à ces défis, s'efforcent de comprendre la nature des forces qui sont à la racine des changements qui se produisent aujourd'hui dans le monde et qui les affectent elles-mêmes. Elles sont à l'écoute les unes des autres de manière nouvelle et découvrent au sein de la communauté des espaces où elles peuvent se poser les unes aux autres les questions les plus pénétrantes sur leur compréhension de la foi et la conception qu'elles ont d'elles-mêmes et des autres en tant qu'Églises (cf. la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE). Ensemble, elles sont attentives aux préoccupations de ceux qui ne font pas partie de la communauté des Églises. Elles reconnaissent que la pluralité religieuse actuelle interpelle de manière nouvelle leur quête de l'unité. Et elles s'interrogent: sommes-nous prêtes à nous montrer responsables les unes à l'égard des autres, à faire en sorte que l'unité de notre vie, de notre témoignage et de notre service auprès du monde devienne visible? Sommes-nous prêtes à discerner la grâce de Dieu qui nous transforme, nous et le monde dans lequel nous vivons?

Au cours de la **première rencontre**, nous passerons en revue l'engagement des Églises les unes envers les autres afin de travailler en vue de l'unité au sein de la communauté œcuménique et nous examinerons l'émergence, le rôle et la signification des Églises «post-dénominationnelles», ainsi que les autres expressions du fait ecclésial d'aujourd'hui.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous aborderons les changements intervenus dans les modèles d'engagement (priorités, temps, énergie et finances) envers le mouvement œcuménique, et la manière dont ils affectent la communauté des Églises.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous porterons notre attention sur la manière dont les Églises peuvent réaffirmer leur communion fraternelle et leur responsabilité mutuelle en tant que bases de la réponse qu'elles donnent aux défis d'aujourd'hui.

## **8. De nouvelles formes d'œcuménisme**

Le processus 'Vers une conception et une vision communes du COE' offre une image cohérente et stimulante, celle d'une vaste communauté fraternelle d'Églises, engagées et responsables les unes envers les autres, à la recherche de l'unité visible dans leur vie et leur témoignage aujourd'hui.

Après des siècles de division, les Églises reconnaissent à nouveau qu'elles sont une en Christ. Au sein de la communauté œcuménique, elles témoignent ensemble, agissent contre l'injustice et cherchent à surmonter leurs différences historiques et théologiques. Dans le cadre de cette communauté fraternelle, les Églises ont décidé d'un commun accord de réfléchir et d'agir ensemble – de *demeurer* ensemble, de s'encourager et de s'interpeller mutuellement, alors qu'elles s'efforcent de résoudre les divergences qui demeurent, qui font obstacle à leur communion et la mettent à l'épreuve.

Au cours des dernières années, le paysage œcuménique a changé de façon spectaculaire. De nouveaux partenaires sont apparus, de nouveaux partenariats ont pris forme. Certaines Églises se rencontrent pour des entretiens bilatéraux, un «forum» mondial pourrait rassembler une diversité accrue d'Églises et de groupes, y compris certains qui se trouvent en dehors du mouvement œcuménique traditionnel; des ministères des Églises (et d'autres parfois indépendants d'elles), spécialisés dans les domaines de la diaconie et du développement, se révèlent comme des forces vigoureuses qui apportent au mouvement œcuménique leurs perspectives propres.

Face à cette situation nouvelle, un grand nombre d'Églises de la communauté fraternelle, d'organisations conciliaires appartenant à des contextes nationaux, régionaux ou internationaux, de communions d'Églises et de partenaires œcuméniques cherchent de nouveaux modèles et de nouvelles possibilités de vivre leur engagement œcuménique dans le monde d'aujourd'hui. Ils explorent la possibilité d'une «reconfiguration» du mouvement œcuménique, qui ne serait pas une simple réorganisation du paysage actuel, mais une compréhension nouvelle de ce que signifie un seul corps et de nombreux membres (cf. Romains 12,4; 1 Corinthiens 12,20), et une nouvelle manière de pratiquer l'œcuménisme aujourd'hui.

Les Églises cherchent à faire face à la nouvelle situation de l'œcuménisme avec courage et créativité, afin que leur action et leur témoignage soient efficaces. Elles tentent de se mettre en relations avec les nouveaux intervenants œcuméniques et les partenaires spécialisés en s'interrogeant: Comment pouvons-nous ensemble incarner nos idéaux au sein d'un mouvement œcuménique unique? Quelle forme notre vision de l'œcuménisme doit-elle revêtir aujourd'hui? Comment la grâce de Dieu nous aidera-t-elle à affronter les défis de l'œcuménisme aujourd'hui?

Au cours de la **première rencontre**, nous entendrons et examinerons des récits et des exemples de tout l'éventail des expressions de l'œcuménisme dans les contextes local, national, régional et international.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous examinerons le processus de «reconfiguration». Cette démarche cherche à clarifier et à reformuler la vision de la communauté fraternelle des Églises au sein du COE, pour établir une base élargie du mouvement œcuménique aujourd'hui. La discussion portera sur les origines de ce processus, ses objectifs, et les questions qu'il pose par rapport aux formes et aux conceptions traditionnelles du mouvement œcuménique.

Au cours du **troisième entretien**, nous examinerons les possibilités futures qui s'offrent au mouvement œcuménique. Nous chercherons à amener le processus de reconfiguration décrit ci-dessus à dialoguer avec d'autres visions et d'autres formes possibles pour le mouvement œcuménique aujourd'hui.



## 9. Défis pour la diaconie aujourd'hui : à la recherche d'une réponse œcuménique

Le processus 'Vers une conception et une vision communes du COE' offre une image cohérente et stimulante, celle d'une vaste communauté fraternelle d'Églises, engagées, responsables les unes envers les autres, à la recherche de l'unité visible dans leur vie et leur témoignage aujourd'hui.

Après des siècles de division, les Églises reconnaissent à nouveau qu'elles sont une en Christ. Au sein de la communauté œcuménique, elles témoignent ensemble, agissent contre l'injustice et cherchent à surmonter leurs différences historiques et théologiques. Dans le cadre de cette communauté fraternelle, les Églises ont décidé d'un commun accord de réfléchir et d'agir ensemble – de *demeurer* ensemble, de s'encourager et de s'interpeller mutuellement, alors qu'elles s'efforcent de résoudre les divergences qui demeurent, et qui font obstacle à leur communion et la mettent à l'épreuve.

Les Églises ensemble au service d'un monde en détresse: c'est là un signe vivant de leur fidélité au Christ, lui dont le ministère a été marqué par le service, c'est aussi une expression de leur responsabilité mutuelle au sein de la communauté fraternelle des Églises. En passant des paroles à l'action, leur unité en Christ devient visible, «marque» de leur engagement commun dans le service, visible pour le monde entier.

Fermement ancrée dans l'Évangile, la diaconie a toujours été un élément central de la vie des Églises. Au sein de la communauté fraternelle des Églises, elle s'est développée et a intégré la lutte pour la justice et pour des communautés durables, l'engagement à défendre la dignité humaine, et la vision de communautés participant aux décisions qui influent sur leur vie. Elle a pris des dimensions mondiales, même si elle s'enracine dans les communautés locales.

En outre, le paysage œcuménique est en train de se transformer de manière spectaculaire, et cela particulièrement dans le domaine de la diaconie. Certaines Églises répondent aujourd'hui directement aux besoins locaux, sans passer par la communauté œcuménique. Une nuée d'organisations non gouvernementales sont apparues et offrent leurs services aux démunis. Les institutions diaconales et les partenaires spécialisés, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, sont poussés à produire des résultats tangibles - et souvent immédiats. Ces changements interpellent les Églises, mettant en question la conception qu'elles ont de leur communauté et la manière dont elle peut se manifester dans le service commun aux démunis.

Face à cette nouvelle situation, les Églises, au sein de leur communauté fraternelle, sont à la recherche de modèles de diaconie nouveaux et créatifs et de nouvelles possibilités d'action diaconale. Avec leurs partenaires spécialisés, elles étudient de nouvelles «configurations de prise en charge» entre Églises, les possibilités de nouvelles sources de soutien et de compétences diaconales et examinent des situations de détresse au niveau local. Elles espèrent pouvoir établir de nouveaux partenariats marqués par le respect, le partage du pouvoir, la responsabilité mutuelle et une vulnérabilité acceptée.

Les Églises cherchent aujourd'hui à envisager avec créativité les nouvelles possibilités qui se présentent pour la diaconie – et à faire face aux défis qu'elle implique – afin d'être efficaces dans leur service au monde. Elles s'efforcent de comprendre les nouvelles données de la situation actuelle et se demandent: comment pouvons-nous, en tant que communauté fraternelle d'Églises, agir de concert avec les partenaires spécialisés et avec les communautés et les organisations locales pour répondre aux souffrances et aux besoins humains?

Au cours de la **première rencontre**, nous examinerons les fondements bibliques de la diaconie, les formes traditionnelles du service commun des Églises au monde, face au contexte qui se modifie et dans lequel la diaconie s'accomplit aujourd'hui.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous explorerons les nouvelles formes de diaconie qui apparaissent aujourd'hui, et observerons de quelle manière la diaconie et la quête de la justice s'expriment au travers de nouvelles formes de ministères. Nous examinerons des initiatives visant à établir de nouveaux partenariats dans le domaine de la diaconie au niveau mondial, leurs relations avec l'ensemble de la communauté œcuménique et les conséquences qui peuvent en découler pour elle.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous nous demanderons de quelle manière les Églises peuvent poursuivre leur engagement à servir le monde, de la manière la mieux adaptée aux besoins actuels.

## 10. Mémoire et renouveau dans la recherche de formation œcuménique

Le fait que quelques-unes des grandes traditions chrétiennes se soient rassemblées et soient demeurées ensemble, et qu'elles aient été les témoins du développement et de la croissance du mouvement œcuménique est l'une des réalisations majeures de la chrétienté au 20<sup>e</sup> siècle. Ce qui constitue un riche héritage d'Églises qui demeurent ensemble et coopèrent en vue de l'unité visible de l'Église n'aurait pas été possible sans l'existence d'une formation et d'un apprentissage œcuméniques délibérés et dynamiques au travers de moyens très divers. Toutefois, nous vivons dans un contexte ecclésial et œcuménique qui se modifie rapidement. Certains d'entre nous sont venus à cette Assemblée avec des souvenirs de leur formation œcuménique ancrés au plus profond d'eux-mêmes. D'autres se demandent peut-être ce que signifie «être œcuménique», et ce qu'est une «formation œcuménique». D'autres encore, de façon délibérée et active, cultivent la conscience de l'œcuménisme alors qu'ils sont confrontés, dans leurs contextes, à la réalité toujours plus présente de la pluralité religieuse et de toutes sortes d'injustices. En outre, l'Écriture nous exhorte à nous laisser transformer par le renouvellement de notre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu (Romains 12, 2) et rechercher sa grâce.

La formation œcuménique ne se fait pas dans le vide. Le contexte, la condition humaine et l'expérience vécue des gens exercent une influence sur les diverses formes des initiatives prises dans le domaine de la formation. Des changements importants au sein de l'œcuménisme, le déplacement démographique qui a lieu à l'échelle mondiale dans la chrétienté, la croissance rapide de nouvelles expressions de la spiritualité chrétienne et, en certains endroits, le prosélytisme, incitent à rechercher des conceptions imaginatives de la formation œcuménique et à redéfinir notre conception de l'œcuménisme et de la transformation.

Dans leurs divers contextes, les Églises doivent être à l'écoute les unes des autres et formuler pour elles-mêmes ce que signifie le fait d'être œcuménique face au message de l'Évangile qui annonce un monde juste et proclame le règne de Dieu.

Au cours de la **première rencontre**, nous rappellerons comment certains participants ont été formés à l'œcuménisme (vécu des personnes) dans divers contextes et de quelle manière cette formation a façonné leur conception de la formation œcuménique.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous aurons l'occasion de découvrir comment des chrétiens sont aujourd'hui engagés dans la formation œcuménique et quels sont les défis auxquels ils sont confrontés dans leurs contextes propres; on donnera une

place suffisante aux jeunes, aux femmes, aux personnes handicapées et aux autochtones, qui, tous, représentent une grande variété de contextes locaux.

Au cours de la **troisième rencontre** nous chercherons à identifier l'esprit de renouveau et de transformation à l'œuvre dans l'Église, base sur laquelle pourront se créer des modèles réalistes de formation œcuménique pour le 21<sup>e</sup> siècle, dans les différents contextes.

## 11. Les jeunes et la transformation du paysage œcuménique

Le mouvement œcuménique a été créé avec l'aide de jeunes appartenant aux mouvements chrétiens d'étudiants, aux Unions chrétiennes de jeunes gens et aux Unions chrétiennes féminines, qui ont assumé des responsabilités et ont osé interpeller les Églises. Ce qui les soutenait, c'était une passion d'apporter l'Évangile au monde entier par la mission, l'action sociale et la transformation des Églises. Les jeunes ont une capacité qui leur est propre de parler d'une voix prophétique et de faire changer les choses. Comme le jeune prophète, ils sont particulièrement appelés à transformer le monde, à «déraciner et renverser, ruiner et démolir, bâtir et planter» (Jérémie 1,10). Cette parole nous rappelle le rôle important que les jeunes peuvent et doivent assumer dans le mouvement œcuménique du 21<sup>e</sup> siècle.

Chez les jeunes chrétiens, la foi en Dieu et l'intense besoin de spiritualité ne correspondent pas, bien souvent, à la mesure dans laquelle ils sont présents et actifs dans les Églises. Presque partout dans le monde, on assiste à un déclin de la présence et de l'engagement des jeunes. Ce phénomène met en question la pertinence du ministère de l'Église et la manière dont les Églises se situent dans le monde d'aujourd'hui.

Le désir profond d'un grand nombre de jeunes de transformer le monde a pour effet qu'ils s'impliquent de manière importante dans divers mouvements sociaux. Cependant, leur désir d'une *oikoumene* unie, juste, se souciant d'eux ne se manifeste pas au sein des Églises et des organisations œcuméniques. Cette situation met en question la pertinence du mouvement œcuménique lui-même.

Dans ces entretiens, nous chercherons à découvrir quels sont les rêves et les visions des jeunes en ce qui concerne l'œcuménisme du 21<sup>e</sup> siècle. Ils offriront un espace propice à la discussion sur la manière dont les jeunes, et parmi eux les jeunes théologiens contribuent et peuvent contribuer à la quête de l'unité visible de l'Église. Nous chercherons à comprendre les spiritualités des jeunes qui se distinguent par l'impatience face à l'injustice, le courage, l'ouverture et une passion pour la transformation des Églises et du monde. Bien qu'ils soient dirigés par des jeunes, ils ne leur sont pas exclusivement destinés. Ils ont pour but d'engager les participants dans un dialogue honnête et constructif, également par-delà les frontières entre générations.

Au cours de la **première rencontre**, nous parlerons des aspirations des jeunes et des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leurs Églises, leurs organisations, leurs sociétés. Un temps sera consacré au partage des expériences et des perceptions des jeunes par rapport au monde, aux Églises et au mouvement œcuménique.

Au cours de la **deuxième rencontre**, nous chercherons à découvrir ce que les jeunes font pour transformer les Églises et le mouvement œcuménique. On mettra en lumière leurs réussites, mais aussi leurs échecs et leurs frustrations. Les participants auront des échanges de vues sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous nous tournerons vers l'avenir en nous posant les questions suivantes: comment faire en sorte que la vitalité, la visibilité et

l'impact du mouvement œcuménique des jeunes aient un effet sur les Églises et sur le monde? Comment les organisations œcuméniques de jeunes renforcent-elles l'identité chrétienne commune et les liens de solidarité entre jeunes au niveau mondial? Comment retrouver et utiliser avec créativité la spiritualité des jeunes des origines du mouvement œcuménique à la recherche de l'Église et de l'*oikoumene* telles que Dieu les veut?

## Un contexte international et politique en mutation

### 12. Cheminer dans la vérité, parler avec puissance

Du prophète Esaïe au pasteur Bonhoeffer, d'Esther, dans l'ancien Israël, aux Mères de la place de Mai, dans l'Argentine contemporaine, les prophètes sont une réalité et ils donnent une inspiration. Dans la Bible, à intervalles réguliers, ils sont à l'honneur. La promesse de Dieu annonçant de nouveaux cieux et une terre nouvelle est en quelque sorte redevable à leurs efforts. Pourtant, la plupart des croyants, quel que soit leur engagement pour la justice de Dieu, ne se qualifieraient pas eux-mêmes de prophètes ou ne se considéreraient pas comme prophétiques. Les prophètes sont des gens inhabituels, lointains et rares. On connaît bien l'injonction: «Dites la vérité aux puissants», mais dans la vie ordinaire, la plupart de ceux qui marchent à la suite de Jésus vivent dans le silence, se sentent sans pouvoir et demeurent profondément interpellés par la question de ce qu'il faut faire face au pouvoir et lorsqu'on demande si ceux qui tentent de faire quelque chose font réellement une différence.

Bien plus, le prophète Samuel a dit la vérité au roi Saül. Il n'est pas question de médias, de forces du marché ou d'alliances internationales venant s'interposer entre eux, mais la dimension relationnelle est mise en lumière. Dans notre monde, le pouvoir s'est greffé sur les structures mondiales des influences, de la richesse, de l'information et des privilèges. Il se définit par l'image et les prérogatives. Les vieilles dynamiques de genre et de race se réinstallent dans de nouveaux modèles d'oppression. Le pouvoir est médiatisé et projeté dans des régions et des cultures entières. Ses sources sont plus impersonnelles que jamais auparavant, mais ses effets se manifestent de manière plus personnelle que par le passé.

La décennie écoulée a vu de grands changements dans le domaine du pouvoir politique. On est passé d'un monde bipolaire à une unique superpuissance, et de nouvelles possibilités s'ouvrent pour des pays tels que la Chine, la Russie et l'Inde qui jouent un rôle clé. Simultanément, la société civile manifeste son pouvoir de manière de plus en plus active, aux plans local, national et international, et, dans certaines situations, elle influence les orientations de politique générale. Certaines Églises et des organisations qui leur sont liées élaborent et mettent en oeuvre des programmes très élaborés de défense des causes humaines, malgré de fortes oppositions. Les Églises, unies dans la promotion de ces causes, ont fait du COE une boussole morale au sein d'un système international parfois confus et souvent à court de réponses viables.

Cependant un prophète, le Fils de Dieu, se tient à la porte du cœur humain et parle dans les cours du pouvoir humain: Je suis la Vérité. Bienheureux les pauvres et ceux qui sont humbles de cœur. Quoi que vous fassiez à l'un de ces petits, c'est à moi que vous le faites. Déliez les chaînes de l'oppression. Que la justice coule comme un fleuve. Cheminez humblement avec Dieu. Entendons-nous ces paroles d'espérance et prenons-nous courage?

Au cours de la **première rencontre**, les participants discuteront de la nature des pouvoirs publics dans le monde d'aujourd'hui et établiront le cadre d'une analyse plus poussée. Ils examineront le pouvoir tel qu'il se manifeste du niveau local au plan mondial, du bipolaire au multilatéral, et ils identifieront aussi les nouvelles formes qu'il revêt.

Au cours de la **deuxième rencontre**, ils examineront la capacité des Églises à cheminer dans la vérité et à parler avec puissance. Comment pouvons-nous comparer notre situation avec les récits bibliques en ce qui concerne l'action prophétique? En opposition à un monde plus intégré et plus complexe, quels sont les points les plus forts des Églises lorsqu'il faut s'adresser aux pouvoirs publics et aux autorités des grandes entreprises et les influencer?

Au cours de la **troisième rencontre**, nous discuterons de l'équilibre entre les actions qui dénoncent, celles qui offrent un espoir et la vie dans l'espérance. Les participants entendront des témoignages et en discuteront, et on leur demandera de choisir parmi les dons de Dieu qu'ils reçoivent au cours de cette Assemblée et qu'ils vont rapporter à leurs Églises comme expression dynamique de l'action œcuménique dans le monde: des Églises qui parlent vrai face au pouvoir comme un témoignage critique, moral, constructif et uni dans un monde que l'amour de Dieu transforme par sa grâce.

### **13. Protéger la vie des peuples et la dignité humaine**

Les changements intervenus dans le contexte du monde après la fin de la guerre froide font peser de nouvelles menaces sur les droits de la personne et sur la dignité humaine. L'affaiblissement de l'Etat nation qui résulte de la mondialisation et le nombre croissant des conflits qui éclatent au sein des Etats plus qu'entre pays ont accru la violence qui s'exerce contre les populations civiles innocentes, les femmes et les enfants ainsi que les menaces contre leur dignité et leurs droits tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels.

L'action pour la justice est au cœur du message biblique. Les prophètes appellent le peuple de Dieu à agir avec justice, particulièrement en faveur des pauvres, des victimes et des opprimés (cf. p. ex. Esaïe 1,17). Le message de Jésus est un message de vie, de vie en plénitude (Jean 10,10). La Bible nous invite à envisager la justice, la vie et la dignité de façon holistique en considérant les êtres humains comme gérants de la création et en protégeant, comme Dieu le fait dans sa grâce, l'ensemble de la création avec un souci particulier pour les membres les plus faibles de la communauté (Psaume 82).

La recherche de la justice, des droits et de la vie en plénitude ne saurait se concevoir uniquement sous l'angle de l'individu. Les perspectives bibliques, théologiques et éthiques invitent à passer du plan individuel à celui de la communauté. Les traditions africaines et autochtones soulignent aussi cette conception collective de la dignité et des droits de l'être humain.

Dans ce contexte, quelle doit être la responsabilité de la communauté internationale dans la protection de la dignité des peuples contre les violations flagrantes des droits de la personne, le génocide et les crimes de guerre? Comment aborder les questions de l'impunité, de la liberté religieuse et des droits fonciers dans une perspective éthique et théologique? Quel peut être le rôle des Églises dans les situations de post-conflit et dans le domaine de la réconciliation?

Au cours de la **première rencontre**, nous ferons le point sur le contexte en mutation sur le terrain de la dignité et des droits de l'être humain; nous repérerons les

nouvelles tendances et soulèverons un certain nombre de questions éthiques que la famille œcuménique doit aborder, notamment certaines conséquences de la mondialisation: les changements dans le domaine de l'économie, les inégalités de pouvoir, la sensibilité aux droits de la personne et le respect de ces droits. Nous examinerons les processus en cours dans le cadre des Nations Unies (réforme de l'ONU, Conseil de sécurité, Commission des droits de l'homme, etc.), l'incapacité de la communauté internationale à répondre aux situations critiques et la nécessité d'appliquer les droits établis.

Lors de la **deuxième rencontre**, nous parlerons des cas d'Églises et de partenaires œcuméniques qui travaillent en faveur des droits de la personne dans des contextes divers et changeants. Il sera question notamment d'exemples historiques de soutien aux victimes de violations des droits de la personne, d'actions de soutien concernant des questions qui se posent à la base, de l'accompagnement œcuménique dans des situations dangereuses, de la participation des Églises à des activités visant la vérité et la réconciliation, etc. Nous tirerons les enseignements, pour la promotion et la protection des droits humains, des opérations réussies, de même que des difficultés que rencontrent des Églises divisées et/ou peu désireuses de prendre le risque de s'engager dans des activités relatives aux droits de la personne; enfin, nous nous référerons au dialogue interreligieux dans cette perspective.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous identifierons les nouveaux domaines et tendances du travail des Églises et du mouvement œcuménique en vue de la protection des droits et de la dignité des personnes; nous examinerons de nouvelles méthodes permettant d'accompagner les Églises dans des situations critiques et d'œuvrer dans un cadre œcuménique en vue de la transformation, de la paix et de la réconciliation.

#### **14. Réponses des Églises face aux nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité humaine**

Une nouvelle vague de militarisation est en train de marquer la scène internationale. Dans les budgets des Etats, les dépenses militaires paraissent avoir une priorité beaucoup plus haute que le développement social et humain. Dans le même temps, les difficultés qui se font jour dans le domaine des traités destinés à contrôler ou à éliminer certaines armes particulièrement destructrices donnent un signal évident des nouvelles tendances qui menacent la sécurité et le bien-être des êtres humains.

Les armes légères et de petit calibre connaissent une prolifération croissante et sont responsables de la mort de 95% des personnes tuées dans les conflits armés actuels. Les acteurs non étatiques auteurs d'actes de terreur agissent à une échelle internationale et sont mieux organisés que par le passé. Les technologies militaires contrôlent de plus en plus la vie civile, conséquence de ce que d'aucuns appellent la guerre contre le terrorisme. L'industrie des armements continue à être très lucrative et de nombreux pays appliquent deux poids et deux mesures, en parlant de paix, mais en pratiquant le commerce des armes.

Le traité qui contrôle les armes les plus terrifiantes, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est en voie d'érosion. Les armements nucléaires demeurent en état d'alerte alors que les forums intergouvernementaux destinés à les contrôler sont paralysés. L'entente de principe qui sous-tend ce traité – à savoir que les Etats possédant des armes nucléaires procèdent à leur élimination graduelle, afin que les Etats non nucléaires ne cherchent pas à en acquérir – est maintenant en ruines dans certaines régions du monde. Une reprise sérieuse des négociations est en panne. 189 Etats sont



pris dans cette impasse, mais une majorité divisée ne parvient pas à l'emporter sur la politique de quelques puissants.

Dans la pensée actuelle, le concept de sécurité ne concerne plus exclusivement la sécurité nationale, mais est en train de faire place à une nouvelle idée, celle de la sécurité humaine qui comprend les droits et les besoins des individus et des communautés. Cependant, à l'ère de la «guerre mondiale contre le terrorisme», le souci de la sécurité nationale refait surface et menace les citoyens et leurs droits.

La paix, avec la justice et l'amour, sont des dons de Dieu (Psaume 85,8-13). Jésus Christ est lui-même notre paix (Ephésiens 2,14). En tant que chrétiens, nous avons pour mandat de rechercher la paix, d'y travailler et de transformer le monde en communautés de paix et de réconciliation. La Décennie «vaincre la violence» (DVV)<sup>1</sup> est un cadre permettant d'œuvrer en vue de la paix et de venir à bout des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité humaine.

Au cours de la **première rencontre**, nous évaluerons les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité humaine qui proviennent de la prolifération et du perfectionnement des armes, de la militarisation croissante des sociétés et des rapports entre ces phénomènes. Comment les gens considèrent-ils ces menaces contre la paix et comment les vivent-ils dans leurs réalités locales?

Lors de la **deuxième rencontre**, nous échangerons des exemples positifs de cas où des Églises s'engagent en faveur du contrôle des armes et du combat contre la militarisation en s'engageant dans les actions suivantes: destruction des armes légères après les guerres, participation au contrôle des armements, promotion de codes de conduite sur l'exportation des armes, diverses activités visant à lutter contre les armes légères dans le contexte de la Décennie 'vaincre la violence'. Quelles leçons peut-on en tirer? De quelles ressources (théologiques, éthiques, spirituelles et humaines) le mouvement œcuménique dispose-t-il pour modifier le cours des choses?

Au cours de la **troisième rencontre**, nous traiterons de la manière dont on peut utiliser l'expérience des Églises dans le domaine des menaces futures que font peser les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Comment associer les ressources théologiques et l'expérience pastorale à l'action politique dans la lutte contre la prolifération des armes légères? Comment aider les Églises à être plus courageuses à propos de ces questions? Comment renforcer le rôle et les potentialités de la DVV dans le domaine de la militarisation? Quel message d'espérance donner pour surmonter les peurs que provoquent les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité humaine?

## **15. Edifier des communautés hospitalières: faire face à la migration**

Dans le monde entier, les gens se déplacent de plus en plus. Nombre d'entre eux sont forcés de quitter leurs communautés en raison des guerres, des violations des droits de la personne, de l'extrême pauvreté, de la dégradation de l'environnement et d'inégalités sociales. Mais d'autres s'en vont par désir d'explorer de nouvelles possibilités, pour rejoindre des membres de leur famille et pour trouver de meilleurs emplois. La migration est une réalité de la vie et l'a été depuis les temps bibliques. Tout au long de la Bible hébraïque, on trouve des appels à aimer l'étranger et l'exilé et à

---

<sup>1</sup> La Décennie «vaincre la violence» – Les Églises en quête de réconciliation et de paix (2001-2010) invite Églises, organisations et personnes individuelles à traiter des défis de la violence et de la non-violence de manière nouvelle et créatrice dans l'esprit de l'Évangile.

leur offrir l'hospitalité (Lévitique 19,33-34). L'appel du Christ à accueillir l'étranger (Matthieu 25, 31-45) est au centre du message évangélique. Comme il a été dit lors de la session de la Commission de Foi et constitution en juillet 2004, «par la pratique de l'hospitalité authentique qui, d'une certaine manière, transcende la distinction entre celui qui reçoit et celui qui est reçu, une transformation mutuelle a lieu.» Aujourd'hui, une personne sur cinquante, dans le monde, vit hors de son pays d'origine, des millions de gens sont déplacés dans leur propre pays et la migration devient de plus en plus une question qui touche les femmes. Si la mondialisation permet une circulation plus libre des capitaux, des biens et des services, des murs s'élèvent en revanche pour limiter les mouvements des personnes. Vu sous l'angle de la «face humaine» de la mondialisation, le phénomène de la migration signifie que la plupart des sociétés sont virtuellement multiculturelles et multireligieuses. Réfugiés et migrants enrichissent les sociétés au sein desquelles ils vivent, mais le processus d'intégration est souvent difficile. Les tensions sociales s'accroissent dans de nombreux pays, et les gouvernements, les Églises et les sociétés sont aux prises avec les implications de ces mouvements de populations.

Le phénomène de la migration est complexe et interpelle les Église à de nombreux niveaux. Tandis que les gouvernements érigent des barrières pour maintenir les gens dehors – en légitimant souvent ces mesures par des raisons de sécurité –, des personnes désespérées ont recours à des actes désespérés pour fuir leur pays. Le trafic d'êtres humains s'accroît dans un grand nombre de régions. De nombreuses sociétés d'accueil connaissent une montée de racisme et de xénophobie alors que les pays que les migrants quittent souffrent de la fuite des cerveaux. Les Églises et les sociétés sont aux prises avec la question de savoir comment les migrants et les réfugiés peuvent préserver leur culture et en même temps s'intégrer dans leur nouvelle société. Dans le même temps, les immigrants établissent leurs propres Églises. Pour les Églises, c'est une interpellation qui les incite non seulement à offrir l'hospitalité à ces personnes qui arrivent dans leurs pays, mais aussi à lutter contre la stigmatisation et la discrimination présentes dans la société et de mettre en question les politiques des gouvernements. Alors que les Églises sont transformées par la présence des migrants et des réfugiés, des occasions de contact et d'une meilleure compréhension entre les religions au niveau local doivent être recherchées. Edifier des communautés hospitalières peut être une entreprise comportant des risques.

Au cours de la **première rencontre**, les participants examineront les tendances actuelles de la migration, les politiques gouvernementales, les raisons des nouvelles formes de migration et les conséquences de la migration à la fois pour les communautés d'origine et pour celles d'accueil.

Au cours de la **deuxième rencontre**, les participants discuteront la manière dont les Églises réagissent aux niveaux local, national, régional et mondial, en examinant comment elles coopèrent pour répondre aux besoins de ceux qui ont quitté leurs communautés.

Au cours de la **troisième rencontre**, ils réfléchiront à la manière dont les Églises sont mises en demeure de travailler ensemble – par-delà les frontières nationales – pour relever les défis de la migration.



## **16. Vie publique, religion et politique: ambiguïtés et possibilités**

La relation entre la religion et la politique est importante tant dans la Bible hébraïque que dans le Nouveau Testament. L'histoire des Rois et des Juges illustre les caractéristiques du chef politique juste, alors que de nombreux prophètes dénoncent ceux qui abusent de leur pouvoir pour opprimer le peuple. Jésus faisait la distinction entre le règne de César et celui de Dieu (Marc 12, 7), mais ceux qui l'accusaient devant Pilate percevaient son ministère comme quelque chose d'éminemment politique (Marc 15, 12. 18). L'appel qu'il adresse à ses disciples de travailler en vue de la paix et de la justice incite aujourd'hui les Églises à réfléchir au rôle qu'elles jouent dans la vie publique et la politique.

Si l'influence de la religion dans le champ politique n'est pas un phénomène nouveau, on peut observer aujourd'hui dans la plupart des cultures, des pays et des environnements une interaction croissante entre la religion et la politique, entre les processus politiques et les conflits. On reconnaît de plus en plus, semble-t-il, que la religion a sa place dans la vie publique, même si les opinions diffèrent sur la question de savoir quelle doit être cette place. Les chrétiens de toutes tendances pensent que leur foi devrait être le fondement de leur action politique, comme le pensent aussi de nombreux croyants d'autres religions. Tandis que certains se réjouissent de cet engagement politique croissant des groupes d'inspiration religieuse, d'autres manifestent de la prudence, parce que les résultats de cet engagement sont ambigus.

Dans certains cas, la religion a alimenté des conflits politiques violents et a été utilisée pour justifier des politiques empreintes de violence et d'oppression. Dans d'autres cas, elle a été un élément clé de l'édification de la paix et de la réconciliation. La religion a été étroitement liée à certaines confrontations ethniques, à des aspirations à l'indépendance nationale et à l'autodétermination, ainsi qu'à des luttes de pouvoir. Si la plupart des Églises sont d'accord sur le fait que la religion doit jouer un rôle dans la vie publique, leurs positions diffèrent quant à la forme que doit prendre cet engagement. Il est nécessaire de réfléchir et d'user de discernement au sujet de l'interaction entre la religion, les communautés religieuses et le pouvoir – et sur les dilemmes éthiques qui découlent de cette interaction – et cette réflexion est cruciale lorsqu'il s'agit de répondre à l'appel à la transformation du monde.

Lors de la **première rencontre**, nous examinerons les tendances qui existent dans différents contextes en ce qui concerne le rôle de la religion dans le champ politique et prendrons connaissance de cas provenant de différentes régions, et, de préférence, de divers contextes religieux: chrétien, musulman, juif, hindou.

Dans la **deuxième rencontre**, nous examinerons la manière dont les Églises relèvent ce défi. Des exemples de cas spécifiques provenant de contextes différents illustreront les sujets suivants: rôle de la religion dans la vie publique; droit religieux des groupes minoritaires, rôle des Églises dans les contextes post-conflit, relations entre l'Église et l'Etat.

Au cours de la **troisième rencontre**, nous nous tournerons vers l'avenir en soulevant des questions telles que: quelles sont les interpellations adressées au mouvement œcuménique pour qu'il aide les Églises à faire face aux changements actuels des manières de concevoir le rôle de la religion en politique? Comment le mouvement œcuménique peut-il réfléchir et réagir à la diversité existant entre les chrétiens sur le rôle de la religion dans le domaine politique? Comment intégrer la dimension interreligieuse dans un ordre du jour œcuménique concernant cette question décisive?

## Un contexte social et économique en mutation

### 17. Le scandale de la pauvreté et de l'inégalité croissante

La pauvreté représente une menace pour la vie et la dignité humaine. Elle n'est pas une fatalité mais le produit, dans certaines sociétés et à l'échelle mondiale, de méthodes et de structures de création et de distribution des richesses. L'augmentation des inégalités n'est pas le fruit du hasard, mais résulte de la structure et du fonctionnement des processus économiques et politiques. La pauvreté sape le fondement même de la vie de milliards d'enfants, de femmes et d'hommes n'ayant accès ni aux bénéfices d'une richesse croissante ni aux produits de première nécessité pour survivre. A la surconsommation et au surdéveloppement, d'une part, correspondent la faim, la maladie et la souffrance, d'autre part.

La Bible rappelle aux chrétiens l'amour «agape» de Dieu et nous invite à partager nos talents et nos ressources afin que tous aient la vie. Du point de vue de la notion biblique de justice et de l'option préférentielle de Dieu en faveur des pauvres, les inégalités et la pauvreté constituent un scandale. La parole de Dieu par l'intermédiaire du prophète Amos parle de la «rapacité des marchands» en ces termes: «faussant des balances menteuses» et «achetant des indigents pour de l'argent et un pauvre pour une paire de sandales». (Amos 8,5s.). Jésus invite les riches à partager leurs ressources avec les pauvres – il leur demande d'aller au delà de la simple charité qui est pratiquée aujourd'hui. «Tout ce que tu as, vends-le, distribue-le aux pauvres et tu auras un trésor dans les cieux; puis viens, suis-moi.» (Luc 18,22b). La justice envers les pauvres est donc le critère biblique qui devrait présider à l'évaluation de tout système économique. Cette conviction reposant sur la foi nous pousse à oeuvrer résolument à l'avènement d'un monde exempt de pauvreté et d'inégalité.

Un certain nombre de réflexions œcuméniques sur le christianisme, la richesse et la pauvreté invitent à se préoccuper davantage du scandale que représentent le fossé grandissant entre riches et pauvres et l'augmentation des inégalités. Il faut nous investir dans ce que nous pouvons entreprendre concrètement pour garantir que ces ressources soient partagées équitablement. Est-il possible de reconsidérer le partage de ressources entre Églises et au sein de nos Églises afin que celui-ci devienne plus juste et plus transparent? Disposons-nous d'un ministère spécial à l'attention des riches pour les encourager vivement à partager leurs ressources? Combien d'exemples pouvons-nous donner de structures évolutives engendrant de la pauvreté? Dans quelle mesure nos Églises peuvent-elles contribuer à mettre au point des alternatives crédibles?

Il n'est pas facile de contribuer à cette transformation. La complexité du contexte implique la mise en oeuvre de processus de discernement soigneusement étudiés, afin d'identifier les principaux acteurs et leur contribution à un tissu d'oppression et d'exclusion, et déterminer les décisions qui doivent être prises par les individus, les communautés et les Églises.

Au cours de la **première rencontre**, les participants réfléchiront à la question suivante: Comment, aujourd'hui, la création de richesses se traduit-elle par le scandale de la pauvreté? Cette rencontre sera également l'occasion pour eux de cerner les principaux facteurs contribuant à l'accroissement des inégalités et au scandale de la pauvreté au niveau national, régional et international.

Au cours de la **deuxième rencontre**, les participants examineront des exemples spécifiques d'actions de soutien et d'accompagnement menées par l'Église pour vaincre l'inégalité et la pauvreté, soit directement soit en concluant des alliances avec

d'autres partenaires, l'objectif étant de mettre en lumière les meilleures pratiques ainsi que les leçons à tirer et à partager avec la communauté œcuménique.

Au cours de la **troisième rencontre**, on étudiera les diverses façons dont le mouvement œcuménique pourrait s'engager et s'investir de manière plus audacieuse pour favoriser ces transformations afin de remédier au scandale de la pauvreté, et ce d'un point de vue théologique, éthique et politique, sur le plan local et mondial.

## **18. Vaincre la menace qui pèse sur la santé de l'humanité dans le contexte du VIH et du sida**

L'une des caractéristiques du christianisme est l'identification et la pratique de la guérison considérée comme l'un des quatre piliers de la proclamation de la Bonne Nouvelle - avec la prédication, l'enseignement et le fait de donner à manger à ceux qui ont faim. (Matthieu 4,23 et 25,41-45). Cette caractéristique s'enracine dans la vision holistique de la vie en plénitude pour tous. Le peuple de Dieu est appelé à être un instrument efficace du pouvoir de guérison et de transformation de l'amour de Dieu pour l'ensemble de l'humanité.

Le contexte d'inéquité et d'injustice dans lequel nous vivons aujourd'hui rend l'humanité plus vulnérable que jamais face aux menaces qui pèsent sur sa santé. En dépit des grands progrès enregistrés en ce qui concerne les aspects techniques de prévention et de traitement de nombreuses maladies, les soins de santé restent, dans la pratique, inaccessibles à la majeure partie de la population mondiale. Des maladies évitables telles que le VIH et le sida, la malaria et la tuberculose causent encore beaucoup de décès et de souffrance parmi les pauvres et les plus vulnérables (on estime que chaque année 6 millions de gens meurent des suites de ces maladies). Parallèlement, on assiste à une augmentation globale des maladies chroniques souvent liées au mode de vie et au comportement.

Dans un monde en pleine mutation, la pauvreté, l'analphabétisme ou encore des structures sociétales patriarcales oppressantes continuent à asphyxier la santé de notre famille humaine. Il est tragique de constater l'émergence de nombreux nouveaux défis pressant nos Églises de trouver des réponses pertinentes et appropriées, susceptibles de contribuer à surmonter les risques contemporains en matière de santé. Afin de ramener notre réflexion à la réalité concrète et pouvoir ainsi cerner des pistes spécifiques pour aller de l'avant, nous allons nous concentrer sur l'entretien œcuménique portant sur la pandémie du VIH et du sida et aborder certaines des questions fondamentales que nos Églises doivent traiter aujourd'hui.

Comment pouvons-nous, de manière holistique, renouveler nos perspectives théologiques et éthiques en ce qui concerne cette maladie? Nous sommes toujours confrontés à la nécessité de traiter les problèmes de la stigmatisation, la discrimination et la marginalisation avec détermination et courage. Comment les Églises appliquent-elles dans la prédication, la formation théologique qu'elles dispensent ou dans des liturgies renouvelées, l'ensemble de leur expérience et les ressources spirituelles et théologiques qui sont les leurs?

Nous sommes confrontés à la situation suivante: une génération entière a été décimée et des orphelins se retrouvent chefs de famille. Est-ce que nos paroisses sont préparées et aptes à être des communautés à vocation sociale? Quelle est l'expérience des Églises en matière d'accueil et de promotion d'une participation significative des personnes vivant avec le VIH et le sida dans nos Églises et nos sociétés?

Notre efficacité en matière de plaidoyer en faveur d'un accès équitable de tous à l'éducation, à la prévention, aux soins et aux traitements sera également examinée - tout comme notre manière d'aborder les inégalités fondamentales entre femmes et hommes ainsi que le problème de la pauvreté.

La **première rencontre** fournira un aperçu global sur la façon dont la pandémie du VIH et du sida démasque plus que jamais auparavant les points les plus vulnérables de nos sociétés. Les participants réfléchiront aux impacts de la maladie et aux différentes réponses apportées (y compris le déni et le silence) dans leur propre Église et leur contexte social.

La **deuxième rencontre** fournira aux participants de différentes régions l'occasion d'un échange sur leurs expériences, leurs meilleures pratiques ainsi que les modèles de changement et de plaidoyer applicables par leur Église sur le plan local, national et international.

La **troisième rencontre** permettra de faire des suggestions sur la manière dont la communauté des Églises peut vivre au mieux le ministère de guérison et renforcer la coopération entre Églises et avec la société civile.

## **19. Témoigner du caractère sacré de la vie: la bioéthique et les défis inhérents aux nouvelles technologies**

Que signifie 'être humain et faire partie de la création de Dieu'? Des réponses qui semblaient depuis des siècles claires et inébranlables se voient sérieusement remises en question par de récents développements scientifiques et technologiques. Le génie génétique, par exemple, a ajouté une nouvelle dimension à la capacité du genre humain à modifier et influencer notre propre développement et celui de notre espèce. Les technologies génétiques touchent à nos convictions les plus profondes sur la valeur de la vie et la dignité humaine. Il n'est pas rare que le langage religieux soit invoqué en public. «Nous apprenons le langage par lequel Dieu créa la vie» était l'argument avancé lorsqu'il s'est agi d'établir le schéma de l'ensemble des gènes humains.

Le mouvement œcuménique s'est intéressé à certaines de ces préoccupations dans le cadre d'un processus d'étude qui a abouti à la Conférence sur la foi, la science et l'avenir en 1979. Depuis lors, les Églises ont été aux prises avec des questions bien souvent délicates et prêtant à controverse en ce qui concerne le début et la fin de la vie humaine; elles ont relevé les défis liés au développement rapide des nouvelles technologies. Des semences génétiquement modifiées sont désormais disponibles. Aujourd'hui, le clonage, la recherche sur les cellules souches et les diagnostics de pré-implantation sont tout à fait réalisables.

Confrontés à ces défis, il nous faut continuer à chercher un terrain commun pour le témoignage des Églises face au monde. Comment considérons-nous ces nouvelles possibilités? Comme des occasions à saisir ou comme des risques pesant sur l'avenir de la vie? Comment traitons-nous les questions relatives à la justice qu'elles impliquent, comme p.ex. l'accès inégal aux technologies et l'allocation de ressources à d'autres fins que les besoins les plus urgents?

Dans quelle mesure nos croyances et nos convictions concernant le caractère sacré de la vie alimentent-elles notre réflexion et notre action? Il est important de revenir au témoignage biblique. Quelle est la signification profonde de la tradition selon laquelle les êtres humains sont faits à l'image de Dieu et la vie est un don de Dieu (Genèse 1). Des vies humaines ne doivent pas être à la merci d'objectifs ou de souhaits humains. Nous comprenons ce que veut dire 'être humain' à la lumière de Jésus-Christ, lui qui

est l'humain en qui s'est révélée la volonté créatrice de Dieu pour l'humanité et toute la création (Jean 1).

Cet entretien œcuménique offrira l'occasion d'échanger expériences et leçons tirées par les Églises et les partenaires œcuméniques face aux défis des nouvelles technologies: le génie génétique et les développements plus récents dans le domaine de la nanotechnologie moléculaire, les technologies à très petite échelle du domaine nanométrique qui suscitent une grande attention et exigent un financement conséquent pour la recherche en vue d'un grand nombre d'applications possibles – dont certaines intéressent plus particulièrement les personnes handicapées.

La **première rencontre** invitera à un débat sur les différentes questions avec lesquelles nos Églises se trouvent aux prises et sur les défis éthiques qu'impliquent ces questions pour elles et leurs sociétés respectives. Tout en identifiant certaines de ces questions parmi les plus complexes et prêtant le plus à controverse, on tentera au cours de cette rencontre de cerner un dénominateur commun pour relever les défis posés par les nouvelles technologies. Les personnes handicapées exprimeront leur point de vue sur ces questions.

La **deuxième rencontre** sera consacrée, d'une part, à des exemples instructifs de réponses apportées par les Églises à ces défis éthiques et, d'autre part, à des modèles de réflexion et de témoignage vis-à-vis du grand public.

La **troisième rencontre** se concentrera sur la question suivante: comment les Églises peuvent-elles mieux s'écouter les unes les autres et faire route ensemble dans leur recherche, mettant au point leurs propres réponses en pleine conscience de la manière dont les autres traitent les mêmes sujets, apprenant ainsi les unes des autres et renforçant leurs fondements communs?

## **20. Coexister au sein de la création de Dieu: prendre soin des ressources de la terre**

Un grand nombre des défis auxquels le monde se trouve confronté de nos jours mettent en évidence la nécessité pour les Églises de rechercher activement comment améliorer notre relation avec la terre et trouver un équilibre entre nos besoins humains et le souci de de toute forme de vie. Notre conception de Dieu en tant que créateur et notre vision de son dessein pour la création font également partie intégrante de nos efforts pour être une Église solidaire des luttes pour la vie et «la vie en plénitude pour tous». Le récit de la création (Genèse 1-2), mais aussi les Psaumes (Ps 24, 104) et d'autres livres de la Bible nous rappellent que nous faisons partie de la communauté terrestre, de la maison vivante de Dieu.

Au moment où nous sommes appelés à mettre en question les paradigmes économiques dominants du monde contemporain - qui exploitent à la fois les ressources de la terre, la main d'oeuvre et la créativité humaine - ces questions touchent à certaines préoccupations éthiques majeures auxquelles l'humanité se trouve confrontée. Pour les pauvres et les marginalisés, ces préoccupations sont une question de vie ou de mort dans la mesure où ces personnes sont le plus exposées à la pollution, à des tempêtes plus fréquentes et plus violentes, à de nouveaux schémas de pluviométrie et autres catastrophes. La dégradation de l'environnement et une perte dramatique de biodiversité – voilà l'héritage que nous léguons à nos enfants et aux générations à venir. Prendre soin des ressources de la terre et s'engager en faveur de la justice sont bien deux démarches étroitement liées.

La lutte des populations autochtones pour leur terre et leur identité, l'engagement des fermiers en faveur d'une agriculture durable, les mesures destinées à modérer les changements climatiques, et les initiatives prises pour défendre le droit à l'eau, ne sont que quelques exemples d'engagement pertinent et vital en vue d'une transformation. Au moment où les populations sont aux prises avec ces crises qui menacent leur existence même, une telle transformation revêt un caractère d'urgence. Les Églises et certains mouvements sociaux se sont attaqués à ces préoccupations à l'échelle locale et internationale, en collaboration avec divers partenaires et organisations œcuméniques.

Quel type d'actions souhaitons-nous soutenir et renforcer en matière de lutte pour les ressources vitales pour la vie? Que faisons-nous dans le cadre de nos ministères d'éducation chrétienne pour promouvoir la sauvegarde de la création de Dieu? Avec des personnes d'autres convictions religieuses, comment pouvons-nous le mieux approfondir la discussion sur la relation existant entre l'écojustice et la justice sociale, en reconnaissant que la lutte pour des sources de revenus durables revient à une lutte pour une humanité durable?

La **première rencontre** dressera le bilan des préoccupations écologiques majeures auxquelles le monde se trouve confronté aujourd'hui et examinera dans quelle mesure nos conceptions de la relation existant entre théologie/spiritualité et écologie/économie alimentent nos actions dans nos contextes locaux respectifs.

La **deuxième rencontre** offrira aux participants l'occasion d'échanger sur la manière dont les Églises gèrent dans leur contexte local les préoccupations écologiques – partage d'expériences, meilleures pratiques, modèles de changement et de défense des causes.

La **troisième rencontre** proposera diverses idées et orientations pour un enseignement et une pratique justes et respectueux de l'environnement au sein des communautés religieuses, en mettant l'accent sur la meilleure manière pour la communauté des Églises de renforcer la coopération en assurant la promotion d'alternatives justes et durables.

## **21. La question du racisme: une priorité pour les Églises?**

En dépit du fait que nous appartenons tous à la race humaine, le racisme en tant que construction sociale est une triste réalité. Des incidents teintés de violence raciale ont lieu tous les jours, partout dans le monde. Les médias en font largement état. Récemment, une augmentation alarmante des pratiques et attitudes racistes a été enregistrée, plus particulièrement en Europe. Mais ce problème concerne tous les continents. Existe-t-il un seul pays exempt de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie? La violence raciale n'est que la pointe de l'iceberg – le racisme se manifeste sous de nombreuses formes – apparentes ou cachées.

La victoire remportée sur la forme institutionnelle de racisme qu'était l'apartheid en Afrique du Sud ne signifie pas que le racisme ait été vaincu dans le reste du monde. Des formes systémiques et structurelles d'un racisme profondément intégré dans la société persistent. Citons par exemple la discrimination et l'oppression dont sont victimes les Dalits, les Roms, les peuples autochtones et les populations d'ascendance africaine. Le racisme se fait sentir partout, avec toujours plus d'intensité et de complexité. Il est de plus en plus lié au phénomène très répandu de la migration et à bien d'autres facteurs économiques, politiques, sociaux et idéologiques. Il augmente et s'in-



tensifie dans des situations de tension et de conflit et va de pair avec la polarisation des extrémismes – qu'ils soient de nature religieuse, nationaliste ou ethnocentrique. Ces facteurs expliquent la résurgence de l'anti-sémitisme en Europe, plus de 50 ans après la fin de la deuxième guerre mondiale.

Certes, le racisme reste une question cruciale de notre temps. Mais est-il encore une priorité inscrite à l'ordre du jour des Églises? Il y a quelques décennies le mouvement œcuménique a condamné le racisme et l'a qualifié de péché. Nos nombreuses traditions chrétiennes ont sans cesse affirmé que «tous les êtres humains – indépendamment de leur religion, appartenance raciale, nationalité, couleur de peau, croyance et de leur sexe féminin ou masculin – sont, par essence, des icônes vivantes, dignes de respect et de dignité. Chaque fois que des êtres humains ne traitent pas les autres ni la création avec le respect qui leur est dû, ils insultent Dieu, le Créateur» (Déclaration de Sa Toute Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomée). Et pourtant, la situation est plus critique que jamais pour les Églises qui se voient confrontées à un certain nombre de questions graves:

Comment, nous et nos Églises, vivons-nous cet engagement? Comment pouvons-nous, nous et nos Églises, continuer à encourager et à exprimer une solidarité concrète avec ceux qui sont victimes du racisme et de politiques d'immigration racistes? Avons-nous été capables de traiter correctement le problème du racisme dans nos propres structures et institutions ecclésiales? Comment, nous et nos Églises, pouvons-nous gérer les mémoires de discrimination raciale dont certaines missions et certains pouvoirs ex-coloniaux se sont rendus coupables?

La première rencontre s'attachera à discerner les tendances actuelles au racisme dans le monde contemporain. Les participants partageront expériences et réflexions sur la base de leur propre contexte et entendront des témoignages d'espoir et de lutte, ainsi que les revendications de réparations, de la part de ceux qui sont victimes de discrimination aujourd'hui.

La deuxième rencontre traitera la question de l'engagement des Églises dans la lutte contre le racisme. Elle abordera des témoignages de bonne pratique et évoquera les difficultés auxquelles nos Églises se trouvent confrontées. Elle donnera une visibilité aux actions prises par nos Églises pour vivre la justice transformatrice et s'intéresser aux torts qui leur ont été infligés au cours de l'histoire. Cette rencontre comportera aussi une réflexion théologique sur un monde juste et sans exclusive sur le plan racial.

La troisième rencontre réfléchira à la question suivante: Comment devrions et pouvons-nous nous préparer, ainsi que nos Églises, à poursuivre l'action engagée pour vaincre le racisme sous toutes ses formes.

## **22. Tolérance zéro pour la violence à l'encontre des femmes et des enfants**

Chaque jour de nouveaux témoignages de violence à l'encontre de femmes et d'enfants font la une des médias. L'Organisation mondiale de la santé a publié un Rapport mondial sur la violence et la santé mettant en évidence que la violence entre partenaires intimes est chose commune dans tous les pays, quel que soit le contexte social, économique, religieux ou culturel. Les statistiques sont pour le moins saisissantes – dans 48 études portant sur la population 10% à 69% des femmes interrogées affirmaient avoir été victimes de violence physique de la part d'un partenaire masculin intime, à un moment ou à un autre de leur vie. La question des abus sexuels commis par des

membres du clergé et celle de la pédophilie au sein de l'Église ne peuvent être cachées plus longtemps et des témoignages nous parviennent de différentes régions du monde.

Il y a deux décennies environ la question de la violence commise à l'encontre des femmes et des enfants a été portée à l'ordre du jour des Églises. D'un point de vue théologique et éthique, la violence sexuelle est considérée comme un «péché». Une telle conviction a présidé à l'engagement de nombreuses Églises dans leur lutte contre la violence manifestée à l'encontre des femmes et des enfants. Et pourtant, de nos jours, les femmes dans l'Église doivent encore et toujours se poser la question suivante: «Combien de temps encore devons-nous soulever ce point? Quand serons nous enfin entendues?»

Au coeur du problème se trouve l'abus du pouvoir patriarcal qui conduit à un comportement violent correspondant à un mécanisme de contrôle des femmes. La théologie, la Bible, les enseignements et les pratiques de l'Église ont tous fait l'objet d'abus de la part de personnes souhaitant légitimer un comportement violent. Le psalmiste nous rappelle que «Ce n'est pas un ennemi qui m'insulte ... Mais c'est toi, un homme de mon rang, mon familier, mon intime. Nous échangeons de douces confidences.» (Ps 55). Les femmes sont particulièrement blessées lorsque la personne qui les trahit est quelqu'un en qui elles avaient confiance. Si la violence était une pulsion biologique propre aux hommes, tous les hommes devraient être violents. Or, tel n'est pas le cas. Un grand nombre d'hommes font désormais partie de mouvements revendiquant une image positive de la masculinité – des hommes décents, aimants, responsables et respectueux, ne faisant pas de mal aux femmes et désireux de collaborer avec d'autres hommes pour réparer les torts causés par le passé.

Cet entretien œcuménique abordera quelques-unes de ces questions.

Quels sont les obstacles qui subsistent dans nos Églises et nos sociétés et font que ces tendances à une violence largement répandue envers les femmes et les enfants continuent à se faire sentir ? Par leur théologie et leur pratique nos Églises ne contribuent-elles pas, d'une manière ou d'une autre, à favoriser ou à banaliser la violence à l'encontre des femmes et des enfants? Jésus a donné l'exemple d'une nouvelle conception du pouvoir: Comment l'Église peut-elle, au quotidien, en faire autant? Dans quelle mesure l'enseignement, la prédication, les différentes formes d'encadrement de l'Église et ses réponses pastorales et pratiques, peuvent-ils être transformés de manière à ce que les femmes et les enfants puissent y trouver soutien, assistance et refuge?

La **première rencontre** évaluera les tendances actuelles de la violence exercée à l'encontre des femmes et des enfants dans nos Églises et nos sociétés. Les participants échangeront leurs expériences et réflexions, sur la base de leur contexte respectif et identifieront les préoccupations majeures que les Églises devraient traiter plus avant au niveau local, national et international.

La **deuxième rencontre** réfléchira à la question suivante: Comment nos Églises abordent – ou n'abordent pas – ces questions? Nous nous pencherons sur l'impératif théologique visant à vaincre la violence à l'égard des femmes et des enfants et nous écouterons des exposés sur des actions menées par des femmes pour lutter contre cette violence. Nous prendrons également connaissance de quelques exemples intéressants d'initiatives prises par des hommes pour vaincre la violence qui touche les femmes et relever les défis qu'ils rencontrent au sein de l'Église. L'espace sera ouvert à un partage sur les bonnes pratiques des Églises dans le cadre de la réponse qu'elles apportent à ce problème.



La **troisième rencontre** s'attachera à définir comment nos Églises peuvent intensifier leurs efforts pour vaincre la violence exercée à l'encontre des femmes et des enfants, se transformer par un engagement renouvelé face aux impératifs de l'Évangile et être des agents de la transformation à opérer dans leurs sociétés.

## Identité chrétienne et pluralité religieuse

*Le présent document est le résultat d'un processus d'étude lancé en réponse à une proposition formulée en 2002 à l'occasion de la session du Comité exécutif du COE et destinée aux trois équipes de Foi et constitution, Relations et dialogue interreligieux et Mission et évangélisation, ainsi qu'à leurs commissions et instances consultatives respectives. La question d'une approche théologique de la pluralité religieuse avait déjà été plusieurs fois à l'ordre du jour du COE, et on était parvenu à un certain consensus en 1989 et 1990<sup>1</sup>. Plus récemment, on a exprimé le sentiment que ce problème délicat, qui suscite des controverses, méritait d'être repris.*

*Quelque 20 personnalités issues de dénominations et de contextes différents, spécialistes en études religieuses, en missiologie ou en théologie systématique et faisant partie des réseaux des trois équipes, ont travaillé pendant deux ans sur ce texte, dans un esprit de coopération qui constitue, dans l'histoire récente du COE, un effort remarquable de la part de groupes de mandants aussi divers.*

*Il convient de souligner que ce document ne représente pas le point de vue du COE. Les discussions dans les commissions ont montré combien le sujet est important, mais aussi à quel point il suscite la controverse. Il reste à accomplir avec la plus grande attention un travail théologique considérable. Ce document est diffusé sous sa forme actuelle pour servir de base aux discussions et aux débats. Les commentaires, critiques et suggestions des participants à l'Assemblée, des Églises ou d'autres partenaires seront les bienvenus et alimenteront la réflexion sur la question fondamentale de l'identité et du témoignage chrétiens dans un monde marqué par la pluralité religieuse<sup>2</sup>.*

### Préambule

«Au Seigneur, la terre et ses richesses, le monde et ses habitants!» (Ps 24,1)

«Car, du Levant au Couchant, grand est mon nom parmi les nations. En tous lieux un sacrifice d'encens est présenté à mon nom, ainsi qu'une offrande pure, car grand est mon nom parmi les nations, dit le Seigneur, le tout-puissant.» (MI 1,11)

«Alors Pierre ouvrit la bouche et dit: «Je me rends compte en vérité que Dieu est impartial, et qu'en toute nation, quiconque le craint et pratique la justice trouve accueil auprès de lui.»» (Ac 10,34-35)

1. Que signifient pour nous, aujourd'hui, les expériences du psalmiste, du prophète et de Pierre? Qu'est-ce que cela signifie que d'affirmer dans la joie notre foi en Jésus Christ tout en cherchant à discerner la présence et l'action de Dieu en ce monde? Comment comprendre ces affirmations dans un monde religieusement pluriel?

<sup>1</sup> Pour la Conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation de 1989, cf. F.R. Wilson (dir): *The San Antonio Report*, COE 1990, en particulier pp. 31-33. Pour le colloque de Baar (Suisse) de 1990, cf. *Current Dialogue* n° 19 janvier 1991, pp. 47-51.

<sup>2</sup> Prière d'envoyer vos réactions au Conseil œcuménique des Églises, Secrétariat général, Case postale 2100, CH 1211 Genève 2, Suisse, bc@wcc-coe.org

## I. Le défi de la pluralité

2. De nos jours, dans presque toutes les parties du monde, les chrétiens vivent dans des sociétés religieusement plurielles. Une pluralité omniprésente et ses répercussions sur la vie quotidienne les obligent à trouver des manières nouvelles et appropriées de comprendre les personnes qui appartiennent à d'autres traditions religieuses et d'entretenir des relations avec elles. Dans bien des cas, la montée en puissance de l'extrémisme et du militantisme religieux a accru l'importance des relations entre religions. Dans de multiples conflits internationaux et interethniques, l'identité religieuse, le loyalisme à l'égard d'une religion particulière et les sentiments religieux ont pris une telle importance que certains vont jusqu'à affirmer que la «politique de l'idéologie», qui a joué un rôle déterminant au 20<sup>e</sup> siècle, a été remplacée de nos jours par la «politique de l'identité».

3. De nouvelles rencontres et relations sont en train de transformer la vie de toutes les communautés d'inspiration religieuse. La mondialisation de la vie politique, économique et même religieuse a pour effet de soumettre à des pressions nouvelles des communautés qui, par le passé, étaient géographiquement ou socialement isolées. On prend de plus en plus conscience de l'interdépendance de la vie des êtres humains et de la nécessité de collaborer par-delà les barrières religieuses pour s'attaquer aux problèmes urgents auxquels le monde est confronté. En conséquence, toutes les religions sont appelées à contribuer à l'instauration d'une communauté mondiale qui vivrait dans la paix et le respect mutuels. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité des traditions religieuses en tant que forces capables d'apporter justice, paix et guérison à un monde brisé.

4. Néanmoins, la plupart des religions du monde ont, à certaines périodes de leur histoire, cédé à la tentation du pouvoir et des privilèges politiques et ont été complices d'une violence indigne de la société humaine. Il est vrai par exemple que le christianisme a été le vecteur du message de l'amour et de l'accueil inconditionnels offerts par Dieu à tous les hommes; mais, malheureusement, son histoire est marquée par des persécutions et des croisades, par son insensibilité aux cultures autochtones et par sa complicité avec des desseins impérialistes et coloniaux. En fait, on retrouve ce genre d'ambiguïté et de complicité avec le pouvoir et les privilèges dans toutes les traditions religieuses, et cela doit nous empêcher de les idéaliser. En outre, on trouve dans la plupart des traditions religieuses une considérable diversité interne qui a alimenté de pénibles divisions et conflits.

5. De nos jours, il convient de considérer ces conflits internes à la lumière de la nécessité de promouvoir la compréhension mutuelle et la paix entre les religions. Dans un contexte marqué par une intensification de la polarisation entre communautés, par un climat général de peur et par une culture de violence qui a envahi notre monde, la mission prioritaire à laquelle les traditions religieuses sont appelées à notre époque consiste à apporter guérison et intégralité à la communauté humaine fracturée.

### *La foi chrétienne dans un contexte en pleine évolution*

6. L'état des religions dans le monde est lui-même en pleine évolution. Dans certaines parties du monde occidental, les expressions institutionnelles du christianisme sont sur le déclin. Du fait que les gens font de plus en plus une distinction entre la foi personnelle et l'appartenance à une institution, de nouvelles formes d'engagement religieux apparaissent. La quête d'une spiritualité authentique dans le contexte d'un mode de vie séculier pose aux Églises des problèmes nouveaux. En outre, de plus en plus

nombreuses à vivre dans cette partie du monde, des personnes appartenant à d'autres traditions religieuses – par exemple des hindous, des musulmans, des bouddhistes, des sikhs, etc. – ressentent souvent la nécessité d'être en dialogue avec la communauté majoritaire. Cela impose aux chrétiens d'être capables d'exprimer leur foi sous des formes qui aient un sens tant pour eux que pour leurs voisins; dialoguer présuppose qu'on soit fidèle à sa foi et qu'on soit capable de l'exprimer en paroles et en actes.

7. Parallèlement, le christianisme – en particulier sous ses manifestations évangéliques et pentecôtistes – se développe rapidement dans d'autres régions du monde. Dans certains cas, le christianisme est profondément transformé du fait que des chrétiens adoptent des formes de vie ecclésiale nouvelles et vibrantes et nouent des relations nouvelles avec les cultures autochtones. Si le christianisme semble être sur le déclin dans certaines parties du monde, il est devenu, dans d'autres, une force dynamique.

8. Ces changements nous imposent d'être plus attentifs qu'autrefois à nos relations avec d'autres communautés d'inspiration religieuse. Ils nous appellent à reconnaître «les autres» dans leurs différences, à accueillir les étrangers, même si parfois leur «altérité» nous menace, et à rechercher la réconciliation même avec ceux qui se déclarent nos ennemis. En d'autres termes, il s'agit pour nous de créer un environnement spirituel et d'élaborer une approche théologique qui contribuent à l'instauration de relations novatrices et positives entre les traditions religieuses du monde.

9. Néanmoins, le dialogue interreligieux a toujours buté sur des différences culturelles et doctrinales entre traditions religieuses. Cet état de fait est actuellement aggravé par les tensions et animosités suscitées, à l'échelle du monde entier, par les conflits, les suspicions mutuelles et les craintes les uns à l'égard des autres. En outre, l'impression demeure que les chrétiens ont adopté le dialogue comme un nouvel outil de mission, et les notions de «conversion» et de «liberté religieuse» font toujours l'objet de controverses. C'est pourquoi il est devenu urgent de tendre au dialogue, à la réconciliation et à l'édification de la paix, malgré tout ce qui nous sépare dans le domaine religieux; pourtant, des actions ou programmes isolés ne seront pas suffisants pour atteindre cet objectif. Il s'agit d'un processus long et difficile, qui doit être soutenu par la foi, le courage et l'espérance.

#### *La dimension pastorale et la dimension de la foi*

10. Du point de vue pastoral, il apparaît nécessaire de préparer les chrétiens à vivre dans un monde marqué par la pluralité religieuse. Beaucoup de chrétiens s'efforcent de trouver des manières de s'ouvrir aux autres tout en restant fidèles à leur foi propre. Certains ont recours à des disciplines spirituelles empruntées à d'autres traditions religieuses pour approfondir leur foi chrétienne et leur vie de prière. D'autres trouvent dans d'autres traditions religieuses un second foyer spirituel et évoquent la possibilité d'une «double appartenance». De nombreux chrétiens ressentent le besoin d'être conseillés à propos des mariages interreligieux, de l'appel à prier avec les autres et de la nécessité de combattre l'activisme et l'extrémisme. D'autres encore aimeraient disposer de points de repère lorsqu'ils collaborent avec des personnes appartenant à d'autres traditions religieuses sur les questions de la justice et de la paix. Désormais, la pluralité religieuse et ses implications ont des répercussions sur notre vie quotidienne.

11. En tant que chrétiens, nous cherchons à établir des relations nouvelles avec d'autres traditions religieuses parce que nous pensons qu'il s'agit là d'un élément intrinsèque du message évangélique, inhérent à notre mission de coopérateurs de Dieu pour la guérison du monde. C'est pourquoi le mystère de la relation entre Dieu et tout le peuple de Dieu ainsi que les multiples attitudes différentes adoptées face à ce

mystère nous invitent à explorer plus en profondeur la réalité d'autres traditions religieuses ainsi que notre propre identité de chrétiens vivant dans un monde religieusement pluriel.

## II. Les traditions religieuses: des cheminements spirituels

### *Le cheminement chrétien*

12. Il est courant de dire que les traditions religieuses sont des «cheminements spirituels». Le cheminement spirituel du christianisme a enrichi et déterminé l'évolution qui en a fait une tradition religieuse. Il est né dans une culture essentiellement judéo-hellénique. Les chrétiens ont connu ce que signifiait le fait d'être des «étrangers», d'être des minorités persécutées qui devaient lutter pour définir leur identité propre face aux forces culturelles et religieuses dominantes. Et, en devenant une religion mondiale, le christianisme s'est diversifié intérieurement, il a été transformé par les multiples cultures avec lesquelles il est entré en contact.

13. Dans l'Orient chrétien, les Églises orthodoxes ont poursuivi, tout au long de leur histoire, un processus complexe d'engagement et de discernement culturels, conservant et transmettant la foi orthodoxe de siècle en siècle en intégrant certains aspects culturels particuliers. Mais les Églises orthodoxes ont dû elles aussi lutter contre la tentation du syncrétisme. Dans l'Occident chrétien, devenu la tradition religieuse d'un puissant empire, le christianisme majoritaire a parfois été lui-même persécuteur. Il est également devenu la culture «hôte», façonnant positivement, à de nombreux égards, la civilisation européenne. Parallèlement, son histoire a été marquée par des relations parfois tumultueuses avec le judaïsme, l'islam et les traditions autochtones.

14. La Réforme a bouleversé le visage du christianisme occidental en introduisant le protestantisme et, par là, la prolifération des confessions et dénominations; puis l'âge des Lumières a provoqué une révolution culturelle, ouvrant la voie au modernisme, à la sécularisation, à l'individualisme et à la séparation de l'Église et de l'État. L'expansion missionnaire en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres parties du monde s'est accompagnée de questions à propos de l'indigénisation et de l'inculturation de l'Évangile. Sa rencontre avec le riche héritage spirituel des religions d'Asie et les religions africaines traditionnelles a donné naissance à des traditions théologiques fondées sur les héritages culturels et religieux respectifs de ces régions. La montée en puissance des Églises charismatiques et pentecôtistes dans toutes les parties du monde n'a fait qu'ajouter une nouvelle dimension encore au christianisme.

15. En bref, par son «cheminement spirituel», le christianisme est devenu une tradition religieuse mondiale très complexe. Il s'efforce de coexister avec différentes cultures, religions et traditions philosophiques, essayant de répondre aux attentes et problèmes du présent et de l'avenir, et, de ce fait, il continuera à se transformer. C'est dans ce contexte— celui d'un christianisme qui a changé et qui change encore— qu'il nous faut chercher une réponse théologique à la pluralité.

### *Religions, identités et cultures*

16. D'autres traditions religieuses ont été confrontées, au cours de leur évolution, à des problèmes semblables. Il n'y a pas qu'une seule expression du judaïsme, de l'hindouisme, de l'islam, du bouddhisme, etc. À mesure que leur cheminement les a amenées à sortir de leur pays d'origine, ces traditions ont, elles aussi, été transformées par les rencontres avec les cultures dans lesquelles elles arrivaient, les transformant et étant transformées par elles. La plupart des grandes traditions religieuses que nous connais-

sons aujourd'hui ont été en situation d'«hôtes» culturels pour d'autres traditions religieuses, les «accueillant»; mais il leur est aussi arrivé d'être «accueillies» par des cultures s'inspirant de traditions religieuses différentes. Cela signifie que l'identité d'une communauté d'inspiration religieuse et des individus qui la composent n'est jamais statique: elle est toujours fluide et dynamique. Aucune religion ne sort intacte d'interactions avec d'autres religions. De plus en plus, il apparaît difficile de parler de «religions» en tant que telles, de parler de «judaïsme», de «christianisme», d'«islam», d'«hindouisme», de «bouddhisme», etc., comme s'il s'agissait d'ensembles statiques et monolithiques.

17. Ces réalités posent plusieurs questions dans les domaines spirituel et théologique. Quelle est la relation entre la «religion» et la «culture»? Quelle est la nature de l'influence qu'elles exercent l'une sur l'autre? Quel sens théologique pouvons-nous donner au pluralisme religieux? Quelles sont les ressources qui, dans notre propre tradition, peuvent nous aider à traiter de ces questions? Pour nous aider dans cette exploration, nous pouvons puiser dans le riche héritage des efforts déployés par le mouvement œcuménique moderne pour essayer d'y répondre.

### **III. Poursuivre une exploration déjà engagée**

#### *Le cheminement œcuménique*

18. Dès les origines de l'Église, les chrétiens ont eu la conviction qu'il fallait communiquer aux autres hommes le message de l'amour de Dieu manifesté dans le Christ. C'est dans le cadre du processus de communication de ce message, notamment en Asie et en Afrique, que le mouvement œcuménique moderne a été confronté à la question de la présence de Dieu parmi des gens appartenant à d'autres traditions. La révélation de Dieu est-elle présente dans d'autres religions et cultures? La révélation chrétienne est-elle en «continuité» avec la vie religieuse d'autres gens ou y a-t-il une «discontinuité» qui ferait intervenir une dimension complètement nouvelle de la connaissance de Dieu? Il s'agissait là de questions difficiles, et les chrétiens sont aujourd'hui encore divisés sur ces questions.

19. Le *programme de dialogue* du Conseil œcuménique des Églises (COE) a bien souligné qu'il est important de respecter la réalité d'autres traditions religieuses et d'affirmer qu'elles sont différentes, qu'elles ont une identité propre. Il a également bien mis en lumière la nécessité de collaborer avec les autres pour œuvrer à l'instauration d'un monde juste et pacifique. Nous sommes également devenus plus conscients du fait que la manière dont nous parlons de notre tradition religieuse propre et d'autres traditions religieuses peut être source de confrontations et de conflits. D'une part, les traditions religieuses affirment ce qu'elles considèrent être des vérités universelles. D'autre part, et par implication, ces affirmations peuvent être en conflit avec celles d'autres traditions religieuses. Ayant pris conscience de cela, et riches de l'expérience de relations, au niveau local, entre des personnes appartenant à des traditions religieuses différentes, les chrétiens en sont venus à considérer leurs relations avec les autres dans la perspective d'un «dialogue». Néanmoins, beaucoup de questions demeurent, qu'il s'agit d'approfondir. Que peut signifier «être en dialogue» pour des communautés qui sont en conflit? Comment traiter du conflit apparent entre conversion et liberté religieuse? Comment aborder le problème des profondes divergences qui peuvent exister entre différentes communautés d'inspiration religieuse à propos des relations entre une tradition religieuse particulière et l'appartenance ethnique, certaines pratiques culturelles et l'Etat?

20. Les discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la *Commission de mission et d'évangélisation* (CME) du COE pour approfondir la nature du mandat missionnaire et ses implications dans un monde religieusement, culturellement et idéologiquement pluriel se sont inspirées du concept de *missio Dei*, c'est-à-dire de la mission salvifique de Dieu lui-même dans le monde, une mission qui, en fait, précède le témoignage humain proprement dit et à laquelle nous sommes appelés à participer en Christ. Plusieurs points à l'ordre du jour de la CME sont en rapport avec la présente étude sur la pluralité religieuse: quelle est la relation entre la coopération avec des adeptes d'autres religions (pour la justice et la paix), la participation au dialogue interreligieux et le mandat d'évangélisation confié à l'Église? Quelles sont les conséquences de la relation intrinsèque entre la culture et la religion pour une approche de la mission fondée sur l'inculturation? Si, comme le suggère la Conférence mondiale sur la mission et l'évangélisation de 2005, on donne pour point focal à la mission l'édification de communautés de guérison et de réconciliation, quelles sont les conséquences de cette conception pour les relations entre religions?

21. Pour la *Commission plénière de Foi et constitution* qui, pour la première fois de son histoire, se réunissait dans un pays à majorité musulmane (à Kuala Lumpur, Malaisie, en 2004), le «cheminement de foi» s'inspire de la vision de «s'accueillir mutuellement». Cette Commission a posé les questions suivantes: comment les Églises poursuivent-elles l'objectif de l'unité visible des chrétiens dans un contexte de plus en plus marqué par le pluralisme religieux? Comment la quête de l'unité visible entre Églises peut-elle être un signe efficace pour la réconciliation de la société dans son ensemble? Dans quelle mesure les questions d'identité ethnique et nationale affectent-elles les identités religieuses et inversement? La Commission a également abordé d'autres questions, plus larges, qui se posent dans des contextes plurireligieux: Quels sont les problèmes auxquels sont confrontés les chrétiens en quête d'une théologie qui soit «accueillante» aux autres? Quelles sont les limites de la diversité? Existe-t-il, en dehors de l'Église, des signes valides de salut? Comment des perspectives relevant d'autres traditions nous aident-elles à comprendre ce que cela signifie que d'être humain?

22. Il est à remarquer que les trois grands courants programmatiques du COE finissent par confluer sur des questions qu'il convient à juste titre de se poser dans la perspective d'une théologie des religions. En fait, plusieurs conférences récentes ont essayé d'aborder et de formuler des positions qui permettent à la discussion d'avancer.

### *L'évolution récente*

23. S'efforçant de trouver un consensus entre chrétiens à propos de la présence salvatrice de Dieu dans la vie religieuse de nos voisins, la Conférence mondiale sur la mission qui s'est tenue à San Antonio en 1989 a défini en quelques mots la position que le COE était en mesure d'adopter: «Nous ne pouvons concevoir une autre voie de salut que Jésus Christ; en même temps, nous ne pouvons fixer de limites à la puissance salvatrice de Dieu.» Reconnaissant la tension entre une telle déclaration et l'affirmation de la présence et de l'action de Dieu dans la vie des personnes appartenant à d'autres traditions religieuses, le rapport de San Antonio disait: «Nous prenons acte de cette tension, nous n'essayons pas de la résoudre».

La question qui s'est posée après la conférence était celle-ci: le mouvement œcuménique devait-il s'en tenir à cette modeste déclaration, expression d'humilité théologique, ou devait-il s'attaquer à cette tension et, pour cela, trouver des formulations novatrices et nouvelles dans une théologie des religions?



24. Pour essayer d'aller plus loin que la conférence de San Antonio, le COE a organisé un colloque à Baar (Suisse) en 1990, qui a rédigé une importante déclaration; celle-ci énonçait les implications de la conviction chrétienne selon laquelle Dieu est à l'œuvre, en tant que créateur et vivificateur, dans la vie religieuse de tous les peuples. «Nous avons la conviction que Dieu, en tant que créateur de toutes choses, est présent et actif dans la pluralité des religions et, de ce fait, nous ne pouvons pas imaginer que l'action salvatrice de Dieu puisse se limiter à un seul continent, à un seul type culturel ou à un seul groupe de personnes. Refuser de prendre au sérieux les multiples et divers témoignages religieux qu'on trouve parmi les nations et les peuples du monde entier, c'est nier le témoignage de la Bible, qui affirme que Dieu est le créateur de toutes choses et le Père de toute l'humanité.»

25. Dans ce sens, l'évolution des discussions dans ces trois grands courants programmatiques du COE: Foi et constitution, Mission et évangélisation et Dialogue, nous encourage à poser une fois encore, aujourd'hui, la question de la théologie des religions. Une telle entreprise est devenue une nécessité théologique et pastorale urgente. Le thème de la Neuvième Assemblée: «Transforme le monde, Dieu, dans ta grâce» est aussi un appel à entreprendre cette étude.

#### **IV. Vers une théologie des religions**

26. Comment se présenterait, de nos jours, une théologie des religions? De nombreuses théologies des religions ont déjà été proposées. Mais cette tâche apparaît particulièrement ardue du fait qu'on trouve, dans les Ecritures, de multiples courants de pensée. Tout en reconnaissant la diversité du témoignage des Ecritures, nous avons décidé de choisir, pour clé herméneutique et point d'entrée de notre discussion, le thème de l'«hospitalité»

##### *Célébrer l'hospitalité d'un Dieu gracieux*

27. Notre conception théologique du pluralisme religieux se fonde, au départ, sur notre foi au Dieu unique qui a créé toutes choses, le Dieu vivant qui, depuis l'origine, est présent et à l'œuvre dans toute la création. La Bible témoigne d'un Dieu qui est Dieu de toutes les nations et de tous les peuples, dont l'amour et la compassion incluent toute l'humanité. Pour nous, l'alliance avec Noé est une alliance avec toute la création, et elle n'a jamais été rompue. Pour nous, la sagesse et la justice de Dieu s'étendent jusqu'aux extrémités de la terre, Dieu guidant les nations au travers de leurs traditions respectives en matière de sagesse et d'intelligence. La gloire de Dieu pénètre toute la création. La Bible hébraïque témoigne de la présence salvifique universelle de Dieu, tout au long de l'histoire, par le Verbe— ou la Sagesse— et par l'Esprit.

28. Dans le Nouveau Testament, saint Paul nous présente l'incarnation du Verbe de Dieu en faisant référence à l'hospitalité, à une vie tournée vers «l'autre». Sous une forme doxologique, Paul proclame: «Lui qui est de condition divine n'a pas considéré comme une proie à saisir d'être l'égal de Dieu. Mais il s'est dépouillé, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes, et, reconnu à son aspect comme un homme, il s'est abaissé, devenant obéissant jusqu'à la mort, à la mort sur une croix» (Ph 2,6-8).

Cette kénose du Christ, qui a accepté d'assumer notre condition humaine, est au cœur de la confession de notre foi. Le mystère de l'incarnation, c'est que Dieu s'est, au plus profond, identifié à notre condition humaine, montrant la grâce inconditionnelle de Dieu qui a accepté la condition humaine dans son aliénation et son altérité.



Poursuivant son hymne, Paul célèbre le Christ ressuscité: «C'est pourquoi Dieu l'a souverainement élevé et lui a conféré le Nom qui est au-dessus de tout nom» (Ph 2,9). Cela a amené les chrétiens à confesser que le Christ est celui en qui l'ensemble de la famille humaine a été unie à Dieu dans une alliance et un lien éternels.

29. Cette grâce de Dieu manifestée en Jésus Christ nous appelle à adopter une attitude d'hospitalité dans nos relations avec les autres. En guise d'introduction à son hymne, Paul précise: «Comportez-vous ainsi entre vous, comme on le fait en Jésus Christ» (Ph 2,5). Notre hospitalité implique une kénose et, lorsque nous recevons l'autre dans un amour inconditionnel, nous participons au dessein de l'amour rédempteur de Dieu. En outre, notre hospitalité ne se limite pas aux autres membres de notre communauté; l'Évangile nous enjoint d'aimer jusqu'à nos ennemis et d'appeler des bénédictions sur eux (Mt 5,43-48; Rm 12,14). Ainsi donc, en tant que chrétiens, il nous faut rechercher le juste équilibre entre notre identité en Christ et notre ouverture aux autres, dans un amour kénotique qui a sa source, précisément, dans cette identité.

30. Dans son ministère public, Jésus ne s'est pas contenté de guérir des gens qui appartenaient à sa propre tradition: il a également répondu à la grande foi de la Cananéenne et du centurion romain (Mt 15,21-28; 8,5-11). En choisissant une «étrangère», la Samaritaine, Jésus a démontré concrètement comment il fallait exécuter le commandement d'aimer son prochain en lui manifestant compassion et hospitalité. Il est vrai que les évangiles nous présentent les rencontres de Jésus avec des «étrangers» comme collatérales, comme ne faisant pas partie de son ministère principal, aussi ces récits ne nous fournissent-ils pas suffisamment d'informations pour que nous puissions en tirer des conclusions claires sur ce que pourrait être une théologie des religions. Néanmoins, ils nous présentent Jésus comme quelqu'un qui accueillait tous ceux qui avaient besoin d'être aimés et acceptés. Plus encore, lorsqu'il nous rapporte la parabole du jugement dernier, Matthieu va jusqu'à présenter l'ouverture aux victimes de la société, l'hospitalité accordée aux étrangers et l'acceptation de l'autre comme des manières tout à fait imprévues d'être en communion avec le Christ ressuscité (Mt 25,31-46).

31. Il est à remarquer que, tout en accordant son hospitalité à ceux qui vivaient en marge de la société, Jésus fut lui-même en butte au rejet, il a souvent eu lui-même besoin d'être «accueilli». C'est ce Jésus acceptant les gens vivant en marge de la société et étant lui-même rejeté qui a inspiré les personnes qui, de nos jours, manifestent leur solidarité avec les pauvres, les méprisés, les rejetés. En ce sens, la conception biblique de l'hospitalité va bien au delà de la manière ordinaire dont on la conçoit: aider les autres, être généreux avec eux. Pour la Bible, l'hospitalité, c'est avant tout une ouverture radicale aux autres, fondée sur l'affirmation de la dignité de tous. Nous nous inspirons à la fois de l'exemple donné par Jésus et du commandement qu'il nous fait d'aimer notre prochain.

32. L'Esprit Saint nous aide à vivre en pratique cette ouverture du Christ aux autres. La personne de l'Esprit Saint a soufflé et souffle encore sur la face de la terre pour créer, alimenter et faire vivre, pour remettre en question, renouveler et transformer. Nous confessons que l'activité de l'Esprit dépasse toute définition et description que nous en pouvons donner, toute limitation que nous pouvons lui assigner, à la manière du vent qui «souffle où il veut» (Jn 3,8). Notre espoir et notre espérance sont ancrées dans notre conviction que l'«économie» de l'Esprit s'adresse à la création tout entière. Nous discernons l'Esprit de Dieu à l'œuvre sous des formes imprévisibles. Nous voyons la puissance vivifiante de l'Esprit à l'œuvre dans les êtres humains,

source de leur aspiration universelle à la vérité, à la paix et à la justice (Rm 8,18-27) et dans tout ce qu'ils font pour y parvenir. «Amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur, maîtrise de soi»— partout où l'on trouve cela, ce sont des fruits de l'Esprit (Ga 5,22-23);cf. Rm 14,17).

33. Nous croyons que cette action universelle de l'Esprit Saint est également présente dans la vie et les traditions des adeptes des religions de notre temps. En tous temps et en tous lieux, des gens ont répondu à un Dieu qui est présent et qui agit parmi eux, et ils ont donné leur témoignage des rencontres qu'ils avaient faites avec le Dieu vivant. Dans ces témoignages, ils disent avoir cherché et trouvé l'intégrité, ou l'illumination, ou l'inspiration divine, ou le repos, ou la libération. Tel est le contexte dans lequel nous, chrétiens, témoignons de notre salut par Jésus Christ. Ce ministère de témoignage auprès des personnes d'autres religions que nous rencontrons doit présupposer «une affirmation de ce que Dieu a fait par le passé et fait aujourd'hui parmi eux» (Rapport de San Antonio, 1989).

34. Pour nous, la pluralité des traditions religieuses est la conséquence des multiples manières dont Dieu établit des relations avec les peuples et les nations; mais c'est aussi une manifestation de la richesse et de la diversité des réponses données par les êtres humains aux dons gracieux de Dieu. C'est notre foi chrétienne en Dieu qui nous impose de prendre très au sérieux tout ce domaine de la pluralité religieuse, en recourant toujours au don du discernement. Avec la volonté de découvrir des conceptions nouvelles et plus grandes «de la sagesse, de l'amour et du pouvoir que Dieu a donné aux hommes (et aux femmes) d'autres religions» (Rapport de New Delhi, 1961), il nous faut affirmer notre «ouverture à la possibilité que le Dieu que nous connaissons en Jésus Christ puisse aussi nous rencontrer dans la vie de nos prochains appartenant à d'autres religions» (Rapport de San Antonio, 1989). Nous croyons aussi que l'Esprit Saint, l'Esprit de Vérité, nous amènera à comprendre d'une façon nouvelle la foi qui nous est déjà donnée en dépôt et qu'il nous fera découvrir des manières nouvelles et imprévues de considérer le mystère divin à mesure que nous connaissons mieux les religions de nos voisins.

35. Ainsi, c'est notre foi en le Dieu Trinitaire— ce Dieu qui est diversité dans l'unité, ce Dieu qui crée, qui est source de toute intégrité, qui nourrit et fait subsister toute vie— qui nous aide à être hospitaliers, à être ouverts à tous. Nous avons reçu de Dieu la généreuse hospitalité de son amour. Nous ne pouvons nous comporter autrement que lui.

## V. L'appel à l'hospitalité

36. Quel doit donc être le comportement des chrétiens à la lumière de la générosité et de la gratuité de Dieu? «N'oubliez pas l'hospitalité car, grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges» (He 13,2). Dans le contexte actuel, l'«étranger», ce n'est pas seulement celui que nous ne connaissons pas, le pauvre et l'exploité, c'est aussi celui qui est en relation d'«altérité» avec nous du point de vue ethnique, culturel et religieux. Dans l'Écriture, le mot «étranger» ne vise pas à chosifier l'autre: il nous appelle à reconnaître qu'il y a des gens qui nous sont véritablement «étrangers» par leur culture, leur religion, leur race ou d'autres formes de diversité inhérentes à la communauté humaine. Être disposé à accepter les autres dans leur «altérité», telle est la caractéristique d'une véritable hospitalité. Par notre ouverture à «l'autre», nous pouvons rencontrer Dieu sous des formes nouvelles. Ainsi, l'hospitalité est à la fois la mise

en pratique du commandement d'aimer notre prochain comme nous-mêmes et une occasion de redécouvrir Dieu.

37. Le concept d'hospitalité est également applicable à nos relations au sein de la famille chrétienne; parfois, nous sommes aussi étrangers les uns aux autres que vis-à-vis de personnes qui n'appartiennent pas à notre communauté. Du fait de l'évolution du monde, avec en particulier l'accroissement de la mobilité et l'intensification des mouvements démographiques, nous sommes parfois les «hôtes» et parfois les «invités», nous accueillons des «étrangers» et nous sommes accueillis comme «étrangers». En fait, il faudrait peut-être en arriver à considérer l'hospitalité comme une «ouverture mutuelle» qui transcende la distinction entre «accueillant» et «accueilli».

38. L'hospitalité, ce n'est pas seulement une manière facile ou simple d'être en relation avec les autres. C'est parfois une chance, mais c'est aussi parfois un risque. Dans des situations marquées par une tension politique ou religieuse, certains actes d'hospitalité peuvent exiger bien du courage, en particulier lorsqu'ils s'adressent à des gens qui ne sont pas d'accord avec nous ou même qui nous considèrent comme des ennemis. En outre, le dialogue est très difficile lorsque les parties ne sont pas sur un pied d'égalité, lorsque les rapports de force sont déséquilibrés ou lorsque les véritables intentions restent cachées. Il arrive aussi que nous nous sentions obligés de contester les convictions profondes des personnes mêmes à qui nous avons offert l'hospitalité et qui nous offrent leur hospitalité, ou encore que celles-ci contestent nos propres convictions.

#### *Le pouvoir de transformation mutuelle*

39. Si les chrétiens ont appris à coexister avec des adeptes d'autres religions, ils ont aussi été transformés par leurs rencontres. Nous avons découvert des aspects inconnus de la présence de Dieu dans le monde, et nous avons retrouvé des éléments de nos propres traditions chrétiennes que nous avons négligés. Nous avons également pris conscience des multiples passages de la Bible qui nous appellent à une plus grande dynamique d'ouverture à l'égard des autres.

40. Une hospitalité concrète et une attitude accueillante envers les étrangers créent un espace dans lequel pourront se produire une transformation mutuelle et même une réconciliation. Cette réciprocité est illustrée par le récit de la rencontre entre Abraham, père des croyants, et Melkisédeq, roi non israélite de Salem (Gn 14). Abraham a reçu la bénédiction de Melkisédeq, qui nous est présenté comme «prêtre de Dieu, le Très-Haut». On peut aussi penser que cette rencontre a permis à Abraham de mieux comprendre la nature de la divinité qui l'avait fait sortir, lui et sa famille, d'Ur et de Harrân.

41. On trouve aussi cette transformation mutuelle dans le récit que nous fait Luc, dans les Actes des apôtres, de la rencontre entre Pierre et Corneille. Au travers de la vision que Pierre a eue et de sa rencontre avec Corneille, l'Esprit Saint a modifié la conception qu'il se faisait de lui-même, au point qu'il en est venu à confesser: «Je me rends compte en vérité que Dieu est impartial, et qu'en toute nation, quiconque le craint et pratique la justice trouve accueil auprès de lui» (10,34-35). Dans ce cas, l'«étranger» qu'est Corneille devient un instrument de la transformation de Pierre en même temps que Pierre devient un instrument de la transformation de Corneille et de sa maisonnée. Si ce récit n'a pas directement trait aux relations entre religions, il éclaire la manière dont Dieu peut, dans la rencontre avec d'autres, nous amener à dépasser la conception que nous avons de nous-mêmes.

42. Ainsi, à partir de ces exemples mais aussi des riches expériences que nous offre la vie quotidienne, nous pouvons tirer des conclusions pour esquisser une vision

de l'hospitalité mutuelle entre des personnes appartenant à des traditions religieuses différentes. Dans une perspective chrétienne, il y a là un étroit rapport avec notre ministère de réconciliation. Celui-ci présuppose que nous témoignons devant «l'autre» de Dieu en Christ et que nous soyons suffisamment ouverts pour que Dieu puisse nous parler à travers «l'autre». Si nous la concevons dans ce sens, la mission ne peut en aucune manière être triomphaliste; elle contribue à éliminer les causes de l'hostilité religieuse et de la violence qui souvent l'accompagne. L'hospitalité exige des chrétiens qu'ils acceptent les autres en tant qu'ils ont été créés à l'image de Dieu, sachant que Dieu peut nous parler au travers des «autres», pour nous enseigner et nous transformer, de même que Dieu peut se servir de nous pour transformer les autres.

43. Le récit biblique que nous avons évoqué et nos expériences dans le cadre du ministère œcuménique montrent que cette transformation mutuelle est au cœur du témoignage chrétien authentique. L'ouverture à «l'autre» peut changer «l'autre», tout comme elle peut nous changer. Elle peut donner à «l'autre» de nouvelles perspectives sur le christianisme et sur l'Évangile; elle peut aussi le rendre capable de comprendre sa religion à partir de perspectives nouvelles. Cette ouverture et la transformation qui en découle peuvent elles-mêmes enrichir notre vie de manière surprenante.

## **VI. Le salut appartient à Dieu**

44. Dans leur grande diversité, les traditions religieuses de l'humanité sont des «cheminements» ou des «pèlerinages» vers la pleine réalisation de l'être humain en quête de la vérité sur notre existence. Aussi «étrangers» que nous puissions être les uns pour les autres, il y a des moments où nos chemins se croisent, et c'est alors qu'il doit y avoir «hospitalité religieuse». Nos expériences actuelles et celles du passé en témoignent: cette hospitalité est possible, et elle se réalise effectivement sous des formes limitées.

45. Pour qu'on puisse l'exercer, cette hospitalité doit s'appuyer sur une théologie qui soit accueillante à «l'autre». Nos réflexions sur la nature du témoignage biblique rendu à Dieu, sur ce que nous croyons que Dieu a fait en Christ et sur l'œuvre de l'Esprit Saint le montrent bien: au cœur de la foi chrétienne, il y a une attitude d'hospitalité qui accueille complètement «l'autre» dans son altérité. C'est un tel esprit qui doit inspirer la théologie des religions dans un monde qui a besoin de guérison et de réconciliation. Et c'est aussi un tel esprit qui peut être la source de notre solidarité avec tous ceux qui, quelles que soient leurs convictions religieuses, ont été repoussés en marge de la société.

46. Il nous faut admettre que les limitations humaines et les limitations du langage font qu'une communauté, quelle qu'elle soit, est incapable d'épuiser le mystère du salut que Dieu offre à l'humanité. En dernière analyse, toutes nos réflexions théologiques sont limitées par notre propre expérience et ne peuvent espérer embrasser la totalité du dessein de Dieu: restaurer le monde.

47. C'est cette humilité qui nous permet de dire que le salut appartient à Dieu, et à Dieu seul. Nous ne possédons pas le salut: nous y participons. Nous n'offrons pas le salut: nous en témoignons. Ce n'est pas nous qui décidons qui sera sauvé: nous nous en remettons à la providence de Dieu. Car notre salut à nous, c'est une «hospitalité» éternelle que Dieu nous a accordée. C'est Dieu qui est l'«hôte» du salut. Et pourtant, dans la vision eschatologique d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle, nous avons aussi le symbole puissant d'un Dieu à la fois qui nous accueille et que nous accueillons: «Voici la demeure de Dieu avec les hommes. Il demeurera avec eux. Ils seront ses peuples...» (Ap 21,3).

## Forum chrétien mondial

### Résumé du rapport présenté à la Neuvième Assemblée<sup>1</sup>

Lors de la Huitième Assemblée (Harare, décembre 1998), la proposition de réunir un «Forum d'Églises chrétiennes et d'organisations œcuméniques» a été présentée et discutée au Comité d'examen des directives I, ainsi qu'en plénière. L'Assemblée a invité le Comité central à poursuivre ce processus de consultation, et souhaité un approfondissement du travail en vue de développer un réseau de relations plus efficace, plus substantiel, et plus inclusif.

Le projet de forum est issu du processus de réflexion mené sous le titre «Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Églises» (CVC). Il s'agissait d'examiner les potentialités d'un «forum» reflétant un éventail de relations plus étendu que la communion fraternelle des Églises membres du COE. Ce «forum» réunirait les Églises participant au mouvement œcuménique, telles que les Églises membres du COE, l'Église catholique romaine, d'autres Églises, les Églises évangéliques, pentecôtistes et indépendantes, de même que des organisations œcuméniques para-ecclésiales. Un colloque tenu à Bossey en août 1998 a rédigé le document transmis à l'Assemblée de Harare. Un petit comité de continuation a alors été créé, avec mandat de suivre la question après Harare.

#### 1. Processus de consultation

Les réunions suivantes se sont déroulées entre les huitième et neuvième Assemblées:

- Septembre 2000: Réunion entre le comité de continuation et un groupe de dirigeants évangéliques et pentecôtistes venus du monde entier, pour examiner les points d'intérêt communs dans le projet de forum. Lieu: Séminaire théologique Fuller, Pasadena (Etats-Unis).
- Juin 2002: Premier colloque international sur le forum, avec une soixantaine de participants venus de différentes parties du monde. Les évangéliques, les pentecôtistes et les indépendants y étaient relativement en majorité (environ 50%). Lieu: Séminaire théologique Fuller, Pasadena (Etats-Unis).
- Mai 2004: Colloque d'Asie sur le forum, qui a rassemblé une cinquantaine de participants représentant les principales traditions chrétiennes d'Asie, avec une majorité relative d'évangéliques et de pentecôtistes. Lieu: Hong Kong, RAS, Chine.
- Août 2005: Colloque d'Afrique sur le forum, qui a réuni une soixantaine de participants représentant toutes les principales traditions chrétiennes en Afrique, avec une majorité relative d'évangéliques, de pentecôtistes et d'Églises d'institution africaine. Lieu: Lusaka, Zambie.

---

<sup>1</sup> Le projet de forum chrétien mondial est suivi par le Comité d'examen des directives qui soumettra des propositions de décisions à l'Assemblée. On peut se procurer le texte intégral du rapport auprès du secrétariat du Comité d'examen des directives ou du Secrétariat général du Conseil œcuménique des Églises, B.P. 2100, CH-1211 Genève 2, Suisse, bc@wcc-coe.org.

Lors de la réunion de septembre 2000, la proposition a été faite d'utiliser le terme de *Forum chrétien mondial* comme étant recevable par toutes les traditions chrétiennes participant à ces consultations.

Le comité de continuation s'est réuni une fois par an au cours de la période séparant la huitième Assemblée de la neuvième. Sa composition est passée de sept à onze membres, ce qui traduit mieux la participation des évangéliques et des pentecôtistes au processus du forum.

En 2003, le comité a établi un plan d'action pour la période allant de 2004 à 2007. Pour répondre à une suggestion faite par le colloque de 2002, il a été décidé d'organiser, entre 2004 et 2006, des colloques dans les quatre principales régions du monde (Asie, Afrique, Europe, Amérique latine) et de prévoir en 2007 une «manifestation du forum» au niveau mondial comme point culminant de ce déroulement.

## 2. Objectif provisoire

Les participants au premier colloque sur le forum (juin 2002) ont discuté en profondeur sur les fondements de la participation au forum chrétien mondial et ont proposé une déclaration sur l'objectif provisoire:

Créer un lieu ouvert où des représentants d'une gamme très diverse d'Églises chrétiennes et d'organisations inter ecclésiales, confessant le Dieu trinitaire et Jésus Christ comme étant parfait en sa divinité et son humanité, puissent se réunir pour faire progresser le respect mutuel, et pour examiner et traiter ensemble des questions communes.

*Conformément à l'esprit de Jean 17,21 «que tous soient un... afin que le monde croie que tu m'as envoyé», et en raison de notre foi en un Dieu qui réconcilie ( 2 Co 5,18-21), un forum pourrait avoir les objectifs suivants:*

- *Approfondir notre attachement à la Parole de Dieu et à la mission dans le monde;*
- *Améliorer notre perception des expressions contemporaines de la mission chrétienne;*
- *Rechercher les principes et les pratiques susceptibles de nous permettre de faire face librement, de façon responsable et paisible, à nos différences de chrétiens et à nos qualités spécifiques;*
- *Engager une réflexion théologique sur les questions d'intérêt commun;*
- *Renforcer la globalité de l'Église en incitant à la communication et à la collaboration;*
- *Faire progresser des relations susceptibles de conduire à un témoignage commun.*

Cette déclaration provisoire a été discutée lors des colloques ultérieurs et sera soumise à la discussion des rencontres suivantes. Elle ne fera pas l'objet de modifications à chaque étape. Il est pris note des commentaires et des suggestions afin de concevoir la façon de proposer une formulation meilleure, éventuellement lors d'une future manifestation du forum mondial.

## 3. Progrès enregistrés

3.1. Toutes les réunions qui se sont tenues jusqu'ici ainsi que les nombreuses discussions qui ont eu lieu dans divers milieux font apparaître le sentiment général que le forum chrétien mondial vient à point nommé. Le moment est venu de dépasser l'opposition entre «œcuménique» et «évangélique» qui a caractérisé le 20<sup>e</sup> siècle. Le forum répond à une attente, et ceci de part et d'autre.



3.2. Dans toutes les réunions, les participants ont appuyé avec enthousiasme l'idée du forum. Ils en ont souligné l'importance en tant que processus, impliquant une gamme croissante et de plus en plus vaste d'Églises et d'organisations chrétiennes, ainsi que leurs représentants.

3.3. Ce processus a permis à des personnes de diverses traditions chrétiennes qui n'avaient pas encore parlé les unes avec les autres de se rencontrer, d'entrer en dialogue. Le forum chrétien mondial réalise son objectif qui consiste à créer un nouvel espace de rencontre œcuménique-évangélique, où la confiance puisse se développer.

3.4. Le forum a contribué à la création de relations nouvelles. L'un des éléments importants de toutes ces rencontres était l'exercice consistant, pour les participants, à se faire mutuellement connaître leurs itinéraires de foi et l'histoire des communautés religieuses (et lorsque soixante personnes se trouvent réunies autour d'une table, cela peut prendre plus d'une journée!). Et cela s'est révélé être un moyen fort de découvrir des convictions de foi communes et de surmonter des préjugés réciproques.

3.5. Tous ces colloques ont beaucoup reçu de la relation, par les participants, d'expériences survenues localement, ils ont également permis des débats et des initiatives aux niveaux régional et local. En Asie comme en Afrique, ces réunions ont déjà provoqué la constitution d'un suivi régional.

3.6. Le forum a l'appui des communions chrétiennes mondiales qui ont participé à ces réunions de diverses manières. La Conférence des secrétaires des communions chrétiennes mondiales a reçu les rapports intérimaires sur le forum et elle a fait part de son soutien par écrit.

3.7. Jusqu'ici, il a été possible d'éviter, dans le déroulement du forum, toute orientation conduisant à la création d'une nouvelle organisation ou d'une nouvelle institution, ou à la notion de «membre», ou à la formation d'une nouvelle communion d'Églises opposée à celles qui existent déjà. Le forum continue de se fonder sur la participation, sans autre structure qu'un comité et un secrétariat léger.

#### **4. Difficultés rencontrées**

4.1. Le forum s'est lancé dans un processus beaucoup plus long que ce qui était prévu à l'origine. Dans la proposition faite en 1998, on estimait qu'une rencontre mondiale du forum, au plus haut niveau, avec entre 150 et 250 participants, pourrait avoir lieu deux ans après l'Assemblée de Harare.

4.2. Jusqu'ici, plusieurs organisations et Églises pentecôtistes importantes ont décliné les invitations qui leur ont été faites de participer; par exemple, la World Pentecostal Fellowship (Communion pentecôtiste mondiale), les World Assemblies of God (Assemblées de Dieu au niveau mondial), les Assemblées de Dieu (Etats-Unis). La World Evangelical Fellowship (Communion évangélique mondiale) s'est impliquée officieusement.

4.3. Il n'a pas toujours été possible d'espérer ou d'obtenir une représentation officielle de la part des Églises et des organisations évangéliques et pentecôtistes. Il faut parfois adresser des invitations individuelles à des personnes qui, dans le meilleur des cas, seront en mesure d'obtenir officieusement, en ce qui concerne leur participation, un certain degré d'entente au sein du groupe dont elles font partie.

4.4. Dans la mesure où la représentation des Églises membres du COE au sein du comité de continuation est limitée en nombre, cela a, en revanche, pour conséquence le fait que celles-ci ne s'approprient pas beaucoup le forum et ne s'y investissent pas.

4.5. Les discussions n'ont pas beaucoup dépassé le stade des échanges préliminaires sur la conception de l'Église et de sa mission. Pour aller plus loin dans le dialogue, il faudra élaborer un ordre du jour commun. Lorsqu'on en viendra à des questions plus controversées, on peut s'attendre à ce qu'il soit plus difficile de rester ensemble.

4.6. Le forum chrétien mondial n'est pas bien connu dans les Églises. Le côté négatif de cette structure légère est qu'il y manque un dispositif permettant une communication et une information efficaces.

4.7. Le forum n'a pas de base financière. Pour chacune des activités, il faut trouver des fonds et le nombre d'Églises et d'organisations apportant une participation financière reste limité.

## 5. Le forum et le COE

Lors de toutes les réunions et de tous les colloques, ainsi que dans la correspondance et l'information à propos du forum, le comité de continuation a expliqué le rôle du COE en tant qu'instigateur et soutien de cette démarche. Il a parfois fallu le faire avec précaution, mais cela n'a jamais été dissimulé. De son côté, le Comité central a admis la nécessaire indépendance du comité de continuation. C'est dans le cadre de cette interprétation que le comité de continuation a conçu l'espace qui lui était alloué comme l'occasion d'être un organisme autonome, pleinement responsable de la tâche qui lui avait été confiée, et chargé d'en rendre compte à tous les participants au forum.

Jusqu'ici, tout au long de cette démarche, un rapport a régulièrement été présenté aux instances dirigeantes du COE sur le forum chrétien mondial. Pour que le forum puisse progresser, il est essentiel que le COE poursuive sa participation, et ceci dans la perspective qui est celle du document CVC (Conception et vision communes du COE), c'est à dire comme un participant parmi d'autres. Cependant, le rôle du COE a été assez nettement différent de celui des autres organismes participants, car non seulement il a pris l'initiative de ce projet, mais il en a également fourni le personnel et les ressources. L'évolution du forum a jusqu'ici été largement due au fait que le COE s'est montré disposé et apte à fournir ce niveau d'assistance.

## 6. Projets d'avenir

Lors de sa plus récente réunion, en août 2005, le comité de continuation a décidé de poursuivre la démarche telle qu'elle avait été définie par le plan d'action 2004-2007, à savoir la tenue de deux autres rencontres dans des régions importantes en 2006 et la convocation d'une «manifestation du forum mondial» en 2007:

Europe	juin 2006 (date à titre indicatif)
Amérique latine	novembre 2006 (date à titre indicatif)

Ces deux colloques seront pratiquement conçus sur le même modèle que les précédents. Des contacts seront pris prochainement avec les organisations œcuméniques régionales et autres organismes dans les régions.

Manifestation mondiale	novembre 2007 (date à titre indicatif)
------------------------	--



La manifestation mondiale sera en principe la mise en œuvre du projet initial du forum. Toutefois, sa forme, sa conception, son contenu et son ampleur devront encore faire l'objet de la réflexion, de la discussion et des idées émises par les diverses Églises et organisations participantes au processus du forum, à la lumière des expériences acquises. Le comité de continuation a mis au point quelques lignes directrices générales:

- a) Il faudrait que cette manifestation soit l'occasion de consolider tout ce qui aura été obtenu à ce moment-là.
- b) Il faudrait que toutes les principales traditions de la famille chrétienne dans le monde y participent. Si l'une d'entre elles n'est pas prête à venir, il faudrait reporter la réunion jusqu'à une date plus favorable.
- c) Il faudrait que les dirigeants y soient représentés à un niveau important. Il est nécessaire d'être bien au clair et d'accord sur le niveau de représentation, c'est là un des points principaux de réflexion et de discussion pour la suite.
- d) L'argument principal en faveur de la convocation d'un forum mondial de représentants de toutes les traditions chrétiennes est que ce type d'«espace» de rencontre et de communion fraternelle n'existe pas actuellement.
- e) Cette rencontre devra faire avancer l'unité chrétienne et être un événement «générateur d'espérance» pour les Églises chrétiennes et pour le monde.
- f) Le choix du lieu de la rencontre aura d'importantes implications. Il convient d'élaborer une série de critères de façon à pouvoir prendre une décision sur le lieu.

Le comité de continuation considère cette manifestation mondiale comme le moment où il aura à rendre compte du travail accompli et où il remettra sa responsabilité à d'autres.

## **7. Mesures à prendre par la Neuvième Assemblée**

On espère que la Neuvième Assemblée pourra:

- recevoir le rapport sur le forum chrétien mondial, exprimer ses opinions à propos de cette démarche «de Harare à Porto Alegre» et donner des indications pour les projets futurs;
- recommander aux Églises membres de participer au forum et d'apporter leur soutien, y compris sur le plan financier;
- recommander la participation du COE à la manifestation mondiale de novembre 2007;
- envisager les implications du forum chrétien mondial pour le processus de reconfiguration du mouvement œcuménique et faire des recommandations sur les relations entre ces deux démarches.

Membres du comité de continuation: Pasteur W. Granberg-Michaelson, COE; R.P. M. Gundiaev, Patriarcat de Moscou; Evêque Sang-Ehil Han, Église de Dieu (Cleveland); Pasteur Richard Howell, Communion fraternelle évangélique en Inde; Mme Musimbi Kanyoro, YWCA mondiale; Métropolitain Mar Gregorios, Patriarcat orthodoxe syrien d'Antioche; Pasteure Kuzipa Nalwamba, Église unie de Zambie; Mgr John Radano, Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens; Professeur Cecil M. Robeck, pentecôtiste; Pasteure Sarah Rowland Jones, Communion anglicane; M. George Vandervelde, Institut d'études chrétiennes.

## Groupe mixte consultatif COE/pentecôtistes (GMC) 2000-2005

### Extraits du rapport présenté à la Neuvième Assemblée<sup>1</sup>

Le GMC COE/pentecôtistes a été créé à la suite d'une décision de l'Assemblée du COE à Harare. Il s'est réuni pour la première fois du 19 au 23 juin 2000 à l'abbaye de Hautecombe, en France, où il s'est fixé les objectifs suivants:

«En quête des instructions de l'Esprit Saint, et pour répondre à l'invitation de la Huitième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises, nous voici réunis. Nous estimons que les objectifs de notre groupes sont les suivants:

- rechercher de meilleures façons de nous comprendre les uns les autres;
- chercher de nouvelles occasions d'apprendre les uns des autres et d'agir ensemble;
- nous faire mutuellement part de notre expérience de témoignage chrétien;
- discuter de nos problèmes dans l'espoir de les dépasser;
- communiquer à nos Églises respectives ce que nous aurons appris, ce qui nous conduira à affirmer notre vie commune dans l'Esprit.

*'Chantez et célébrez le Seigneur de tout votre cœur. En tout temps, à tout sujet, rendez grâce à Dieu le Père au nom de notre Seigneur Jésus Christ'*

*(Ephésiens 5, 19-20).»*

Des réunions ont eu lieu ensuite chaque année: à Quito (Equateur) en 2001, à Séoul (Corée) en 2002, à Cleveland (Etats-Unis) en 2003, à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2004 et au Caire (Egypte) en 2005.

Lors de ses dernières rencontres, le GMC a élaboré deux textes sur lesquels il s'est mis d'accord, l'un résumant un certain nombre de tendances communes qui ressortent des dialogues, l'autre évoquant d'importants problèmes qui subsistent encore, et il a formulé des recommandations à l'intention de l'Assemblée de Porto Alegre. Voici ces trois textes:

#### **Affirmer ensemble notre foi**

Depuis 2000, pour répondre au mandat fixé par l'Assemblée du COE à Harare (Zimbabwe) en 1998, le Groupe mixte consultatif a rassemblé des représentants de toute une gamme d'Églises membres du COE et d'Églises pentecôtistes du monde entier. Réunis pour la première fois à Hautecombe (France), nous, membres de ce groupe, nous arrivions avec nos craintes, nos idées toutes faites, nos appréhensions, mais aussi avec notre confiance et notre espérance. Par la prière en commun, l'écoute de la proclamation de la Parole de Dieu, l'investissement dans les études bibliques et

---

<sup>1</sup> Le GMC est suivi par le Comité d'examen des directives qui soumettra des propositions de décisions à l'Assemblée. On peut se procurer le texte intégral du rapport auprès du Comité d'examen des directives ou du COE, Bureau des relations avec les Églises et la communauté œcuménique.

dans le dialogue, il nous a été donné de connaître, les uns avec les autres, une authentique communauté.

Le temps que nous avons passé en prières et en études bibliques, ainsi que nos témoignages concernant l'œuvre que Dieu a accomplie et continue d'accomplir dans nos vies ont révélé que chacun et chacune d'entre nous portait en soi une dévotion profonde et personnelle envers Dieu, et chacun/chacune d'entre nous a manifesté un vif désir d'agir conformément à la volonté de Dieu. Nous avons pu aborder de nombreux préjugés qui ont contribué à nos divisions, à nos malentendus, aux idées fausses que nous avons les uns sur les autres. Nous avons modifié beaucoup de ces images fausses et nous avons dissipé beaucoup de nos appréhensions.

Nous avons fini par réaliser que nous avons beaucoup plus de choses en commun que nous ne le pensions en nous rencontrant pour la première fois. Tous, nous croyons qu'il n'y a qu'une seule Église. Ce n'est pas notre Église, c'est celle de Notre Seigneur Jésus Christ. C'est lui qui nous a rassemblés, qui nous a appelés à être le Corps du Christ, c'est à lui que nous offrons notre amour, notre dévotion, notre obéissance. Nous le reconnaissons comme chef de l'Église. Il est vrai également que, en nous acceptant réciproquement dans notre prière et notre collaboration (Eph 4,2-3), nous avons fini par reconnaître que nous sommes tous chrétiens. Nous avons confessé Jésus Christ comme Seigneur et Sauveur conformément à l'Écriture et nous nous sommes efforcés de le suivre. Nous avons demandé à l'Esprit Saint, qui donne et qui maintient la vie, d'être avec nous tout au long de notre cheminement. Nous sommes également parvenus à voir la lumière du Christ présente chez les uns et chez les autres et ainsi, comme le dit saint Paul, à être «membres les uns des autres» (Romains 12,5).

A chacune de nos rencontres, nous avons prié ensemble. Dans nos prières, nous reconnaissons la présence du Saint Esprit et nous avons invoqué Dieu, le Père, le Fils et l'Esprit Saint, qui entend nos prières. Nous avons également pris l'habitude de lire et d'étudier les Écritures ensemble. Nous y trouvons une autorité sans équivalent pour ce qui est de la vie actuelle de l'Église et de ses membres. Les paroles de l'Écriture que l'Esprit Saint a inspirées à nos cœurs ont été pour nous enseignement, interpellation, force, encouragement et réconfort. Bien que nous ne soyons pas tous d'accord sur la façon et les méthodes de lecture et d'interprétation des Écritures, nous comprenons de mieux en mieux qu'il existe une diversité de manières de les comprendre. Nous ne sommes pas encore unanimes quant à la signification de tous les textes bibliques, mais nous avons fini par comprendre que ces écrits, inspirés par le Saint Esprit, portent en eux des sens plus riches que nous ne le pensions au départ. Nous avons pu apprendre les uns des autres tout au long de nos études bibliques.

Au cours des moments que nous avons passés ensemble, nous avons été frappés par la richesse de la diversité entre nous. Nous venons de nombreux endroits. Avec des histoires très diverses. Nous venons de beaucoup de dénominations différentes et nos attentes ne sont pas les mêmes. Nous sommes de races et de communautés ethniques différentes, il y a parmi nous des jeunes et des aînés, des hommes et des femmes. Et nous avons ainsi pu apprécier les dons que les uns et les autres apportent dans le dialogue. Nous avons fini par reconnaître plus pleinement la diversité qui constitue l'Église de Jésus Christ: par voir qu'il faut donner la possibilité à chacun de partager avec l'ensemble du corps ce que Dieu lui a donné (1 Corinthiens 12ss). Ce partage a caractérisé notre collaboration, et le rapport que nous faisons de nos rencontres porte d'une manière ou d'une autre la marque de chacun d'entre nous. Nous croyons que, devant Dieu, nous sommes égaux, quelles que soient nos différences et notre diversité. Nous

reconnaissons que, si les divers dons que nous avons sont importants, la valeur en est accrue lorsque nous prenons conscience du fait que, rassemblés, ils participent collectivement à l'édification du Corps un du Christ.

Nous sommes unanimes pour dire que notre tâche consiste à proclamer au monde la bonté de Dieu et la bonne nouvelle de l'Évangile. Grâce à ce que Dieu a fait pour nous par la vie, la mort et la résurrection de son Fils, notre Seigneur Jésus Christ, nous avons reçu une vie nouvelle en Christ et nous avons donc été admis en présence de Dieu d'une façon nouvelle. Nous avons été rendus capables d'avoir accès à la vie et à la tâche que Dieu nous accorde si généreusement, et nous avons de l'espérance pour l'avenir. Il est possible d'accorder une importance particulière à la proclamation de ce message de salut et d'espérance en Jésus Christ par la parole dite. On peut aussi insister plutôt sur la manifestation de la réalité de ce message par le témoignage de signes et de miracles. Une autre possibilité consiste à mettre l'accent sur la proclamation à travers un ministère basé sur une vie en accord avec les convictions, ou en agissant dans le monde par des actes accomplis au nom de Jésus Christ. La plupart souhaiteraient ne pas adopter une seule de ces possibilités. Nous avons fini par nous rendre compte que, si ces différentes méthodes trouvent leur origine dans l'exemple de Jésus Christ, notre pratique à nous doit toujours être vérifiée à l'aune du ministère du Christ. Nous réalisons donc qu'il nous faut être attentifs aux diverses formes sous lesquelles l'Évangile est proclamé et qu'il nous faudrait, pour le bien de notre dialogue, élaborer une méthode de discussion visant plus à améliorer notre connaissance qu'à nous critiquer les uns les autres.

Au cours de nos discussions, il est devenu évident pour nous que les divisions actuelles de la communauté chrétienne sont un obstacle au travail et au témoignage de l'Église dans le monde. Elles troublent ceux et celles qui cherchent l'espérance dans l'Évangile. Il nous semble que beaucoup de chrétiens, dont nous sommes, n'ont pas réussi à être à la hauteur de la vocation commune qui nous demande d'être sœurs et frères en Christ, de nous aimer les uns les autres, de nous soumettre l'un à l'autre et de chercher à édifier le Corps du Christ dans sa totalité. Le message central de l'Évangile, c'est que tous soient guéris et réconciliés avec Dieu et les uns avec les autres par Jésus Christ. Nous reconnaissons notre propre culpabilité pour ne pas avoir tenu compte de ce message dans sa plénitude.

La question du discernement de l'Esprit est apparue à plusieurs occasions dans nos discussions. Comment savoir si c'est l'Esprit qui agit en nous et dans nos communautés, ou si ce que nous prétendons être l'Esprit ne provient pas d'intérêts humains? Comment savoir où situer les limites de notre foi et de nos actions? Nous avons convenu que ces questions étaient importantes, mais également qu'il était très difficile d'y répondre. Nous n'avons pas trouvé d'accord sur une conception commune des critères permettant de discerner l'Esprit et de poser des limites, nous n'avons pas non plus été toujours bien au clair sur la question de savoir qui a autorité pour cela. Nous admettons que le Christ nous a enseigné à ne pas nous juger les uns les autres (Matthieu 6), mais les Écritures nous invitent aussi à discerner les esprits, à examiner les fruits de nos actions et à avoir des règles disciplinaires au sein de la communauté chrétienne. En nous écoutant mutuellement, nous avons fini par comprendre que ces questions occupaient une place centrale dans notre dialogue et qu'il était nécessaire de continuer à s'y attaquer.»

### «Questions qui continuent de nous interpeller

Tout au long des moments que nous avons passés ensemble, nous avons discuté des divers enseignements de nos Églises respectives et de la façon dont nous nous voyons les uns les autres. Bien que nos rencontres aient été régulières au cours des six dernières années, le groupe vient seulement de commencer à aborder les nombreuses différences et préoccupations soulevées lors de notre première réunion. Ce qui nous a également semblé évident, c'est la diversité au sein de chacun des groupes, COE et pentecôtistes. Les représentants des Églises membres du Conseil œcuménique n'avaient pas tous la même interprétation sur des enseignements théologiques particuliers, pas plus que les représentants du pentecôtisme. Cela a ajouté à la richesse de nos débats et à la difficulté d'organiser nos réunions.

Voici quelques-uns des domaines qu'il conviendra d'aborder plus largement dans le Groupe mixte consultatif à l'avenir:

1. Il existe encore une mauvaise compréhension réciproque et il faudra examiner la question plus à fond. Ce qui, cependant, est peut-être plus utile, ce serait le besoin de communiquer à nos communautés respectives ce que nous avons appris les uns des autres.
2. Il y a eu un début de discussion sur la question de la mission et de l'évangélisation. On ne saurait exagérer l'importance d'un dialogue entre les Églises au sujet de l'évangélisation, du respect envers nos Églises respectives et du prosélytisme. Le groupe tient beaucoup à aborder la question de la tension entre nous et à chercher des moyens nous permettant d'être ensemble en mission.
3. Les dons de l'Esprit Saint (charismata) intéressent beaucoup de nombreux membres du groupe. Que sont ces dons? Comment les définir? Comment se manifestent-ils? Comment les reconnaître?
4. Il est apparu que les sacrements constituaient un sujet sur lequel la discussion devra se poursuivre. Les Églises ont diverses façons de reconnaître l'importance des sacrements. Quel en est le rôle dans la vie de l'Église?
5. Bien que le groupe ait consacré beaucoup de temps à l'étude de l'Écriture, il faudra encore travailler les diverses façons de l'interpréter et de la comprendre.
6. La spiritualité a été un thème majeur de nos travaux au cours des six années écoulées. Nos discussions nous ont amenés à examiner les diverses façons de reconnaître l'action de l'Esprit. Comment la discernons-nous? Quels critères nos Églises respectives ont-elles élaborés pour déterminer l'œuvre de l'Esprit?
7. Et pour finir, la question primordiale apparue au cours des discussions est celle de savoir dans quelle mesure les Églises membres du COE et les Églises pentecôtistes se considèrent réciproquement comme «Églises». Dans nos débats sur l'unité chrétienne, nous nous sommes demandé: quelle est la nature de l'Église? Qui sont les membres de l'Église? Qu'est-ce qui est Église et qu'est-ce qui ne l'est pas? En quoi ou en qui trouve-t-on l'autorité ultime dans l'Église? Selon quels critères une Église particulière en reconnaît-elle une autre comme Église?

Ces questions sont transmises par notre groupe à ceux et celles qui auront pour tâche de poursuivre ces conversations. Le Groupe mixte consultatif y voit des préoccupations nouvelles qui pourront guider à l'avenir le dialogue entre le Conseil œcuménique des Églises et les pentecôtistes.»

«**Recommandations à la Neuvième Assemblée.**

1. Nous **recommandons** que le Groupe mixte consultatif **continue son travail** avec l'objectif d'établir des relations grâce à la poursuite de conversations et d'études théologiques (centrées sur les thèmes suivants: nature de l'Église, mission, conception des dons charismatiques, sacrements, nature de l'Écriture – ainsi que d'autres qui pourront se présenter), dans l'espoir d'étudier de plus près nos théologies et de former nos membres respectifs.

Le GMC devra également s'efforcer, dans son travail, de répondre aux commissions du COE et de collaborer avec elles (par exemple Foi et constitution ou la Commission de mission et d'évangélisation), ainsi qu'avec d'autres programmes chaque fois que possible.

2. **Nous recommandons que ce type de dialogue soit élargi** selon les modalités suivantes:

- a. Auprès des conseils d'Églises aux niveaux régional, sous-régional et national, dont les objectifs pourraient être semblables à ceux du GMC, en établissant des relations par l'éducation et les dialogues théologiques. A chacun de ces niveaux, le dialogue pourrait se faire avec la collaboration des organismes œcuméniques respectifs (les organisations œcuméniques régionales). Il faudrait que le COE prenne l'initiative de ce dialogue en contactant les conseils d'Églises pour les inciter au dialogue et à la collaboration, ainsi qu'en leur fournissant les noms des membres du GMC présents dans la région susceptibles de servir d'experts et de faire part de leur expérience.
- b. Grâce aux initiatives prises individuellement par des membres du GMC, de préférence par l'intermédiaire de leur appartenance ecclésiale.
- c. Par la poursuite des dialogues avec les communions chrétiennes mondiales (comme les colloques théologiques bilatéraux)
- d. En s'engageant et en collaborant dans le travail diaconal et pratique, par l'intermédiaire des diverses organisations chrétiennes de développement et d'entraide, ainsi que des sociétés bibliques. Il est vrai que ce travail se fait déjà dans un certain nombre de régions.
- e. Par le dialogue dans le cadre des institutions universitaires, par les moyens suivants:
  1. colloques sur le pentecôtisme et l'œcuménisme (réunissant des responsables universitaires et ecclésiastiques);
  2. en cherchant comment incorporer l'étude de l'œcuménisme dans les programmes de formation des séminaires pentecôtistes;
  3. en cherchant comment incorporer l'étude du pentecôtisme dans les programmes de formation des instituts œcuméniques et confessionnels des Églises membres;
  4. par la publication de revues (en prévoyant que les travaux des universitaires pentecôtistes figureront dans des revues théologiques et que les pentecôtistes continueront à développer leurs propres revues théologiques) et de sites internet dans le but de faire progresser les études théologiques et la formation de tous les membres.

3. **Nous recommandons aux Églises pentecôtistes:**

- a. de favoriser les dialogues internes au pentecôtisme (notamment Nord-Sud);

- b. d'encourager le dialogue avec les Églises membres du COE aux niveaux local et national;
  - c. d'encourager le dialogue entre les Églises pentecôtistes qui sont membres du COE et celles qui ne le sont pas.
4. **Nous recommandons que le COE et ses Églises membres:**
- a. prévoient des colloques sur le pentecôtisme et les sujets qui s'y rattachent, et qu'ils intègrent des pentecôtistes dans la préparation et la réalisation du programme de ces colloques;
  - b. établissent des relations avec les Églises pentecôtistes aux niveaux local et national;
  - c. permettent à un plus grand nombre de pentecôtistes d'être membres des commissions et des groupes consultatifs du COE et de participer davantage à l'établissement du programme.»

#### **Membres du GMC (les deux équipes)**

*Coprésidents:* Cecil M. Robeck Jr (pour les pentecôtistes), Bruce Robbins (pour le COE)

*Membres pentecôtistes:* Miguel Alvarez, Danielle Augustine, Sheri R. Benvenuti, Harold Hunter, Veli-Matti Kärkkäinen, Japie Jimmy LaPoorta, Young-Hoon Lee, Paulson Pulikottil, Stephen Safwali, Frederick L. Ware

*Membres COE:* Lesley G. Anderson, José Domingos Caetano. Yo Han Lee, Cecilia Castillo Nanjarí, Brother Grigori Dovgyallo, Katjarina Pastukhova, Paul Goodliff, Nahed Fahim Habashy, Yueh-wen Lu, Hector Osvaldo Petrecca, Bas Plaisier, Despina Prassas



## A mi-chemin de la Décennie «vaincre la violence» 2001-2010

### Les Églises en quête de réconciliation et de paix

*Le présent texte est un document de base communiqué pour information et destiné à étayer la suite du travail sur la Décennie «vaincre la violence». Il soulève des points à prendre en considération dans une évaluation intérimaire et propose des orientations qui pourraient être suivies dans les cinq années à venir de manière à prolonger les efforts de lutte contre la violence au delà de la Décennie.*

Voici maintenant cinq ans que le Conseil œcuménique des Églises a lancé la Décennie «vaincre la violence» en février 2001 à Berlin. L'Assemblée de Porto Alegre coïncide avec le milieu de cette Décennie et offre l'occasion bienvenue de partager nos expériences, de procéder à une première évaluation et de redéfinir le chemin à suivre pendant les cinq années à venir.

#### I

Il est encourageant de constater que l'élan de la Décennie touche un nombre croissant d'Églises et de régions. Les accents spéciaux annuels portant sur un thème et une région déterminés et mettant en lumière les défis rencontrés par les Églises dans les régions en conflit ainsi que leur témoignage en faveur de la paix ont contribué à forger des liens de solidarité œcuménique dans la quête de la réconciliation et de la paix.

Au cours de la seconde moitié de la Décennie, notre tâche consistera à redoubler d'efforts pour conclure des alliances plus efficaces et forger des liens plus étroits entre les Églises, les réseaux et les mouvements. Il s'agira de structurer l'«espace œcuménique» offert par la Décennie en organisant des visites et des échanges, en identifiant les initiatives ayant valeur d'exemple et en mettant plus délibérément l'accent sur les éléments fondamentaux du témoignage chrétien en faveur de la paix, afin de renforcer l'unité et la voix commune des Églises. C'est ainsi seulement que pourra être atteint l'objectif général de la Décennie: passer «de la périphérie au centre de la vie et du témoignage de l'Église» dans notre quête de la réconciliation et de la paix.

#### II

Avec la Décennie, les Églises de la communauté du Conseil œcuménique ont lancé une opération qui exige de la persévérance et de l'endurance. De l'objectif de vaincre la violence et édifier une culture de paix découlent pour les Églises des défis spirituels, théologiques et pratiques qui touchent au cœur même de ce que signifie le fait d'être l'Église.

Au moment du lancement de la Décennie, on a défini les objectifs suivants:

- «Se préoccuper de manière globale des *nombreux types de violence*, tant directe que structurelle, qui existent aux niveaux familial, communautaire et international

et tirer la leçon des analyses locales et régionales de la violence et des moyens de la vaincre.

- Mettre les Églises en demeure de *lutter contre l'esprit, la logique et l'exercice de la violence*, de renoncer à toute justification théologique de la violence et de réaffirmer la spiritualité de la réconciliation et de la non-violence active.
- Susciter une *nouvelle conception de la sécurité* fondée sur la coopération et la communauté plutôt que sur la domination et la compétition.
- Se laisser inspirer par *la spiritualité et les ressources d'autres religions en matière d'édification de la paix* et collaborer avec d'autres communautés de fidèles pour instaurer la paix et mettre les Églises en demeure de réfléchir au mauvais usage des identités religieuses et ethniques pratiqué dans les sociétés pluralistes.
- S'opposer à la *militarisation croissante* de notre monde, et notamment à la prolifération des armes légères et de petit calibre.»

Si nous considérons les cinq premières années de la Décennie, quel jugement provisoire pouvons-nous porter sur celle-ci?

### III

1. Il est encourageant de constater que durant la première moitié de la Décennie, un grand nombre de communautés, d'initiatives et de service chrétiens pour la paix ont lancé divers projets au niveau de la base consacrés aux différentes formes de violence rencontrées dans les familles, les écoles, les rues et les conflits civils. Du fait de la diversité même des projets, il est cependant nécessaire de trouver dans les Églises des personnes qui acceptent la responsabilité de coordonner, de mettre en réseau, de conseiller et d'encourager ces efforts ainsi que de faciliter les échanges d'expériences. Dans bon nombre d'Églises, des mesures encourageantes ont été prises en ce sens. Ces efforts sont d'autant plus importants que c'est ainsi seulement que les différents projets d'actions non violentes peuvent avoir un écho dans la société.

La Décennie «vaincre la violence» coïncide avec la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, lancée par les Nations Unies en faveur des enfants du monde. Dans son analyse de la violence dans le monde, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) place la prévention de la violence parmi les priorités de la santé publique (*Résolution 49.25 de l'Assemblée de l'OMS*). L'Alliance pour la prévention de la violence offre aux Églises l'occasion de réagir et d'agir en membres responsables de la société civile, et les met en demeure de le faire, d'entente avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Cette collaboration doit continuer à être renforcée.

En même temps, il faut admettre que certaines Églises n'ont jusqu'à présent fait que peu de place dans leur vie et leur pratique aux modes d'action et de pensée non violents. Dans ces cas, on n'a pas fait grand-chose pour procurer des ressources et élaborer des structures en vue d'activités dans le cadre de la Décennie, et la plupart du temps, il n'existe pas d'accompagnement ni de coordination efficaces de ces activités. Il en résulte que la Décennie n'est guère connue dans certaines régions, notamment des acteurs sociaux qui déploient eux-mêmes des efforts de prévention de la violence, et que sa portée sociale et politique est fort limitée. Comme la Décennie est une initiative de la communauté mondiale des Églises, les membres de cette communauté engagés dans des processus de réconciliation devront faire partager leurs convictions à ceux

qui n'ont pas encore répondu à cet appel fort et clair : l'édification de la paix par des moyens non violents est une vertu chrétienne fondamentale et un impératif du message évangélique.

2. Le débat sur l'ensemble des aspects de la violence a été lancé. Tout naturellement, on a accordé une grande attention critique à l'analyse des multiples expériences de la violence. Il faut souligner la prépondérance de la violence individuelle et interpersonnelle, responsable de 80% des blessures physiques infligées. Au cours de la seconde moitié de la Décennie, il conviendra d'accorder délibérément une plus grande attention aux moyens concrets et réalistes de «lutter contre l'esprit, la logique et l'exercice de la violence».

Il faut toutefois reconnaître qu'au niveau international la première moitié de la Décennie a été assombrie par des actes de terrorisme brutaux et par les réactions qu'ils ont suscitées, notamment sous forme d'interventions militaires en Afghanistan et en Irak. On a rarement vu l'esprit, la logique et l'exercice de la violence se manifester si ouvertement. Le défi lancé aux Églises de renoncer à toute justification théologique de la violence les invite à exercer un discernement spirituel qui tire sa force de la pratique active de la non-violence. Pour ce faire, les Églises doivent se soutenir et s'encourager mutuellement. Leurs efforts dans le cadre de la Décennie devraient être marqués encore plus fortement par une profonde réflexion éthique et théologique et par l'engagement en faveur de la prévention non violente des conflits, des formes civiles de gestion des conflits et de renforcement de la paix, sans oublier la recherche d'une «paix équitable».

3. Le souci de la sécurité inspire désormais de manière prioritaire les décisions des individus, de la société et du monde politique. De plus en plus, les conceptions traditionnelles fondées sur la notion de «sécurité nationale» et de sa défense par des moyens militaires prédominent et tendent à oblitérer l'idée que l'objectif primordial est la sécurité des personnes et non seulement celle de l'Etat. La «sécurité humaine» résulte de relations équitables dans la communauté et du respect des droits de la personne. A la lumière des récentes études portant sur la violence physique, il convient d'accorder une plus grande attention à l'idée que la sécurité humaine consiste à être en sûreté chez soi et au sein de la communauté et à la nécessité d'éduquer les gens dans ce domaine. Simultanément, la sécurité se trouve toujours plus menacée par les effets de la mondialisation de l'économie. C'est pourquoi la quête d'une «autre mondialisation au service des êtres humains et de la terre» doit être comprise comme une contribution décisive à la poursuite de la Décennie.

4. Toutes les communautés et traditions religieuses sont mises au défi de montrer le chemin de la paix et de la lutte contre la violence. Souvent, l'attachement à une religion lié à l'identité ethnique est utilisé aux fins de mobiliser les gens et de légitimer le recours à la violence dans des situations de conflits de pouvoir. C'est pour cette raison que le dialogue interreligieux sur les liens cachés entre la religion et la violence est devenu l'une des questions cruciales de la Décennie. C'est le cas notamment du dialogue entre chrétiens et musulmans. Certes, «par sa nature même, le dialogue interreligieux n'est pas un instrument capable de résoudre instantanément les problèmes d'urgence». Toutefois, les précieuses relations de confiance tissées dans le cadre d'un dialogue patient et de la collaboration pratique en faveur du bien commun «peuvent, en période de conflit, empêcher que la religion ne soit employée comme arme» (*Lignes directrices sur le dialogue et les relations avec les autres religions*, COE, Genève 2003, N° 28).

5. Les énormes efforts en vue de renforcer la sécurité dans le cadre de ce qu'on appelle «la lutte contre le terrorisme» ont abouti à la prolifération des armements et à l'intensification de la militarisation du monde, alors que la période précédente avait été marquée par un désarmement généralisé, tant dans le domaine des mines antipersonnel que dans celui du nucléaire. Dans leurs activités de la seconde moitié de la Décennie, les Églises devraient accorder une plus grande attention aux défis résultant de cette situation. Alors que d'une part elles commencent à discerner plus nettement les exigences éthiques de la responsabilité de protéger ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes, elles acquièrent d'autre part la conviction que le terrorisme international ne pourra pas être vaincu par des moyens militaires, c'est-à-dire par la guerre. En même temps, il faut admettre qu'un nombre toujours croissant de personnes sont victimes de la violence dans le cadre de conflits civils et locaux où l'on recourt aux armes légères et de petit calibre. Cela constitue un défi considérable pour l'ensemble des Églises.

## IV

A long terme, la Décennie «vaincre la violence» sera jugée en fonction de la mesure dans laquelle elle aura débouché sur un changement d'attitude et sur un approfondissement des bases théologiques, éthiques et spirituelles de l'action chrétienne en faveur de la paix. Pendant la première moitié de la Décennie, la confrontation à la question de la violence a fait l'objet d'une attention prioritaire. Durant les cinq années à venir, ce sont la quête de la réconciliation et l'édification d'une culture de paix qui devraient occuper une place centrale et être rattachées à une nouvelle réception critique et à un approfondissement du débat sur l'éthique de la paix dans le mouvement œcuménique.

1. Depuis quelque temps, la notion de «paix équitable» se retrouve toujours plus souvent dans le débat œcuménique, notamment pour être opposée à la doctrine de la «guerre juste», mais cela n'a pas encore débouché sur des bases solides ni sur la traduction de cette notion dans l'action. L'affirmation biblique que la paix et la justice sont indissolublement liées (Ps 85) constitue une conviction œcuménique fondamentale. C'est pourquoi il faudrait examiner comment on peut abolir les structures d'injustice qui continuent à engendrer de nouveaux conflits violents. Quelles exigences minimum en matière de sécurité humaine et de respect de la dignité et des droits des personnes doivent être remplies pour qu'on puisse affirmer que la paix règne? Le respect de la dignité humaine et la promotion active du bien commun sont des impératifs de l'Évangile de Jésus Christ qui découlent du fait que les humains, hommes et femmes, sont créés à l'image de Dieu et justifiés par la grâce. C'est pourquoi il faut souligner que les droits de la personne jouent un rôle primordial dans la prévention de la violence et l'instauration d'une paix équitable. En outre, les efforts en vue d'élaborer et de développer la primauté du droit et de lui donner force obligatoire au niveau tant national qu'international font partie des conditions d'une paix équitable. Mais il convient aussi de jeter un regard critique sur notre conception de la justice et de la développer dans le sens d'une justice «restauratrice» ou «transformatrice» visant à instaurer des relations durables et équitables dans la communauté.

2. La lutte active contre «l'esprit, la logique et la pratique de la violence» devrait avoir pour objectif principal d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes concrètes de résolution non violente des conflits. Les personnes engagées dans cette recherche

dans le cadre de la Décennie devraient prendre conscience qu'il s'agit essentiellement d'une lutte morale et spirituelle dont les communautés religieuses doivent prendre la tête. Il leur faut commencer par un réexamen critique de leur propre contribution à l'émergence d'une culture de la violence, avant de s'appliquer à renforcer leurs ressources spirituelles capables de contribuer à transformer l'énergie destructrice de la violence en une force constructive d'encouragement de la vie. La pratique de la non-violence doit être ancrée dans une spiritualité qui reconnaît la vulnérabilité de chacun de nous, tout en étant capable, en même temps, de refuser de se laisser enfermer dans la mentalité du coupable et de la victime; une spiritualité qui donne aux sans-pouvoir les moyens de faire face à ceux qui abusent de leur pouvoir; une spiritualité qui fait confiance à la présence active de Dieu dans les conflits humains et est donc capable de surmonter ce qui peut apparaître comme des impasses dans les situations de violence.

3. La création de nombreuses «commissions de la vérité» a attiré l'attention sur la relation étroite qui existe entre la réconciliation et la mise au jour de la vérité concernant les processus et structures de la violence. Les efforts de l'Afrique du Sud pour affronter le long passé de violence suscité par le régime de l'apartheid montrent qu'il n'y a pas de chemin direct conduisant de la révélation de la vérité à la réconciliation et au pardon. L'Évangile apporte un message d'amour inconditionnel et la réconciliation est un processus qui porte les fruits de l'amour, comme l'a montré Jésus Christ. Pourtant, l'engagement en faveur de la vérité et la résistance à sa déformation doivent être considérés comme des réponses valables à apporter dans des situations de violence données. Les conflits les plus violents se nourrissent des perceptions déformées que les adversaires ont les uns des autres; elles débouchent sur des projections d'images hostiles qui viennent cacher la réalité des personnes et de leur situation. Pourtant, aucune résolution de conflit, aucun processus de réconciliation n'est possible sans la participation des personnes concernées. De toutes les organisations de la société, les Églises sont celles qui ont le plus précisément conscience de la véritable situation des personnes, parce que leur interprétation de la réalité à la lumière de l'Évangile transcende tous les intérêts politiques, ethniques et nationaux et fait entrevoir ainsi la vision d'une communauté réconciliée dans la justice. La Décennie devrait renforcer la volonté et le courage des Églises de «vivre dans la vérité», même si cela les oppose aux intérêts politiques prévalents, afin d'ouvrir les voies de la réconciliation.

4. Ces convictions fondamentales devraient se traduire dans des actes concrets au cours de la seconde moitié de la Décennie. Pendant toute la durée de celle-ci, les Églises devraient être constamment encouragées à s'ouvrir de manière encore plus délibérée dans leur témoignage et leur service pour devenir des ambassadeurs de réconciliation (cf. 2 Co 5). Cela signifie aussi qu'elles devraient offrir un accompagnement et un soutien solides aux projets en rapport avec la Décennie qui ont été lancés par la base; cela implique d'assurer la coordination, le cas échéant, d'offrir des conseils, de suggérer des améliorations et des échanges d'expériences, sans oublier le soutien matériel et financier.

En outre, les Églises devraient être prêtes – plus qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent – à proclamer publiquement et énergiquement les préoccupations et les objectifs des projets non violents dans le cadre de la Décennie et à participer à des actions qui les favorisent. Elles devraient notamment soutenir activement tous les efforts visant à édifier des structures, des instruments, des programmes et des communautés aptes à gérer les conflits de manière civile et non violente. Dans leurs programmes publics de

formation et d'information, elles devraient préconiser une conception civile et non violente de la sécurité, tout en condamnant, dans l'exercice de leurs responsabilités publiques et en dialoguant avec les milieux politiques, la militarisation croissante de la politique internationale et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Toute tentative de faire de la violence et de la crainte des outils politiques acceptables doit être fermement repoussée.

5. Dès ses débuts, le mouvement œcuménique a été un mouvement de paix et de réconciliation. La communauté œcuménique des Églises affirme sa conviction que la communion de tous les saints, qui est un don de Dieu et a ses racines dans la vie trinitaire de Dieu, est capable de surmonter la culture de l'hostilité et de l'exclusion qui ne peut que déboucher sur le cercle vicieux de la violence. Cette communauté est devenue l'image de la possibilité de vivre ensemble dans la réconciliation, tout en reconnaissant que les diversités subsistent. Si cette communauté se fait l'avocate de la réconciliation de tous ceux qui, où que ce soit, sont victimes de la violence et propose des manières non violentes de résoudre les conflits, nous serons vraiment des témoins crédibles de l'espérance qui est en nous, en édifiant une culture de paix et de réconciliation pour toute la création.

*«Rien ne caractérise mieux le chrétien que le fait d'être un artisan de paix»  
(Saint Basile le Grand)*

# Glossaire

Adoption d'un rapport	Après avoir pris acte d'un rapport, l'Assemblée peut décider de l'adopter en tout ou en partie comme politique générale ou comme déclaration commune
ARCIC	Commission internationale anglicane-catholique romaine
ARM	Alliance réformée mondiale
Bureau	Le président et les vice-présidents du Comité central, et le secrétaire général
Carte indicatrice – bleue	Tenue à hauteur de la poitrine après une intervention, indique la froideur envers un point de vue, ou la réticence à approuver
Carte indicatrice – orange	Tenue à hauteur de la poitrine après une intervention, indique la chaleur envers un point de vue, ou l'approbation
Cartes indicatrices – les deux à la fois	Croisées à hauteur de la poitrine à n'importe quel moment, indiquent que de l'avis du délégué, il est temps de passer à autre chose
CCA	Conférence chrétienne d'Asie
CCC	Conférence des Eglises des Caraïbes
CCEE	Consilium Conferentiarum Episcoporum Europae (Conseil des conférences épiscopales d'Europe)
CETA	Conférence des Eglises de toute l'Afrique
CECEF	Conseil d'Eglises chrétiennes en France
CELAM	Conférence épiscopale latino-américaine
CEMO	Conseil des Eglises du Moyen-Orient
CESEAR	Commission d'entraide et de service des Eglises et d'assistance aux réfugiés
CICJ	Conseil international des chrétiens et des juifs
CLAI	Conseil des Eglises d'Amérique latine
CME	Commission de mission et d'évangélisation
Comité central	Organe élu par l'Assemblée pour diriger les travaux du COE dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée
Comité exécutif	Elu par le Comité central pour superviser les programmes et activités du COE entre les sessions du Comité central ; il est responsable des décisions administratives et des nominations du personnel (mais pas des cadres supérieurs)
Comité des finances	Elu par le Comité central pour présenter les comptes annuels, les bilans et les budgets, ainsi que des recommandations concernant toutes les activités du COE
Compte rendu de séance	Relation des débats d'une séance de délibération ou de décision comprenant le texte final des décisions prises
CNE	Conseil national d'Eglises
COE	Conseil œcuménique des Eglises
CPCC	Comité permanent sur le consensus et la collaboration



CPPUC	Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens
Conseiller	Personne invitée par le Comité central à participer à une Assemblée à cause de ses compétences particulières ou de l'importance de ses relations avec le COE
Conception ecclésiologique	Conception qu'une Eglise a d'elle-même sur des questions de foi, de doctrine et d'éthique
CPA	Comité de planification de l'Assemblée
Comité directeur [voir article IV.5. du Règlement]	Organe élu, responsable de l'ordre du jour administratif de l'Assemblée. Le Comité exécutif fait office de comité directeur pour les sessions du Comité central
CTBI	Churches Together in Britain and Ireland (Rassemblement des Eglises de Grande-Bretagne et d'Irlande)
CVC	Vers une conception et une vision communes du Conseil œcuménique des Eglises, document du Conseil œcuménique des Eglises
Délégué	Personne nommée à une Assemblée en qualité de représentant officiel d'une Eglise membre, qui a le droit de s'exprimer et le devoir de participer à la prise de décision
ECLOF	Fondation œcuménique pour l'aide aux Eglises
ENI	Ecumenical News International (Nouvelles œcuméniques internationales)
FCEA	Fédération des conférences épiscopales d'Asie
FLM	Fédération luthérienne mondiale
ICC	Conseil des Eglises d'Irlande
KEK	Conférence des Eglises européennes
Motion d'ordre	Intervention d'un participant qui souhaite s'expliquer parce que ses propos ont été déformés, s'opposer à l'emploi d'un langage offensant, ou demander que le sujet discuté soit traité en privé
Mutirão	<p>Activités menées en marge de l'Assemblée de Porto Alegre (célébrations, expositions, réflexion, discussions, études bibliques, conférences):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour aider les participants à mieux comprendre les sujets discutés,</li> <li>– offrir aux Eglises membres et aux partenaires œcuméniques un espace où ils puissent exprimer leurs préoccupations</li> <li>– encourager les nouveaux venus aux réunions du COE à participer et favoriser leur formation œcuménique</li> <li>– élargir les horizons en mettant en contact les nombreuses cultures représentées à l'Assemblée</li> </ul> <p>Conseil national des Eglises d'Australie</p>
Observateur délégué	Personne officiellement désignée par une Eglise non membre et invitée par le Comité central à participer à une Assemblée
OOR	Organisation œcuménique régionale
Participant	Toute personne participant aux travaux de l'Assemblée. Ce sont les délégués et ceux qui ont le droit de s'exprimer mais pas de participer à la prise de décision (conseillers, représentants délégués d'organisations œcuméniques, observateurs délégués par des Eglises non affiliées,

	représentants d'Églises membres associées, membres du Comité central sortant)
PCC	Conférence des Églises du Pacifique
Plénière	Séance de toute l'Assemblée réunie en un même lieu
Président	1. le président de l'Assemblée 2. personne désignée pour présider une séance
Président du COE	L'une des éminentes personnalités (huit au plus) élues par l'Assemblée précédente pour promouvoir l'œcuménisme et expliquer les travaux du COE, dans sa région en particulier; membre de droit du Comité central
Procédure de consensus	Procédure consistant à déterminer l'opinion générale de l'assemblée sans recourir à un vote formel, dans un esprit authentique de dialogue, marqué par le respect mutuel et le désir de se soutenir et de s'aider réciproquement, tout en cherchant dans la prière à discerner la volonté de Dieu
Procès-verbal	Compte rendu officiel des séances générales, de délibération et de décision d'une Assemblée ou d'une réunion du Comité central ou du Comité exécutif, comprenant un compte rendu de la discussion, des motions et des décisions. Le procès-verbal comprend normalement par référence tout rapport de la réunion.
Procès-verbalistes	Nommés par le Comité directeur pour tenir le procès-verbal officiel des séances générales, de délibération et de décision d'une Assemblée ou d'une réunion qui doit faire l'objet d'un procès-verbal officiel. Les procès-verbalistes sont généralement désignés parmi le personnel du COE.
Proposition relative à la procédure	Proposition tendant à modifier la procédure
Représentant délégué	Personne officiellement désignée par une organisation en relation avec le COE et invitée par le Comité central à participer à une Assemblée
Séance générale	Séance réservée aux cérémonies, aux actes publics de témoignage et aux allocutions officielles
Séance de décision	Séance où les délégués prennent des décisions sur des questions inscrites à l'ordre du jour – les autres participants n'interviennent pas à ce stade
Séance de délibération	Séance à laquelle les sujets sont présentés, où l'on prête la plus grande attention à la diversité des points de vue des Églises sur ces sujets, où les participants discutent des enjeux qu'ils voient se dégager et où l'on progresse vers une issue possible pour l'Assemblée. Il n'est pas pris de décision au cours de cette séance.
Rapporteur	Personne nommée par le Comité directeur pour rendre compte de la discussion qui s'est déroulée lors d'une séance de délibération ou établir le rapport d'une réunion de comité pour laquelle il n'est pas tenu de procès-verbal. Un rapporteur nommé pour la réunion d'un comité fait office de secrétaire pour cette réunion.
Rapport de réunion	Résumé d'une réunion dans lequel sont présentés les thèmes principaux et consignées les propositions spécifiques qui ont pu être faites.
Réception d'un rapport	Accord pour examiner le contenu d'un rapport. Cet examen n'est pas censé déboucher sur une décision. Soit le rapport est adopté dans sa totalité si l'on veut que sa teneur ait valeur de politique générale, soit on

	examine séparément les propositions qui en découlent avant de se demander s'il y a accord pour prendre une décision.
Séance	Réunion de l'Assemblée en séance générale, de délibération ou de décision (voir la définition de ces termes)
Scrutateurs	Nommés par le Comité directeur pour observer les élections et compter les voix si nécessaire
SECAM	Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar
Secrétaire (de séance)	Personne désignée par le Comité directeur pour suivre la discussion lors d'une séance de décision, prendre note du libellé du consensus à mesure qu'il s'élabore, en particulier du libellé définitif des décisions adoptées, et pour aider le président de séance à discerner l'émergence d'un consensus. Le secrétaire aide également le président de séance à veiller à ce que le libellé final accepté pour une proposition soit traduit et communiqué aux délégués avant qu'une décision soit prise. Normalement, les secrétaires sont désignés parmi les délégués.
Sections	Rassemblements de 10 groupes d'étude biblique pour mener une réflexion d'ensemble
Vice-président	L'un des membres du Bureau du COE élu par le Comité central, ayant notamment pour fonction d'agir, le cas échéant, en lieu et place du président

N.B.: Toutes les fonctions dont il est fait mention ici peuvent être exercées indifféremment par des femmes ou des hommes, quel que soit le genre grammatical des termes français employés.